

L'INCLUSION EN MOUVEMENT : REPENSER LA VILLE PAR LES PRATIQUES SPORTIVES



**Les opinions et arguments exprimés
n'engagent que les auteurs du rapport.**

Responsable de la publication :

Tony Bernard

Rapporteur :

David Blough

Auteurs :

David Blough

Benjamin Pradel

Damien Héron

Tony Bernard

Justine Journaix

Mélissa Aksil

Conception graphique :

Karin El Yamani

Icones :

Freepik, Flaticon, Svcgrepo

Publié en septembre 2025

Impact Tank

15 rue de la Fontaine au roi

75011 Paris

Contact : contact@impact-tank.org

Partenaires :



SOMMAIRE

ÉDITO AGNÈS AUDIER ET TONY BERNARD 06

ÉDITO DAVID BLOUGH.....08

IMPACT TANK & GROUPE SOS 10

INTRODUCTION 12

**PARTIE 1 -
SPORT, VILLE ET INCLUSION :
REGARDS CROISÉS EN FRANCE, AU CAMEROUN,
AU SÉNÉGAL ET AU RWANDA 16**

- 1. Sports, infrastructures urbaines, inclusion : de quoi parle-t-on ? 17
- 2. Des espaces de pratique sportive pour une ville plus inclusive47
- 3. Des espaces pour que chacun s'approprie la pratique sportive.....58

SOMMAIRE

PARTIE 2 - RECENSEMENT DES INITIATIVES PROMETTEUSES 72

- 1. Recensement des initiatives.....74
- 2. Focus sur des initiatives innovantes.....87
- 3. Les initiatives sélectionnées.....92

PARTIE 3 - PROPOSITION D'UN RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS COMMUNS ET CONSEILS PRATIQUES POUR RENFORCER LA MESURE DE L'IMPACT 106

- 1. La mesure d'impact :
rappel des définitions, enjeux et principes.....108
- 2. Point sur les référentiels existants 111
- 3. Une proposition de référentiel commun..... 116
- 4. Guide pratique pour mettre en place sa propre démarche d'impact 153

SOMMAIRE

PARTIE 4 - RECOMMANDATIONS 162

- 1. Inclusion dans le sport :
lever les freins d'accès à la pratique et aux espaces sportifs 165
- 2. Inclusion par le sport : optimiser les effets inclusifs liés à la pratique
et à l'utilisation des espaces sportifs 183
- 3. Inclusion à travers le sport :
pour faire du sport un vecteur d'inclusion en dehors du terrain de jeu 189

CONCLUSION.....203

ANNEXES..... 206

- Annexe 1 : Présentation du groupe de travail et de la méthode 207
- Annexe 2 : Fiche Impact..... 212
- Annexe 3 : Glossaire..... 213
- Annexe 4 : Liste des personnes auditionnées 215
- Annexe 5 : Bibliographie & sitographie..... 217

ÉDITO

Le sport apparaît comme un levier à fort potentiel pour construire des sociétés plus inclusives. Mais encore faut-il interroger les conditions de cette promesse. C'est l'ambition de ce travail : explorer comment les espaces de pratique et les infrastructures sportives peuvent répondre aux enjeux de l'inclusion, dans une diversité de contextes nationaux – Cameroun, France, Rwanda, Sénégal – et à l'échelle d'une réflexion globale sur l'urbanisme, l'éducation et la cohésion sociale.

L'enjeu de l'accès au sport ne se limite pas à l'aménagement physique : il réside également dans la capacité à lever les barrières symboliques, à prévenir les mécanismes d'auto-censure des publics vulnérables, à anticiper les conflits d'usage. Cela suppose l'implication d'une pluralité d'acteurs, au-delà des seuls urbanistes ou aménageurs : éducateurs, sociologues, psychologues, professionnels de santé ou représentants des usagers doivent être intégrés dès l'amont dans des démarches véritablement concertées. Car penser l'inclusion, c'est aussi penser les usages, les publics et les médiations nécessaires pour faire du sport un vecteur réel, et non supposé, de transformation sociale.

À cet égard, les grands événements sportifs internationaux peuvent jouer un rôle de catalyseur – à condition qu'ils soient conçus comme des opportunités de transformation durable des infrastructures et des pratiques. Dakar 2026, Kigali 2025, Paris 2024 : autant de jalons pour interroger le lien entre ambition sportive et projet de société.

Dans ce rapport, plus de 160 initiatives innovantes ont été recensées. En lien avec des infrastructures sportives et des espaces de pratique variés, elles illustrent trois grandes approches de l'inclusion :

- Inclure dans le sport en adaptant le contenu et le format des activités physiques et sportives pour lever les freins à l'accès des publics éloignés de la pratique.
- Inclure par le sport, en engageant des publics aux besoins spécifiques à travers des pratiques sportives articulées à des dispositifs d'accompagnement social, éducatif ou sanitaire.
- Enfin, inclure à travers le sport, en mettant en œuvre une approche pédagogique et didactique du sport, conçue dès l'amont comme un vecteur d'inclusion et de transformation sociale.

ÉDITO

Malgré l'impulsion des pouvoirs publics, notamment dans le cadre des grands événements sportifs internationaux et de leurs stratégies d'héritage, les pratiques d'évaluation d'impact restent disparates et globalement embryonnaires dans le champ du sport. C'est pourquoi ce rapport incite à la mesure d'impact pour plus de transparence et pour l'amélioration des actions, et propose un référentiel d'indicateurs communs au secteur. Ces indicateurs peuvent être mobilisés tant par les acteurs publics que privés, par les associations sportives et leurs financeurs, pour suivre les progrès en matière d'inclusion grâce aux pratiques, aux infrastructures et aux espaces. Ce rapport porte également des recommandations d'action publique pour localiser et concevoir les infrastructures sportives, sur la base de diagnostics rigoureux, pour mieux penser leur usage dans la durée. Elles insistent sur l'importance de structures résilientes, d'une gestion inclusive et pérenne, et plaident pour une nouvelle approche des grands événements sportifs internationaux : pensée dès l'amont, structurée autour d'un héritage réel, partagée avec les citoyens et maîtrisée dans ses risques.

En explorant les conditions, les limites et les potentialités du sport comme vecteur d'inclusion, ce rapport ne cherche pas à en faire un remède miracle, mais ambitionne d'éclairer les manières dont le sport peut – lorsqu'il est pensé, aménagé et pratiqué de manière consciente – contribuer à une société plus juste et plus solidaire.



**Agnès Audier, Présidente de l'Impact Tank
et Tony Bernard, Directeur général de l'Impact Tank**

ÉDITO



David Blough, Rapporteur

Le sport, dans la diversité de ses formes, est rarement neutre. Loin de l'image d'un objet apolitique et imperméable aux enjeux sociaux — une représentation pourtant ancrée depuis la naissance du sport moderne — il apparaît au contraire comme profondément modelé par des dynamiques politiques, économiques, sociales et environnementales. Son accès, son organisation et la place qu'il occupe dans nos sociétés en témoignent. S'il ne peut à lui seul répondre aux grands défis contemporains, envisager le sport à travers le prisme de son impact social lui confère une pertinence qui dépasse largement les seuls espaces de pratique.

Devant la fragmentation du lien social visible à l'échelle planétaire, il devient ainsi essentiel de questionner le rôle que l'on souhaite attribuer aux pratiques et infrastructures sportives. Un défi majeur se pose : l'accès à la pratique, à mettre en perspective avec l'accroissement de l'inactivité physique et de la sédentarité. Des chercheurs ont interrogé 1,6 million d'adolescents dans 146 pays : 80% d'entre eux ne pratiquent même pas une heure d'exercice par jour, comme recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹. Les conséquences sont désastreuses en matière de santé : maladies cardiovasculaires, diabètes, AVC, cancers, troubles cognitifs et psychologiques². Les diverses enquêtes dressent un constat percutant : l'inactivité physique et la sédentarité tuent désormais plus que le tabagisme. Ces deux facteurs sont à l'origine de 3,2 à 5 millions de décès par an dans le monde³.

Si la pratique est globalement insuffisante, il est également impératif de considérer les inégalités en la matière. Selon l'OMS, seulement 11% des filles, contre 25% des garçons de 11 ans, pratiquent les soixante minutes d'activité physique quotidiennes recommandées dans le monde⁴. Aux inégalités liées au genre s'ajoutent celles engendrées par le handicap : près de 50% des personnes en situation de handicap en France ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives, contre 34% en moyenne pour la population générale⁵.

1. Santi, P., & Minet, P. (2019). Le manque d'activité physique, un mal chez les adolescents. *Le Monde*. [Le manque d'activité physique, un mal chez les adolescents du monde entier](#).

2. Duclos, M. (2018). Un regard scientifique sur l'impact du kit Playdagogie École active [Vidéo]. Play International. https://www.youtube.com/watch?v=s_KmhlfrHTc

3. Organisation mondiale de la Santé (OMS). *Contexte*. <https://www.emro.who.int/fr/health-education/physical-activity/contexte.html>

4. Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2024). *Activité physique*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

5. Croutte, P., & Müller, J. (2019). *Baromètre national des pratiques sportives 2018*. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_2019-01Barometre_sport_2018.pdf

Les origines sociales et le niveau des ressources financières constituent aussi des facteurs déterminants. Le rapport que les adolescents entretiennent avec le sport est très lié à celui des parents ainsi qu'à leur milieu social. Ainsi, 88% des adolescents français pratiquent du sport régulièrement quand au moins un des parents est diplômé de l'enseignement supérieur, contre 75% lorsque les deux parents n'ont aucun diplôme⁶. À l'échelle internationale, les niveaux de développement déterminent également la capacité des acteurs publics à rendre disponibles les infrastructures et encadrements nécessaires à la pratique d'une activité physique et sportive de qualité.

Pour rendre cette pratique possible, l'existence d'infrastructures est une condition indispensable, en particulier dans l'espace urbain, où l'organisation et l'usage de l'espace peuvent être soumis à de fortes contraintes. Dès lors, comment concilier l'enjeu sportif avec l'urbanisation, en particulier lorsque cette dernière est rapide et informelle ou lorsqu'il existe un déficit en infrastructures ? Comment répondre aux tensions foncières tout en prenant en compte les enjeux climatiques et la vulnérabilité de certaines populations ? Ces problématiques sont prégnantes dans certaines villes et pays tels que le Cameroun, le Sénégal ou encore le Rwanda, qui ont pour point commun d'avoir accueilli ou d'accueillir prochainement de grands événements sportifs. Ces territoires offrent l'opportunité de dépasser le prisme d'analyse franco-français en révélant des enjeux similaires – comme la concentration de la précarité dans certains quartiers ou l'impératif d'adaptation au changement climatique. Si les contextes sont multiples et les nuances nombreuses, la quête de solutions, d'inspirations et de réflexions autour du développement d'infrastructures sportives plus inclusives s'inscrit, elle, dans une dynamique résolument globale.

L'accès à la pratique sportive, tout comme les réponses aux défis liés à la croissance urbaine et aux limites planétaires, s'inscrivent dans une logique d'impact. Ce ne sont pas seulement les infrastructures qui comptent, mais aussi la manière dont les activités sont conçues, animées et accompagnées. Ce sont ces modalités d'encadrement qui conditionnent la capacité du sport à favoriser l'inclusion sociale, à renforcer les liens ou, au contraire, à accentuer les logiques d'exclusion et d'isolement. Le défi est donc double : il s'agit à la fois de réduire les inégalités d'accès à la pratique et de penser cette dernière de manière à en maximiser les effets positifs, en particulier pour les publics les plus vulnérables. Que ce soit à l'école, dans les clubs, au sein d'organisations socio-sportives en France ou de structures de sport et développement en Afrique, l'accompagnement des pratiques joue un rôle déterminant dans les dynamiques d'inclusion – ou d'exclusion – que cette étude s'attache à analyser.

6. Deguilhem, P., & Juanico, R. (2016). Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors de l'école [Rapport]. Assemblée nationale.



Lancé en octobre 2020 à l'initiative du GROUPE SOS et de quatre universités (Sciences-Po, Sorbonne Université, Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris Dauphine), l'IMPACT TANK est le premier think-and-do-tank européen dédié aux initiatives et à l'économie à impact positif. Il croise expertise académique et expérience de terrain pour favoriser la mise à l'échelle des innovations sociales les plus prometteuses et rassembler l'ensemble des acteurs engagés au service d'une économie plus inclusive et plus durable.



Une référence de la recherche académique et de l'expertise sur la mesure d'impact

L'IMPACT TANK s'appuie sur un réseau d'experts et de chercheurs de haut niveau, à travers des groupes de travail thématiques, pour :

- Recenser des initiatives partout sur le territoire et mesurer rigoureusement leurs impacts pour faire émerger des solutions et les expérimenter,
- Construire des référentiels d'indicateurs partagés de mesure d'impact pour chaque enjeu social,
- Bâtir des recommandations concrètes afin d'inspirer l'action publique et privée,
- Fédérer et mobiliser les acteurs issus de la recherche, des entreprises, du monde associatif et du secteur public, autour d'enjeux communs pour valoriser ses recommandations.



Un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics

L'IMPACT TANK fédère les acteurs de terrain et de l'Économie Sociale et Solidaire, les entreprises, les associations et les entrepreneurs sociaux, afin d'interpeler les décideurs publics autour de ses rapports de recommandations et notes d'analyse, ainsi que mobiliser l'opinion publique à travers la publication d'études et de tribunes dans les médias, l'organisation d'évènements et de rencontres publiques.



Un site d'information pour valoriser la culture de l'impact

L'IMPACT TANK est aussi un site d'information en ligne qui diffuse la culture de l'impact à travers des interviews, des portraits d'acteurs et actrices engagés, des reportages et des podcasts. De plus, l'initiative du Mur des Solutions permet d'identifier des actions portées par des acteurs partout sur le territoire, et sélectionner les plus prometteuses sur la base de leurs évaluations d'impact.



GroupesOS

Le **Groupe SOS** est un groupe associatif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, leader européen de l'entrepreneuriat social. Il regroupe **750 établissements et services, associations et entreprises sociales**, qui entreprennent au profit **des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires**.

Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS **combat** toutes les exclusions, **agit** pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel, et **innove** face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Non-lucratif, sans actionnaire, les actions du Groupe SOS et de ses 22.000 personnes employées ont un impact en France et dans plus de 50 pays dans le monde, auprès de 2 millions de bénéficiaires.

Le **Groupe SOS est au cœur des réflexions sur la mesure d'impact** en France et à l'international, aux côtés des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, du secteur privé, et des pouvoirs publics. C'est à ce titre, et à l'occasion de ses 35 ans, qu'il a décidé de **s'associer au monde universitaire pour lancer l'Impact Tank**, qui est une association du Groupe SOS.



Freepik.com



Bearfotos/Freepik.com



Prostooleh/Freepik.com

INTRO- DUCTION

Le mot « sport » recouvre des pratiques très diverses, des modalités et des finalités multiples. À cette complexité s'ajoute celle de la notion d'inclusion, qui peut être abordée par le prisme de nombreuses disciplines : la sociologie, la psychologie, l'éducation, les sciences politiques, l'économie ou encore les neurosciences.

Ce rapport prolonge une réflexion engagée en 2023 par l'Impact Tank sur la notion d'urbanisme inclusif⁷ : « *Nous sommes entrés dans une période où la lutte contre l'artificialisation des sols, l'impératif d'économies d'énergie, et l'adaptation des villes au réchauffement climatique changent la façon de fabriquer et re-fabriquer la ville. (...) À ces changements relativement bien connus, un supplémentaire : le besoin de construire des villes et des quartiers inclusifs*⁸ ». Dès lors, dans quelles mesures les pratiques et infrastructures sportives peuvent-elles apporter des réponses à ces défis ?

Les pays de notre étude - France, Cameroun, Rwanda et Sénégal - offrent également l'occasion d'analyser comment les grands événements sportifs internationaux (GESI) et les politiques publiques peuvent influencer le développement d'infrastructures et d'espaces sportifs inclusifs, au service des populations locales. C'est le cas, par exemple, du Rwanda, qui accueillait les Championnats du monde de cyclisme sur route en septembre 2025, ou du Sénégal, avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse prévus à Dakar en octobre 2026. L'expérience récente des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ou encore celle de la Coupe d'Afrique des Nations organisée au Cameroun en 2022, doivent aussi être prises en compte.

Ces compétitions constituent autant de terrains d'expérimentation permettant de concilier ambition sportive et enjeux sociétaux contemporains. Car si sport de haut niveau et sport pour tous ne doivent pas être opposés, le développement d'infrastructures et d'espaces sportifs accessibles à tous demeure un enjeu central.

7. Impact Tank (2023). *Urbanisme inclusif : projets à impact dans le Grand Paris*.

8. *Ibid.*

Les représentations et discours associés au terme « sport » comportent une dimension utopique. Le sens commun attribue en effet au sport des valeurs indiscutables compte tenu de l'image positive dont il bénéficie. Il aurait pour vertus intrinsèques la solidarité, le dépassement de soi, le bien-être, l'esprit d'équipe, etc. L'historien Michaël Attali souligne ainsi que « *l'univers moral et l'univers sportif se sont systématiquement télescopés en vue d'inventer un univers à part, empreint de moralité et pureté*⁹ ». Cette vision idéaliste du sport portée par Pierre de Coubertin est largement inspirée de la philosophie de « *muscular christianity* », caractérisée par une croyance dans la discipline, le sens du sacrifice, le devoir patriotique ainsi que la beauté morale et physique du sport. Aujourd'hui, la croyance en un sport synonyme parfait de l'« école de la vie » ou d'« ascenseur social » continue d'abonder dans le discours public¹⁰.

Cette croyance en un sport idéalisé, apolitique et isolé du reste de la société, est pourtant remise en cause par les sociologues et historiens du sport. Ces derniers ont démontré qu'il est au contraire poreux et largement influencé par les milieux dans lesquels il se matérialise. Michaël Attali prévient : « *envisager ce qu'il devrait être, sans percevoir ce qu'il est, c'est ne considérer que la face émergée du sport*¹¹ ». En effet, il ne faut pas négliger les potentiels effets négatifs générés par les pratiques sportives à l'échelle d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'un territoire. Il est également nécessaire d'affirmer le caractère conditionnel des impacts : les pratiques sportives et leurs espaces peuvent être plus ou moins discriminants, tout comme ils peuvent être plus ou moins inclusifs.

Depuis la fin du XX^e siècle émerge justement l'idée qu'il est possible de maximiser les effets positifs des pratiques sportives. Cette approche du « sport à impact » est née de manière concomitante à la structuration des instances onusiennes à partir des années 1960¹², dont l'accélération dès les années 1990 se produit grâce à la multiplication des opérateurs issus de la société civile¹³. De nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme, plusieurs traités des Nations Unies ou encore des rapports du Secrétaire général des Nations Unies, mettent ainsi en exergue le potentiel du sport pour répondre aux défis des Objectifs du développement durable (ODD)¹⁴.

Progressivement, ce « sport à impact » s'est structuré au sein d'un secteur parfois qualifié en France de « socio-sport » : opérateurs parapublics et/ou acteurs s'inscrivant dans une approche inspirée de l'entrepreneuriat social, laboratoires d'innovation pédagogique et sociale, partenaires des acteurs de la recherche scientifique sur les notions de « socio-sport » (à l'échelle nationale) mais aussi de « sport pour le développement » (à l'échelle internationale). Par convenance, le terme « sport à impact » sera utilisé pour englober ces deux notions (« socio-sport » et « sport pour le développement »), pour lesquelles les similitudes semblent plus significatives que leurs différences. Dans les deux cas, il s'agit de mobiliser les pratiques sportives pour répondre à des objectifs éducatifs et sociaux, entre autres, et aux besoins d'un public spécifique¹⁵. Ce secteur se positionne à l'intersection des pratiques sportives enseignées à l'école ou en club, et constitue un véritable laboratoire d'innovations dans le domaine de l'inclusion.

9. Attali, M., & Saint-Martin, J. (2010). *Dictionnaire culturel du sport*. Armand Colin.

10. Extrait de la préface de l'ouvrage *Économie du sport en Afrique*, African Sports & Creative Institute et Michel Debordes, *Economica* 2022, de Makhtar Dip, Directeur Général de la Société Financière Internationale (SFI) : « *Au cours de ma longue carrière dans le milieu du développement, notamment au sein du Groupe de la Banque mondiale, j'ai toujours soutenu que le sport est un moteur d'inclusion sociale particulièrement efficace du fait de ses vertus intrinsèques : l'esprit d'équipe, l'estime de soi, le respect des autres, l'égalité des chances.* »

11. Attali, M., & Saint-Martin, J. (2010). *Op. cit.*

12. Darnell, S. C., Field, R., & Kidd, B. (2019). *The history and politics of sport-for-development*. London: Palgrave Macmillan UK.

13. La création des premières OSC spécialistes du sujet remonte à la fin des années 1980, et surtout, à partir du milieu des années 1990. Voir pour un projet emblématique la naissance MYSA, Kunzler, D. (2010). « Football et développement : Tu fais quelque chose pour MYSA et MYSA fait quelque chose pour toi », *Afrique Contemporaine*, n°233, pp.102-103.

14. Sport and the Sustainable Development Goals, an overview of the contribution of sport to the SDGs, UNOSDP.

15. Impact social par le sport, une démarche de structuration, travaux réalisés en 2022, Pôle Ressources National Sport-Innovations.

Ce rapport identifie enfin les facteurs clés de succès d'innovations sociales dans le domaine du sport à impact, et des leviers de mise à l'échelle pour garantir l'impact positif de projets liés au sport et à ses infrastructures, tant sur l'urbanisation de la ville et la pérennisation de ses infrastructures, que sur la qualité de vie des populations.

Plus précisément, cette étude est structurée en quatre parties complémentaires :

- 1 La première partie analyse les défis pour un sport plus inclusif, à travers le développement des espaces de pratiques sportives, en intégrant les spécificités territoriales des pays de l'étude.
- 2 La deuxième partie met en avant les porteurs de projet qui conjuguent réflexion et action pour mobiliser le sport comme outil de transformation sociale.
- 3 La troisième partie propose un référentiel d'indicateurs et des outils méthodologiques visant à accompagner la mesure d'impact des interventions, un enjeu central dans un secteur du sport à impact encore en développement.
- 4 Enfin, la quatrième partie formule des recommandations destinées à encourager les décideurs et les acteurs concernés à favoriser, par le biais du sport, une inclusion accrue dans les espaces urbains.



PARTIE 1

Sport, ville et inclusion :
regards croisés en France,
au Cameroun, au Sénégal et au Rwanda

- 1. Sports, infrastructures urbaines, inclusion :
de quoi parle-t-on ?
- 2. Des espaces de pratique sportive
pour une ville plus inclusive
- 3. Des espaces pour que chacun
s'approprié la pratique sportive

1. Sports, infrastructures urbaines, inclusion : de quoi parle-t-on ?

A. Pratiques sportives : quels enjeux pour l'inclusion ?

A.1. DES RÉALITÉS SPORTIVES MULTIPLES

Le terme « sport » évoque spontanément une notion à la fois familière et universelle, profondément ancrée dans les cultures et les imaginaires collectifs. Pourtant, derrière cette apparente évidence se cache une réalité bien plus complexe. En effet, le mot recouvre une pluralité de pratiques et de significations : du sport scolaire intégré à l'Éducation Physique et Sportive (EPS), au socio-sport à visée sociétale, en passant par le sport de compétition axé sur la performance. Le « sport » constitue ainsi un concept protéiforme.

Pris isolément, sans précisions contextuelles (sport à l'école, sport-spectacle, etc.), il devient un terme ambigu, voire trompeur, qui rend l'analyse plus difficile qu'il n'y paraît. Cette diversité révèle non seulement une multitude de finalités – éducatives, sociales, économiques, politiques – mais aussi des cadres d'application variés qui influencent fortement les formes de pratique sur les territoires. Comprendre cette complexité constitue une étape essentielle pour analyser la manière dont les pratiques sportives s'inscrivent dans les espaces urbains, notamment dans une perspective, aujourd'hui incontournable, d'inclusion sociale.

Bien que le sport ne soit en rien une solution miracle, sa pratique en elle-même constitue un enjeu de taille. Comme le rappellent les neuropsychologues Ilona Bidzan-Bluma et Małgorzata Lipowska, « *la pratique d'un sport à la fin de l'enfance exerce une influence positive sur les fonctions cognitives et émotionnelles*¹⁶ ». D'autres études soulignent l'importance de l'activité physique, non seulement pour le développement des capacités physiques des enfants (compétences motrices, condition physique, etc.), mais aussi pour leur épanouissement mental – en stimulant les fonctions cognitives et exécutives telles que la motivation, la fixation d'objectifs ou la régulation des émotions – ainsi que pour leur développement social, en favorisant le soutien entre pairs et la transmission de valeurs positives¹⁷.

16. Ilona Bidzan-Bluma et Małgorzata Lipowska, "Physical Activity and Cognitive Functioning of Children: A Systematic Review", *International Journal of environmental research and public health*, Vol. 15, n°4, 2018. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29671803>

17. Laurent Grélot et Cécile Martha, Sport : ses bienfaits commencent dès l'enfance et se prolongent tout au long de la vie, *The Conversation*, 6 mars 2022.

Les systèmes éducatifs, en intégrant des disciplines comme l'Éducation Physique et Sportive (EPS) en France, constituent un cadre structuré propice à la transmission de valeurs éducatives par le biais du sport. Toutefois, comme nous le verrons, le temps d'enseignement réellement consacré à cette discipline soulève des interrogations.

À l'échelle internationale, l'EPS fait l'objet d'investissements très inégaux : si 97% des États la rendent officiellement obligatoire¹⁸, plus de 60% des pays membres de l'UNESCO ne disposent pas d'une politique nationale concrètement opérationnelle dans ce domaine. En outre, seules 53% des écoles primaires dans le monde comptent des enseignants spécifiquement formés à sa pratique. Ainsi, de nombreuses institutions ne respectent pas les standards en vigueur, près de 60% des écoles primaires consacrant moins de 120 minutes par semaine à l'éducation physique¹⁹.

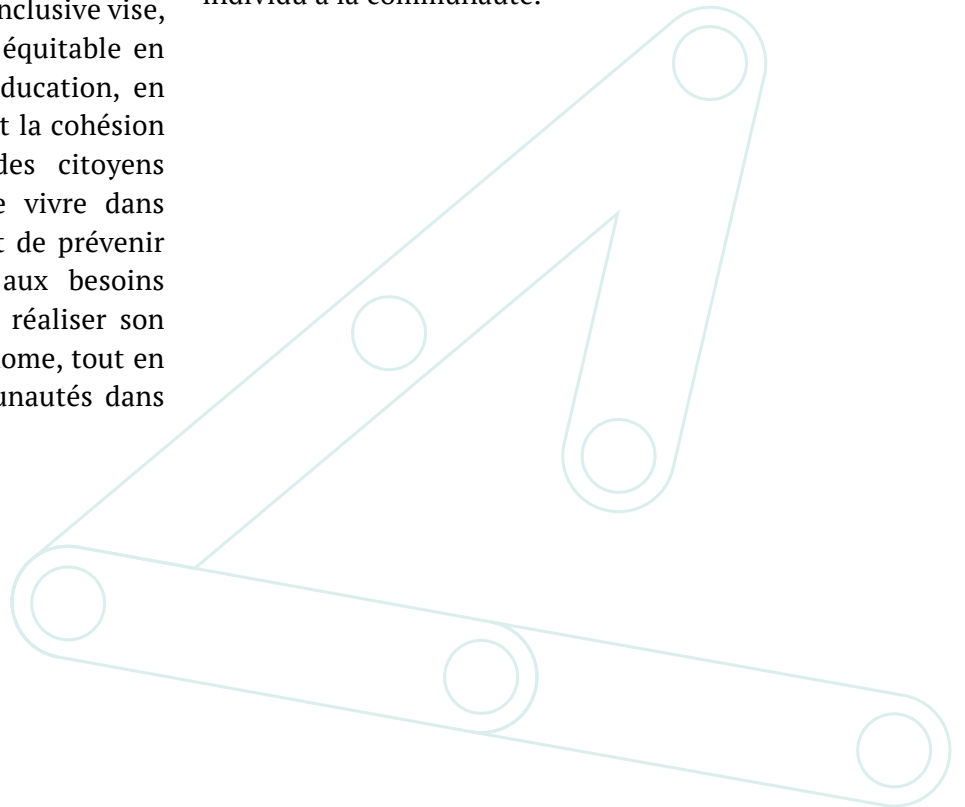
Par ailleurs, l'hétérogénéité des méthodes pédagogiques et des types d'espaces utilisés rend nécessaire une description et une classification de cette diversité pour mieux en comprendre les enjeux.

A.2. L'INCLUSION AU PRISME DES PRATIQUES SPORTIVES

L'inclusion s'appuie sur des bases scientifiques issues de plusieurs disciplines, comme le souligne le rapport de l'Impact Tank dédié à l'urbanisme inclusif auquel cette étude fait écho²⁰.

En sociologie, la notion d'inclusion se rattache à l'égalité des chances, avec l'idée de compenser les inégalités structurelles pour permettre une participation équitable de tous, tandis que la psychologie met en avant l'importance du sentiment d'appartenance et du respect des identités, essentiels au bien-être. La pédagogie inclusive vise, quant à elle, à favoriser une société équitable en réduisant les inégalités d'accès à l'éducation, en valorisant la diversité et en renforçant la cohésion sociale. Elle contribue à former des citoyens respectueux et ouverts, capables de vivre dans des environnements multiculturels et de prévenir les discriminations. En s'adaptant aux besoins individuels, elle permet à chacun de réaliser son potentiel et d'accéder à une vie autonome, tout en impliquant les familles et les communautés dans une dynamique de solidarité.

L'inclusion apparaît ainsi comme un principe transversal, visant à mettre en place des structures et des politiques qui reconnaissent, intègrent et valorisent la diversité humaine. La notion désigne une situation où toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités, participent pleinement à la vie collective. Elle repose sur l'accueil de chacun au sein d'un même groupe social, avec une acceptation active des différences et une valorisation de l'apport unique de chaque individu à la communauté.



18. Source UNESCO : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233111_fre

19. Source UNESCO : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385736_fre

20. Impact Tank (2023), *op. cit.*

■ LE SPORT EST-IL EXCLUSIF ?

En matière de pratiques sportives, il est important de souligner qu'il existe une ligne de tension entre la notion d'inclusion et celle d'exclusion ou de ségrégation. Selon les systèmes sociaux en place, le sport peut contribuer à l'un comme à l'autre en fonction de la manière dont il est appréhendé, consciemment ou non. S'il peut favoriser l'inclusion, le sport peut également engendrer des dynamiques d'exclusion, accentuer l'individualisme et le repli sur soi, voire devenir un vecteur de violence.

En effet, le sport « moderne » est aussi affrontement, compétition, performance, dépassement. Il désigne un gagnant et des perdants. L'image mythique analysée par le sociologue Alain Ehrenberg laisse penser que chacun partirait sur un pied d'égalité, dans des sociétés où les positions des uns et des autres s'expliqueraient uniquement par leurs efforts respectifs²¹. Les travaux du philosophe Raphaël Verchère déconstruisent l'idéal méritocratique dans le sport et soulignent le risque de le transposer dans la société²². En effet, le sport n'est pas un domaine où tout le monde a les mêmes chances de réussir simplement grâce à ses efforts. Il est marqué par des inégalités structurelles. Ces dernières ne sont pas seulement liées à des facteurs physiques ou à l'effort individuel, mais également à des éléments sociaux, économiques et culturels qui influencent les chances de réussite des individus – par exemple, l'accès aux infrastructures sportives ou l'éducation.

La pratique sportive est conçue comme un régulateur ludique de la violence²³, mais peut également l'attiser. Les travaux de plusieurs sociologues mettent en exergue les manières dont la violence physique, verbale et psychologique peut être favorisée par les activités physiques et sportives. Plusieurs sports autorisent et encadrent les atteintes à l'intégrité physique de leurs participants. Le progrès de la biotechnologie²⁴ et l'explosion de l'économie du sport peuvent entraîner des excès, comme l'a montré le rugby de haut niveau, par une augmentation de la fréquence de blessures graves, voire mortelles²⁵.

Cette violence, sous différentes formes, s'exprime à chaque étage de la pratique du sport et dans chaque espace. Le phénomène de hooliganisme, violences collectives de supporters apparues dans le football britannique des années 1970, s'est progressivement mondialisé, affectant divers contextes socioculturels. Ses origines sont multiples, mêlant facteurs sociaux et conjoncturels, tels que la consommation d'alcool ou l'existence de tensions préalables. À une moindre échelle, cette violence peut être observée dans le sport amateur. Une étude menée sur des enfants de 8 à 12 ans au sein de 46 clubs affiliés à la Fédération française de volley-ball a ainsi mis en évidence que 80% des messages échangés entre participants comportent des éléments négatifs, pouvant se traduire par des insultes violentes. Cette même analyse démontre que le dénigrement s'amplifiait et que les encouragements s'amenuisaient au fil du temps de jeu entre les jeunes et dans le public²⁶.

Comme le souligne l'historien Thierry Terret, « *le sport, inventé par des hommes et pensé initialement comme une activité exclusivement masculine, contribue historiquement et socialement à la construction d'un idéal de masculinité considérée comme hégémonique car il tend à s'imposer comme le plus légitime dans l'ordre du genre (...). Le sport, en club comme à l'école, participe à l'apprentissage de la masculinité hégémonique telle qu'elle se définit dans les sociétés patriarcales à travers plusieurs processus qui cumulent leurs effets*²⁷ ».

21. Ehrenberg, A. (2014). *Le culte de la performance*. Calmann-Lévy.

22. Andrieu, B. (2024). Raphaël Verchère, *Sport et mérite, histoire d'un mythe : philosophie politique du corps en démocratie*, Le Crest (Puy-de-Dôme), Éditions du Volcan, coll. «Sport et littérature», 2022, 486 p. Préface de Philippe Liotard. *Staps*, 148(5), 133-136.

23. Vigarello, G., *op. cit.*

24. Permettant, par exemple, le dopage génétique ou l'amélioration des performances physiques par des moyens technologiques.

25. Chazal, J. (2019). *Ce rugby qui tue*. Solar.

26. Thomas, C. (2019, 14 décembre). À mort l'entraîneur. *L'Équipe Mag*.

27. Terret, T. (2019). *Dictionnaire culturel du sport* (sous la direction de M. Attali & J. Saint-Martin). Armand Colin.

En effet, le sport peut devenir un symbole de pouvoir dans une société où celui-ci est associé culturellement à l'homme. Les femmes ont ainsi été longtemps exclues de la pratique et des instances dans le monde. Elles ont été, et sont encore, victimes d'un sexisme particulièrement présent dans le domaine du sport²⁸. Par ailleurs, la norme hétérosexuelle liée à cet idéal de masculinité contribue en partie à la perpétuation d'actes homophobes sur le terrain, dans les vestiaires ou dans les tribunes. Les violences sexuelles dans

le domaine du sport ont été et restent, à bien des égards, un tabou, malgré l'ampleur de certains scandales. La Fédération française des sports de glace, secouée au début de l'année 2020 par un scandale de violences sexuelles, n'est pas un cas isolé. Aux États-Unis, ces trente dernières années, la fédération de natation a suspendu plus d'une centaine d'entraîneurs pour cause d'agressions sexuelles²⁹.

■ L'INDIVIDU OU LE COLLECTIF ?

Porté par la quête d'excellence et sa dimension spectaculaire, le sport tend à mettre l'accent sur la valorisation individuelle. Même au sein des disciplines collectives, l'évaluation des performances individuelles demeure centrale : les statistiques personnelles y occupent une place importante, désignant le joueur du match, du tournoi, de l'année, voire du siècle. Un exemple emblématique en est la très médiatisée ligue professionnelle de basketball américaine, la NBA, qui récompense chaque saison le « *Most Valuable Player* » (MVP), le « *Defensive Player of the Year* », entre autres distinctions individuelles.

Certains auteurs voient dans la tendance à valoriser l'individualisme dans le sport, l'influence du néolibéralisme : « *la promotion de l'autonomisation individuelle ou du changement de comportement par opposition à la poursuite de la justice sociale ou de la réforme structurelle, l'accent mis sur le « corps » en tant que site de responsabilité personnelle, et les discours promouvant des choix sains et responsables comme moyens de sortir de la pauvreté ou de la marginalisation illustrent tous la pensée néolibérale qui a fini par dominer le secteur du sport au service du développement et de la paix au début du XXI^e siècle³⁰* ».

Dans le domaine des politiques publiques, cette approche a pour conséquence de faire porter la responsabilité du manque de pratique sportive sur les épaules des individus. C'est le cas des campagnes nationales incitant les citoyens à « bouger » pour lutter contre la progression de la sédentarité et de l'inactivité physique. Toutefois, la santé n'est pas uniquement le résultat de choix individuels, mais aussi le fruit de facteurs sociaux, culturels, économiques et/ou environnementaux. Responsabiliser l'individu quant à sa pratique suppose que chacun ait accès aux informations, aux ressources et aux infrastructures nécessaires pour faire des choix éclairés. Or, les ressources ne sont pas équitablement réparties et les infrastructures ne sont pas toujours existantes, notamment dans les zones moins favorisées³¹.

Bien que de nombreux freins, à la fois structurels et culturels, limitent encore une pleine interaction entre sport et impact social, les pratiques sportives présentent un fort potentiel pour répondre aux enjeux de l'inclusion. Parmi les leviers à mobiliser, l'aménagement des espaces urbains et la création d'infrastructures sportives accessibles apparaissent comme des conditions essentielles.

28. Barbusse, B. (2022). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa.

29. Thomazeau, F. (2019). *Histoire secrète du sport*. La Découverte.

30. Darnell, S., Field, R., & Kidd, B., *op cit*.

31. Institut Montaigne. (2022, juin). *L'avenir se joue dans les quartiers pauvres*. https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport_lavenir-se-joue-dans-les-quartiers-pauvres.pdf?utm_source=chatgpt.com

B. Inclusion et urbanisme : quels rôles pour les espaces sportifs ?

Ce rapport privilégie le terme « espace » sportif par rapport à ceux, plus restrictifs, « d'équipement » et « d'infrastructure ». En effet, l'évolution des pratiques nous invite à appréhender les innovations en matière d'aménagement et le champ des possibles en matière d'action publique et d'initiatives citoyennes ou entrepreneuriales.

B.1. UNE GÉOGRAPHIE DU SPORT DANS LA VILLE

La géographie des pratiques physiques et sportives se caractérise par la formidable diversité des espaces où elles se déploient. Cette diversité de surfaces s'explique par la richesse des pratiques sportives, les impératifs d'aménagement urbain durable³², ainsi que les spécificités socioculturelles locales qui peuvent pousser certains groupes sociaux à investir des portions de l'espace urbain en tant que terrain de jeu. Il s'agit donc de décrire la variété de ces espaces en fonction de leurs principales caractéristiques.

Étant donné que l'impact de ces espaces varie en fonction des modes d'animation et d'appropriation, qu'ils soient plus ou moins formels, ainsi que du degré d'encadrement des participants, il est possible d'opérer une première distinction entre les espaces de pratiques encadrées et ceux où la pratique est plus libre. Toutefois, il convient de noter qu'un même espace peut être utilisé alternativement de manière encadrée ou libre. À cette dimension s'ajoute la question de l'entretien de ces espaces, qui peut varier en fonction des infrastructures. Le défi réside alors dans l'identification d'entités ou de personnes responsables de cet entretien, ainsi que de son financement.

■ LES ESPACES DE PRATIQUES LIBRES

Les espaces de pratiques libres se caractérisent par l'absence d'encadrement officiel ou institutionnel, et permettent une appropriation plus spontanée et individuelle des lieux pour des activités sportives ou physiques. Cela ne signifie pas qu'un encadrement ne peut y être organisé, mais que celui-ci n'est pas un prérequis à l'accès à ces lieux.

D'abord, le logement est un espace sportif.

Le fitness, le yoga ou encore certains exercices d'entretien physique peuvent s'organiser à domicile. La crise sanitaire du Covid a par exemple engendré dans le monde entier de nouvelles pratiques improvisées sur les toits, les balcons, dans les sous-sols des immeubles, les cours et les espaces communs, pour une population en manque d'activité physique. La mise en place accrue du télétravail dans ce contexte a offert aux télétravailleurs une plus grande flexibilité dans la gestion de leurs horaires et a libéré, pour certains,

du temps pour la pratique de loisirs. Près de 30% des actifs en télétravail déclarent que le fait de travailler à distance a augmenté leur pratique sportive, notamment chez les moins de 40 ans³³. Si elle l'a accélérée, la sportivisation des espaces du quotidien est un processus qui a démarré avant la crise, et se poursuit après, comme en témoignent le développement du coaching sportif en distanciel, du « sport connecté » à l'aide d'applications sur les téléphones et de tutoriels vidéo en ligne³⁴. Ces pratiques, si elles se font en intérieur et souvent dans un cadre privé, peuvent être le prolongement ou le début de pratiques plus collectives ou encadrées. Ainsi, les cours de yoga ou de renforcement musculaire en ligne peuvent être le prolongement d'un encadrement parfois expérimenté à l'occasion d'un cours en salle.

32. D'après l'Ademe, les orientations en matière d'urbanisme durable sont indispensables pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences, en particulier face à l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

33. Source INJEP, <https://injep.fr/publication/comment-lapres-covid-stimule-lelan-sportif-des-francais/#:-:text=Le%20t%C3%A9l%C3%A9travail%20a%20pu%20favoriser%20la%20pratique%20sportive&text=Ainsi%2C%2029%20%25%20des%20actifs%20en,de%2040%2D59%20ans>.

34. Sylvain Villaret, Le sport à domicile, une pratique qui ne date pas d'hier, *The Conversation*, 2 août 2021, <https://theconversation.com/le-sport-a-domicile-une-pratique-qui-ne-date-pas-dhier-164109>

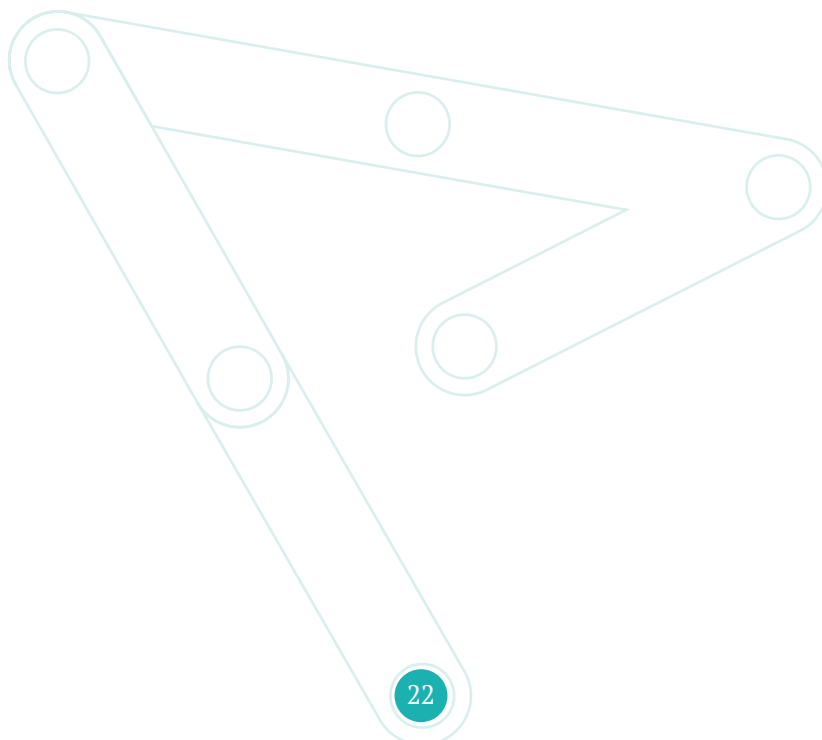
Ensuite, l'activité physique et sportive peut constituer une pratique quotidienne en dehors du logement, dans l'espace ouvert de la ville.

C'est le cas dans le cadre des déplacements ordinaires : à pied, en vélo ou en trottinette. C'est aussi une réalité dans l'appropriation sportive de la ville qui s'observe à travers le développement de multiples pratiques qui utilisent et détournent les infrastructures et le mobilier urbain. Il en va ainsi des sports de glisse urbaine (skateboard, roller, BMX), qui utilisent les rampes, escaliers et bancs comme supports de pratique. Les sports de course et de déplacement investissent activement l'espace urbain, comme en témoignent des pratiques telles que la course à pied ou le parkour. Ce dernier consiste à se déplacer de manière acrobatique d'un point à un autre, en transformant les éléments du mobilier urbain — murs, barrières, toits — en obstacles à franchir.

Progressivement, la ville devient un terrain propice à l'émergence de pratiques sportives nouvelles par des pratiquants qui perçoivent l'espace urbain comme autant de supports appropriables pour développer leur discipline. Ce sont aussi des espaces informels de pratiques sportives, initialement non destinés à cet usage, qui deviennent des lieux de pratique. Les terrains vagues, les rues, les parcs et jardins se transforment ainsi en espaces où se déploient des jeux de ballons, de street badminton, ou des installations improvisées de musculation.

Enfin, les infrastructures et équipements sportifs désignent des espaces spécifiquement dédiés à la pratique :

- Les infrastructures sportives désignent des constructions ou des aménagements destinés à accueillir une activité physique ou sportive dans un espace défini. Elles sont souvent complexes et comprennent des installations permanentes. Par exemple, les city-stades multisports, souvent dédiés au football et/ou basketball sont des infrastructures dans lesquelles des équipements spécifiques sont installés. Les infrastructures comprennent également des espaces plus vastes et plus spécialisés comme les skate-parks pour le skateboard et le BMX, ou les parcours de santé en plein air qui intègrent des équipements pour le renforcement musculaire dans des environnements naturels. D'autres exemples incluent les zones de pumptrack, les pistes de course et les zones de street workout installées dans les parcs et espaces verts.
- Les équipements désignent tout matériel ou ensemble d'aménagements utilisés directement pour la pratique d'une activité physique ou sportive. Ils peuvent être fixes ou mobiles et ne nécessitent pas forcément une infrastructure spécifique. Les équipements sont, par exemple, des terrains de pétanque, des murs d'escalade en plein air, etc. Enfin, les parcours de santé intègrent des équipements, de même que les zones de yoga et de danse en plein air. Pour les enfants, des aires de jeux multisports favorisent la découverte de plusieurs disciplines dans un espace ludique.



■ LES ESPACES DE PRATIQUES ENCADRÉES

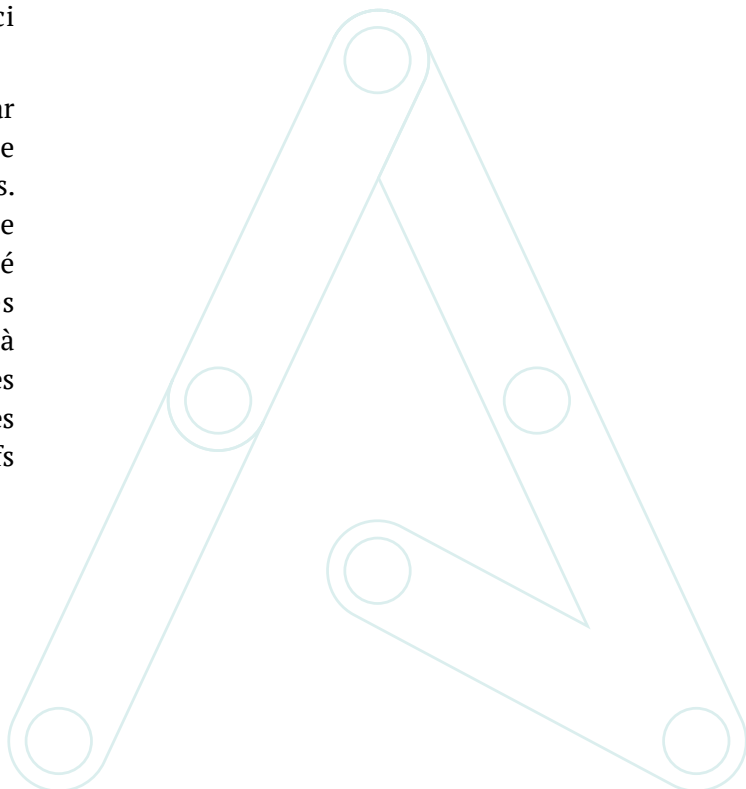
Ces espaces sont davantage conçus pour favoriser des activités physiques et sportives structurées, organisées et accompagnées de façon institutionnelle par une entité tierce, et dans lesquels les participants bénéficient d'un encadrement pédagogique dont les finalités peuvent varier.

Les installations sportives scolaires (gymnases, terrains de sport, pistes d'athlétisme) jouent un rôle particulier du fait de leur capacité à bénéficier au plus grand nombre, dans le cadre de cours d'EPS. En raison de son caractère obligatoire, le cadre scolaire constitue un levier fondamental pour promouvoir l'accès à la pratique sportive. L'EPS permet, dès l'âge de la scolarisation, de sensibiliser à l'importance d'un mode de vie actif et aux différentes pratiques, tout en transmettant les bases de la motricité et de la coordination. Les infrastructures scolaires présentent un intérêt supplémentaire lorsqu'elles peuvent être aussi mobilisées dans le cadre de programmes périscolaires ou extrascolaires. Ces installations font l'objet d'une réflexion croissante quant à leurs usages en dehors des horaires institués. Plusieurs initiatives d'ouverture des gymnases scolaires et des cours d'écoles aux habitants et associations se déploient dans une logique d'accroissement de l'offre de proximité. C'est le concept de chronotopie : un même lieu pour différents temps d'usage, ici sportifs³⁵.

En dehors de l'école, les infrastructures utilisées par les clubs sportifs ou les collectivités permettent une pratique régulière et encadrée pour les adhérents. Ces espaces (salles de gymnastique, terrains de football, piscines) sont dotés de matériel spécialisé et un encadrement technique y est assuré par des entraîneurs ou moniteurs. Chaque club, affilié à une fédération sportive, propose des disciplines spécifiques, régies par des règles et des méthodes d'entraînement adaptées aux niveaux et objectifs des licenciés.

Les pratiques sportives encadrées peuvent par ailleurs investir des infrastructures qui ne sont pas prévues à cet effet. C'est le cas des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), comme l'illustre l'action du Groupe Siel Bleu. Cette organisation propose des programmes d'activité physique adaptée (APA) pour les résidents de ces établissements. L'objectif est d'améliorer leur qualité de vie, en contribuant au maintien de leur autonomie, en renforçant leurs capacités physiques et en stimulant leur bien-être mental et social.

Les infrastructures sportives peuvent aussi être pensées et exploitées pour des usages multiples, notamment lorsque ces structures intègrent des zones de jeux pour enfants ou des espaces de convivialité ou de points de vente de produits de restauration. C'est le cas des tiers-lieux intégrant des activités sportives, pouvant offrir des installations sportives (fitness, yoga, sports collectifs), tout en proposant d'autres services tels que des cafés, des ateliers culturels ou des espaces de co-working. À titre d'exemple, « l'Impact », un tiers-lieu socio-sportif porté par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (Ufolep), à Nîmes, est dédié à la pratique sportive, notamment pour les enfants de moins de 6 ans, mais également à l'insertion professionnelle des jeunes.



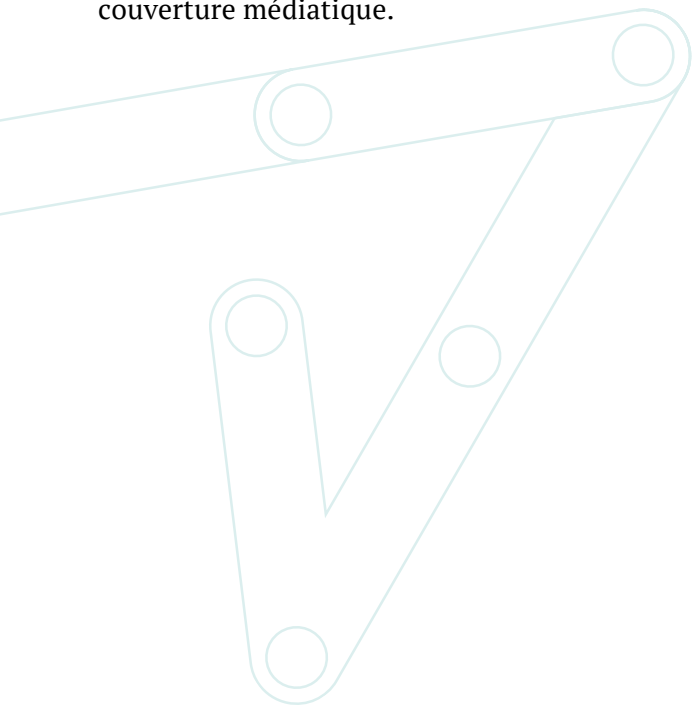
35. France Inter. (2023, 15 janvier). *L'urbanisme demain* : L'urbanisme demain du dimanche 15 janvier 2023. Radio France. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-urbanisme-demain/l-urbanisme-demain-du-dimanche-15-janvier-2023-8091083>

■ LES ESPACES DE SPECTACLES SPORTIFS

Si les espaces de pratique encadrée, notamment au sein des clubs, peuvent devenir des lieux de spectacle, quel que soit le niveau de performance, c'est surtout le sport de haut niveau – et plus encore certaines compétitions internationales – qui cristallise l'attention du public et devient un véritable point de convergence.

Le sport est devenu un « show planétaire » : le nombre d'heures de retransmission télévisée de compétitions a été multiplié par 430 entre 1968 et 2010, et par 4 entre 1998 et 2010. La finale de la Coupe du Monde de football masculine en 2022 a enregistré une audience record de 1,5 milliard de téléspectateurs dans le monde³⁶, contre 1,12 milliard de personnes pour la finale de 2018. Cet événement a également généré un fort engagement sur les réseaux sociaux, avec près de 94 millions de publications liées à la compétition, cumulant 5,95 milliards d'interactions.

Les espaces destinés aux événements sportifs de grande envergure jouent un rôle central dans l'organisation des grands événements sportifs nationaux ou internationaux. Ces événements, comme les Jeux Olympiques, les Coupes du Monde de football, ou encore les championnats mondiaux et continentaux, requièrent des infrastructures adaptées pour accueillir des milliers, voire des millions, de spectateurs, ainsi qu'une importante couverture médiatique.



- **Les espaces pérennes**, comme les grands stades et arènes permanents, sont souvent mis en avant dans ce type de compétitions, car ils offrent des installations conformes aux standards internationaux, avec une capacité d'accueil importante et des équipements techniques sophistiqués. Lors d'une Coupe du Monde de football, les stades sont aménagés pour répondre aux exigences de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), comprenant des gradins spacieux, des dispositifs de sécurité renforcés, ainsi qu'une logistique avancée pour la diffusion télévisée.
- **Les espaces temporaires** tiennent une place importante lors des grands événements sportifs internationaux (GESI). Les structures éphémères permettent d'adapter rapidement l'espace urbain aux besoins spécifiques des compétitions qui ne nécessitent pas de construction permanente. Lors des Jeux Olympiques, des infrastructures modulaires sont souvent érigées pour accueillir des disciplines temporaires ou émergentes, telles que les sports urbains ou les épreuves de plage. Ces structures peuvent être installées dans des lieux emblématiques de la ville (centres historiques, bords de fleuve), offrant aux spectateurs une expérience unique et mettant en valeur le patrimoine local, comme ce fut le cas à l'occasion des Jeux de Paris 2024.
- La construction d'**infrastructures temporaires** peut également être dédiée aux supporters. C'est le cas des fan zones, un espace public temporaire spécialement aménagé pour permettre aux supporters de suivre un événement sportif majeur, généralement retransmis en direct sur grand écran. L'infrastructure temporaire est souvent conçue pour accueillir un grand nombre de spectateurs qui ne peuvent pas assister à l'événement dans le stade.

36. Source FIFA.

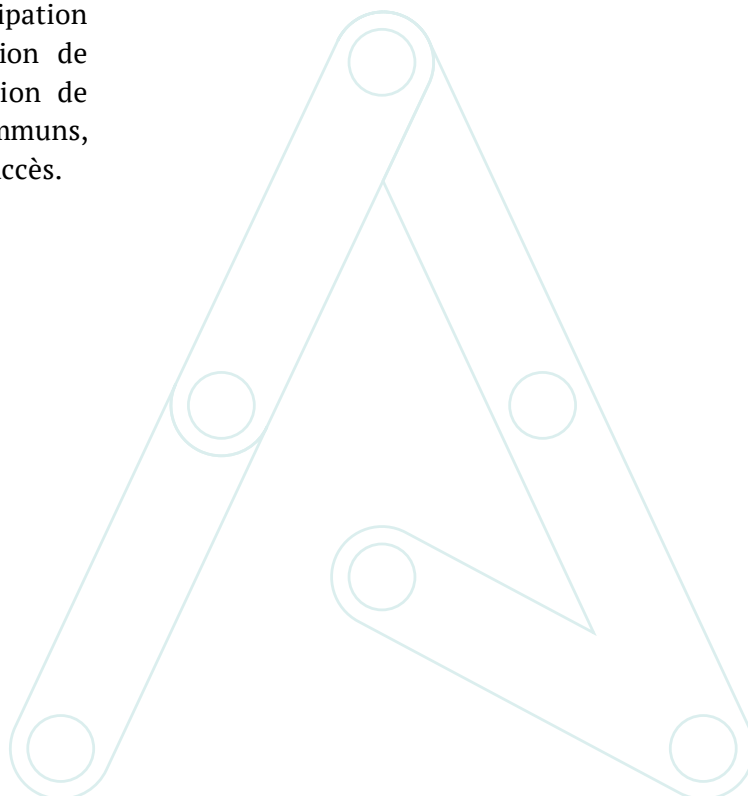
<https://publications.fifa.com/fr/annual-report-2022/tournaments-and-events/fifa-world-cup-qtatar-2022/fifa-world-cup-qtatar-2022-in-numbers/>

Tableau 1. Une typologie des espaces sportifs

Espaces de pratique libre	Espace de pratique encadrée	Espaces de performances et spectacle sportifs
Domicile	Établissements scolaires	Arénas, stades, piscines olympiques
Mobilités douces	Infrastructures sportives à usage scolaire ou périscolaire	Centres nationaux de performances
Espace urbain non sportif	Infrastructures sportives à usage des clubs sportifs	Centres nationaux d'entraînements
Infrastructures sportives ou de jeux de proximité en libre accès, temporaire ou non	Infrastructures non sportives intégrant une composante sportive, tiers-lieux intégrant une composante sportive ou espace informel investi par une pratique encadrée	Fan zones

Cette typologie permet d'introduire la diversité des facteurs d'impact des projets de sport à impact. La pratique libre, associée à l'utilisation autonome d'infrastructures sportives existantes, offre une opportunité d'auto-expression et peut apparaître comme plus accessible, notamment pour certains publics, car elle ne nécessite ni structure ni frais d'inscription. Toutefois, sa dimension inclusive dépend des dynamiques individuelles et environnementales. Bien qu'informelle et flexible, la pratique libre ne peut résoudre tous les enjeux sociaux, notamment concernant la participation des femmes ou des personnes en situation de handicap. Ces espaces favorisent la création de micro-communautés autour d'intérêts communs, mais peuvent aussi entraîner des conflits d'accès.

Par exemple, à Yaoundé (Cameroun), les terrains de football, espaces aménagés et ouverts au jeu, sont en nombre limité. Face à une forte demande, leur accès reste problématique pour les habitants. Si la municipalité gère officiellement les redevances d'occupation et les plannings, les usages divergent et peuvent générer des conflits. Malgré la mise en place de comités de gestion, des tensions s'exacerbent en raison de discriminations entre les publics, en particulier chez les jeunes, générant un contexte défavorable aux pratiquants de loisirs³⁷.



37. Luc-Roger Mballa Bekolo, Antoine Marsac et Patrick Bouchet, (2022). *Les terrains de football à Yaoundé : usages et conflits d'accès aux espaces publics*. <https://journals.openedition.org/echogeo/24082>

B.2. L'ESPACE PUBLIC, PIVOT DE LA RELATION À FORT POTENTIEL ENTRE LE SPORT ET L'INCLUSION

■ L'ESPACE PUBLIC COMME SUPPORT D'USAGE ET CONDITION D'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES ET AUX PRATIQUES

Dans un premier sens, les espaces publics peuvent jouer un rôle de lien essentiel, pour favoriser l'accueil de la diversité autour des infrastructures sportives ainsi que les conditions d'accès à celles-ci. Les voiries, l'environnement bâti, les abords des équipements – qu'il s'agisse d'enceintes fermées ou de terrains ouverts – doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de lever les obstacles à leur fréquentation. Trois strates d'espaces publics peuvent ainsi être identifiées comme des leviers potentiels pour renforcer l'inclusion en lien avec les infrastructures sportives :

➤ **L'environnement physique urbain qui entoure les infrastructures sportives** doit faire l'objet d'un traitement inclusif qui n'est pas directement en lien avec la pratique mais qui la conditionne. C'est l'enjeu d'un urbanisme inclusif au sens large, nécessitant de prendre en compte les fragilités et spécificités des usagers de la ville selon le genre, l'âge, la condition physique ou mentale, etc. Cet aspect est largement traité dans le rapport de l'Impact Tank sur l'urbanisme inclusif³⁸ et il peut conditionner la pratique. Par exemple, des dirigeants de handisport peuvent refuser l'organisation d'événements dans un gymnase accessible, quand la voirie autour de ce gymnase ne l'est pas³⁹.

➤ L'accessibilité physique, psychique et sociale des infrastructures est traitée en tant que telle dans la suite de ce rapport (A. Le rôle clé des collectivités territoriales). Ici, c'est **l'abaissement des barrières à l'accès des bâtiments et lieux** qui prime, tant sur leur dimension symbolique que pratique. On parle alors d'accessibilité universelle, un principe central notamment dans le domaine de l'architecture.

➤ Les aménagements qui accompagnent les infrastructures et leur environnement physique direct **en termes d'équipement et de voirie** sont centraux pour des infrastructures sportives inclusives. Elles doivent garantir l'accès et le confort d'usage des pratiquants et des accompagnants pour différents publics. Par exemple, l'éclairage permet une sécurisation nocturne des pratiques. Autres exemples : la mise en place de vestiaires genrés simplifie la mixité, le mobilier d'assise permet le repos et l'appropriation des espaces par les personnes âgées.

Cette attention à 360° portée à l'accessibilité de l'environnement des équipements sportifs est un élément majeur d'inclusion.

■ L'ESPACE PUBLIC COMME VECTEUR DE MIXITÉ SOCIALE ET DE PARTAGE APAISÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Dans une autre acception, l'espace public contribue à « ordonner les rapports sociaux et ouvrir un espace partageable⁴⁰ ». Cependant, il peut également devenir un lieu d'exclusion, notamment lorsqu'il est marqué par des formes d'appropriation sportive dominantes. Par exemple, l'utilisation d'une surface par des groupes d'hommes peut exclure, symboliquement autant que physiquement, des groupes mixtes ou de femmes qui souhaiteraient l'utiliser, d'autant plus que les premiers utilisent des marqueurs d'appropriation : matériel de sport personnel laissé sur les assises ou les équipements, présence continue sur les terrains, mise en visibilité de la masculinité *via* une mise en scène des corps (gestes, postures, comportements), etc.

Mais les pratiques sportives peuvent aussi renforcer la capacité des espaces publics à incarner le vivre-ensemble. L'urbanisme s'intéresse ainsi à l'aménagement des espaces publics pour favoriser l'inclusion sociale avec une attention croissante portée aux moyens permettant de rendre ces lieux appropriables,

38. Impact Tank (2023), *op. cit.*

39. Bouttet, Flavien, (2020). « Inclure et discriminer. La paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs », *Cahiers de la LCD*, n°11, p.85-105

40. M.-C. Maillat, (1997). « Vivre en ville et être ensemble », *Empan*, numéro 28.

ce qui n'est pas toujours évident, surtout pour les personnes les plus exclues. L'activité physique valorisée, équipée et facilitée par l'aménagement offre alors une raison d'être légitime dans les espaces publics et peut rapprocher des groupes sociaux autour de pratiques communes cadrées ou auto-organisées. On pense ici au basket 3x3, à la danse (notamment hip-hop) ou au skateboard, qui peuvent se dérouler en dehors des espaces dédiés et qui rassemblent parfois les générations et les genres.

Cette rencontre par le sport peut favoriser une dynamique de transformation des rapports sociaux entre les populations en situation de handicap et les populations non handicapées, ainsi qu'entre hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, divers groupes sociaux. Pour autant, comme l'explique Roy Compte⁴¹, bien que l'accès aux installations soit un prérequis pour éviter toute discrimination dans le sport, cette accessibilité est consolidée lorsqu'elle s'accompagne, au minimum dans les espaces publics, d'une démarche d'accueil des pratiquants, et au mieux, d'un accompagnement socio-éducatif.

■ L'ESPACE PUBLIC COMME LEVIER POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INCLUSION

Dans une troisième acception, l'espace public ne se limite plus à un support d'activités sportives : il devient un enjeu politique, pensé comme un espace inclusif au service de la santé et porteur de nouvelles orientations urbanistiques. L'urbanisme contemporain tend ainsi à dépasser une approche centrée sur les seules fonctions urbaines, pour s'ouvrir à une réflexion sur les usages, en intégrant les besoins réels des habitants dans la fabrique de la ville. Cette évolution marque un rapprochement vers une prise en compte plus fine des corps dans l'espace urbain.

À côté des logiques d'aménagement dites *hard*, centrées sur les infrastructures, émerge une approche plus *soft*, qui remet le corps — individuel ou collectif — au cœur des préoccupations. Parce qu'ils accueillent les corps en mouvement, les espaces publics deviennent des supports essentiels de l'activité physique. Si celle-ci est souvent envisagée sous l'angle de la mobilité, dans une logique de déplacement d'un point A à un point B, le mouvement corporel constitue aussi, en lui-même, une pratique physique à part entière. En ce sens, la ville tend à être reconnue non seulement comme un espace de circulation, mais aussi comme un véritable lieu d'expression corporelle et d'activité physique quotidienne.

Cette dimension peut se lire dans l'enjeu d'un **urbanisme « favorable à la santé »**⁴², concept récent qui fait son chemin dans la fabrique de la ville. Fondée sur l'approche de la santé dans toutes les politiques⁴³, l'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et l'environnement de tout projet d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel). « *Notre environnement moderne est caractérisé par une mécanisation à l'extrême [...] L'escalator, l'ascenseur, la voiture, le scooter, l'ordinateur, la télévision, pour ne citer que celles-là, sont des inventions qui nous induisent à une réduction de nos dépenses énergétiques en lien avec l'activité physique, que nous voulons chaque fois moindre* », explique Kayser⁴⁴. Il s'agit alors pour l'urbanisme de créer un environnement favorable induisant des comportements sains en termes d'activité physique au quotidien.

Plus spécifiquement, certains en appellent à un « urbanisme sportif »⁴⁵ qui met au cœur de l'aménagement des territoires et des espaces publics les questions de santé et de bien-être. Il s'agit avant tout pour les collectivités de répondre à de nouveaux défis sanitaires liés au vieillissement et à la sédentarité grandissante de la population — notamment chez les plus jeunes.

41. Roy Compte, (2010). Sport et handicap dans notre société : un défi à l'épreuve du social, *Empan*, n°79, pp. 13-21.

42. Fondation AIA, *Bien vivre la ville. Vers un urbanisme favorable à la santé*, <https://www.aiafondation.fr/2024/04/02/bien-vivre-la-ville-vers-un-urbanisme-favorable-a-la-sante/>

43. Aussi promue par l'OMS depuis la charte d'Ottawa (1986) et plus explicitement depuis la déclaration d'Adélaïde (2010) et la déclaration de Shanghai (2016).

44. Kayser, B., (2008). « La santé en marchant ? », *Urbanisme* n°359, mars-avril 2008, pp. 55-56.

45. Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté, 2021, *Sport et santé, pour un urbanisme favorable à l'activité physique et sportive*, <https://www.audab.org/files/missions/publi-sport-sante-vf.pdf>

B.3. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AU PRISME DE L'INCLUSION

Bien que l'encadrement des pratiques puisse se faire en dehors des infrastructures dédiées, ces dernières offrent des supports physiques et symboliques qui simplifient, voire facilitent, les activités encadrées et le déploiement de programmes susceptibles de maximiser l'accessibilité des activités sportives et leur propension à être inclusives.

Comme nous le verrons ci-après, le rôle des encadrants professionnels ou bénévoles (entraîneurs, éducateurs) est fondamental dans l'apprentissage visant à répondre aux besoins des participants. Les infrastructures sportives peuvent également servir de catalyseurs pour des initiatives plus larges, comme des programmes de formation, de lutte contre l'exclusion, de sensibilisation à la santé et d'accompagnement des jeunes.

Bien que dépendants de multiples facteurs — intentions politiques, moyens disponibles, niveaux d'expertise — et fortement influencés par les contextes locaux et leurs enjeux spécifiques, les impacts des infrastructures sportives se distinguent par la diversité des effets qu'elles peuvent générer en matière d'inclusion. Il devient donc essentiel d'explorer cette notion en profondeur, ainsi que le champ des possibles qu'ouvrent les objets sportifs et leurs usages au sein des espaces et infrastructures urbaines.

■ LES EFFETS DES PROJETS D'URBANISME EN TERMES D'INCLUSION

L'étude de l'Impact Tank sur l'urbanisme inclusif illustre l'aspect multidimensionnel de l'inclusion à travers une typologie sous 3 dimensions, regroupant au total 7 catégories différentes d'effets comme l'illustre le tableau suivant⁴⁶.

Tableau 2. Regroupement sous 3 dimensions des effets des projets d'urbanisme inclusif

Dimension « socle » de l'inclusion	- Accessibilité - Lien social
Dimension « cœur » de l'inclusion	- Développement des compétences - Autonomie et emploi - Bien-être physique et psychologique
Dimension « fruits » de l'inclusion	- Vivre-ensemble - Engagement

① **La première dimension, qualifiée de « socle », regroupe deux catégories d'effets qui, dans la perspective du développement urbain et de la gestion de l'espace urbain, sont toutes deux des prérequis pour que se déploient les autres catégories d'effets identifiées :**

- L'accessibilité recouvre tous les effets décrivant la manière dont le projet aura permis de rendre plus accessible l'espace, tant au niveau physique, géographique, économique et résidentiel que linguistique et culturel. L'accessibilité inclut aussi la question de l'accès aux pratiques sportives.

46. Impact Tank (2023), *op. cit.*

➤ Le lien social se définit à la fois par la fréquence et la qualité des interactions entre individus. La fréquence renvoie aux occasions régulières de rencontre et d'échange entre pratiquants, souvent structurées par des rythmes collectifs formalisés, comme les calendriers de compétitions ou les entraînements planifiés, qui favorisent la continuité des relations. L'intensité de ces interactions peut en découler, se traduisant par le degré d'implication des participants dans la compréhension, la découverte et l'acceptation de l'autre. La qualité des interactions se mesure, quant à elle, au regard du bien-être qu'elles procurent et des ressources qu'elles mobilisent ou développent, notamment sur le plan des compétences sociales : intégration au sein d'un groupe, entraide entre individus (y compris en dehors du cadre sportif), renforcement de l'estime de soi à travers le regard d'autrui, ou encore développement des capacités relationnelles. Cette dimension englobe également des effets plus larges, tels que la réduction du sentiment d'isolement ou la promotion de la mixité sociale et intergénérationnelle. Dans cette perspective, atteindre un niveau minimal de vitalité du lien social dans un espace urbain donné nous est apparu comme une condition préalable essentielle à l'émergence des autres effets recherchés.

2 La deuxième dimension, intitulée « cœur », réunit trois types d'effets englobant les matérialisations directes et concrètes de l'inclusion :

- Le développement des compétences embrasse toutes les compétences dont l'acquisition par les individus sera facilitée dans un environnement inclusif (compétences personnelles, scolaires et professionnelles, savoir-être et savoir-faire) et qui participeront en retour à la capacité des individus à s'insérer socialement et professionnellement.
- L'autonomie et l'emploi recouvrent pour leur part les notions de confiance en soi et de sentiment de légitimité à occuper l'espace public, la remobilisation personnelle et professionnelle, le renforcement de l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi.
- Le bien-être physique et psychologique couvrent l'amélioration de la santé (dans toutes ses dimensions), du confort et du sentiment de sécurité dans l'espace public. Le rapport des individus à la nature et la place laissée à cette dernière dans l'espace public fait également partie intégrante de cette catégorie d'effets.

3 La troisième dimension, qualifiée de « fruits », regroupe nos deux dernières catégories d'effets, conséquences positives à plus long terme dont un espace urbain réellement inclusif favorisera l'émergence et la consolidation : le vivre-ensemble désigne la prise de conscience des actes nuisibles à la société et le développement du sentiment de pacification de la vie sociale. Le vivre-ensemble recouvre aussi l'augmentation du partage de l'espace, le renforcement du respect mutuel, la diminution des actes délictueux et le développement de pratiques responsables et citoyennes. L'engagement se concentre sur la question du renforcement du sentiment d'appartenance, de la participation des citoyens aux projets et dynamiques collectives, du dynamisme de la vie associative locale, ainsi que de l'amélioration de la coopération entre acteurs en société.

Alors que l'urbanisme inclusif vise à renforcer le vivre-ensemble et l'engagement social à travers des infrastructures adaptées, il convient de souligner que, tout comme pour l'inclusion urbaine, les défis liés à l'infrastructure sportive se révèlent différents selon les contextes locaux.

C. Des défis spécifiques à chaque contexte

L'historien Georges Vigarello s'est intéressé à la façon dont le sport moderne s'est répandu dans le monde, à la fois comme activité et comme spectacle⁴⁷. Les chiffres sur le nombre de téléspectateurs montrent que le sport semble aujourd'hui universel. Pourtant, même si les grandes compétitions sont suivies partout et que les règles sont les mêmes dans le monde entier, la manière de pratiquer le sport varie beaucoup selon les localités.

De plus, si les enjeux de l'inclusion liés aux infrastructures sportives en ville sont souvent similaires dans les zones étudiées, chaque pays et chaque territoire a ses particularités. Ces différences s'expliquent par leur géographie, leur culture, leur histoire et leur situation économique.

Les travaux de l'anthropologue Clifford Geertz sur les jeux traditionnels montrent comment des pratiques culturelles spécifiques, comme les combats de coqs à Bali, reflètent des systèmes de valeurs liés à la hiérarchie sociale et à l'identité locale⁴⁸. De même, l'ethnographie du football en Afrique de l'Ouest réalisée par Paul Darby met en évidence comment ce sport devient un vecteur de mobilisation sociale, mais aussi un moyen de contestation des inégalités économiques⁴⁹. Il offre en effet une scène où les individus issus de milieux marginalisés peuvent non seulement démontrer leur talent, mais également remettre en question les structures de pouvoir en place. Par exemple, les équipes locales et les clubs issus d'anciennes colonies deviennent souvent des symboles de résistance culturelle face aux anciens colonisateurs, en valorisant des identités nationales ou communautaires. Dans le contexte ouest-africain, le football a également constitué une plateforme d'expression des frustrations à l'égard des élites économiques locales et des systèmes de transferts internationaux souvent perçus comme exploitant les jeunes talents africains au profit des clubs européens.

Se posent les questions suivantes : quels sont les déterminants qui permettent d'appréhender ces contextes nationaux et locaux ? Quels sont les défis qui leur sont spécifiques ?

C.1. LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Les dynamiques d'inclusion dans les territoires ciblés par l'étude sont influencées par divers facteurs socio-économiques. Autant de paramètres à considérer lorsqu'il s'agit de relever les défis liés à l'inclusion des populations, en particulier des plus vulnérables.

Le paramètre démographique constitue une donnée clé. La question sportive et inclusive se pose en France dans un contexte où l'âge médian est de 42,8 ans⁵⁰ et où le taux de vieillissement, mesuré par la proportion de personnes de 65 ans et plus, a considérablement augmenté : environ 20,5% de la population française en 2023 avait 65 ans ou plus⁵¹. Ce phénomène s'accélère avec l'allongement de l'espérance de vie, qui est de 85,7 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes, rendant ainsi la question intergénérationnelle prégnante.

47. Georges Vigarello, (2002). *Du jeu ancien au show sportif*, Seuil.

48. Geertz, Clifford. *Deep Play: Notes on the Balinese Cockfight*, in *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*. New York, Basic Books, 1973.

49. Darby, Paul. *Africa, Football and FIFA: Politics, Colonialism and Resistance*. London, Frank Cass, 2002.

50. Source Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7750004>

51. *Ibid.*

C'est moins le cas du Cameroun, du Rwanda et du Sénégal, dont l'âge médian est respectivement de 18,5⁵², 20,3⁵³ et 19,7 ans⁵⁴. Une population jeune met en exergue l'importance de l'éducation physique et sportive à l'école et implique une forte demande d'infrastructures sportives, tout en représentant un défi en termes d'emploi. Au Sénégal, par exemple, 60% de la population a moins de 24 ans et les jeunes en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population active⁵⁵. Chaque année, entre 100 000 et 260 000 jeunes sont confrontés au marché du travail. L'un des enjeux du sport peut consister à offrir des opportunités économiques aux jeunes, en leur permettant de travailler dans des secteurs tels que l'entraînement, l'organisation d'événements sportifs, ou la gestion d'infrastructures.

Si le taux de pratique d'une activité physique et sportive dépend de plusieurs facteurs, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté semblent souvent avoir un accès plus limité aux infrastructures sportives. Les coûts associés aux activités physiques peuvent constituer un obstacle majeur, voire une cause de non pratique. À titre indicatif, seules 4% des licences sportives en France ont été délivrées dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2019, alors que 8% de la population y résidait⁵⁶. Dans d'autres contextes, le manque de temps – lié à des emplois précaires ou multiples – peut réduire les opportunités de pratiquer des sports. Conséquemment, on note que les inégalités de santé sont plus marquées au sein de ces populations, leur mode de vie sédentaire les rendant plus vulnérables aux maladies.

Les inégalités d'accès à la pratique sont particulièrement prégnantes auprès de la population féminine pour des raisons évoquées précédemment⁵⁷. Certaines activités physiques et sportives restent interdites, de manière implicite ou explicite, aux femmes. La conquête des sports par les femmes résulte d'un processus s'étalant sur plus d'un siècle et qui n'est aujourd'hui pas achevé⁵⁸. Si les données manquent, notamment pour l'Afrique, les inégalités de sexe dans le secteur sportif constituent une réalité⁵⁹. Une étude des données provenant de 1,6 million d'élèves âgés de 11 à 17 ans à l'échelle internationale révèle que la pratique des filles est, de manière générale, plus faible que celle des garçons. Un constat sur lequel insiste Regina Guthold, l'une des auteures de l'étude dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur 146 pays examinés au cours de la période 2001-2016 : « *Il faut prendre des mesures urgentes pour renforcer l'activité physique, en particulier pour inciter les filles à faire de l'exercice et les encourager à continuer lorsqu'elles se sont engagées sur cette voie*⁶⁰ ».

Cette moindre pratique sportive des filles par rapport aux garçons s'explique par une combinaison de facteurs sociaux, culturels et physiologiques. Les stéréotypes de genre et les normes traditionnelles, qui associent souvent le sport à une pratique masculine, limitent leur accès et leur intérêt. À cela s'ajoutent la crainte du jugement, les pressions sociales liées à l'apparence corporelle, ainsi qu'un manque de modèles féminins dans le sport. Les filles font également face à des inégalités d'accès aux infrastructures et à des pratiques scolaires ou familiales qui peuvent restreindre leur engagement.

52. <https://worldpopulationreview.com/countries/cameroon>

53. <https://www.worldometers.info/demographics/senegal-demographics/>

54. <https://www.worldometers.info/demographics/rwanda-demographics/>

55. Source Nations Unies. <https://senegal.un.org/fr/168265-renforcer-les-comp%C3%A9tences-et-cr%C3%A9er-des-opportunit%C3%A9s-pour-promouvoir-lemploi-des-jeunes>

56. *Les chiffres clés sport 2023*, INJEP.

57. Comme le souligne l'historien Thierry Terret, « *Le sport, inventé par des hommes et pensé initialement comme une activité exclusivement masculine, contribue historiquement et socialement à la construction d'un idéal de masculinité considérée comme hégémonique car il tend à s'imposer comme le plus légitime dans l'ordre du genre (...). Le sport, en club comme à l'école, participe à l'apprentissage de la masculinité hégémonique telle qu'elle se définit dans les sociétés patriarcales à travers plusieurs processus qui cumulent leurs effets.* »

58. Michaël Attali, Jean-Saint Martin, *Dictionnaire culturel du sport*, Armand Colin, 2019

59. PWC, *Étude sur le genre et le développement en Afrique*, 2021.

60. Guthold, R., Stevens, G. A., Riley, L. M., & Bull, F. C. (2019). Global trends in insufficient physical activity among adolescents: A pooled analysis of 298 population-based surveys with 1.6 million participants. *The Lancet Child & Adolescent Health*, 4(1), 23–35.

Les transformations physiques et émotionnelles liées à la puberté peuvent également accentuer leur désengagement de la pratique.

Par ailleurs, les infrastructures ne sont pas systématiquement conçues et gérées pour accueillir et favoriser la pratique sportive féminine : l'absence de vestiaires ou de toilettes, des revêtements de terrain inadaptés par exemple peuvent constituer des freins.

De la même manière, des conflits d'usage peuvent survenir et les infrastructures sont susceptibles d'être accaparées par les publics masculins au détriment des publics féminins. Ainsi en France, malgré les efforts des fédérations sportives pour féminiser la pratique sportive, en 2022, 62% des licences sportives annuelles ont été délivrées à des hommes⁶¹. La durée hebdomadaire moyenne d'activité physique et sportive en club varie entre 2h30 et 3h30 pour les garçons alors qu'elle oscille entre 30 min et 2h pour les filles⁶².

Enfin, les personnes en situation de handicap souffrent d'inégalités lorsqu'il s'agit d'accéder au sport de loisir ou de compétition. Les barrières pour pratiquer des activités sportives peuvent être tant physiques, que sociales et culturelles. Les infrastructures inadaptées et le manque de formation des encadrants limitent leur accès au sport dans de nombreuses régions du monde, y compris les pays à revenu élevé. En France, près de 50% des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives contre 34% en moyenne pour la population générale⁶³.

C.2. L'HÉRITAGE CULTUREL LIÉ À LA PRATIQUE SPORTIVE ET L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DES PRATIQUANTS

L'effet conjugué du sponsoring massif, de l'expansion de certains grands événements sportifs internationaux (GESI) et d'une médiatisation intense influence profondément les pratiques sportives, tant à l'échelle mondiale que locale. Ce phénomène tend à concentrer l'attention et les ressources sur un nombre restreint de disciplines, limitant ainsi la diversité des sports en développement.

Le football en ressort comme l'un des principaux bénéficiaires. L'engouement pour ce sport, en France, comme dans de nombreux pays, se traduit au niveau fédéral par une domination au classement du nombre de licenciés. La Fédération Française de Football compte 2,2 millions de licenciés, soit le double du tennis, pourtant deuxième au classement. Le football constitue également une discipline phare au Cameroun, au Sénégal et au Rwanda. Il est intéressant de considérer l'héritage sportif, et *a fortiori* culturel, de chaque pays.

61. *Ibid.*

62. *Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors de l'école*, Rapport de Pascal Deguilhem et Régis Juanico, 2016.

63. *Baromètre national des pratiques sportives 2018*, INJEP.

■ QUELQUES TRADITIONS SPORTIVES DANS LES PAYS AFRICAINS DE NOTRE ÉTUDE

Au XIX^e, lorsque les Européens importent en Afrique les terrains de football et les vélodromes, d'autres pratiques sportives locales existent⁶⁴.

Certaines pratiques ont connu un processus de sportivisation et de professionnalisation. C'est le cas de la lutte avec frappe, ou « lutte sénégalaise⁶⁵ » autrefois pratiquée sur les places publiques sans délimitation de l'espace. Elle est devenue une discipline phare du secteur de l'économie du sport au **Sénégal**, avec des événements organisés au sein d'une « arène nationale », infrastructure de 22 000 places spécifiquement dédiée à cette discipline⁶⁶. La popularité de cette pratique découle de la préservation des traditions culturelles, telles que les chants et danses des différentes ethnies (baak⁶⁷, tuss⁶⁸, etc).

Les pratiques sportives ne sont pas fondamentalement universelles, mais reflètent aussi des significations, des traditions et des histoires locales. En valorisant les pratiques et sports locaux, il semble possible de limiter l'effet de globalisation, mentionné précédemment, qui peut se développer au détriment de la diversité des identités culturelles. En effet, certains réseaux locaux sportifs qui ne sont pas ou peu institutionnalisés peuvent avoir un rôle majeur en termes d'inclusion et de liant communautaire, comme c'est le cas des « navétanes » au Sénégal. Ceux-ci désignent un mouvement sportif et culturel profondément ancré dans la société sénégalaise, qui trouve ses origines dans les années 1950. Initialement organisés pendant la saison des pluies, lorsque les travailleurs migrants (les « navétanes ») revenaient dans leurs villages pour les congés agricoles, ces tournois de football communautaires sont devenus un véritable pilier de l'animation sportive locale. Structurés autour d'associations

sportives et culturelles (ASC), les « navétanes » mobilisent les quartiers, les villages et les régions dans des compétitions de football passionnées, mais aussi dans certaines activités culturelles et citoyennes⁶⁹.

Le **Cameroun** conserve également plusieurs pratiques sportives traditionnelles, bien qu'elles tendent à diminuer⁷⁰, comme c'est le cas de la lutte traditionnelle. Pratiquée dans diverses régions du Cameroun, elle incarne un rituel de cohésion sociale, réunissant jeunes et anciens pour célébrer leur culture et leurs valeurs. Les compétiteurs, vêtus de pagnes traditionnels, s'affrontent sous les regards des aînés et de la communauté locale. La lutte traditionnelle n'est pas seulement une épreuve sportive, mais un héritage et un moment privilégié pour renforcer les liens sociaux⁷¹. Le Besua chez les Sawa est par exemple un style de lutte traditionnelle pratiqué par les peuples côtiers du Cameroun. En 2024, s'est tenue la troisième édition du Grand Tournoi national de lutte traditionnelle Besua dans la ville de Bonabéri⁷². D'autre part, le Ngondo, fête culturelle et traditionnelle des régions du Littoral, rassemble les peuples Sawa au mois de décembre pour trois semaines de festivités, faites notamment de courses de pirogues, de luttes traditionnelles et de concours de danse. Le Ngondo a par ailleurs été inscrit au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO en décembre 2024⁷³.

64. African Sports & Creative Institute et Michel Debordes, *Économie du sport en Afrique*, Economica 2022.

65. Ibrahima Fall, en collaboration avec Oumar Nguebane, Ibrahima Faye, Abou Ndour, Ibrahima Djitte, *La lutte sénégalaise*, in *Économie du sport en Afrique op. cit.*

66. *Ibid.* Cette arène, inaugurée le 28 juillet 2018, pour un coût de 49 millions d'euros, ne semble toutefois pas suffisante, obligeant l'organisation de certains combats les plus populaires dans les stades de football, tel que celui de Léopold Senghor doté de 60 000 places.

67. Le baak est à la fois le chant de femmes destiné à encourager le lutteur et le rythme marqué par le batteur de tam-tam.

68. Le tuss est une chorégraphie dansée, rythmée par le tam-tam et accompagnée de cris guerriers.

69. Michel Desbordes, *L'économie du sport en Afrique, réalités, défis, opportunités*, Economica, 2022.

70. Vignal, B., Terret, T., & Champely, S. (2015). Les pratiques sportives au Cameroun. Indicateurs de formes de pratiques et aspects socio-démographiques. Dans T. Terret (Éd.), *Le Sport au Cameroun. Tradition, transition, diversification* (pp. 107-136). L'Harmattan.

71. Actu Cameroun. (2025, 28 mars). *Dana : La lutte traditionnelle au cœur des rencontres fraternelles*.

72. La Voix de la Cité. (2024, 25 juillet). *Besua Dikolo 2024 : le rideau est tombé sur la 3^{ème} édition*.

73. Regard sur l'Afrique. (2024, 5 décembre). *Le Ngondo, fête culturelle et traditionnelle des Sawa du Cameroun, entre à l'UNESCO*.

Enfin, au **Rwanda**, au-delà du football et du cyclisme, des sports et jeux traditionnels demeurent ancrés dans les pratiques. La danse des Intore, l'une des traditions culturelles les plus emblématiques du Rwanda reste très répandue dans le pays. Par leurs mouvements, les danseurs imitent une bataille contre un adversaire invisible au rythme des instruments et chants traditionnels⁷⁴. Outre le ballet national créé en 1973, la danse est transmise dès le plus jeune âge dans les familles, à l'école et à travers des événements culturels autour de la danse. Cette pratique a joué un rôle important pour la cohésion sociale du pays après le génocide et a par ailleurs été inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO début décembre 2024⁷⁵.

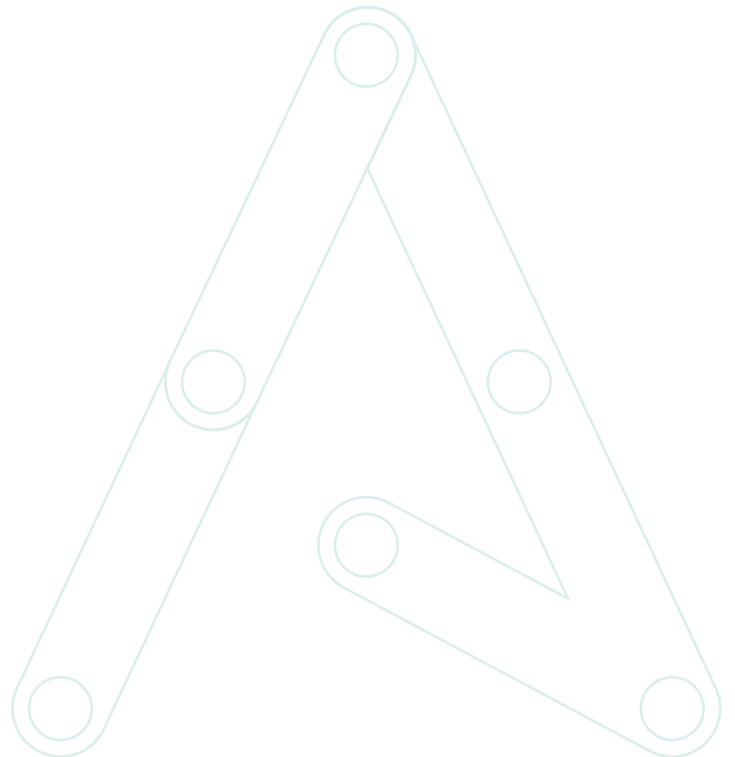
■ L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE : LE CAS DE LA FRANCE

La prise en compte de la culture sportive locale ne signifie pas qu'il faut ignorer l'évolution des pratiques. Depuis quelques décennies, la pratique sportive des Français a connu des transformations significatives, influencées par des évolutions sociétales, technologiques et culturelles.

Plusieurs études soulignent une tendance lourde : l'individualisation des pratiques sportives, en dehors des institutions sportives traditionnelles. Selon l'INJEP, un pratiquant sur deux exerce son activité sportive principale le plus souvent seul, en dehors de l'offre du mouvement sportif. Les pratiques se désinstitutionnalisent : ainsi le collectif « choisi » remplace le collectif « inhomogène », tandis que le « non encadré » gagne du terrain sur « l'encadré ». Les motivations pour pratiquer ont évolué⁷⁶ : 56% des pratiquants évoquent la santé et le bien-être comme principale raison de s'adonner à une activité physique et sportive, 34% recherchent un moment de plaisir ou de détente et 14% mentionnent l'envie de rencontrer ou de partager avec d'autres. Seulement 9% des pratiquants se motivent par la performance et le dépassement de soi, et un marginal 7% déclare pratiquer dans une optique compétitive. Ces tendances montrent la nécessité d'intégrer, dans les

objectifs des politiques publiques et des stratégies d'impact des acteurs privés, les motivations réelles des populations, ainsi que le fait que la pratique sportive régulière reste très marquée socialement : il existe, selon l'INJEP, 21 points d'écart entre ouvriers et cadres, et 8 points d'écart entre femmes et hommes, une asymétrie de la pratique régulière qui s'est accentuée en 2023⁷⁷.

Ces inégalités dans la pratique sportive soulignent l'importance d'une approche ciblée pour combler les écarts sociaux et de genre. Il est donc essentiel de se pencher sur les acteurs qui pilotent la conception, la mise en œuvre et/ou la gestion des infrastructures sportives, ainsi que l'organisation des pratiques.



74. UNESCO. (s.d.). *Intore*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. <https://ich.unesco.org/fr/RL/intore-02129>

75. RFI. (2024, 28 décembre). *Rwanda : la danse des Intore inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO*. Radio France Internationale.

76. Source INJEP, *Baromètre national des pratiques sportives 2022*, <https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2022/#:-:text=En%202022%2C%20la%20pratique%20sportive,de%20plus%20qu'en%202018>.

77. *Ibid.*

D. Un faisceau d'acteurs derrière la fabrique des infrastructures et pratiques sportives

D.1. QUELLES ACTIONS PUBLIQUES À L'ŒUVRE ?

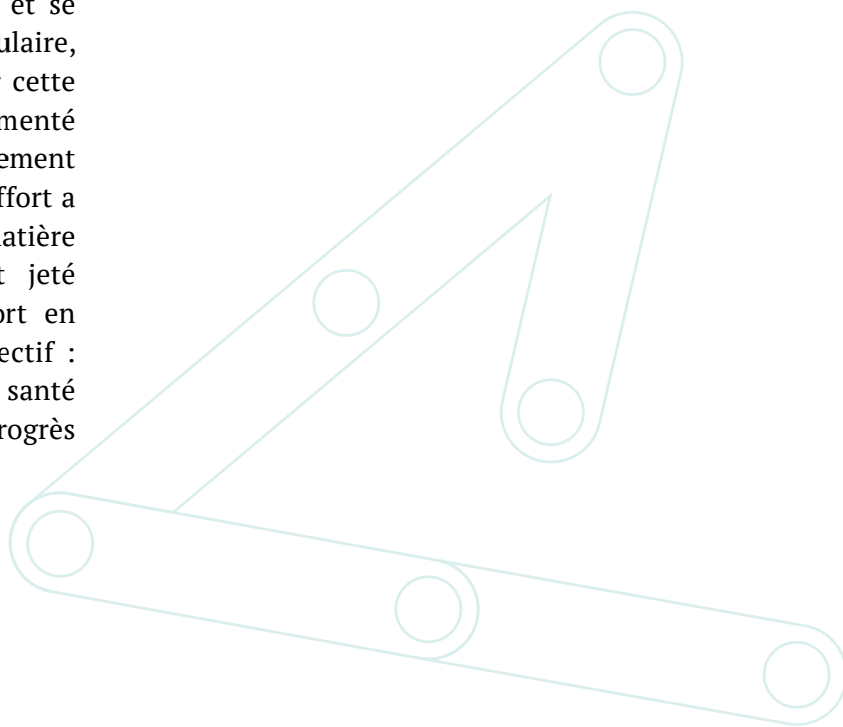
Le développement du sport moderne s'incarne à travers la création d'associations sportives et de clubs, qui se sont progressivement regroupés en unions et fédérations, nationales et internationales.

L'État est initialement resté en retrait de cette évolution. Historiquement, les collectivités locales ont été les premières à accompagner la pratique sportive en France. L'implantation des clubs et les premiers équipements sportifs, dès les années 1880⁷⁸, ont marqué l'essor du mouvement sportif. L'État en France commence à intervenir progressivement à partir de la fin du XIX^e siècle. L'activité physique devient obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique de garçons, le 27 janvier 1880, au moyen de la « loi George », mais ce n'est qu'à partir de 1936 que l'école commence à assumer une ambition en la matière.

En dehors de l'école, avant les années 1920, le sport sert en priorité à renforcer la discipline et la préparation physique des soldats. À partir des années 1920, il se détache progressivement de cette influence militaire pour se diversifier et se populariser⁷⁹ et connaît, avec le Front Populaire, un premier, bien qu'éphémère, âge d'or. Sur cette période, le budget alloué aux sports a été augmenté de 50%, permettant d'accroître le taux d'équipement sportif de 10% en seulement deux ans. Cet effort a soutenu un développement significatif en matière d'infrastructures. Ces investissements ont jeté les bases d'une politique publique du sport en France, tout en répondant à un double objectif : démocratiser l'accès au sport et renforcer la santé et la cohésion sociale dans un contexte de progrès social inédit pour l'époque.

Tout au long de la V^e République, les politiques publiques dans le champ du sport connaissent une structuration significative, en cherchant la coexistence entre le sport de haut niveau et le sport pour tous. Aujourd'hui, les institutions publiques en France jouent un rôle déterminant dans la gestion des infrastructures et pratiques sportives, au travers des financements, délégations de services publics, etc.

De manière générale, la politique sportive désigne l'action coordonnée menée par les pouvoirs publics (État, communes, région, département ou district, etc.) dans le domaine du sport⁸⁰. Celle-ci est mise en œuvre avec le concours du mouvement sportif (les fédérations sportives rassemblées au sein du Comité olympique national), à qui des délégations de services sont généralement attribuées. Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire d'envisager cette politique de manière concomitante à celle de l'éducation, dans la mesure où celle-ci a en charge la gestion de l'éducation physique et sportive à l'école.



78. En parallèle de la loi du 27 janvier 1880 (dite « loi George ») qui a rendu obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements d'instruction publique de garçons dépendant de l'État, des départements et des communes.

79. Skander Karaa, *Les politiques publiques du sport*, Que sais-je ? 2024.

80. Jean Claude Callède, « La politique » in *Dictionnaire culturel du sport*, sous la direction de Michaël Attali et Jean Saint-Martin, Armand Colin, 2019.

■ LE SPORT À L'ÉCOLE

Comme toute discipline scolaire, l'EPS est multiforme et s'appréhende par ses différentes composantes (pédagogique, culturelle, sociale, politique, etc.). À cette intrication de paramètres s'ajoute la distinction entre la théorie (les programmes scolaires) et l'effectivité de la pratique en fonction des pays et des régions. S'il existe plusieurs conceptions de la discipline, les objectifs qui peuvent lui être assignés dépassent la seule dimension « physique ». En France, par exemple, l'objectif de cette discipline scolaire est de construire un citoyen physiquement et socialement éduqué⁸¹.

Cette mission confère à la discipline des rôles différents : développer la motricité, partager des règles, assumer des rôles, entretenir sa santé, s'approprier une culture sportive et artistique. Le développement des compétences psychosociales peut ainsi pleinement intégrer les objectifs d'enseignement. En d'autres termes, l'enjeu de l'accès à la pratique sportive à l'école peut aussi être lié à celui de l'acquisition de certaines compétences résumées dans le tableau synthétisant les compétences psychosociales selon l'OMS.

Il ne s'agit pas ici de dire que la mise en place d'une politique publique d'EPS conduirait systématiquement à l'acquisition d'une ou plusieurs de ces compétences. Il est plutôt question de souligner, alors que l'EPS est souvent considérée comme une discipline secondaire ou même facultative, l'importance qu'elle peut avoir en matière pédagogique au-delà du seul développement des compétences motrices, dès lors que les encadrants bénéficient d'une formation adéquate.

L'accès aux pratiques sportives est tributaire de la place de l'EPS à l'école. L'établissement scolaire constitue le lieu privilégié pour démocratiser l'enseignement pour le plus grand nombre et transmettre une culture durable de la pratique sportive.

De ce point de vue, les progrès restent à accomplir à l'échelle internationale. En 2024, l'UNESCO a appelé les États à investir massivement dans la matière : près de deux tiers des collégiens et lycéens et plus de la moitié des élèves du primaire dans le monde ne bénéficient pas des heures minimums requises d'éducation physique⁸². En outre, seulement 7% des écoles à travers le monde ont mis en place un temps égal d'éducation physique pour les garçons et les filles. Les écarts en matière de financement de l'éducation physique entre les États sont importants : deux tiers y consacrent moins de 2% de leur budget éducatif, quand un État sur dix y alloue plus de 7%. En Afrique subsaharienne, plus de 71% des États entrent dans la première catégorie.

À l'échelle nationale, les données font parfois défaut. C'est le cas concernant les budgets spécifiques pour l'EPS, qui restent difficiles à extraire des budgets généraux de l'éducation. Il existe par ailleurs des différences de méthodologies entre pays qui rendent les comparaisons directes complexes. La France, par exemple, engage chaque année près de 4 milliards d'euros⁸³ pour rémunérer plus de 37 600 enseignants d'EPS⁸⁴. Mais à ce chiffre faudrait-il encore ajouter l'enseignement proposé par les professeurs des écoles en école élémentaire, et l'activité physique encadrée dès la maternelle par les enseignants.

Au Cameroun, la loi de 2018 portant sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives stipule que l'enseignement de l'EPS est obligatoire aux niveaux maternel, primaire et secondaire, ainsi que dans les établissements de formation professionnelle publics et privés. Plusieurs arrêtés⁸⁵ fixent cet enseignement à 2h obligatoires par semaine.

81. Source Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, *Bulletin Officiel* spécial du 26 novembre 2015 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400

82. *The Global State of Play, Report and recommendations on quality physical education*, Loughborough University, 2024.

83. *L'école et le sport : une ambition à concrétiser*, Rapport de la cour des comptes, 2019.

84. Les chiffres 2016-2017 indiquent 37 621, auquel il faut ajouter 1 050 conseillers pédagogiques. Serge Durali, Guillaume Dietsch, *Une histoire politique de l'EPS, du XIX^e siècle à nos jours*, DeBoeck supérieur, 2022.

85. Arrêté 92/22 du 17 mars 2022 portant définition de la nature, de la durée et des coefficients des matières dans les séries et classes du second cycle de l'Enseignement Secondaire Général ; arrêté 002 du 17 octobre 2013 fixant les programmes officiels d'éducation physique et sportive en formation continue.

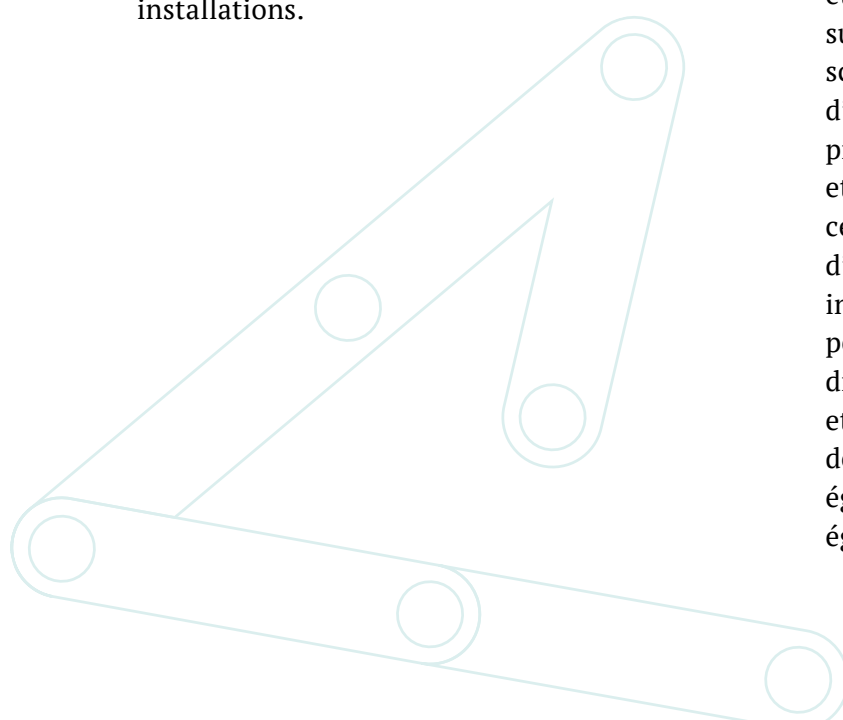
Au Sénégal, la loi⁸⁶ de 1984 portant charte du sport rend obligatoire l'enseignement de l'EPS dans tous les établissements d'éducation et d'enseignement du préscolaire au supérieur, ainsi que dans les établissements de formation de cadres, généralement de 2 heures par semaine.

Enfin, au Rwanda, des instructions ministérielles⁸⁷ de 2011 indiquent que l'éducation physique et sportive est une matière obligatoire dans l'enseignement fondamental, avec une période de 40 minutes par semaine pour le primaire et le secondaire, et deux périodes de 80 minutes pour le secondaire supérieur.

En dépit de cet engagement en faveur de l'éducation physique obligatoire, de nombreuses écoles peinent à mettre en œuvre des programmes, à défaut de formation des enseignants, de disponibilité d'infrastructures, etc. En France, 3 heures figurent au programme hebdomadaire en élémentaire : le rapport de 2012 de la mission des inspections générales, *La pratique sportive dans le 1^{er} degré*, constatait pourtant un volume horaire effectif de 2h15 d'EPS par semaine⁸⁸. Ce chiffre correspond en outre aux plages horaires réservées à l'EPS, et non au temps effectif en tant que tel : il faut déduire, le cas échéant, le temps de transport vers des installations.

La quantité d'EPS dans le second degré français suscite encore débats et paradoxes, comme en témoigne la réduction progressive et continue de la discipline en termes de volume horaire au cours du parcours scolaire. De 4 heures par semaine en 6^{ème}, elle passe à 3 heures à partir de la 5^{ème} et puis à seulement 2 heures à partir de la seconde. Le temps « obligatoire » se réduit alors que c'est précisément dans les dernières années du cursus scolaire que les jeunes filles ont le plus tendance à abandonner l'activité physique et sportive. Parmi les collégiens qui déclarent ne jamais faire de sport en dehors de l'école, il y a deux fois plus de filles que de garçons⁸⁹. Le nombre de jeunes filles déclarées inaptées à la pratique d'une activité physique en lycée professionnel peut atteindre jusque 12% dans certaines académies. Ce taux est de 3,5% en lycée général et technologique⁹⁰.

L'enjeu de concrétiser pleinement l'enseignement de l'EPS est aussi un défi que doivent relever le Cameroun, le Sénégal et le Rwanda. Ce dernier mène, au moins depuis 2011, une politique volontariste. Les instructions ministérielles rwandaises indiquent que l'éducation physique et sportive est obligatoire dans l'enseignement de base. Une période (40 minutes) par semaine est prévue dans le primaire et deux périodes (80 minutes) dans le secondaire supérieur. Il a cependant été constaté que le sport scolaire ne reçoit actuellement pas suffisamment d'attention. Dans la plupart des écoles, il existe un problème d'installations sportives et récréatives, et un manque de personnel technique compétent, ce qui impacte négativement les capacités d'apprentissage des élèves. Au Cameroun, une insuffisance des infrastructures sportives adéquates persiste en milieu scolaire : moins de 4 régions sur 10 disposent de plates-formes multisports de pratique et les espaces existants nécessitent également des rénovations. La formation des encadrants doit également être améliorée, une situation qui est également constatée au Sénégal.



86. Loi 84-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport. République du Sénégal.

87. Circulaire 411/1200/2011 du 18 février 2011. République du Rwanda.

88. *Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors de l'école*, Rapport de Pascal Deguilhem et Régis Juanico, 2016.

89. Source ONAPS, <https://hal.science/hal-02129670/document>

90. *Ibid.*



Encadré 1. Le sport au Rwanda : un outil de reconstruction et d'unité

Après le génocide de 1994⁹¹, le Rwanda s'est engagé dans un processus de reconstruction nationale. Dans cette perspective, le pays explore activement le rôle que le sport peut jouer dans sa stratégie nationale de développement.

Après le génocide, les fédérations nationales de sports et les associations sportives ont joué un rôle crucial dans la relance des activités sportives. Le football a été le premier sport à reprendre, quelques mois seulement après la fin du génocide en 1994. D'autres disciplines, telles que le basketball, le volleyball, le tennis, l'athlétisme et le cyclisme, ont progressivement suivi. En 1996, la participation du Rwanda aux Jeux olympiques d'Atlanta a marqué une étape importante, favorisant la création de nouvelles fédérations sportives pour consolider la paix et encourager l'unité nationale.⁹²

Le sport est désormais un élément clé de la politique de développement du Rwanda, intégré dans la Stratégie nationale de développement « Vision 2050 »⁹³, lancée en décembre 2020 par le président Paul Kagame et le ministère des Finances et de la Planification économique. Cette stratégie aspire à faire du Rwanda un pays à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2035 et à revenu élevé d'ici 2050⁹⁴. Cette ambition a été impulsée, dès 2019, par la création d'un ministère spécifiquement dédié au sport : un tournant par rapport aux périodes antérieures où le sport était considéré comme un domaine transversal, souvent associé à la culture, à la jeunesse ou à l'éducation. Ce ministère a pour objectifs de diversifier les pratiques sportives, d'encourager la participation des groupes sous-représentés – tels que les femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap – ainsi que d'améliorer la qualité des infrastructures sportives⁹⁵. L'ambition est de faire du Rwanda une véritable « nation du sport »⁹⁶, visant à renforcer son image sur la scène internationale et à capitaliser sur le *soft power* associé aux événements sportifs.

La politique sportive s'aligne sur la Stratégie nationale de transformation (NST) qui comporte deux phases principales. La NST1 2017-2024 marque un bilan mitigé puisque, malgré des avancées, les infrastructures sportives « restent insuffisantes tant pour le sport de haut niveau que pour la pratique de masse, et l'investissement du secteur privé dans le sport demeure limité. Les problèmes de gouvernance au sein des fédérations sportives, ainsi que le manque de professionnels qualifiés, freinent le développement »⁹⁷. C'est sur ce constat que le NST2 2024-2029 inclut l'objectif d'augmentation du niveau de vie des citoyens, la promotion d'activités sportives accessibles à tous et la **maximisation des retombées socio-économiques des infrastructures sportives**.⁹⁸ →

91. Des politiques divisionnistes ont exacerbé les tensions ethniques entre les Hutus et les Tutsis, jusqu'à culminer en 1994 avec le génocide contre les Tutsis. On estime jusqu'à 1 million le nombre des victimes assassinées. Ce génocide a laissé des traces dans la société rwandaise, tant sur le plan humain que sur le plan économique et social. <https://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/historical-background.shtml>

92. The Parliamentarian (2022). "Rwanda's rebuilding journey through sports".

93. Stratégie nationale de développement du Rwanda, lancée en décembre 2020 par le président Paul Kagame et le ministère des Finances et de la Planification économique du pays : [minecofin.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minecofin/Publications/REPORTS/National_Development_Planning_and_Research/Vision_2050/English-Vision_2050_Abridged_version_WEB_Final.pdf](https://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minecofin/Publications/REPORTS/National_Development_Planning_and_Research/Vision_2050/English-Vision_2050_Abridged_version_WEB_Final.pdf)

94. Niveaux de revenu par habitant définis par la Banque mondiale. Pays à revenu intermédiaire supérieur : entre 4 466 et 13 845 USD/an. Pays à revenu élevé : plus de 13 845 USD/an.

95. Ministry of Sports and Culture, <https://www.moya.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=10003&token=1122f5025865fa8d709778c4fe520c3dc099b8c9>

96. *Ibid.*

97. République du Rwanda, Stratégie nationale de transformation (NST2) 2024-2029, Programme quinquennal du Gouvernement : <https://www.minecofin.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=113057&token=c8954833148561a153d517267e5586d3738f37d4>

98. *Ibid.*



En 2021, le Gouvernement a publié la politique de développement du sport 2020-2030⁹⁹, qui met l'accent sur le développement du sport professionnel, le sport pour tous et la construction d'infrastructures modernes. Cette politique est présentée comme alignée avec le Plan stratégique sectoriel (PSS) pour l'éducation (2018/19 à 2023/24), dont les axes d'intervention stratégiques tendent notamment à :

- Former et recruter du personnel technique compétent pour soutenir le développement du sport dans les écoles ;
- Promouvoir des programmes de sport pour tous dans les écoles ;
- Créer les installations sportives indispensables dans les écoles ;
- Promouvoir le genre dans le sport scolaire, et établir des programmes sportifs inclusifs pour les enfants en situation de handicap et ayant des besoins spécifiques.¹⁰⁰

L'urbanisation et le sport, leviers de transformation socio-économique

En parallèle, le Rwanda poursuit une politique d'urbanisation ambitieuse, visant à planifier et moderniser tant les agglomérations urbaines que rurales, en garantissant la disponibilité d'infrastructures sportives. La Politique de développement du sport 2020-2030 participe également à la politique nationale d'urbanisation, notamment dans « l'identification et la mise en œuvre de projets visant à fournir des infrastructures sportives, récréatives et des activités physiques dans les zones urbaines et rurales »¹⁰¹. L'axe n°9 des orientations de la politique de développement du sport porte sur les infrastructures sportives : « Augmenter les infrastructures sportives standard bien équipées qui facilitent la participation des citoyens aux activités sportives et augmentent l'accueil d'événements locaux et internationaux ainsi que la participation du public ».

Le ministère des Sports s'était engagé à établir, d'ici la fin de 2021¹⁰² et avec le ministère des Collectivités locales, une cartographie complète des installations sportives existantes, afin d'optimiser leur gestion et leur utilisation. La politique prévoyait également une augmentation du nombre d'installations sportives de base dans les projets d'implantation rurale d'ici 2024, afin d'accroître la participation des citoyens aux pratiques sportives dans un objectif de santé publique et de loisir. Les installations sportives y sont aussi appelées à répondre aux standards d'inclusion pour en assurer l'usage aux personnes en situation de handicap, majoritairement dans l'objectif d'accueillir des compétitions internationales.

En effet, avec de nouveaux projets de développement d'infrastructures et un secteur touristique en plein essor¹⁰³, le Rwanda aspire à accueillir des compétitions sportives internationales.¹⁰⁴ →

99. Republic of Rwanda, Sports development policy 2020-2030, Ministry of Sports.

100. *Ibid.*

101. *Ibid.*

102. À date de rédaction de ce rapport, nous n'avons pas trouvé d'actualités sur cette cartographie.

103. En 2023, les revenus touristiques du Rwanda ont atteint 620 millions de dollars, enregistrant une augmentation de 36% par rapport aux 445 millions de dollars de 2022. Source : Rwanda Development Board (2024) "Building Resilience for Sustained Economic Growth" Annual report 2023.

104. Ambassade du Rwanda au Mozambique : « Rwanda: Africa's Next Sports Tourism Destination ».



Cette ambition se traduit par l'organisation d'événements tels que le Championnat d'Afrique des nations de football 2016, le Tour du Rwanda annuel en cyclisme, la Ligue africaine de basketball en 2021, les Championnats du monde de cyclisme prévus pour septembre 2025. Nous reviendrons sur les liens entre ces événements sportifs et l'opportunité qu'ils peuvent représenter en termes d'investissements dans les infrastructures dédiées à la pratique sportive.

Parmi les projets phares figure la Kigali Arena, un centre sportif et événementiel d'une capacité de 10 000 spectateurs, inauguré en 2019. Ce projet s'inscrit dans un plan global incluant la création d'une « sports city », un complexe sportif entourant la Kigali Arena et intégrant la rénovation du Stade Amahoro. Ces initiatives visent à promouvoir le tourisme sportif tout en créant des emplois dans un secteur en pleine croissance.¹⁰⁵

En effet, **un autre aspect clé de la modernisation concerne le financement du sport, avec une diversification des sources de revenus.** Le Plan stratégique sectoriel (PSS) pour le sport et la culture 2024-2029¹⁰⁶ du ministère des Sports et de la Culture rwandais souligne l'importance de l'investissement du secteur privé dans le sport pour le développement économique et social du pays. Il encourage les partenariats public-privé pour soutenir à la fois le développement du sport de masse et les performances de haut niveau, invitant les entreprises locales et internationales à investir dans les infrastructures sportives, les clubs et les programmes sportifs communautaires.

■ EN DEHORS DE L'ÉCOLE, COMMENT ORIENTER LES CHOIX BUDGÉTAIRES ?

En dehors de l'école, la priorisation du sport s'illustre en grande partie par le montant global des budgets des ministères des Sports, ainsi que par leur ventilation. Les choix d'investissements stratégiques peuvent être pensés de manière complémentaire et s'imbriquer dans une stratégie globale répondant à l'ensemble des usages qu'un État peut faire en matière de sport. Mais dans le cadre de ressources limitées, certains enjeux politiques peuvent également réduire la part d'investissements qui répond le plus aux enjeux liés à l'inclusion.

Trois principaux axes, corrélés, peuvent ainsi structurer ces orientations.

- **Le premier concerne le soutien au sport de haut niveau**, qui constitue « l'objectif premier de l'État » dans de nombreux pays africains¹⁰⁷, considérant sa propension à renforcer la visibilité internationale et le *soft power*, en projetant une image positive du pays grâce aux performances des athlètes dans les compétitions mondiales. Il est également capable de stimuler l'économie locale, notamment *via* les investissements dans les infrastructures, les événements sportifs et les partenariats public-privé¹⁰⁸. Sur le plan social, il semble à même de nourrir le sentiment d'appartenance nationale, un enjeu particulièrement fort pour certains pays de l'étude tels que le Rwanda (encadré précédent).

105. Press release (2024) "H.E. President Kagame Inaugurates Renovated Amahoro Stadium, Pledges Continued Investment in Sports Infrastructure", Ministry of Infrastructure, Government of Rwanda.

106. Sports and Culture sector strategic Plan 2024-2029, Republic of Rwanda.

107. Diamil Faye, Gerard Akindes, La gouvernance du sport en Afrique, in *Économie du sport en Afrique op. cit.*

108. *Économie du sport en Afrique, op cit.*

- **L'organisation de grands événements sportifs internationaux constitue un deuxième axe.** Économiquement, ces événements génèrent des retombées directes grâce au tourisme, aux sponsors, et à la consommation locale, ainsi qu'indirectes *via* la modernisation des infrastructures. Par exemple, les Jeux Olympiques de Paris 2024 devraient, selon le ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, rapporter environ 10 milliards d'euros à l'économie française grâce aux visiteurs et aux partenariats public-privé¹⁰⁹. Dans des pays comme le Cameroun, accueillir la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) stimule l'industrie hôtelière et les services locaux, créant des emplois temporaires et améliorant l'attractivité économique régionale. Politiquement, ces événements permettent aux gouvernements de légitimer leurs actions et d'unir les populations autour d'une vision commune. Ce sont les stratégies d'héritage et leur financement qui conditionnent la manière dont ces GESI vont servir, ou non, l'enjeu de l'inclusion des populations, en particulier des plus vulnérables.
- **Le troisième axe correspond à la notion de « sport pour toutes et tous »,** levier clé pour agir sur la question de l'inclusion. Il est question ici du tissu associatif constitué par les fédérations sportives, délégataires ou affinitaires, qui développent et encadrent les activités au service de leurs licenciés, ainsi que du développement des infrastructures sportives de proximité à l'échelle locale.



Encadré 2. Au Cameroun, un plan d'aménagement des espaces sportifs au rythme du football

La **Stratégie nationale de développement 2020-2030¹¹⁰** établit les priorités du gouvernement camerounais dans le domaine du sport, notamment en matière de développement des **infrastructures sportives**. Lancé en 2008 par le ministre Augustin Thierry Edzoa, le Programme national de développement des infrastructures sportives (PNDIS), resté en veille plusieurs années, a été relancé avant la CAN 2016 afin de présenter des stades conformes aux normes internationales. Ce programme avait pour ambition de doter le Cameroun d'un ensemble d'infrastructures sportives à la fois pour les pratiques sportives de haut niveau et pour les pratiques de masse durant la décennie 2008-2018.¹¹¹

Les principales réalisations concernent les infrastructures destinées aux sports de compétition. Parmi elles, le complexe sportif d'Olembe¹¹², construit pour accueillir la CAN 2021, est le plus grand stade du pays avec une capacité de 60 000 places. Il comprend également un hôtel cinq étoiles de 75 chambres, un centre commercial de 15 000 m², une salle de sport, une piscine olympique, un centre de tennis et un terrain de football, le tout s'étendant sur plus de 35 000 m². →

109. Source : <https://www.sports.gouv.fr/projet-de-loi-de-finances-des-moyens-au-benefice-des-politiques-publiques-du-sport-en-hausse-en>. À la date de rédaction du présent rapport (06/2025), aucun rapport ne chiffre le bilan financier exact des JOP 2024. Seul un rapport gouvernemental lié au projet de loi de finances pour 2025, mentionne des recettes de billetterie des Jeux sont estimées à environ 1,1 milliard d'euros, un montant qui dépasse les prévisions initiales et constitue l'une des sources de revenus les plus importantes pour le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO). Source : Ministère des Finances. (2024). *Rapport relatif à l'effort financier public dans le domaine du sport* (Annexe au projet de loi de finances pour 2025). Direction des Sports.

110. <https://minepat.gov.cm/fr/snd50/>

111. Issekin, A. (2022) *Gouvernementalité, territorialité et statolité africaines en crise. Entre construction, déconstruction et reconstruction de l'État en Afrique*, Éditions Monange

112. <https://www.melcohit.com/en/stories/282/olembe-sports-complex>



L'implication de la Confédération Africaine de Football (CAF) au Programme national de développement des infrastructures sportives (PNDIS) se fait dans la continuité des politiques de la CAF, qui encouragent l'aménagement des villes grâce aux compétitions sportives en Afrique subsaharienne. L'accent est donc mis sur l'aménagement des stades de football (prévu en phase 1 du PNDIS) au détriment des autres infrastructures pourtant prévues dans les phases 2 et 3 du PNDIS. Cette orientation, qualifiée de « footballisation » du PNDIS, découle directement de l'organisation des CAN masculine et féminine en 2016 et 2019 dans le pays.¹¹³ La gestion centralisée des stades privilégie l'aspect administratif et donc le rendement économique des stades au détriment d'un développement sportif territorial qui viserait davantage à diversifier les pratiques sportives grâce à l'infrastructure. Cette concentration limite l'attractivité des événements sportifs à différentes échelles (locale, nationale, internationale) en favorisant les compétitions dans les pôles politiques et économiques de Yaoundé et Douala. Des plans pour assurer la rentabilité des stades après la CAN ont finalement été envisagés, notamment avec le décret¹¹⁴ qui a créé et organisé l'Office National des Infrastructures et Équipements Sportifs (ONIES). L'ONIES porte alors pour mission d'expertiser l'entretien, la maintenance, l'exploitation, la sécurisation, le développement et la pérennisation des infrastructures et équipements sportifs.¹¹⁵

Toutefois, le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2021-2025¹¹⁶ – plan d'orientation de la mise en œuvre des actions de santé du Cameroun – constate également que les efforts déployés pour le développement des infrastructures sportives de proximité restent insuffisants, avec très peu d'infrastructures développées ces dernières années dans les milieux éducatifs et professionnels.

Lancé en 2024, dans la dynamique du programme du Contrat de désendettement et de développement (C2D) signé entre le Cameroun et la France, **le projet SPORCAP (Sport capitales régionales)**¹¹⁷ **visé à combler le déficit d'infrastructures sportives dans les villes secondaires et à faciliter l'accès au sport à près de 2 millions de Camerounais.** Il prévoit l'amélioration de 15 infrastructures sportives de proximité dans 5 capitales régionales : Bafoussam (Ouest), Bamenda (Nord-Ouest), Bertoua (Est), Garoua (Nord) et Maroua (Extrême-Nord). Les installations prévues comprennent des terrains multisports, des terrains de basketball et de football, des pistes d'athlétisme, ainsi que des parcours de santé. Par ailleurs, le projet met un accent particulier sur le renforcement des compétences des acteurs du sport, avec la formation de plus de 20 enseignants aux métiers du sport. En effet, l'on constate que les deux axes du volet « pratique des activités physiques et sportives » du PNDS sont précisément les constructions/réhabilitations des infrastructures sportives de proximité et les formations/recrutements des ressources humaines en APS – soulignant qu'une infrastructure ne saurait être pérenne sans personnel qualifié.

113. *Ibid.*

114. Décret N°2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Infrastructures et Équipements Sportifs, République du Cameroun.

115. Issekin, A. (2022) *op. cit.*

116. Plan national de développement sanitaire, PNDS 2021-2025, Ministère de la Santé Publique.

117. <https://www.afd.fr/fr/actualites/communique-de-presse/faire-du-sport-un-levier-de-developpement-au-cameroun>

Dans les pays de l'étude, l'État est susceptible de jouer un rôle prépondérant dans l'encadrement institutionnel et juridique de ce tissu associatif. Il fixe le cadre réglementaire et législatif qui définit le fonctionnement des fédérations sportives, des associations et des clubs. Il peut s'agir d'encadrer les normes de sécurité, les droits des sportifs, ou encore les obligations de formation des éducateurs sportifs. Il veille à la bonne gouvernance et à l'éthique dans les institutions sportives.

L'État, au même titre que les collectivités locales dans certains pays, contribue également au financement et au soutien de ces organisations, par le biais de subventions directes ou par le soutien à la formation des cadres et à la professionnalisation des acteurs. À ce titre, la structuration progressive du champ du « socio-sport » en France et du « sport pour le développement » à l'échelle internationale, fait écho à une reconnaissance croissante de son potentiel inclusif par les pouvoirs publics, bien que cette reconnaissance reste encore partielle et incomplète.

D'autre part, les budgets attribués au développement des infrastructures sportives liées aux compétitions peuvent également servir des objectifs d'inclusion. Ils peuvent toutefois être aussi guidés par d'autres enjeux susceptibles de concurrencer les enjeux d'inclusion et le financement des infrastructures de proximité. Sur le plan économique, les compétitions s'illustrent dans des événements internationaux générateurs de revenus. Sur le plan symbolique, ces équipements incarnent l'ambition et la modernité du pays, tout en renforçant la cohésion nationale. Au Rwanda, la construction d'infrastructures modernes, comme Kigali Arena, a consolidé l'image d'un pays tourné vers le futur et engagé dans le sport comme outil de développement. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une telle démarche est conçue pour apporter des réponses aux enjeux de l'inclusion et aux besoins des populations.





Encadré 3. Fonds européens : un investissement croissant dans les espaces de pratique sportive

Plusieurs programmes jouent un rôle clé dans la politique sportive européenne. À partir de 2023, le programme Erasmus+ a intégré le financement de projets de mobilité pour les professionnels du sport, favorisant ainsi la mise en réseau des structures sportives européennes et le développement des compétences dans le domaine du sport pour tous. Progressivement, les fonds structurels européens apportent leur soutien aux territoires dans le domaine des infrastructures. Dans le cas français, par exemple, puisque la gestion des infrastructures sportives repose principalement sur les collectivités locales et régionales, elles peuvent solliciter des financements européens pour soutenir leurs projets.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) peut, par exemple, financer des projets d'investissement physique, à condition qu'ils s'inscrivent dans une stratégie de développement territorial ou répondent à un enjeu environnemental, tel que l'amélioration du cadre de vie, la mobilité, la transition énergétique et la recherche en santé. Depuis 2014, ce fonds a permis la réalisation de plus de 40 équipements sportifs en Région Grand Est.¹¹⁸

Depuis 2021, les collectivités peuvent également bénéficier du **plan de relance européen NextGenerationEU** pour moderniser et améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures sportives. La rénovation des équipements sportifs fait également partie des investissements prévus par les fonds de transition énergétique du Pacte Vert européen, visant à répondre aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

En 2024, le Comité européen des régions (CdR) a publié « *Construire un modèle sportif européen fondé sur des valeurs en partant du terrain : un moyen de favoriser l'inclusion et le bien-être social des jeunes en Europe* »¹¹⁹. Cet avis préconise une augmentation des investissements issus des fonds européens dans « *des infrastructures sportives à petite échelle [...], en mettant particulièrement l'accent sur les infrastructures de plein air, compte tenu du fait que ces installations et les terrains sur lesquels elles sont implantées appartiennent souvent aux communes* ». Les sports de plein air tels que la marche, la course à pied et le cyclisme y sont également représentés comme des sports accessibles au plus grand nombre, « *susceptibles de stimuler [le] bien-être [et la] proximité [...] dans les territoires* ».

118. <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/pourquoi-comment-fonds-europeens-soutiennent-sport>

119. Avis (C/2024/1044) du Comité européen des régions — *Construire un modèle sportif européen fondé sur des valeurs en partant du terrain : un moyen de favoriser l'inclusion et le bien-être social des jeunes en Europe*.
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202401044

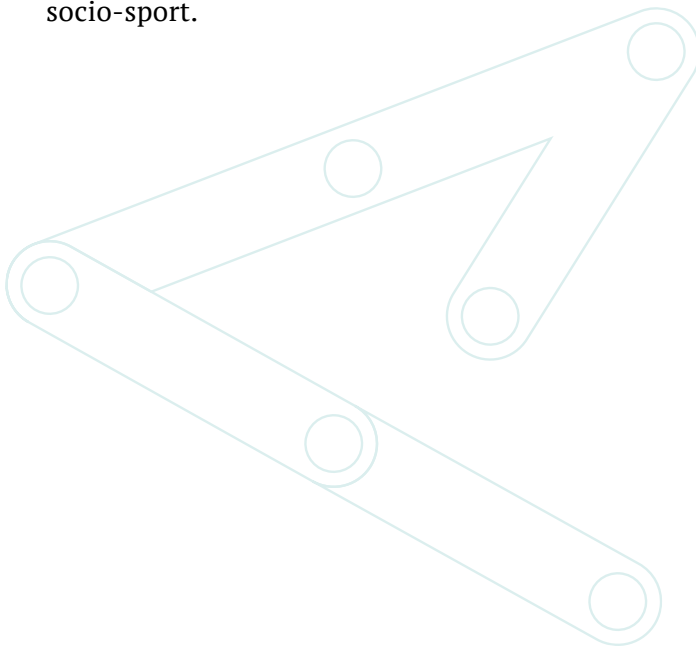
D.2. LE RÔLE DES ACTEURS PRIVÉS : SPONSORING ET MÉCÉNAT

À l'échelle internationale, le sport est devenu une activité économique de première importance – « l'industrie du sport » – qui représente environ 2% du PIB mondial, soit 1 200 milliards d'euros¹²⁰. Cette industrie connaît une croissance annuelle rapide, supérieure en moyenne à celle de l'économie mondiale¹²¹.

Si cette économie est liée à la pratique, elle l'est aussi au sport-spectacle. La croissance du marché mondial est tirée en grande partie par les événements sportifs médiatisés et la vente de droits télévisés. Le sponsoring sportif, évalué à 45 milliards de dollars à l'échelle mondiale, permet aux marques de soutenir des équipes, des clubs ou des initiatives locales tout en renforçant leur visibilité et leur image de marque¹²². Si le mécénat et la philanthropie progressent dans le domaine du sport, le montant de mécénat sportif par entreprise est relativement faible, tout du moins en France : le montant médian du mécénat dans le domaine du sport est de 2 400 € et une moyenne de 66 000 €, contre 7 900 € et une moyenne de 279 000 € pour le mécénat culturel¹²³. Par ailleurs, la majorité des structures soutenues par les mécènes sportifs restent des associations sportives locales, moins avancées en matière d'évaluation d'impact que les structures qui ont émergé depuis le milieu des années 1990 dans le domaine du socio-sport.

Par ailleurs, le développement de l'économie du sport favorise l'émergence de certains outils numériques et technologiques. Des applications de coaching personnalisé, des objets connectés ou encore des plateformes interactives rendent la pratique plus attrayante et accessible, et peuvent, comme c'est le cas dans le cadre du partenariat entre la start-up My Coach et l'ONG Peace and Sport, constituer des outils à part entière dans le champ du développement. Ces innovations, souvent soutenues par des partenariats entre entreprises et start-ups, renforcent la durabilité et l'attractivité du sport pour des publics variés. Pour maximiser ces impacts, il est essentiel que les acteurs privés et publics collaborent autour de politiques cohérentes, avec un suivi des retombées sur les populations et les territoires concernés.

Pour autant, le développement de l'industrie du sport peut s'accompagner de dérives significatives. La concentration des ressources financières autour des grands événements et des disciplines populaires accentue les inégalités sociales et territoriales, marginalisant les sports moins médiatisés ou les communautés défavorisées. De plus, la privatisation croissante des infrastructures et la montée en gamme des équipements connectés rendent la pratique sportive plus coûteuse, excluant une partie des populations. La domination des intérêts privés, notamment à travers le sponsoring, favorise des initiatives guidées par des objectifs commerciaux plutôt que par une vraie intention d'impact social, compromettant parfois les valeurs éducatives et éthiques du sport.



120. Jean-François Bourg et Jean-Jacques Gouguet, *L'économie du sport*, la Découverte, 2012.

121. François Thomazeau, *Histoire secrète du sport*, La Découverte, 2019.

122. Source EDHEC. <https://www.edhec.edu/fr/news/conference-france-2023-2024-le-sport-un-enjeu-economique-mondial>

123. Source Admical, 2022. https://admical.org/sites/default/files/uploads/barometre_admical_2022.pdf

Par ailleurs, cette industrialisation est inégale selon les territoires. À titre d'exemple, en 2019 l'Europe concentrait 86% des budgets de sponsoring sportif, contre seulement 1% en Afrique, ce qui reflète à la fois l'état du développement économique du sport sur le continent et le manque de données chiffrées disponibles¹²⁴.

À ce titre, d'après Gerard Akindes, Fawzi Dekhil, Michel Desbordes, « *Le stade africain en général reste un des maillons faibles de la dimension spectacle et économique de l'écosystème du sport sur le continent, en particulier en Afrique subsaharienne. Cette faiblesse est à la fois quantitative et qualitative. Le quantitatif s'adresse au nombre de stades par pays ainsi qu'à la répartition régionale de ces stades. L'état des installations, l'exploitation et la maintenance sont des indicateurs de l'aspect qualitatif, et peuvent être évalués sur la base des années de construction des stades, mais aussi de l'analyse des images télévisuelles qu'offrent les compétitions africaines de football notamment (...). Seuls quelques pays ont des stades conformes à toutes les normes internationales*¹²⁵. »

De ce point de vue, l'accueil de GESI (Coupe d'Afrique des Nations, Jeux Olympiques de la Jeunesse), permet la construction ou la rénovation de stades répondant à ces normes. La question de l'héritage se pose en raison du surdimensionnement de ces stades pour les compétitions nationales, pouvant entraîner une sous-utilisation ou une inadéquation avec le niveau de développement de l'écosystème du sport de compétition local¹²⁶. Les banques de développement jouent un rôle croissant dans la structuration des économies sportives susceptibles d'offrir des perspectives d'emploi, notamment pour les populations les plus jeunes, ou encore des stratégies dans le domaine du sport et développement.



124. Gerard Akindes, Fawzi Dekhil, Michel Desborde, Les défis du sponsoring en Afrique, in *L'économie du sport en Afrique*, op cit.

125. *Ibid.*

126. *Ibid.*

2. Des espaces de pratique sportive pour une ville plus inclusive

A. Le rôle clé des collectivités territoriales

A.1. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PREMIERS AMÉNAGEURS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En France, produire des infrastructures et soutenir la pratique sportive sont des fonctions des collectivités territoriales, qui agissent sous forme de subventions directes aux clubs, soutien à la rénovation et à la construction d'infrastructures sportives. Selon la Cour des comptes, les collectivités territoriales sont propriétaires d'environ 80% des installations sportives¹²⁷ et prennent en charge près de 70% des dépenses publiques qui y sont liées.

En 2010, la loi¹²⁸ portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) définit des compétences exclusives pour certains domaines, mais fait exception pour le sport, qui reste une compétence partagée entre les différentes collectivités territoriales, aux côtés du tourisme et de la culture. En matière d'aménagement, les communes sont responsables de la gestion des équipements sportifs de proximité (gymnases, terrains de football). Les départements interviennent à une échelle plus large, en finançant les infrastructures sportives intercommunales ou les clubs départementaux. Enfin, les régions prennent en charge des projets d'envergure régionale, notamment liés au développement de grands complexes sportifs ou à l'accueil de compétitions internationales.

Bien que les collectivités soient à la manœuvre, le développement des infrastructures sportives relève d'une mobilisation croisée de nombre d'acteurs, comme indiqué dans le Code du sport¹²⁹ : « *L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.* ». Les modèles de financement des grandes infrastructures le démontrent, d'autant plus qu'ils fluctuent avec la crise et l'endettement des collectivités. Si la maîtrise d'ouvrage publique est le modèle dominant, les solutions 100% privées et les partenariats public-privés (PPP) ouvrent de nouvelles pistes autour de l'inclusion, notamment pour les grandes infrastructures.

L'aménagement des infrastructures de proximité (terrain de football, aménagements dans les espaces publics, etc.) est piloté par les collectivités dans le cadre de marchés publics dédiés, dans lesquels les objectifs d'inclusion sont inscrits comme des prescriptions à atteindre. Pour les grandes infrastructures, le succès de l'inclusion repose principalement sur les clauses contractuelles des PPP entre collectivités, constructeur/exploitant et club résident. Les conditions d'inclusion sont le fait de discussions (hors obligations légales) sur, par exemple, les horaires d'ouverture adaptés, l'accès à une partie des installations pour les clubs et associations, l'accès pour les PMR, les conditions de la desserte par les transports en commun ou la localisation des infrastructures. L'inclusion, portée à la fois par la puissance publique, les clubs et les investisseurs, dépasse la simple production des lieux et nécessite des investissements dans des dispositifs sociaux (clubs, associations, animateurs, écoles, etc.) pour accompagner et stimuler la pratique.

127. Ce sont 19 des 20 stades de Ligue 1 (football), 12 des 14 stades du Top 14 (rugby) et la totalité des 18 salles utilisées en Pro A (basket-ball) qui appartiennent à une collectivité.

128. Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

129. Code du sport, L. 100-2. (n.d.). Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr>

Au Cameroun, le processus de décentralisation initié par la loi¹³⁰ du 11 juillet 2018 confie aux Collectivités territoriales décentralisées (CTD) la gestion des infrastructures sportives adaptées aux besoins locaux. Cependant, la mise en œuvre de cette décentralisation reste lente et incomplète. Si les communes sont responsables des infrastructures locales, l'aménagement de ces équipements dans les territoires n'est pas toujours une priorité, notamment face aux besoins en matière d'accès à l'eau, à l'électricité ou à l'éducation. Bien que des infrastructures majeures comme le complexe d'Olembe aient été développées par l'État pour des événements internationaux, elles ne répondent

pas aux besoins des quartiers qui manquent d'infrastructures sportives de proximité. De plus, la gestion de ces équipements par les communes se heurte à un manque de ressources humaines qualifiées et de formation adéquate, freinant ainsi le développement du sport à l'échelle locale. Ainsi, bien que la décentralisation offre des possibilités de gestion plus locale des infrastructures sportives, sa mise en œuvre reste insuffisante et nécessite une meilleure organisation et des investissements dans la formation des agents communaux.



Encadré 4. En France, les infrastructures sportives comme levier d'inclusion sociale en lien avec le développement urbain dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Tenant compte de la notion de bassin de vie, l'intercommunalité est une échelle pertinente pour les projets structurants (complexe nautique, stade, patinoire, etc.) dont la zone de chalandise dépasse largement le périmètre de la ville centre et lorsque près de la moitié des pratiquants vivent en dehors de celle-ci. Les intercommunalités ont aussi le rôle de soutenir l'accès des habitants à ces structures et de construire des équipements de proximité. Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) peuvent ainsi soutenir leurs communes dans la réalisation des infrastructures et organiser une planification à l'échelle de leur territoire élargi pour une bonne répartition géographique des lieux et en adéquation avec les besoins des populations. En termes d'inclusion, elles sont en première ligne dans le cadre des projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la ville.

L'enjeu des infrastructures sportives dans les QPV est clé, considérant que le sport y est reconnu comme outil de renforcement du lien social, d'aménagement de l'espace public et d'attractivité. Pour autant, beaucoup de QPV enregistrent des carences importantes en équipements sportifs, tant en nombre qu'en variété. C'est en partie pour combler cela que, depuis 2022, l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) et l'Agence nationale du sport (ANS) ont engagé un partenariat visant à soutenir le développement du sport dans les QPV, en se reposant sur les projets de renouvellement urbain construits en lien avec les collectivités territoriales. L'ANRU est engagée dans le financement d'études et la réalisation de 160 équipements sportifs dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain), intégrant une politique sportive comme « axe structurant d'un projet de renouvellement urbain ».¹³¹

130. Article 78 et Article 79 de la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun.

131. C'est dans ce cadre que les collectivités territoriales prennent en main la question des infrastructures sportives. Par exemple, La Plaine des Sport, au cœur du Quartier Perrier - Livron - Château-Rouge est un aménagement porté par Annemasse Agglo. La maîtrise d'ouvrage a été réalisée en lien avec la Ville d'Annemasse qui est gestionnaire de l'équipement. Le projet a été financé à hauteur de 60% grâce aux subventions accordées par l'ANRU, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de Haute-Savoie et l'Agence nationale du sport.

A.2. AU-DELÀ DES INFRASTRUCTURES, INVESTIR DANS LE TISSU SOCIO-SPORTIF

Créées en 2020, les conférences régionales du sport¹³² rassemblent une diversité d'acteurs chargés d'établir un projet sportif territorial qui tient compte des spécificités des territoires. De leur côté, les Projets sportifs territoriaux (PST), élaborés par chaque conférence, doivent contribuer à faire du sport un levier d'éducation, d'insertion, de santé, d'inclusion¹³³. Les PST sont avant tout des outils de financement et de soutien à l'organisation, la gouvernance, l'emploi dit socio-sportif et les politiques locales autour du sport.

Les régions interviennent dans la formation et l'aménagement du territoire sportif, soutenant la pratique professionnelle et amateur (formation, associations, événements, sport de haut niveau), ainsi que la création et la gestion d'infrastructures (centres médico-sportifs, équipements pour lycées, grands stades, cofinancement d'infrastructures urbaines). Le conseil départemental soutient la pratique pour le plus grand nombre, l'animation sportive, les associations départementales et les sports de pleine nature. Il prend en charge les installations sportives des collèges et appuie les territoires infra-départementaux *via* les intercommunalités.

B. Inscrire l'activité physique dans l'organisation urbaine avec les mobilités douces

En France, les politiques vélo des villes témoignent d'une réorganisation du partage de l'espace public en faveur des déplacements cyclistes. Vélo musculaire, vélo à assistance électrique, vélo cargo, longtail, mais aussi skateboard, roller, etc. sont autant de modes qui mobilisent le corps pour se déplacer ou en tant que loisirs.

De manière générale, dans la plupart des pays africains, les deux-roues ne bénéficient pas d'une popularité marquée, à l'exception du Rwanda¹³⁴. Et pourtant, les vélos-taxis (*boda-boda*) d'Ouganda et d'ailleurs sont au cœur du transport de marchandises et de clients. Peut-être parce que le vélo, contrairement à la moto ou à la voiture, est parfois perçu comme un choix contraint pour certains, ou qu'il véhicule un imaginaire enfantin, les moyens de transports motorisés restent un objectif à atteindre mais, comme le résume Peter Meijer « *Le vélo est très populaire au Malawi, parce que les gens ne peuvent pas s'offrir une moto et parce que le pays a une forte densité de population* »¹³⁵.

« *Conduite automobile effarante, chaussures improbables, chaleur accablante, prestige du vrombissement : à Accra (Ghana), pas plus que dans la plupart des villes africaines, la bicyclette n'a pas trouvé sa place.* » insiste Philippe Bernard¹³⁶. Un contexte urbanistique plus favorable peut changer la donne : à ce titre, les villes se rejoignent pour faciliter et capitaliser sur le vélo, par exemple au sein du Africa Network for Walking and Cycling fondé en mars 2021. Par ailleurs, pour les planificateurs urbains africains désireux de soutenir le vélo, mais aussi la marche, à travers une forme urbaine et une conception de rue appropriées, ONU-Habitat et l'ITDP ont publié conjointement *Streets for walking & cycling. Designing for safety, accessibility, and comfort in African cities*¹³⁷. En Europe, le vélo est davantage un choix et la ville commence à s'équiper pour lui.

132. Elles sont composées de représentants de l'État, des collectivités territoriales, d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de sport. Elles sont établies pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

133. <https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>

134. Cf. encadré *infra*.

135. Pour se déplacer dans les campagnes du Malawi, rien de mieux que le vélo-taxi, *Jeune Afrique*, 18/09/2011 <https://www.jeuneafrique.com/depeches/65142/politique/pour-se-deplacer-dans-les-campagnes-du-malawi-rien-de-mieux-que-le-velo-taxi/>

136. Philippe Bernard, « Des vélos en bambou pour l'Afrique », *Le Monde*, 2009.

137. ONU-Habitat & ITDP. (n.d.). *Streets for walking & cycling: Designing for safety, accessibility, and comfort in African cities*. ONU-Habitat.

■ LES VILLES AFRICAINES, DE LA MARCHÉ À PIED IMPOSÉE À LA MARCHÉ VALORISÉE

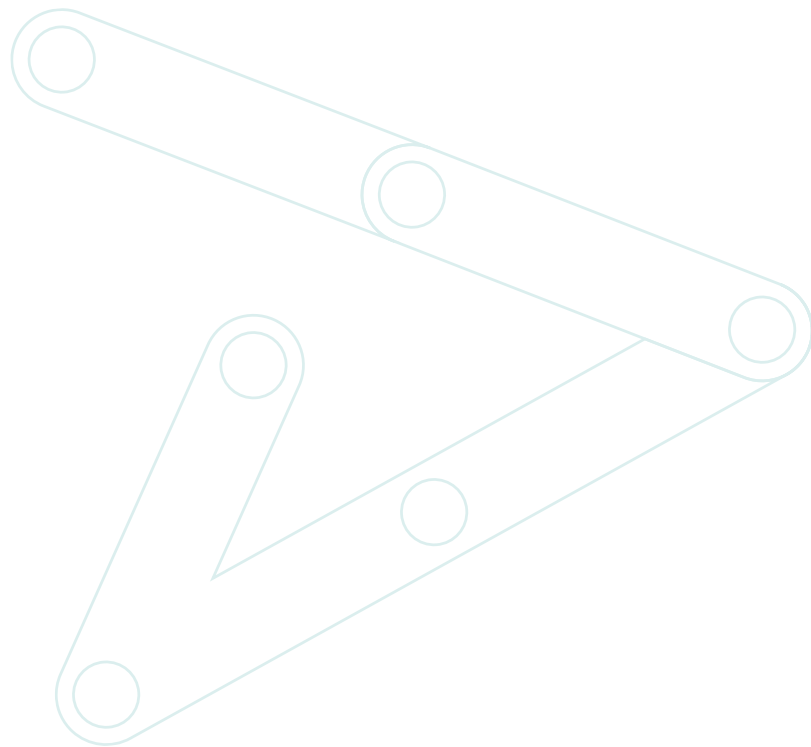
En Europe comme en Afrique, l'avenir des villes doit être praticable à pied. Si la part de marche à pied tourne autour de 20% dans les villes françaises, dans des villes comme Addis-Abeba et Dire Dawa (Éthiopie), Kampala (Ouganda), Mombasa et Nairobi (Kenya) ou Dar-es-Salam (Tanzanie), 40 à 60% des déplacements sont effectués à pied. Cette part modale est d'autant plus importante qu'on note l'absence d'infrastructures adéquates pour la marche : par exemple, à Addis-Abeba, 63% des routes sont dépourvues de trottoirs. La marche est actuellement plutôt une nécessité pour une majorité de citoyens qui n'ont pas les moyens de s'offrir un transport individuel motorisé ou n'ont pas accès au réseau de transport public.

Alors qu'en Europe le défi est de remettre les personnes à la marche pour des raisons de santé publique, l'enjeu des villes africaines sera de promouvoir la marche même lorsque les habitants peuvent se permettre de se déplacer autrement. En effet, face à une offre de transports en commun et un accès généralisé à la voiture, la marche et le vélo sont encore souvent considérés comme des solutions « par défaut ».

Certaines villes se positionnent comme pionnières du continent africain en rendant leur environnement urbain plus propices à la marche, notamment à travers les Plans de mobilité urbaine durable de villes (PMUD), comme à Dakar (Sénégal) et Douala (Cameroun)¹³⁸. Le développement de ces PMUD est soutenu par l'initiative Mobilise Your City lancée lors de la COP21 de 2015 à Paris. Ce partenariat regroupe plus de 100 partenaires¹³⁹ pour la planification de la mobilité urbaine durable dans 16 pays membres. En 2024, le programme a soutenu 32 PMUS (Plan de mobilité urbaine soutenable) et 9 PNMU (Plans nationaux de mobilité urbaine) en matière d'assistance technique et de préparation de projets.

Ainsi, bien que les villes africaines disposent de vastes ressources pour résoudre leurs problèmes de congestion en construisant davantage d'infrastructures routières, l'enjeu est plutôt de développer une stratégie de transports non-motorisés pour maintenir un taux élevé de marche et de vélo, comme c'est le cas à Addis-Abeba (Éthiopie) à travers son Plan de mobilité durable¹⁴⁰.

Cela implique d'adopter systématiquement une approche multimodale des systèmes de transport urbain, de créer et maintenir dans chaque ville un réseau piétonnier continu, sécurisé et accessible à tout moment de la journée, ainsi que des pistes cyclables aux caractéristiques analogues. Il semble aussi essentiel d'améliorer le service assuré par les opérateurs de transport artisanal, par leur intégration totale dans le système de transport public¹⁴¹.



138. Pourquoi l'avenir des villes africaines doit être praticable à pied, 23/09/2021,

<https://www.mobiliseyourcity.net/fr/pourquoi-lavenir-des-villes-africaines-doit-etre-praticable-pied>

139. Il est soutenu par l'Union européenne, l'Agence française de développement (AFD), le ministère français de la Transition écologique (MTE), le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV), et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le partenariat est mis en œuvre par l'AFD, la GIZ, l'ADEME, le Cerema, la CODATU, la BERD, la KfW et l'Institut Wuppertal.

140. United Nations Road Safety Fund. (n.d.). *Développement de la conception de rues sûres en Éthiopie*.

<https://roadsafetyfund.un.org/fr/projects/developpement-de-la-conception-de-rues-sures-en-ethiopie>

141. Stucki M., 2016, *Politiques de mobilité et d'accessibilité durables dans les villes africaines*,

<https://www.ssatp.org/sites/default/files/publication/95606-FRENCH-WP-SSATPWP106-Urban-Mobility-FR-PUBLIC.pdf>



Encadré 5. Le cyclisme au Rwanda : un levier d’inclusion, de mobilité durable et de transformation urbaine

En septembre 2025, le championnat du monde de cyclisme organisé par l’Union Cycliste Internationale (UCI) aura lieu à Kigali. Dans ce pays à fort relief, le vélo fait partie des pratiques quotidiennes : dans les campagnes, pour transporter les récoltes, comme dans les villes, pour le transport de marchandises et les déplacements individuels avec les nombreux vélos-taxis¹⁴².

L’héritage sportif au service du renouveau national

Plus accessible que la moto ou la voiture, le vélo s’est rapidement développé dans la région des Grands Lacs. L’initiative emblématique « Team Rwanda Cycling », fondée en 2007 par le cycliste et entraîneur Jonathan Boyer, a permis de professionnaliser la discipline et d’identifier des talents issus de milieux modestes, à l’image d’Adrien Niyonshuti, rescapé du génocide et premier Rwandais à participer aux Jeux olympiques en VTT¹⁴³. Le Tour du Rwanda, autrefois course régionale, a acquis en 2009 le statut UCI, attirant des cyclistes de plus de 14 pays et devenant un vecteur de cohésion nationale et de visibilité internationale¹⁴⁴.

L’héritage des championnats du monde de cyclisme pour Kigali

Cet événement semble l’occasion d’encourager de nouvelles pratiques cyclistes dans la capitale rwandaise et, à terme, le reste du pays. Si la pratique du vélo à Kigali se développe, de nombreux obstacles demeurent, tels que le relief, la circulation, le prix de l’équipement et les inégalités de genre – la majorité des femmes de Kigali ne sachant pas faire du vélo et/ou ne le pratiquant pas¹⁴⁵. Les représentations jouent également un rôle important dans le développement de la pratique, considérant que le vélo est perçu comme le « mode de transport du pauvre »¹⁴⁶. C’est pourquoi l’organisation du championnat du monde de cyclisme pourrait non seulement développer un réseau de pistes cyclables sécurisées, mais aussi démocratiser l’usage du vélo à travers des programmes d’éducation au cyclisme à destination des femmes et des enfants¹⁴⁷.

De multiples politiques de soutien au vélo : tourisme et mobilité douce

Le Gouvernement encourage le développement de la pratique¹⁴⁸ à travers différents programmes, reconnaissant le rôle significatif du vélo dans la réalisation d’objectifs de politiques publiques associés. Par exemple, le tourisme à vélo fait partie intégrante de la stratégie touristique nationale. →

142. Transitec, & Allaire, J. (2023). *Comment favoriser l’usage du vélo au Rwanda grâce au Championnat du monde de cyclisme 2025 ?* Concept note.

143. Mornet, S. (2012,). *Le Rwandais Niyonshuti, survivant du génocide, pédale pour oublier*. France 24.

144. UCI. (2019). *Tour du Rwanda: a story of tradition, tenacity and talent*. (s. d.-b). UCI. <https://www.uci.org/article/tour-du-rwanda-a-story-of-tradition-tenacity-and-talent/5Qab13c0fcaKy89ta8o2Jg>

145. Selon le rapport USAID *Bicycles for Growth – Rwanda Bicycle Market System* (2023), seulement 18% des femmes possèdent un vélo, contre 66% des hommes. De plus, 23% des femmes utilisent le vélo pour se rendre au travail ou au marché, comparativement à 59% des hommes.

146. Allaire, J. (2024). Can Kigali become a cycling city thanks to the world cycling championships ? *The New Times*.

147. Transitec, & Allaire, *op. cit.*

148. Odero, D., Tuniz, J., & DeFreese, M. (2020). *Rwanda invests in cycling, helps boost clean air and jobs*. United Nations. <https://africarenewal.un.org/en/magazine/rwanda-invests-cycling-helps-boost-clean-air-and-jobs>



Le « *Congo-Nile Trail* », parcours reliant le nord au sud, en est un exemple emblématique, stimulant l'attractivité touristique tout en contribuant à la promotion de la mobilité douce¹⁴⁹. Dans un souci environnemental, les « *Car-free Days* » cherchent à réduire la pollution tout en incitant la population à adopter des modes de transport alternatifs, en fermant les principaux boulevards de Kigali à la circulation un dimanche matin sur deux depuis 2016¹⁵⁰. Récemment, la politique des transports du ministère des Infrastructures met en avant le rôle des modes de transport non motorisés, notamment pour réduire les coûts de la mobilité¹⁵¹. Cette politique sectorielle propose d'établir des « *Urban Mobility Plans* » dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants pour accroître l'usage des modes de transport soutenables, en promouvant également la pratique du vélo des femmes¹⁵². Ces Plans de mobilité urbaine sont initiés par le Gouvernement avec le soutien de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. Ces collaborations visent à adapter les meilleures pratiques internationales aux spécificités locales rwandaises et à renforcer la planification multimodale, la gouvernance participative et l'intégration des services de transport informels¹⁵³.

C. Aménager la ville à hauteur d'habitants : l'exemple des enfants et des aînés

Dans les métropoles occidentales, il est de moins en moins fréquent qu'un enfant se rende à l'école à pied, sans être accompagné¹⁵⁴. En France, les politiques d'aménagement se penchent de plus en plus sur la question des « rues aux écoles » ou « rues aux enfants » – piétonisation temporaire ou durable des voiries autour des écoles. La rue redevient un espace de déplacement sécurisé, mais surtout un espace d'activité physique à la sortie de l'école : course, jeux d'équilibre, jeux collectifs, trottinette... Cette approche invite à penser la réappropriation de ces espaces par les enfants à travers la promotion de la mobilité autonome et du jeu libre, et la participation réelle des enfants à la fabrique de la ville¹⁵⁵.

La question est similaire pour les personnes âgées qui sont davantage touchées par les enjeux d'autonomie. La marche en ville est une activité de santé que la ville doit faciliter : revêtements des sols confortables avec suffisamment d'adhérence pour éviter les chutes, assises à intervalles réguliers (bancs, appuis), points d'eau et toilettes, sécurisation des traversées piétonnes, prise en compte de l'éclairage et des contrastes visuels. En France, ces préoccupations sont au centre du programme « Ville amie des aînés », qui regroupe nombre de collectivités territoriales¹⁵⁶. L'approche vise à préserver l'autonomie des personnes âgées en offrant une ville propice à l'activité physique, en améliorant les infrastructures et en adaptant la voirie pour faciliter la marche active.

149. Cycling – Visit Rwanda. (s. d.). <https://visitrwanda.com/interests/cycling/>

150. Kigali Car Free Day. (s. d.). Climate Chance. <https://www.climate-chance.org/en/best-practices/kigali-car-free-day/>

151. Ministry of Infrastructure. (2021). *National Transport Policy and Strategy for Rwanda*. Government of Rwanda.

152. Transitec, & Allaire, *op. cit.*

153. Africa Transport Policy Program (SSATP). (2018). *Policies for sustainable accessibility and mobility in cities of Rwanda*. MobiliseYourCity

154. Monnet N., 2020, *Redonner goût à la rue pour favoriser l'autonomie des jeunes citoyens*, <https://metropolitiques.eu/Redonner-gout-a-la-rue-pour-favoriser-l-autonomie-des-jeunes-citadins.html>

155. Rivière, C., 2023, *Qu'est-ce qu'une ville à hauteur d'enfant ? Mouvements*, n°115.

156. « Ville amie des aînés » est en effet un mouvement porté entre autres par le Réseau Francophone des Villes amies des aînés (RFVAA), association affiliée au réseau mondial des villes et communautés Amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

D. Les grands événements sportifs internationaux (GESI) en ville

Les grands événements sportifs internationaux (GESI) désignent des compétitions sportives de grande envergure attirant un public mondial. Ils se tiennent souvent à intervalle régulier, dans des lieux différents à chaque édition, et sont généralement supervisés par des instances reconnues, telles que le Comité International Olympique (CIO), dans le cas des Jeux Olympiques et Paralympiques, ou encore la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), dans le cas de la coupe du monde de football.

L'organisation de ces compétitions implique des investissements financiers, humains et infrastructurels significatifs¹⁵⁷ : construction, rénovation ou aménagement de stades, optimisation des transports et gestion des infrastructures hôtelières, installation d'équipements festifs temporaires, etc. Des installations sportives de grande échelle doivent ainsi être mises en place sur de courtes durées et accueillir un nombre élevé de participants, au risque d'entraîner des perturbations sociales et environnementales significatives au niveau local.

Au cours des trois dernières décennies, ces événements ont atteint une telle ampleur qu'ils sont devenus des leviers de transformation pour des villes – comme ce fut le cas dans le cadre des Jeux de Barcelone en 1992 qui ont mobilisé le concept d'urbanisme participatif citoyen¹⁵⁸ – des régions, voire des pays¹⁵⁹. De tels événements peuvent occuper plusieurs centaines d'hectares et nécessitent des infrastructures capables d'accueillir, de transporter et de sécuriser des centaines de milliers de visiteurs ainsi que des dizaines de milliers d'athlètes, officiels et journalistes.

Les GESI se caractérisent également par la complexité de leur organisation, en raison de la multiplicité des acteurs impliqués. Les gouvernements locaux, régionaux et nationaux collaborent avec des organisations sportives internationales telles que le CIO ou la FIFA, ainsi qu'avec des entreprises privées chargées de la construction des infrastructures, des sponsors, des médias et des agences de sécurité. À cela s'ajoutent les associations de la société civile, les collectivités locales et les résidents des zones concernées, qui peuvent exprimer des attentes ou des réticences¹⁶⁰.

Plusieurs tendances caractérisent les enjeux liés à l'organisation des GESI :

> Une attention médiatique très forte

La finale de la Coupe du Monde 2022 au Qatar a attiré une audience mondiale d'environ 1,5 milliard de personnes¹⁶¹. Au total, 5 milliards de personnes ont interagi avec le tournoi au travers de médias avec une audience moyenne par match de 191 millions de personnes. Les Jeux Olympiques de Paris 2024 ont attiré une audience massive, atteignant environ 4,5 milliards de téléspectateurs cumulés dans le monde, selon les estimations¹⁶². La cérémonie d'ouverture, la première de l'histoire des JO réalisée hors d'un stade, a réuni près de 24,4 millions de téléspectateurs français, soit la plus forte audience de l'histoire de la télévision française¹⁶³. Ces événements concentrent l'attention médiatique, politique et économique sur les villes et les pays hôtes avec une tension entre les bénéfices à court terme (économiques, touristes) et les effets à long terme (gestion des infrastructures sportives, gentrification).¹⁶⁴

157. À titre d'exemple, les Jeux de Tokyo 2020 ont nécessité un investissement total d'environ 13 milliards de dollars, répartis entre le Comité d'organisation, le gouvernement japonais et la ville de Tokyo. Ce montant comprend les coûts liés aux infrastructures permanentes, aux installations temporaires et aux mesures sanitaires mises en place en raison de la pandémie de COVID-19. <https://www.paralympic.org/news/tokyo-2020-announces-its-financial-results>. Les Jeux de Rio 2016 ont représenté un investissement estimé à environ 13,2 milliards de dollars, comprenant à la fois les dépenses directes liées à l'organisation des Jeux (4,6 milliards) et les investissements dans les infrastructures, tels que les transports et les rénovations urbaines (8,6 milliards) <https://www.olympedia.org/editions/59>

158. Nappi-Choulet, I. et De Campos Ribeiro, G. (2018). L'héritage urbain des jeux Olympiques et Paralympiques. *L'Économie politique*, 78(2), 69-80. <https://doi.org/10.3917/leco.078.0069>.

159. Martin Muller, *The Mega-Event Syndrome: why so much goes wrong in mega-event planning and what to do about it*, University of Zurich, 2015.

160. Taks, M., Chalip, L., & Green, B. C. (2023). Impacts of major sport events: A literature review. *ResearchGate*. https://www.researchgate.net/publication/380708240_Impacts_of_major_sport_events_a_literature_review

161. Source FIFA. <https://publications.fifa.com/en/annual-report-2022/tournaments-and-events/fifa-world-cup-qatar-2022/fifa-world-cup-qatar-2022-in-numbers/>

162. <https://olympics.com/ioc/news/paris-2024-record-breaking-olympic-games-on-and-off-the-field>

163. Source ministère des Sports. <https://www.sports.gouv.fr/premier-bilan-des-jeux-olympiques-de-paris-2024-et-premier-perspectives-sur-les-jeux>

164. Lemoine, B. (2021). *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*. Presses Universitaires de France.

➤ L'acceptabilité des GESI

Les critiques des GESI, notamment exprimées par les populations et institutions locales, portent sur plusieurs aspects, dont les coûts élevés, les perturbations locales ou encore les possibles déplacements de populations – menant certains pays ou villes à renoncer à une candidature. Ce fut le cas lors du processus d'attribution des Jeux 2024 pour Hambourg en 2015, suite à un référendum populaire (51,6% des habitants ayant voté contre la poursuite de la candidature). La même année, Boston renonce en raison du manque de soutien public et, l'année d'après, la maire de Rome retire la candidature de la ville, affirmant que Rome ne peut supporter les coûts. En 2017, le gouvernement hongrois retira la candidature de Budapest après qu'un mouvement citoyen, Momentum Movement, ait recueilli suffisamment de signatures pour forcer un référendum sur la candidature.

Si les GESI s'accompagnent de promesses de développement urbain et de retombées économiques, de nombreux exemples – tels que les Jeux de Montréal de 1976¹⁶⁵ ou d'Athènes en 2004¹⁶⁶ – illustrent les dérives financières de certains événements de cette ampleur : dépassements de budget, endettement public massif, etc. En France, une première estimation de la Cour des comptes relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 évalue les dépenses publiques à près de 6 milliards d'euros¹⁶⁷ (2,77 milliards alloués à l'organisation, dont 1,44 milliard pour la sécurité qui devient le premier poste de dépenses ; et 3,19 milliards consacrés aux infrastructures), soit un montant deux fois supérieur au chiffre présenté dans le projet de loi de finances 2025 et trois fois supérieur aux estimations avancées par le comité Paris 2024¹⁶⁸. La note déplore notamment la réticence des responsables de programme à budgétiser les Jeux et soulignent que « *cette absence de prévision sérieuse est l'un des facteurs explicatifs de la gestion chaotique du budget consacré à la sécurité des Jeux en 2024* »¹⁶⁹.

La notion de durabilité des GESI est également questionnée à l'échelle internationale en raison de leur impact environnemental. Le bilan carbone de ces manifestations est souvent important à cause des déplacements mais aussi, parfois, de la construction d'infrastructures, comme dans le cas de la Coupe du Monde de football 2022 au Qatar (6 millions de tonnes de CO₂)^{170,171}. L'empreinte carbone des Jeux Olympiques est habituellement calculée post événement : les Jeux de Londres 2012 et les Jeux de Rio 2016 auraient ainsi émis respectivement 3,3 et 3,6 millions de tonnes de CO₂.

165. Moore, R. (2016). A 40-year hangover: How the 1976 Olympics nearly broke Montreal. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/cities/2016/jul/06/40-year-hangover-1976-olympic-games-broke-montreal-canada>

166. Bernardi, K. (2011, 9 mars). La crise grecque et les Jeux Olympiques : ou le problème de la durabilité et de l'héritage olympique. *Sport & Société*. <https://sportetsociete.org/2011/03/09/la-crise-grecque-et-les-jeux-olympiques-ou-le-probleme-de-la-durabilite-et-de-lheritage-olympique/>

167. Cour des comptes. (2025, 23 juin). *Les dépenses publiques liées aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 : premier recensement* (Note d'étape). <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-06/20250623-Depenses-publiques-liees-Jeux-olympiques-et-paralympiques-de-2024.pdf>

168. Lefèvre, S. (2025, 23 juin). De 2 à 6 milliards : les JO ont coûté trois fois plus cher que prévu selon la Cour des comptes, Paris 2024 conteste. *Le Parisien*. <https://www.leparisien.fr/sports/JO/de-2-a-6-milliards-les-jo-ont-coute-trois-plus-cher-que-prevu-selon-la-cour-des-comptes-paris-2024-conteste-23-06-2025-CYXBOYRPVRH2ZMB2EKL4D5EPBM.php>

169. Pretti, R. (2025, 23 juin). 6 milliards d'euros de dépenses publiques pour Paris 2024, selon la Cour des comptes. *L'Équipe*. <https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/6-milliards-d-euros-de-depenses-publiques-pour-paris-2024-selon-la-cour-des-comptes/1572268>

170. Greenly. (2024, 28 mars). *Les Jeux Olympiques de Paris 2024 et leur impact environnemental*.

171. Neuf stades ont été construits, 8 d'entre eux intégrant un système de climatisation. Le Khalifa International Stadium accueille ainsi 3 000 tuyaux qui ventilent de l'air frais dans un stade à ciel ouvert.

Les Jeux de Paris 2024 ont cherché à réduire leur empreinte environnementale en utilisant 95% de sites existants ou temporaires. Malgré tout, le bilan carbone reste significatif : avec un objectif de 1,6 million de tonnes de CO₂ émises, l'impact carbone des JOP de Paris 2024 a finalement été évalué à 2,085 millions de tonnes équivalent CO₂. C'est néanmoins deux fois moins que la moyenne des Jeux de Londres et de Rio. Selon l'étude, la réduction de l'impact carbone des Jeux 2024 en comparaison des éditions précédentes s'explique par la réutilisation des sites existants ou démontables, ainsi que par les méthodes de construction¹⁷². La durabilité et l'acceptabilité de certains événements soulèvent cependant des objections, tels que les Jeux d'hiver en France en 2030, notamment en raison du

réchauffement climatique et ses conséquences. La diminution de l'enneigement naturel et la dépendance accrue à la neige artificielle posent des défis environnementaux majeurs, par exemple en termes de consommation d'eau et d'énergie, tout comme les impacts écologiques des infrastructures et la dégradation des paysages montagnards¹⁷³. La viabilité économique à long terme des infrastructures de sports d'hiver nécessaires à de tels événements pose la question de leur héritage.

➤ L'enjeu de l'héritage

La notion d'héritage, en particulier celui des Jeux Olympiques et Paralympiques connaît un intérêt grandissant depuis les années 2000 et apparaît désormais systématique dans les projets olympiques. Pour Holger Preuss, professeur d'économie et de sociologie du sport, la notion de *legacy* est le concept de référence pour analyser les effets des Jeux depuis l'édition de Londres en 2012¹⁷⁴. L'héritage a été longtemps abordé à travers les seuls prismes de l'impact économique et de la dimension urbanistique, or la notion renvoie à des dimensions matérielles et immatérielles qui englobent aussi le changement social, l'inclusion, le rapport des populations aux pratiques sportives, l'image de la ville hôte, etc.¹⁷⁵

Les aspects positifs des évaluations de l'héritage ne doivent pas occulter la conditionnalité des impacts sur le temps long. Il s'agit également d'échapper au « syndrome des méga-événements » qui peut se caractériser par une tendance à reconfigurer l'urbain au profit de l'événement et non des besoins de la population locale¹⁷⁶. La question de l'héritage relève d'un enjeu stratégique qui concerne à la fois la compréhension des besoins des populations, les conditions d'organisation de ces GESI, l'anticipation des futurs usages des infrastructures, les priorités et le fonctionnement du comité d'organisation et les investissements nécessaires.¹⁷⁷

172. Ministère de la Transition écologique. (2025, avril). Les Jeux de Paris 2024 : un bilan carbone nettement inférieur aux précédentes éditions (*ThémaEssentiel* N°36). https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/thema_essentiel_36_jo_avril2025.pdf

163. Le Monde. (2024, juillet 25). JO d'hiver 2030 dans les Alpes : l'inquiétude des défenseurs de l'environnement. https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/07/25/jo-d-hiver-2030-dans-les-alpes-l-inquietude-des-defenseurs-de-l-environnement_6257697_3244.html

174. Cécile Collinet, Pierre Olaf Schut, L'héritage social des Jeux olympiques, *Movement & Sport Sciences - Science & motricité*, 2020.

175. *Ibid.*

176. Martin Müller, *The Mega-Event Syndrome: why so much goes wrong in mega-event planning and what to do about it*, 2015, University of Zurich.

177. *Ibid.*

Réduire les effets négatifs et maximiser les effets positifs signifie que les instances internationales attribuant ces événements et les structures qui les organisent doivent éviter trois principaux écueils¹⁷⁸:

- La propension des organisateurs à se focaliser prioritairement sur les objectifs à court terme des Jeux peut représenter une menace pour la réponse aux besoins à long terme des villes hôtes. Il s'agit ainsi de trouver le bon équilibre entre les objectifs à court terme des Jeux et les besoins à long terme des villes hôtes.
- Le manque de planification en matière de transition vers des utilisations post-Jeux entraîne l'affaiblissement des performances à long terme des infrastructures sportives. Il s'agit notamment de prévoir leur viabilité financière.
- La négligence des risques associés aux chaînes d'approvisionnement en matière d'environnement et de droits humains. Cela implique notamment d'intégrer, dans les procédures d'attribution des marchés, des critères au-delà du seul coût et de la qualité, tels que les impacts sociaux et environnementaux.



Encadré 6. Dakar 2026 : levier de modernisation des espaces sportifs au Sénégal ?

L'urgence de moderniser les infrastructures

Malgré la diversité des disciplines (environ 50 fédérations) et l'essor des pratiques sportives, le sport sénégalais reste pénalisé par un déficit d'infrastructures aux normes internationales, une formation insuffisante des ressources humaines et une répartition inégale des moyens.¹⁷⁹

Le sport est pleinement intégré au Plan Sénégal émergent 2024-2028¹⁸⁰, qui vise à contribuer à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance, notamment à travers des projets d'avenir pour la jeunesse sénégalaise. Toutefois, l'instabilité au sein du ministère des Sports¹⁸¹ semble empêcher la mise en place de politiques à moyen et long terme, favorisant des orientations à court terme et des déséquilibres budgétaires récurrents.¹⁸²

Malgré des progrès sur les normes, le Sénégal manque toujours d'infrastructures sportives conformes. Actuellement, seul le stade Lat-Dior de Thiès peut accueillir les matchs de l'équipe nationale de football. En athlétisme, hormis le stade Léopold Sédar Senghor, actuellement fermé, aucune infrastructure ne répond aux normes de la fédération internationale d'athlétisme, World Athletics¹⁸³. Les disciplines comme le basketball, le handball et le volleyball souffrent aussi d'un manque d'installations conformes aux exigences des fédérations internationales. Ce déficit est aggravé par un dysfonctionnement du système de planification et de programmation des investissements, ainsi qu'une insuffisance de ressources. De plus, le manque de recherche scientifique sur les infrastructures sportives et le sport en général limite la prise de décisions éclairées¹⁸⁴. Ainsi, lors de la construction des équipements, aucune réelle projection n'est faite pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande. Cela conduit à un gaspillage des ressources, comme la construction de plateaux sportifs multifonctionnels dans ➔

178. OCDE/CIO (2023), *Lignes directrices pour la livraison efficace d'infrastructures et de services associés pour les Jeux Olympiques*, éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/82eedd60-fr>

179. Rapport (2019) de présentation du projet de budget 2020 du ministère des Sports à la Commission des finances et du contrôle budgétaire.

180. République du Sénégal. (2023). *Plan Sénégal émergent (PSE) – Plan d'actions prioritaires 3 : 2024-2028*. Ministère des Finances et du Budget.

181. Quatre ministres se sont succédés de 2022 à 2025.

182. Ministère des Sports du Sénégal. (2016). *Lettre de politique sectorielle de développement des sports 2016-2020*. Ministère des Sports.

183. Direction générale du budget du Sénégal (2024). *Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2023-2025*.

184. Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES). (2021). *Notes de politiques du sport*.



des zones rurales où la pratique du sport est quasi inexistante, ou encore l'édification d'une arène municipale à Fatick alors que l'État venait tout juste d'inaugurer celle de Ndiaye-Ndiaye, seul quartier où se concentrent les amateurs de lutte¹⁸⁵.

Vers un potentiel héritage des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026

Pour la première fois, le continent africain accueillera des épreuves olympiques. Dakar sera la ville hôte des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) en 2026, avec des épreuves dans trois villes : Dakar, Diamniadio et Saly, située sur la côte¹⁸⁶.

La rénovation d'installations existantes est un axe central de la stratégie des JOJ 2026. Le stade Iba Mar Diop sera réhabilité avec la construction de deux nouveaux terrains : l'un dédié au football, le second à d'autres sports collectifs, tels que le rugby. La piscine olympique de Dakar fait également l'objet de travaux. **Le projet vise à réduire les inégalités d'accès aux infrastructures sportives en rénovant des équipements existants et en créant de nouveaux espaces multisports dans des quartiers défavorisés** de Dakar, Diamniadio et Saly. À Diamniadio, l'accent est mis sur l'utilisation des infrastructures existantes, notamment le stade Abdoulaye Wade, la Dakar Arena, le centre des expositions, le centre équestre de la Gendarmerie nationale et l'Université Ahmadou Makhtar Mbow, supposée servir de village olympique avec une construction capable d'accueillir 30 000 étudiants¹⁸⁷. Ces infrastructures ont été financées par l'Agence française de développement (AFD) à travers l'accord signé avec le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération sénégalais en vue de réhabiliter et aménager les équipements sportifs de façon à réduire les inégalités en termes d'accès¹⁸⁸. Le plan d'action entend **favoriser la pratique sportive des femmes et des personnes à mobilité réduite, en intégrant leurs besoins dès la conception et la rénovation des équipements sportifs**.

L'héritage des JOJ est un enjeu majeur pour le comité d'organisation et l'AGEROUTE, la structure en charge des travaux. Des infrastructures de proximité seront ainsi créées dans 11 quartiers, notamment Yoff, Sacré-Cœur, les Maristes, Thiaroye-sur-Mer, Guédiawaye, et dans les villes de Diamniadio et Saly, où des terrains de football et de basketball seront réhabilités. Pour encourager la pratique féminine, des vestiaires sont également prévus¹⁸⁹. L'organisation de cette édition à Dakar offre de nombreuses opportunités d'**insertion socio-économique pour les jeunes Sénégalais**. Par exemple, Éclosio¹⁹⁰ et la coopération luxembourgeoise LuxDev ont pour objectif de former durablement les acteurs de l'insertion professionnelle afin qu'ils accompagnent les jeunes vers des métiers liés à l'organisation des JOJ 2026 dans les régions de Thiès, Kaolack et Kaffrine. Ce projet vise à renforcer les compétences du personnel dans 84 Établissements de formation professionnelle et technique (EFPT), cela inclut la formation de personnel qualifié pour maintenir les installations en bon état et garantir leur utilisation optimale par la communauté sur le long terme. **L'objectif de formation professionnelle et d'insertion des communautés locales est ici étroitement lié à la garantie d'une gestion durable des équipements**.

185. Centre de recherche pour l'éducation et le sport (CRES). (s.d.). *Document de synthèse des notes de politiques du sport*.

186. Ndiaye F., (2024) « Le Sénégal et l'héritage des JOJ », *Senepus sports*.

187. Pellet, J. et Wade, I. (2024). Paris 2024, Dakar 2026 and Beyond: Building Sustainable Olympism. Dans (dir.), *Paris 2024, Dakar 2026 and Beyond: Building Sustainable Olympism*. (p. 1-28).

188. AFD (2023). « Un partenariat franco-sénégalais pour des infrastructures multisports durables et inclusives à Dakar », Communiqué de presse.

189. Ndiaye, F. (2024). « Le Sénégal et l'héritage des JOJ ». *Senepus sports*.

190. Éclosio. *Initiative FIT*. <https://www.eclosio.org/project/initiative-fit/>

3. Des espaces pour que chacun s'approprié la pratique sportive

Les possibilités d'agir en faveur de l'inclusion dans les espaces urbains se matérialisent à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, l'enjeu est celui de l'accessibilité durable des espaces de pratique en tant que telle : quels sont les principaux obstacles à l'accès pour tous ? Dans un second temps, il s'agira d'identifier comment les pratiques elles-mêmes peuvent être des facteurs maximisant les effets en matière d'inclusion : de quelles manières les pratiques peuvent-elle être adaptées aux besoins spécifiques des populations dans l'espace urbain ? Enfin, il s'agira d'analyser quelles sont les typologies d'innovations qui émergent dans une perspective d'urbanisme inclusif : quelles sont les pistes permettant de penser différemment les infrastructures et espaces sportifs pour le bénéfice de toutes et tous ?

A. L'accessibilité des espaces de pratique

A.1. EXISTE-T-IL SUFFISAMMENT D'ESPACES ET INFRASTRUCTURES DE PRATIQUE ?

L'évolution des pratiques vers des formes plus individuelles et moins encadrées pourrait laisser penser qu'une partie de l'espace urbain non conçu pour le sport devient potentiellement un lieu de pratique. À l'échelle d'un territoire urbain, la disponibilité d'infrastructures est un facteur déterminant, et même indispensable, pour de nombreuses activités physiques et sportives. Dès lors, existe-t-il suffisamment d'infrastructures de pratique ?

La réponse est complexe, car elle varie selon les pays, villes et quartiers, et qu'elle dépend de la disponibilité de données qui ne sont pas toujours agrégées ou accessibles selon les territoires. Le recensement des équipements et infrastructures est d'ailleurs un enjeu à part entière pour les pouvoirs publics, de même que le taux d'utilisation des équipements. Il ne s'agit donc pas ici d'apporter une réponse exhaustive et définitive, mais plutôt d'offrir de premières indications concernant l'enjeu de la disponibilité des infrastructures de pratique en fonction des pays concernés par notre étude.

Bien qu'à des degrés divers, les arguments signalant un déficit de l'offre semblent être communs aux quatre pays. Du point de vue des compétitions internationales, la France connaît toutefois une importante capacité d'accueil : les Jeux de Paris 2024 en sont un exemple emblématique, considérant l'utilisation de 95% d'équipements déjà existants ou temporaires. Sur le plan des infrastructures du « sport pour tous », le pays compte plus de 330 000 équipements sportifs, couvrant une diversité d'installations allant des stades et gymnases aux équipements en plein air¹⁹¹. Pour autant, près de 40% des équipements en France ont plus de 35 ans, au moins 80 000 équipements nécessitent d'importants travaux.

D'après les représentants de plusieurs fédérations sportives délégataires, le manque de créneaux horaires disponibles au sein des infrastructures est un frein significatif au développement de la pratique. Le président de la fédération française de handball, Philippe Bana, souligne que depuis 2 ans, près de 150 000 licenciés ne peuvent obtenir une licence chaque année pour cette raison¹⁹². En ajoutant les 25 disciplines sportives d'intérieur, ce chiffre serait porté à 1,5 million de licenciés potentiellement « perdus ». Par ailleurs, la répartition géographique de ces infrastructures est inégale, notamment dans les QPV en France, ce qui indique un déficit entravant l'accès des habitants à la pratique sportive.

191. Source <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratiques/>

192. Audition de l'Impact Tank avec Philippe Bana, président de la fédération française de handball, 12 novembre 2024.

Le Rwanda a connu, pour sa part, une transformation notable de ses infrastructures sportives ces dernières années, grâce à une politique ambitieuse de développement du sport intitulée « Stratégie nationale de transformation 1 ». Des équipements modernes ont vu le jour, comme la Kigali Arena, la plus grande salle multisport d’Afrique de l’Est, inaugurée en 2019. Le stade Amahoro, en cours de rénovation, sera porté à une capacité de 45 000 places, illustrant la volonté du pays de se positionner comme une destination sportive¹⁹³. Les progrès concernent également les infrastructures sportives de proximité, tant au niveau scolaire que communautaire. L’État rwandais considère lui-même que « *Les infrastructures et les installations pour les différents domaines sportifs sont encore inadéquates, ce qui limite la participation des différentes populations, affectant ainsi le rythme du développement du sport, même parmi les jeunes. Le manque d’installations affecte également le développement du sport à l’école et sur le lieu de travail* ». ¹⁹⁴

Dans le cadre de l’organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar, **l’État sénégalais** et ses partenaires cherchent également à combler un déficit en matière d’infrastructures, notamment de proximité¹⁹⁵ – Cf. Encadré 6. Dans ce cadre, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a engagé un partenariat avec l’Agence nationale chargée de la promotion de l’investissement et des grands travaux de l’État (APIX-SA) pour construire 557 infrastructures sportives de proximité dans plusieurs communes, en plus des grandes infrastructures. Les projets en cours comprennent la réhabilitation du stade Iba Mar Diop et de la piscine olympique de Dakar, ainsi que la construction d’une dizaine d’équipements de proximité dans les trois communes hôtes des Jeux : Dakar, Diamniadio et Saly.¹⁹⁶

Au Cameroun, la Coupe d’Afrique des Nations, organisée en 2021 a permis la construction et la rénovation de stades à Yaoundé et Douala. L’état des infrastructures sportives montre également un fort besoin de développement, notamment dans les villes intermédiaires. Ces dernières sont effectivement sous-dotées en infrastructures de proximité et celles qui existent offrent une réponse souvent insuffisante ou partielle aux besoins des populations. Cette situation est exacerbée dans ces villes intermédiaires qui font face à une forte croissance urbaine et qui ont une population majoritairement jeune. Les installations existantes sont ainsi souvent surchargées, peu entretenues et mal adaptées aux besoins des publics les plus vulnérables. Pour répondre à ce déficit, le projet SPORCAP (Sports capitales régionales de proximité), financé par l’Agence française de développement (AFD) à hauteur de 10 millions d’euros, est conçu pour améliorer l’accès à la pratique sportive dans cinq villes intermédiaires à travers le pays¹⁹⁷.

193. Source <https://magazine.mkur.ac.rw/rwandas-sports-infrastructure-revolution/>

194. Source ministère des Sports du Rwanda :

https://www.minisports.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minisports/Publications/Policies/Sector_Strategic_Plan_Sports_and_Culture.pdf

195. https://www.lejecos.com/Financement-et-construction-d-infrastructures-sportives-L-Apix-et-le-ministere-des-Sports-signent-une-convention-de_a26916.html

196. Agence de Presse Sénégalaise. (2023, janvier 11). JOJ Dakar 2026 : Ousmane Sonko annonce un suivi rapproché de la construction des infrastructures.

197. Source AFD : <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiquede-presse/faire-du-sport-un-levier-de-developpement-au-cameroun>

A.2. LA GESTION INCLUSIVE DES INFRASTRUCTURES

Avec une approche davantage tournée vers les usagers, l'urbanisme se voit questionné plus fortement sur des enjeux de gestion d'usage des espaces, ouverts ou fermés, qu'il participe à construire. La gestion d'usage doit intégrer non seulement les enjeux liés au développement durable (économie d'énergie et gestion sobre des flux) et économiques (accessibilité financière des locaux), mais de plus en plus des enjeux sociaux (inclusion).

Faire d'une infrastructure sportive un lieu de vie inclusif signifie, pour les gestionnaires, notamment publics, qui en ont la charge, de réfléchir à un cadre de « gestion inclusive ». Si la façon dont les infrastructures sont administrées peut être perçue en termes de gestion (assurer l'ensemble des tâches liées au bon fonctionnement des infrastructures), elle doit intégrer les valeurs et les principes de l'inclusion (la tolérance, l'acceptation de la différence, le respect, etc.) afin d'encourager la participation des groupes aux activités sportives et *in fine* leur intégration sociale.

Dans ce cadre, la gestion inclusive engage plusieurs dimensions :

- **Accessibilité physique** : les installations sportives doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec des rampes d'accès, des ascenseurs, des vestiaires adaptés, etc. Exemple : Une piscine municipale qui installe un système de mise à l'eau motorisé pour les personnes à mobilité réduite.¹⁹⁸
- **Accessibilité financière** : les tarifs doivent être abordables pour tous, avec des tarifs réduits pour les personnes à faible revenu, les étudiants, etc. Exemple : Un club de tennis qui propose des tarifs réduits pour les familles à faible revenu et qui organise des journées portes ouvertes gratuites.¹⁹⁹
- **Accessibilité sociale** : les activités proposées doivent être adaptées aux différents publics, en tenant compte de leurs besoins et de leurs envies. Il est important de favoriser la mixité et la convivialité. Exemple : Un centre sportif qui propose des cours de yoga pour les personnes âgées, des séances de sport-santé pour les personnes atteintes de maladies chroniques et des tournois de football mixtes.²⁰⁰
- **Prise en compte de la diversité** : la gestion des infrastructures sportives doit tenir compte de la diversité culturelle, religieuse et sexuelle des usagers. Exemple : Un club de football qui organise des campagnes de sensibilisation contre l'homophobie et le racisme, et qui encourage les femmes à prendre des responsabilités.
- **Éducation et sensibilisation** : il est nécessaire de sensibiliser les acteurs du sport à l'importance de l'inclusion et de lutter contre les discriminations. Exemple : Une fédération sportive qui édite des guides pratiques sur l'accueil des personnes en situation de handicap et qui organise des formations pour les éducateurs sportifs.²⁰¹

Cette gestion inclusive nécessite des compétences de la part des gestionnaires, afin de lever les barrières symboliques et les mécanismes d'autocensure chez les usagers. Elle repose aussi sur la prévention et la gestion des conflits grâce à des mesures appropriées. Autant de compétences qui s'appuient sur des métiers n'étant pas directement liés à l'urbanisme, d'où l'enjeu d'intégrer en amont les pratiquants ou leurs représentants, mais aussi des éducateurs, psychologues, sociologues, professionnels de santé, etc. dans des démarches partagées.

Ainsi, la gestion inclusive des infrastructures sportives est un processus continu, qui nécessite l'engagement de tous les acteurs du sport et, au-delà, de toutes les parties prenantes engagées dans la production des infrastructures, en soutien du tissu socio-sportif.

198. Ligue handisport francophone. (2024). *Bxl-Accessibilité des infrastructures sportives : Guide pratique pour un sport accessible à tous* [PDF]. https://www.handisport.be/app/uploads/2024/04/Bxl-Accessibilite-des-Infras-Guide_Sport.pdf

199. Avise. (n.d.). *Initiatives sport et ESS : 14 projets inspirants*.

200. Sport et Citoyenneté. (2023, décembre 14). *Pour un sport de demain inclusif et accessible : retour sur une après-midi d'échanges au Parlement européen*.

201. Ligue handisport francophone. (2024). *Ibid.*

A.3. L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE ET SOCIALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

L'accessibilité n'est pas seulement liée au nombre d'infrastructures disponibles mais aussi aux obstacles que peuvent rencontrer certains publics malgré leur souhait de pratiquer une activité sportive. Les disparités varient en fonction du genre, de l'âge, du handicap, de l'origine, etc. La question de l'accessibilité se pose dans l'espace urbain ainsi que de manière plus localisée – de la rue à la cour de récréation.

■ L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'il est question d'inclusion à l'intersection de l'urbanisme et des infrastructures sportives, l'enjeu le plus visible reste celui de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en particulier moteur – que ce soit en France, au Cameroun, au Rwanda ou au Sénégal.

En France, l'accès aux bâtiments publics est rendu obligatoire par la loi²⁰² pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Bien qu'il varie en fonction des territoires, le taux d'accessibilité des équipements reste très faible²⁰³ et se concentre surtout sur l'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite (PMR). De nombreuses réalisations récentes sont mises en avant pour leur accessibilité universelle, à l'image du Centre aquatique olympique conçu pour les Jeux de Paris 2024, qui – au-delà des obligations réglementaires – propose une « accessibilité à 360 degrés »²⁰⁴ : « peintures contrastées, systèmes d'ouverture des portes, rampes, signalétique adaptée, local dédié aux chiens guides d'aveugles, transparence des garde-corps... ». Si ces innovations sont notables et fortement mises en avant, force est de constater qu'elles restent l'exception.

Le Sénégal a signé et ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), instrument juridique infra-constitutionnel et au-dessus des lois. Dans ce cadre, en 2010, le Conseil des ministres a adopté une loi²⁰⁵ d'orientation relative à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, qui prévoit des dispositions concernant l'accès à la terre, à l'habitat, aux transports, aux moyens de communication, le droit au sport, aux loisirs, aux arts et aux activités culturelles, et la célébration de journées qui leur sont dédiées. Le texte crée une « carte d'égalité des chances [...] prouvant son handicap » délivrée par le ministère chargé de l'Action sociale sur proposition des commissions techniques départementales. En matière d'accès aux édifices publics, tous les bâtiments et services (publics et privés) doivent être adaptés selon « les critères internationaux d'accessibilité » : édifices, routes, trottoirs, espaces extérieurs, moyens de transport et de communication. En 2013, le Comité national provisoire de handisport a lancé une réflexion pour l'adoption d'un plan stratégique quadriennal. Pour autant, les plus fortes avancées restent du fait de la Fédération sénégalaise des associations des personnes handicapées (FSAPH), soutenue par l'UNESCO, qui pilote les questions d'inclusion, notamment par le sport. Elle s'appuie notamment sur la loi²⁰⁶ 84-59 datant de 1984 portant Charte du sport, stipulant que tout Sénégalais a la possibilité d'exercer le sport de son choix, où qu'il se trouve.

202. Loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

203. Martel L., 2014. « La mise en accessibilité des équipements sportifs. Rétrospective sur 40 ans de politiques publiques », in (Lapeyronnie B. et Charrier D. (dir.)), Les politiques sportives territoriales. Savoirs et Questionnements, Kreaten, pp. 255–276.

204. <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/actualites/le-centre-aquatique-olympique-un-veritable-modele-daccessibilite-universelle>

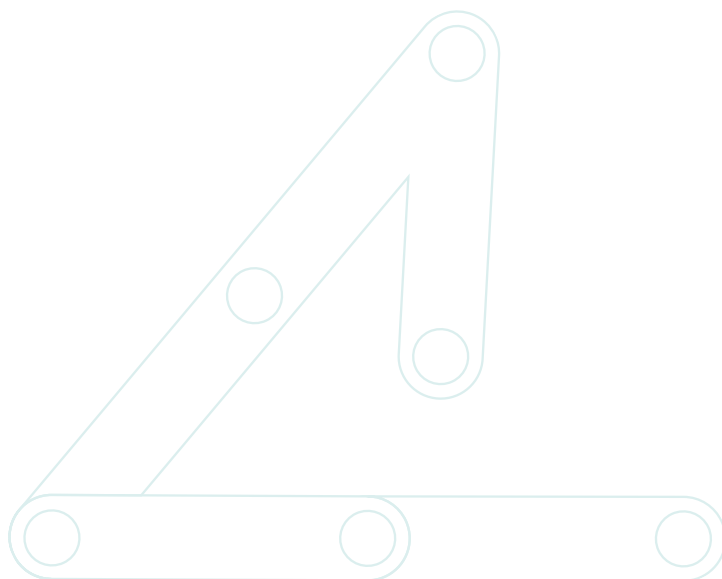
205. Loi d'orientation sociale n°2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées.

206. Loi n°84/59 du 23 mai 1984 portant Charte du Sport, République du Sénégal.

Le Rwanda a également signé et ratifié la CDPH. Un arrêté ministériel de 2009²⁰⁷ précise les modalités de facilitation de l'accès des personnes handicapées aux activités sportives, de loisir et culturelles. Il garantit aux personnes en situation de handicap des voies d'accès, des espaces réservés, du matériel adapté à leurs pratiques, ainsi que l'intégration de ces mesures dans les budgets des institutions concernées. Le Rwanda s'est également doté d'une politique nationale sur le handicap et d'un plan stratégique 2021-2024. Le document fixe plusieurs objectifs, notamment le développement d'activités sportives régionales, nationales et internationales pour les personnes en situation de handicap, la construction et la rénovation d'infrastructures sportives adaptées, ainsi que la formation d'entraîneurs spécialisés dans l'accompagnement de ces publics²⁰⁸.

Au Cameroun, dans la lignée de l'adoption et de la ratification de la CDPH, la loi 012-2010²⁰⁹ porte sur la protection et la promotion des personnes handicapées. Elle stipule que « *L'État et les Collectivités territoriales décentralisées promeuvent la participation des personnes handicapées aux activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs, ainsi qu'aux compétitions nationales et internationales* »²¹⁰. L'obligation en ce qui concerne l'accès aux infrastructures dispose que les bâtiments et installations publics et privés ouverts au public doivent être conçus de façon à faciliter l'accès et l'usage aux personnes handicapées. Il s'agit de garantir un accès et un usage autonomes des services, sans avoir besoin nécessairement de recourir à une aide particulière. L'autorisation de construire ou d'exploiter est subordonnée au respect de ces dispositions, tout comme pour les voiries. En matière de sport spécifiquement, la promulgation de la loi²¹¹ relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives rend obligatoire la pratique des activités physiques et sportives, notamment dans les établissements de rééducation des personnes handicapées. Elle crée le Comité national paralympique camerounais et préconise la création de fédérations sportives selon les catégories de handicaps.

Dans les quatre pays d'étude, la mise en accessibilité des infrastructures sportives reste inachevée. Elle porte sur au moins 5 points : l'accès aux infrastructures, l'accueil et la circulation, l'accès à au moins une aire de pratique de plain-pied, l'accès à au moins un sanitaire aménagé et l'accès pour les visiteurs handicapés (tribune, caisse, etc.).



207. Arrêté ministériel n°01/2009 du 19/06/2009 déterminant les modalités de faciliter aux personnes handicapées à pratiquer et à suivre les activités culturelles, de loisir et de sport. [Umwaka wa 48 n°35](#).

208. National policy of persons with disabilities and four years strategic plan (2021-2024) [National_Policy_on_Disability_and_Inclusion_final.pdf](#)

209. Loi n°012-2010/AN du 1^{er} avril 2010, portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, République du Cameroun.

210. Article 24 de la loi n°012-2010/AN du 1^{er} avril 2010.

211. Loi n°2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

■ PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES PERSONNES CONCERNÉES DANS LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES

Face aux défis que pose la mise en accessibilité des infrastructures sportives pour les collectivités publiques, les acteurs associatifs peuvent jouer un rôle actif : remontée des besoins des publics éloignés du sport, expertise sur ces publics, etc. Une plus grande proximité entre ces acteurs associatifs et les collectivités constitue un enjeu crucial pour que les propositions des premiers en matière d'inclusion soient entendues. Toutefois des obstacles restent encore à franchir.

D'un côté, les acteurs associatifs engagés localement semblent parfois résignés face au manque d'accessibilité, ce qui peut donner l'impression d'un renoncement à lutter contre les discriminations²¹². De l'autre, l'inclusion concerne tous les publics qui rencontrent des obstacles, non seulement pour accéder aux infrastructures, mais aussi pour pratiquer les activités qui s'y déroulent.

Quand la loi cible certains groupes précis, les pouvoirs publics et les acteurs du sport peuvent avoir du mal à s'engager pour d'autres causes, comme les difficultés d'accès liées au genre, à l'âge ou à l'éloignement géographique. Si la gestion de l'accessibilité pratique (par exemple, généralement physique) est souvent mise en avant, celle de l'accessibilité plus symbolique – relevant de barrières invisibilisées et intériorisées – est moins adressée.

Elle demande une expertise qui complexifie la production des lieux et leur adaptation : rampes, ascenseurs, signalétique non genrée, mobilier à hauteur d'enfant, équipement léger déplaçable à tout âge, gestion des horaires pour des pratiques différenciées, etc. Au Cameroun, au Rwanda et au Sénégal, ces dispositions spécifiques restent très rares, considérant que même l'accès pratique des infrastructures pour les PMR est un enjeu insuffisamment pris en compte dans les logiques de la fabrique urbaine.

Plus généralement, l'accès aux infrastructures sportives demande de prendre en compte les modalités sociales d'appropriation des espaces sportifs, relevant d'une vision *soft* de l'urbanisme.

Dans de nombreux pays, l'approche fonctionnaliste et techniciste reste prioritaire, alors que la Maîtrise d'usage (MU) est de plus en plus reconnue comme une nouvelle modalité de pensée de l'urbanisme en Europe. La MU est un concept complémentaire du binôme traditionnel associant les notions de Maîtrise d'ouvrage (MOA) et de Maîtrise d'œuvre (MOE). Elle est apparue avec l'attention croissante accordée aux nouveaux usages en lien avec le design de service et l'expérience utilisateur.

Il n'existe pas à ce jour de définition officielle du terme « Assistance à maîtrise d'usage » (AMU), et certains lui préfèrent les notions d'« accompagnement » ou de « qualité d'usage ». Toutefois, le premier livre blanc consacré à l'AMU, publié en 2020 par Récipro-Cité²¹³, en propose une définition : il s'agit d'un ensemble d'activités et de missions professionnelles visant à intégrer les besoins et les attentes des usagers dans les décisions liées à leur cadre de vie – depuis les premières réflexions stratégiques jusqu'à l'exploitation des lieux, voire leur transformation.

Si l'usage est analysé plus fortement dans la conception des espaces publics, sa prise en compte a encore une très grande marge de progression pour devenir systématique, notamment dans le domaine bâtimentaire. On parle alors d'objectif de Haute qualité d'usage (HQU) pour améliorer l'accessibilité dans le bâti.

Dans le domaine de l'accessibilité et du handicap, elle est un instrument très pertinent car elle dépasse les seules logiques techniques et fonctionnelles des lieux. Par exemple, les équipements sportifs dits en « libre accès » sont mal qualifiés : si techniquement ils sont bel et bien en libre accès, socialement « *les terrains de sport sont très souvent occupés par des garçons, principalement pour jouer au football, quelle que soit d'ailleurs la destination initiale de l'équipement* », souligne Hélène Chapet, responsable du programme « Lien social et image des quartiers » à la direction déléguée de la politique de la ville de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)²¹⁴. Dans les espaces en accès

212. Lorcerie F. (2003), « La non-lutte contre les discriminations dans l'École française », *Hommes & Migrations*, n°1246, pp. 6-16.

213. <https://www.recipro-cite.com/UPLOADS/PAGES/14/DOCS/reciprocite-756382-le-livre-blanc-de-lamu.pdf>

214. Équipements sportifs : et si on pensait aux femmes ? *La Gazette des Communes*, 07/04/2022, <https://www.lagazettedescommunes.com/800287/equipements-sportifs-et-si-on-pensait-aux-femmes/>

libre, le contrôle social est induit par les usagers eux-mêmes. Certains évoquent alors l'intérêt qu'il y aurait à concevoir une variété d'espaces sportifs aux usages spécialisés, mais aussi d'autres aux usages plus flous, moins dédiés à des pratiques bien identifiées, permettant une forme d'indifférence mutuelle²¹⁵. Cela souligne l'importance d'intégrer la participation des habitants pour concevoir des équipements sportifs, notamment de plein air, évolutifs et inclusifs.

L'étape clé de réalisation d'un diagnostic exige une certaine rigueur pour comprendre les besoins et caractéristiques des populations locales et des contextes d'intervention. Cela implique d'identifier les motivations et aspirations des populations en termes de pratiques, comprendre les enjeux sous-jacents en matière d'inclusion, et analyser l'ensemble des freins susceptibles de réduire l'accessibilité en s'appuyant sur un dialogue sincère avec les parties prenantes locales. À ce titre, il ne s'agit pas uniquement d'interagir avec les acteurs de la pratique sportive, mais aussi avec des représentants des populations susceptibles d'être des usagers de ces infrastructures, surtout de celles qui sont les plus éloignées de la pratique. De nouvelles approches émergent néanmoins et permettent d'envisager des solutions.

L'aménagement des espaces urbains, des écoles et autres environnements peut avoir un impact déterminant dans l'expression corporelle, certains espaces étant plus hospitaliers que d'autres. La conception des environnements urbains entre également en ligne de compte : les déplacements du quotidien sont plus actifs si les espaces sont conçus pour.

Ce constat général recouvre une inégalité fondamentale dans l'occupation des espaces. Le cas des cours d'école préfigure celui des équipements sportifs publics. D'après la géographe Édith Maruéjols, les observations montrent que « *aujourd'hui, à peine 10% d'élèves, en grande majorité des garçons, occupent 80% des espaces récréatifs. Les autres élèves se trouvent alors relégués en périphérie et restreints dans leurs déplacements. Certains ne peuvent pas bénéficier des équipements en place et d'autres ne peuvent pas organiser d'autres pratiques ou d'autres activités que celles du groupe dominant, faute d'espace ou d'équipement*²¹⁶ ». L'aménagement des cours de récréation peut constituer l'une des réponses à ce double enjeu d'accès à l'activité physique et de lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons. Le concept de design actif, né il y a une quinzaine d'années à New York, est l'une des voies possibles, à l'école mais aussi en dehors.

Le design actif est une approche de conception d'espaces, d'infrastructures et d'environnements qui incite à l'activité physique au quotidien. Il repose sur des principes issus de la santé publique, de l'urbanisme et du design architectural pour encourager un mode de vie plus sain en intégrant l'activité physique dans la vie des usagers, parfois sans qu'ils s'en rendent compte, dans une logique de *nudge*²¹⁷. Il s'agit de donner envie d'être actif, en utilisant un équipement, grâce à un travail sur la sécurité, la commodité ou encore l'esthétique.

La concrétisation de ces principes repose sur une collaboration interdisciplinaire, au sein de laquelle urbanistes, architectes et experts en santé publique travaillent conjointement à la création d'espaces flexibles et adaptés aux évolutions des usages. Là encore, l'implication des communautés locales est alors essentielle, car elle permet d'identifier les besoins spécifiques et de concevoir des espaces répondant aux attentes des habitants. Des dispositifs modulaires, comme les aires de jeux transformables ou les parcours de santé dans les parcs urbains, sont autant d'exemples de flexibilité fonctionnelle. L'idée consiste aussi à aménager des espaces qui ne sont pas initialement dédiés à l'activité physique, tels que les couloirs de métro, les gares, etc.

215. Sonnet Frédérique et Dury Brice, 2024, Pratiques sportives dans l'espace public répondant aux enjeux de mixité de genre, *Millénaire3*. <https://www.millenaire3.com/ressources/2024/pratiques-sportives-dans-l-espace-public-repondant-aux-enjeux-de-mixite-et-de-genre>

216. Édith Maruéjols, *Faire je(u) égal, penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants*, Double ponctuation, 2022.

217. Outils de « suggestion » disposés dans notre environnement, les *nudges* sont supposés nous aider à faire les bons choix, pour notre propre intérêt ou celui de la société.

B. Au-delà de l'accessibilité : l'inclusion par et dans la pratique

Au-delà de la question de l'accès à un équipement ou une infrastructure, l'activité sportive en elle-même peut être plus ou moins inclusive. À ce titre, l'encadrement proposé aux pratiquants est déterminant pour circonscrire et matérialiser la ou les finalité(s) inclusive(s) de l'activité physique et sportive. De quelles manières ces pratiques peuvent-elles être inclusives ? Quelles sont les orientations qu'il faut privilégier pour augmenter le potentiel « d'inclusion » ?

B.1. UNE THÉORIE DU CHANGEMENT DU SPORT À IMPACT

Le rapport de capitalisation du programme Impact 2024 de Paris 2024 offre un éclairage sur les manières dont des projets, dans le domaine du sport, peuvent chercher à maximiser leurs externalités positives²¹⁸. Ce travail de capitalisation a été réalisé sur un échantillon d'initiatives parmi les 1 300 projets financés entre 2019 et 2024, au bénéfice de 4,5 millions de personnes principalement en France, mais aussi en Afrique, dans le volet international du dispositif. La diversité des initiatives concernées par la stratégie Impact 2024 représente un vivier de pratiques et de méthodes susceptibles d'apporter des enseignements et de contribuer à une meilleure connaissance des conditions et leviers qui permettent d'exploiter le sport comme source de solutions à des enjeux sociétaux.

Il s'agit ainsi d'adopter une méthode permettant de réaliser une théorie du changement à l'échelle du secteur, notamment inspirée par les pratiques de plusieurs projets Impact 2024. L'hypothèse de cette théorie a été formulée de la manière suivante : « *Les activités physiques et sportives possèdent un potentiel d'impact social. Celui-ci peut être maximisé lorsqu'elles sont utilisées intentionnellement, en harmonie avec un écosystème, pour apporter une réponse à un enjeu sociétal ou environnemental circonscrit* ». Ce postulat est le point de départ destiné à identifier les différentes manières d'exploiter ce potentiel d'impact positif à l'échelle individuelle, mais aussi collective.

Cette théorie du changement s'articule sur 6 paramètres interdépendants qui constituent autant de manières d'accroître le potentiel d'impact social d'un projet, d'un programme ou d'une organisation :

- **L'analyse des besoins des participants**, au-delà des enjeux purement sportifs.
- **L'engagement des participants**, c'est-à-dire la manière dont une organisation rencontre, mobilise et accompagne les personnes qui vont bénéficier du projet et le rôle qu'ils vont y jouer à court, moyen et long terme.
- **L'ingénierie opérationnelle**, avec un enjeu prépondérant dans la conception et l'animation de démarches partenariales avec les secteurs non sportifs ; dans le cas des infrastructures, cette ingénierie concerne également les problématiques de gestion et de maintenance.
- **Les propositions didactiques** (la réflexion sur la transmission des savoirs) **ou pédagogiques** (les pratiques pendant les entraînements, les cours ou les séances) ; dans le cas des infrastructures, cela signifie développer une capacité d'animation inclusive des espaces et d'explorer différentes approches en matière de sport à impact.
- **L'évaluation de l'impact**, qui constitue un enjeu spécifique compte tenu de l'émergence des secteurs du sport à impact.
- **La capitalisation**, c'est-à-dire le processus visant à rassembler, documenter, analyser et diffuser les connaissances et les expériences accumulées dans le cadre de divers projets au sein d'une organisation ou d'un secteur associatif. La capitalisation permet de créer une mémoire institutionnelle, de valoriser les bonnes pratiques, d'identifier les leçons apprises et les enseignements à tirer, et de favoriser l'apprentissage organisationnel et le développement des compétences.

218. Fonds de dotation Paris 2024, *Rapport de capitalisation Impact 2024, vers une théorie du changement du sport à impact*, juillet 2024, David Blough, Romain Riboud, Marie Barsacq.

Cette approche centrée sur la théorie du changement présente certaines limites, en particulier celle de négliger les effets non attendus d'une stratégie ou d'une initiative. Elle offre toutefois plusieurs atouts dans la démarche de capitalisation, en permettant une compréhension des leviers à explorer pour maximiser les impacts positifs dans le domaine du sport, à la fois à un niveau macroscopique (une politique publique, un programme de mécénat, une stratégie de performance sociale d'une fédération sportive, etc.) et à un niveau opérationnel (la conception d'une infrastructure sportive dans un quartier prioritaire, etc.). C'est pourquoi la typologie suivante tente de catégoriser les différentes approches en matière d'inclusion par le sport.

B.2. UNE TYPOLOGIE DE L'INCLUSION, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LEURS ESPACES

Une manière de catégoriser les opérateurs repose sur la triple classification suivante²¹⁹ :

- **Les organisations « sport »**, qui partagent l'objectif de promouvoir l'activité physique et sportive en tant que telle. Il s'agit par exemple des fédérations sportives dont le rôle est de développer la pratique d'une discipline.
- **Les organisations « sport+ »**, qui agrègent à l'activité physique et sportive « traditionnelle », des activités extra-sportives. Ces structures utilisent souvent le sport pour attirer certains publics et adresser leurs problématiques, en lien avec l'éducation, la santé ou le vivre-ensemble. Le sport est ici considéré comme un levier d'attraction et une porte d'accès à des services fournis avant ou après sa pratique. L'activité sportive est l'espace qui permet de créer et maintenir le lien avec un public ciblé de manière volontaire et durable.
- À la différence de ces derniers, c'est à travers l'activité sportive elle-même que la **catégorie « +sport »** cherche à proposer des solutions. L'activité physique et le jeu constituent la matière pour favoriser des apprentissages, par exemple. Le sport est « construit » de telle sorte que les encadrants puissent l'utiliser comme levier pédagogique, qui ne relève pas de la discipline sportive mais d'enjeux du quotidien.

Cette typologie est bien évidemment poreuse et évolutive. Une organisation peut développer à la fois des programmes « +sport » et « sport+ ». Une organisation « sport » peut aussi initier une activité ayant une approche inspirée des deux autres.

La grille de lecture ci-dessous permet de positionner les initiatives en fonction de catégories regroupant des pratiques de terrain qui ont pu faire l'objet d'études²²⁰. Déclinée spécifiquement dans le champ de l'inclusion, cette typologie peut être affinée de la manière suivante :

- **Inclure dans le sport** : adapter le contenu et le format de l'activité physique et sportive pour un public ayant des difficultés d'accès à la pratique, dans une logique performative ou récréative (exemple : sport adapté pour des personnes en situation de handicap en club).
- **Inclure par le sport** : utiliser la pratique sportive pour mobiliser un public ayant des besoins spécifiques et lui proposer des services sociaux (exemple : association proposant des activités de football permettant d'orienter des personnes éloignées de l'emploi vers des dispositifs d'accompagnement).
- **Inclure à travers le sport** : mettre en œuvre une approche didactique et pédagogique de pratique sportive dans une perspective inclusive, en mobilisant des activités pour renforcer le pouvoir d'agir de groupes confrontés à des stéréotypes, des discriminations ou pour développer les compétences psychosociales des participants (exemple : programme sportif pour jeunes détenus répondant à leurs besoins spécifiques). Cette approche combine une expertise sportive et non sportive.

219. Fred Coalter, *Sport for Development: what game are we playing?* Routledge, 2013. Cette typologie a été amendée et reprise par le HCR des Nations Unies, ainsi que par la Commission Européenne.

220. Emmanuel Rivat, David Blough, Évaluation des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International », *Expost* numéro 103, juillet 2024.

Par ailleurs, la question éducative joue un rôle important dans l'inclusion et le sport en lui-même. Cette typologie peut être déclinée de telle manière sur ce volet²²¹ :

- **Éduquer au sport** : enseigner ou initier un public à une discipline sportive, souvent associée à une logique compétitive (tournois, championnats). Une alternative moins centrée sur la notion de performance consiste à proposer des pratiques récréatives et non compétitives.
- **Éduquer par le sport** : utiliser le sport pour attirer et mobiliser un public afin de lui proposer un service éducatif complémentaire (soutien scolaire, sensibilisation à des enjeux sociaux, sanitaires ou environnementaux). Une variante consiste à intégrer et animer des espaces de réflexion en parallèle de l'activité sportive pour aborder des connaissances ou notions comportementales.
- **Éduquer à travers le sport** : aborder l'individu dans la globalité de ses besoins éducatifs et de son développement. L'activité physique et sportive est un support dont les modalités mêmes (règles, interactions sociales, etc.) sont orientées vers un objectif de transformation de l'individu, avec ses pairs. Cette approche s'appuie souvent sur d'autres disciplines et expertises (psychologie, science de l'éducation).

B.3. LE RÔLE DE L'ENCADREMENT ET DES CONTENUS

L'éducation par les pratiques sportives enrichit les réflexions autour de la relation pédagogique entre l'éducateur et l'élève. Les éducateurs sportifs peuvent en effet élaborer des méthodes transposables dans d'autres disciplines ou champs éducatifs. Les travaux de Fred Coalter sur le sport pour le développement identifient plusieurs éléments favorisant l'épanouissement des participants, en particulier des jeunes²²² :

- Contrôler des comportements déviants,
- Développer la capacité de travailler en groupe,
- Nourrir le sentiment d'accomplissement,
- Assurer la considération et la bienveillance d'une personne tierce,
- Créer un sentiment de sécurité, d'acceptation et d'appartenance,
- Valoriser des réussites,
- Proposer un modèle de comportement conventionnel (rôle modèle).

La manière d'encadrer ou d'enseigner la pratique sportive fait l'objet de nombreuses recherches académiques, notamment dans le champ de l'éducation physique et sportive en tant que discipline scolaire²²³. Il ne s'agit pas ici d'en faire un état des lieux, mais de souligner qu'il existe des approches théoriques susceptibles d'enrichir les stratégies d'impact. C'est le cas du concept de littératie physique défini comme « *La motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l'activité physique pour toute sa vie*²²⁴ ». Cette approche, particulièrement encouragée au Canada²²⁵, consiste à développer à la fois les compétences motrices et les connaissances nécessaires pour participer efficacement à diverses activités physiques et sportives. Les bienfaits éducatifs de l'activité physique ne se limitant pas à l'EPS, les objectifs de la littératie physique peuvent être pris en charge collectivement par une variété d'éducateurs.

221. *Ibid.*

222. Fred Coalter, *op cit.*

223. David Blough, *Le sport, terrain d'éducation*, rapport VersLeHaut, 2024.

224. *Développer la littératie physique : vers une nouvelle norme pour tous les Canadiens*, 2019, <https://litteratiophysique.ca/wp-content/uploads/2020/01/De%CC%81velopper-la-litte%CC%81ratie-physique-Vers-une-nouvelle-norme-pour-tous-les-Canadiens-December-2019.pdf>

225. Au niveau national par Physical and health education Canada (PHE) ainsi qu'au niveau des provinces.

Figure 1. Le concept de littératie physique



Source : Développer la littératie physique - vers une nouvelle norme pour tous les Canadiens, composantes fondamentales de la littératie physique, 2019.

D'autres réflexions sur l'EPS adoptent un prisme ambitieux sur l'enjeu de la citoyenneté. C'est le cas du concept « d'éducation physique de qualité²²⁶ », qui tient compte des déterminants sociaux et développe les capacités des jeunes à s'engager dans une démarche de citoyenneté active. Cette vision de l'EPS envisage l'élève dans sa globalité avec ses aspects physiques, cognitifs, émotionnels et sociaux. Elle suppose un encadrement professionnel formé et qualifié, dans un cadre bienveillant et un environnement favorable.

Ces réflexions mènent vers un enjeu commun aux quatre pays de l'étude. Bien que ce soit dans des proportions différentes, il existe un défi concernant la formation des encadrants, à la fois dans le milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le défi se situe à plusieurs niveaux. Il s'agit, pour les États et leurs parties prenantes, d'établir des lignes directrices et des critères de référence clairs pour l'élaboration des programmes de formation, afin d'améliorer les pratiques pédagogiques et les stratégies d'évaluation. Il est également question de promouvoir des environnements éducatifs plus inclusifs, en veillant à ce que la mise en œuvre de l'EPS et de la pratique en club soit équitable du point de vue du genre et accessible aux élèves handicapés. Nous y reviendrons en Partie 4 du présent rapport.

D'autre part, les pratiques sportives sont trop peu considérées au prisme de l'intergénérationnel et de la parentalité. Le rapport aux pratiques sportives des jeunes est pourtant particulièrement lié à celui des parents, le milieu social étant ainsi un déterminant important. Certaines familles sont confrontées à des freins d'ordres financiers, mais aussi à une forme de culture du « laisser-faire », où le sport est entièrement confié aux éducateurs et encadrants. Pour surmonter cet obstacle, il s'agit de créer des espaces de dialogue entre eux et les parents.

226. Jean-Jacques Dupaux, Tony Froissart, Jean Saint Martin, *L'EPS du XXI^e siècle ou les enjeux d'une éducation physique et sportive de qualité (1981-2021)*, Épure, 2021.

Cette logique de coopération peut également être cultivée au sein de l'école, avec des projets scolaires d'éducation par le sport comme autant d'espaces pour améliorer les relations entre les parents et les enseignants, les parents et l'établissement, voire entre les parents et les élèves²²⁷. Ils peuvent servir de prétextes pour solliciter et impliquer les parents de différentes manières : en permettant aux enseignants d'entrer en contact avec les parents pour des motifs positifs concernant leur enfant, d'établir une relation constructive, permettre aux parents de participer à une initiative (logistique du projet, communication, collecte de fonds).

En dehors de l'école, il est à la fois possible et souhaitable de tenir compte des parents dans l'offre sportive qui est proposée, de manière encadrée ou en accès libre. À travers une variété d'activités sportives accessibles dans les quartiers, les parcs et les installations municipales, les parents peuvent être incités à jouer un rôle actif dans l'encouragement et le soutien de leurs enfants dans la pratique.

Par exemple, à travers le programme « Paris Sportives », qui cherche à créer un environnement propice à l'engagement familial dans le sport pour renforcer les liens intergénérationnels, des circuits de randonnée pédestre ou à vélo sont proposés pour découvrir les différents quartiers de Paris tout en faisant de l'exercice physique ensemble. Des événements sportifs sont organisés pour que les familles s'affrontent dans des compétitions amicales, telles que des courses à pied, des tournois de jeux de société sportifs et des cours de yoga adaptés à tout âge. Le programme offre en parallèle des ressources et initiatives sensibilisant les parents à l'importance du sport dans le développement physique, social et émotionnel des enfants.

B.4. LES PRATIQUES LIBRES : QUEL RÔLE POUR LES POUVOIRS PUBLICS VIA LES ESPACES PUBLICS ?

Plusieurs travaux sociologiques ont mis en exergue les processus menant à l'essor des pratiques auto-organisées, dans des espaces aménagés (basket 3x3, skateboard), mais aussi sur la voirie ou les voies piétonnes, en Europe comme sur le continent africain²²⁸. En France, ces études soulignent le rôle structurant des acteurs publics qui ont impulsé, à travers les politiques d'équipements et d'aménagements d'espaces sportifs, l'essor d'activités sportives peu institutionnalisées. Dans certains pays d'Afrique, ces pratiques se développent plutôt en marge des politiques publiques, comme le suppose une analyse comparée de sept communes de Yaoundé au Cameroun²²⁹.

Les politiques locales qui relient l'aménagement de l'espace public à la reconnaissance des pratiques sportives auto-organisées peuvent être utiles pour penser l'inclusion. Mais ce lien ne se construit pas partout de la même façon, comme l'explique Frank Mbida²³⁰.

Dans les pays développés, le développement du sport à travers les clubs et associations sportives est souvent soutenu par les pouvoirs publics. Ceci favorise la création de réseaux sociaux au sein de ces structures, et renforce les liens entre les membres, notamment par l'organisation d'événements sportifs²³¹.

En revanche, dans les pays en développement, la situation est différente. Par exemple, au Cameroun, selon Frank Mbida, ce sont des groupes sportifs informels qui portent cette dynamique. Il cite aussi le mouvement « navétane » au Sénégal, où les pratiques sportives permettent de créer du lien social à travers une occupation stratégique des espaces publics — sans forcément l'aide des institutions²³².

227. *Les cahiers techniques de l'observatoire*, « Le sport au cœur des parcours de réussite éducative », Agence pour l'éducation par le sport, 2018.

228. Frank Mickaël Mbida Nana, *De nouvelles articulations entre les politiques publiques et les pratiques sportives auto-organisées : l'exemple des sept communes de Yaoundé (Cameroun)*, 2016 <https://theses.hal.science/tel-01291686/>

229. *Ibid.*

230. *Ibid.*

231. Charrier D., Lapeyronie B. (2014). *Les politiques sportives territoriales. Savoirs et questionnements*. Ed. Kreaten.

232. Mbida F., 2016, L'innovation sociale : un outil pour l'articulation entre les pratiquants sportifs auto-organisés et les espaces urbains dans la ville de Yaoundé Cameroun, *États des recherches sur le sport et l'olympisme au Cameroun (1963-2013)*, SHS Webof Conferences 32, 02001.

Les pratiques sportives auto-organisées entretiennent un rapport étroit avec les espaces publics. Pierre Chazaud²³³ distingue trois systèmes d'intégration urbaine des pratiques ludo-sportives dans le tissu urbain : détournement des espaces collectifs pour développer des pratiques sauvages (roller, basket de rue), utilisation d'espaces verts et bordures de fleuves pour l'oxygénation (jogging, promenade et parcours de santé), usage de l'appareil comme moyen de transport en ville (roller, vélo).

En s'inscrivant dans les espaces publics de façon croissante, ces pratiques renouvellent les formes d'expression de l'urbanité²³⁴. En effet, les espaces publics sont le creuset du « faire société » : comme le démontre Fabrice Escaffre, les pratiques sportives auto-organisées débouchent sur des formes de réappropriation ou d'animation des espaces publics qui induisent du frottement social et participent de l'être ensemble²³⁵. Il a ainsi été démontré que le jugement porté par les sportifs sur les relations aux autres sportifs et aux autres usagers des espaces publics s'avère largement positif. La neutralité bienveillante qui constitue l'urbanité semble se muer en convivialité affirmée, voire en facteur de sociabilité²³⁶. Les pratiques sportives en ville participent alors d'une représentation positive de la vie urbaine et des usages partagés de ses espaces.

Toutefois, ces pratiques s'inscrivent dans des espaces où la fragmentation socio-spatiale s'intensifie. Certains sportifs limitent leurs activités à leur quartier pour des raisons de proximité ou par forme de repli, tandis que d'autres évitent de fréquenter certaines zones et groupes sociaux²³⁷. Par exemple, Chantelat, Fodimbi et Camy ont étudié les logiques spatiales des pratiques auto-organisées des jeunes de quartiers de grands ensembles en France²³⁸. Certaines pratiques sportives s'établissent aux pieds des immeubles quand d'autres nécessitent un déplacement vers des infrastructures plus éloignées, perçues comme ayant une meilleure réputation et disposant d'équipements de qualité supérieure. Dans ce cadre, le sport auto-organisé favorise la rencontre avec d'autres jeunes et l'exploration d'autres territoires, dans des confrontations sportives où les jeunes ne s'identifient pas principalement à leur quartier d'appartenance. La sociabilité relative aux sports auto-organisés relève alors à la fois de la sociabilité communautaire par l'entre-soi et de la sociabilité urbaine par l'expérience de l'espace public.

Ici aussi, ces pratiques sont majoritairement portées par des hommes²³⁹ : les femmes s'orientent vers des pratiques en intérieur, des lieux clos et à l'abri des regards,²⁴⁰ ainsi que des pratiques majoritairement payantes en raison d'espaces publics qui ne sont pas conçus pour elles – les hommes y stationnent tandis que les femmes les traversent. Les collectivités locales se saisissent de la question de la mixité des activités sportives dans l'espace public. L'étude menée par la direction de la prospective de la Métropole de Lyon sur les pratiques sportives dans l'espace public répondant aux enjeux de mixité de genre démontre l'importance de penser le phénomène et de le questionner dans l'urbanisme. Elle s'est accompagnée d'un appel à projets « création ou reconfiguration d'îlots multisports inclusifs, de plein air et en libre accès » et de préconisations selon plusieurs axes thématiques²⁴¹.

233. Chazaud P., (2004). *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, PU du Sport, 305 p.

234. Augustin, J.-P. (2007). *Géographie du sport, spatialités contemporaines et mondialisation*, Armand Colin, coll. « U ».

235. Escaffre, F. (2011). *Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive*. [Public spaces and sport-related recreational practices: the expression of a sport-based urban culture]. *Annales de géographie*, n°680(4), 405-424.

236. Jules Eon. La pratique sportive « auto-organisée », facteur de sociabilité, bien qu'individualiste : analyses de la demande et des usages à Rennes, cas des berges de la Vilaine et du Street Park Arsenal. *Sciences du Vivant [q-bio]*. 2023.

237. Escaffre, (2011).

238. Chantelat P, Fodimbi M., Camy J., (1998). Lieux et déplacements sportifs auto-organisés dans la ville, *Agora débats/jeunesse*, 13, pp. 15-28.

239. Chantelat, Fodimbi et Camy, 1998.

240. INJEP (2022). https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-du-sport-2023-pratiques-sportives-selon-le-sexe/

241. Sonnet F. et Dury B., (2024). *Les pratiques sportives dans l'espace public répondant aux enjeux de mixité de genre*, Direction de la prospective, Métropole de Lyon.

<https://www.millenaire3.com/ressources/2024/pratiques-sportives-dans-l-espace-public-repondant-aux-enjeux-de-mixite-et-de-genre>

Les acteurs publics ont longtemps hésité face à ces pratiques auto-organisées, oscillant entre les ignorer et les intégrer dans le modèle français de politiques publiques des sports (c'est-à-dire en partenariat avec les clubs et les fédérations).

Une approche intermédiaire s'est développée, privilégiant la création d'espaces publics adaptés aux besoins de tous, sans les institutionnaliser. Ce modèle se diffuse, y compris en Afrique. Par exemple au Gabon, les plans de développement des villes intègrent de plus en plus des espaces de sport, car l'on assiste à l'émergence des sports de rue à l'instar du basket de rue, roller de rue, skate de rue chez les jeunes de Libreville. Pour Annie-Chrystel Limbourg Iwenga (deuxième Adjointe au Maire de la ville de Libreville), le sport peut permettre de lutter contre les inégalités. Il peut aider à émanciper et intégrer les jeunes. Invitant à réintégrer le sport comme outil de développement et d'insertion des jeunes, la capitale du Gabon s'emploie donc à établir les espaces de sports de rue à travers la municipalisation du sport *via* des partenariats avec l'Office national des sports au Gabon et d'autres organismes privés ou internationaux²⁴².



242. Intervention lors du congrès 2023 de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui s'est tenu à Cotonou du 11 au 14 octobre, <https://www.urbanisme-francophonie.org/partagez/sport-et-developpement-urbain/>

PARTIE 2

Recensement des initiatives prometteuses

- > 1. Recensement des initiatives
- > 2. Focus sur des initiatives innovantes
- > 3. Les initiatives sélectionnées



Quelles initiatives s’inscrivent dans le registre de l’inclusion par le sport et ses infrastructures ? De quelle manière apportent-elles des réponses aux différents problèmes d’inégalités d’accès, d’inégalités d’usages, d’inégalités sociales ? Qui sont les porteurs de ces projets, à quels enjeux d’inclusion répondent-ils et selon quelles méthodes ? Quels sont les résultats et les impacts de ces initiatives sur les publics ciblés et sur le cadre de vie local et national ?

L’équipe de recherche du groupe de travail et ses partenaires ont établi une liste de **190 projets** pour **176 structures** qui, de façon directe ou indirecte, agissent par l’intermédiaire du sport et de ses infrastructures, pour une société plus inclusive. L’analyse de ces projets permet de mieux saisir les contours et les tendances du champ du sport au service de l’impact.

Huit initiatives ayant démontré un impact significatif ont été sélectionnées pour une analyse approfondie. Celle-ci a permis, d’une part, d’enrichir le référentiel de mesure d’impact présenté en partie 3, et d’autre part, d’alimenter la réflexion menée en vue de formuler des recommandations à destination des pouvoirs publics.

De plus, **quatre initiatives** ont été particulièrement mises en lumière en raison de leur caractère innovant, que ce soit dans leur manière d’interagir avec leurs publics ou dans la conception même de leurs activités. Il sera pertinent de suivre leur évolution dans les années à venir.

Il convient de préciser que ce recensement ne peut être exhaustif, ni représentatif de l’ensemble des initiatives en faveur du sport comme levier d’inclusion. Pour autant, il donne à voir un échantillon intéressant de pratiques portées par des acteurs variés (privés, publics, associatifs...) qui se sont engagés sur la question du développement par les infrastructures et les pratiques sportives.

1. Recensement des initiatives

A. Méthode de recensement et de qualification

Pour établir la liste des initiatives, trois critères ont été définis à l'issue de discussions avec les partenaires et les autres acteurs de l'écosystème. L'initiative doit être portée par tout type d'acteur (public, privé, associatif), rechercher un objectif d'inclusion et être localisée en France, au Sénégal, au Cameroun ou au Rwanda. Des critères secondaires ont également été retenus, tels que l'ancienneté de l'initiative (idéalement d'au moins un an), son ambition en matière d'essaimage, ainsi que la disponibilité de données sur ses résultats, voire sur ses impacts.



Portée par tout type d'acteur
(public, privé, associatif)



Objectif d'inclusion



Localisée en France,
au Sénégal, au Cameroun
ou au Rwanda



Idéalement au moins
un an d'ancienneté



Ambition d'essaimage

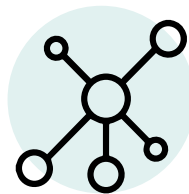


Disponibilité des données sur les
résultats, voire sur les impacts

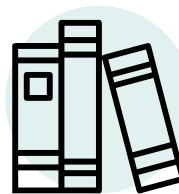
Le recensement des initiatives répondant au périmètre défini a été réalisé grâce à plusieurs actions et canaux de communication et d'information. Il s'est appuyé sur une veille documentaire et une revue de la littérature académique. Les informations collectées proviennent également des partenaires et du réseau de l'Impact Tank, ainsi que des membres du groupe de travail. La mobilisation de têtes de réseaux, la conduite d'entretiens exploratoires avec des chercheurs, des porteurs de projets et des financeurs, ainsi que la diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt relayé sur les réseaux sociaux de l'Impact Tank et des acteurs engagés sur les questions du sport et du développement urbain, ont complété cette démarche.



Diffusion d'un appel à
manifestation d'intérêt
relayé sur les réseaux
sociaux de l'Impact Tank
et des acteurs mobilisés



Initiatives rapportées par les
membres du groupe de travail et
les têtes de réseaux identifiées
(Impact 2024, Pôle ressources national « Sport-Innovations » du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, Fédération française sport pour tous...)



Veille documentaire et
revue de la littérature
académique



Entretiens exploratoires
avec des chercheurs,
des porteurs de projets
et des financeurs

Une fois recensées, les initiatives les mieux documentées en termes de mesure d’impact ont été sélectionnées et ont fait l’objet d’auditions. Les niveaux de preuve des démarches de mesure d’impact sont analysés à partir d’une échelle élaborée par l’équipe de recherche, allant de la mobilisation de connaissances existantes lors de la conception de l’action (niveau 1) jusqu’à l’établissement d’un lien de causalité avéré par plusieurs évaluations attestant la reproductibilité des impacts positifs obtenus dans des contextes différents (niveau 6). L’ensemble des critères composant les 6 niveaux de l’échelle est présenté dans le tableau suivant, par niveau de preuve décroissant :

Tableau 3. Niveaux de preuve

Catégorie A : Connaissance des impacts basée sur des données probantes relatives à l’action concernée	Niveau 6	Plusieurs évaluations démontrent la causalité entre l’action et ses résultats positifs et des méthodologies existent pour reproduire les impacts positifs dans des contextes différents.
	Niveau 5	Une évaluation suggère des résultats positifs et démontre une causalité de l’intervention.
	Niveau 4	Une évaluation suggère des résultats positifs sur les cibles de l’intervention, mais la causalité entre l’intervention et ces derniers n’est pas strictement établie.
Catégorie B : Connaissance des impacts basée sur des savoirs issus de l’expérience ou de ressources externes	Niveau 3	Il n’existe pas d’évaluation externe, mais les pilotes de l’action ont mis en place un système de suivi-évaluation permettant de documenter les effets de l’action (études de cas, bilan interne, indicateurs de pilotage...).
	Niveau 2	Il n’existe pas d’évaluation ni de système de suivi de l’action, mais celle-ci est jugée cohérente et convaincante par rapport aux enjeux / aux problèmes concernés.
	Niveau 1	Il n’existe pas d’évaluation ni de système de suivi, mais l’action a été conçue en mobilisant des connaissances existantes sur d’autres programmes répondant au même besoin social.
Non intégré dans la qualification : Les actions pour lesquelles il n’existe pas de données de suivi des effets ni de connaissances externes mobilisables et qui ne peuvent pas non plus être rapprochées de programmes existants permettant de juger de leur caractère prometteur.		

Enfin, il convient de souligner que le recensement a abordé de manière large la thématique du développement et de l’inclusion par le sport. Il ne s’est pas limité à la seule question des infrastructures sportives, bien que celles-ci occupent une place importante dans de nombreuses initiatives sélectionnées.

Cette approche s’explique par la diversité observée sur le terrain : l’infrastructure peut constituer l’unique levier d’action, l’un des éléments parmi d’autres, ou parfois être totalement absente. Afin de refléter au mieux cette pluralité et de rester fidèle à la réalité des pratiques observées, nous avons choisi d’intégrer l’ensemble des initiatives répondant aux critères évoqués précédemment.

Des focus spécifiques sont proposés plus loin dans cette partie pour mettre en lumière les initiatives qui accordent une attention particulière à la dimension infrastructurelle.



À travers ce recensement d'initiatives autour du sport et du développement urbain, l'Impact Tank a cherché à offrir une représentation aussi fidèle que possible des réalités observées sur les différents terrains d'étude, dans une optique de compréhension fine et nuancée. Comme pour tout travail mené au sein de groupes de réflexion et de recherches académiques, les auteurs sont conscients des biais et des limites inhérents à cette démarche, qui ne saurait être exhaustive. Premièrement, une partie des initiatives recensées provient des suggestions des membres du groupe de travail. Cela introduit un biais possible, pouvant se traduire par une surreprésentation de certains types d'acteurs ou de contextes.

Deuxièmement, des recherches complémentaires ont été menées par l'équipe de recensement *via* des moteurs de recherche, l'analyse de réseaux sociaux, ainsi que l'exploration des sites web de porteurs de projets et de têtes de réseaux référençant déjà des initiatives mobilisant le sport comme levier. Si cette approche a permis d'élargir le périmètre, elle présente néanmoins ses propres limites : elle tend à rendre invisibles les projets portés par des acteurs ne disposant pas des ressources ou des compétences nécessaires pour assurer une présence en ligne. Enfin, le recensement couvrant plusieurs pays aux usages numériques variés, des biais territoriaux peuvent également en découler.

B. Panorama des initiatives recensées

Afin d'analyser les différentes tendances qui se dégagent du recensement des initiatives, plusieurs critères ont été définis : le type de structure (association, association socio-sportive, club sportif, institution publique, fondation, entreprise), la couverture géographique (local, territorial, national) et le type de public visé. Pour ce dernier critère, les catégories suivantes ont été établies :

- **Toutes et tous** : initiatives destinées au grand public, souvent sous certaines conditions spécifiques.
- **Personnes en situation de handicap** : initiatives s'adressant aux personnes en situation de handicap physique, psychique et/ou mental.
- **Femmes** : initiatives exclusivement dédiées aux femmes, sans distinction d'âge.
- **Jeunes** : initiatives ciblant les jeunes âgés de 1 à 24 ans (âge limite selon la définition des Nations Unies).

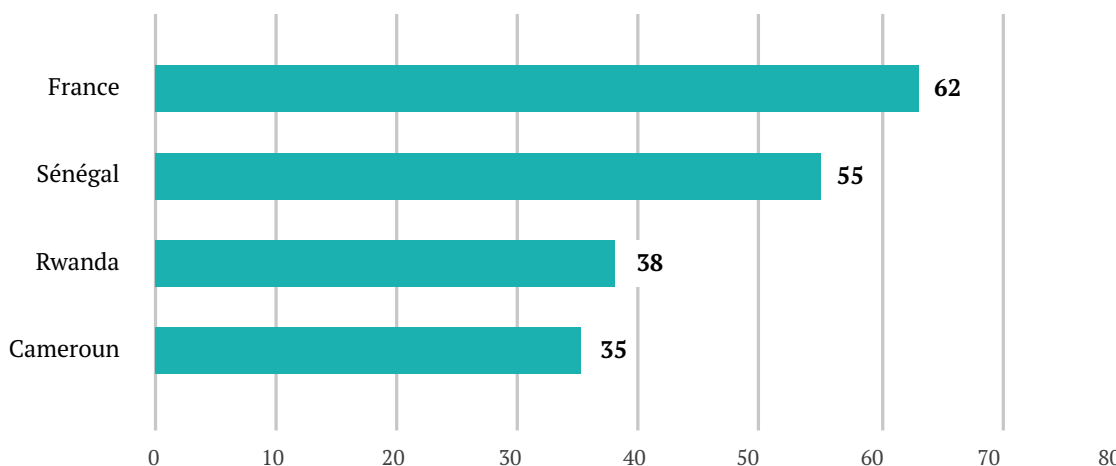
Par ailleurs, cinq types d'activités sportives ont été retenus par le groupe de travail afin de mieux caractériser les différentes manières dont le sport est mobilisé comme levier de développement urbain et d'inclusion :

- **Jeux ludiques et/ou coopératifs** : activités sportives ou physiques privilégiant l'aspect ludique et la coopération plutôt que la compétition. Ces jeux visent à développer des valeurs comme l'entraide, la communication et l'inclusion.
- **Discipline sportive individuelle ou collective** : pratique encadrée d'un sport reconnu, pouvant être pratiqué en individuel (ex. : athlétisme, natation, tennis) ou en équipe (ex. : football, basketball, handball).
- **Socio-sport** : approche du sport intégrant des objectifs sociaux, éducatifs ou thérapeutiques, visant l'inclusion, la réinsertion sociale, la cohésion ou encore le bien-être psychologique.
- **Méthodologie sportive propre à l'organisation** : approche spécifique développée par une structure ou une association, adaptée à son public et à ses objectifs (pratiques hybrides, méthodes innovantes, formats d'entraînement spécifiques).
- **Activités non sportives** : interventions complémentaires aux pratiques sportives visant à améliorer les infrastructures et les conditions d'accès au sport, ou à accompagner les participants sur le plan psychologique, émotionnel ou social.

Elles ont aussi été classées selon sept axes thématiques représentant différents champs d'inclusion. Cette approche permet d'explorer le «comment» du projet, c'est-à-dire la manière dont le sport agit en faveur de l'inclusion :

- **Accessibilité** : englobe des enjeux tels que l'accès physique aux infrastructures sportives, l'accessibilité géographique aux espaces sportifs, l'accessibilité économique à la pratique physique et sportive, ainsi que l'adaptation des équipements pour les publics en situation de vulnérabilité.
- **Lien social** : inclut le développement des capacités de communication, l'amélioration des relations interpersonnelles, la réduction de l'isolement social et le renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe.
- **Développement des compétences** : concerne le renforcement de la conscience de soi, de l'autonomie et des aptitudes motrices et cognitives.
- **Autonomie et emploi** : regroupe les initiatives favorisant l'employabilité, l'accès à l'emploi, la capacité à formuler un projet professionnel et l'amélioration des résultats scolaires.
- **Bien-être physique et psychologique** : couvre des aspects tels que l'estime de soi, le sentiment de dignité, la santé physique et mentale.
- **Vivre-ensemble** : inclut les pratiques citoyennes, le respect des autres et l'adhésion aux valeurs du vivre-ensemble.
- **Engagement civique** : concerne le renforcement du civisme, la participation à la vie locale et l'engagement citoyen, l'appartenance à une communauté active.

Figure 2. Répartition des initiatives par pays (N=190)



LECTURE : Parmi les 190 initiatives recensées, 62 sont conduites en France.

Dans ce recensement, la France est le pays le plus représenté avec 62 initiatives exerçant sur son territoire. L'écart avec le Sénégal est faible, mais il est plus marqué pour les autres pays, où le nombre d'initiatives est moins important. Le Rwanda et le Cameroun comptent en effet respectivement 38 et 35 initiatives recensées.

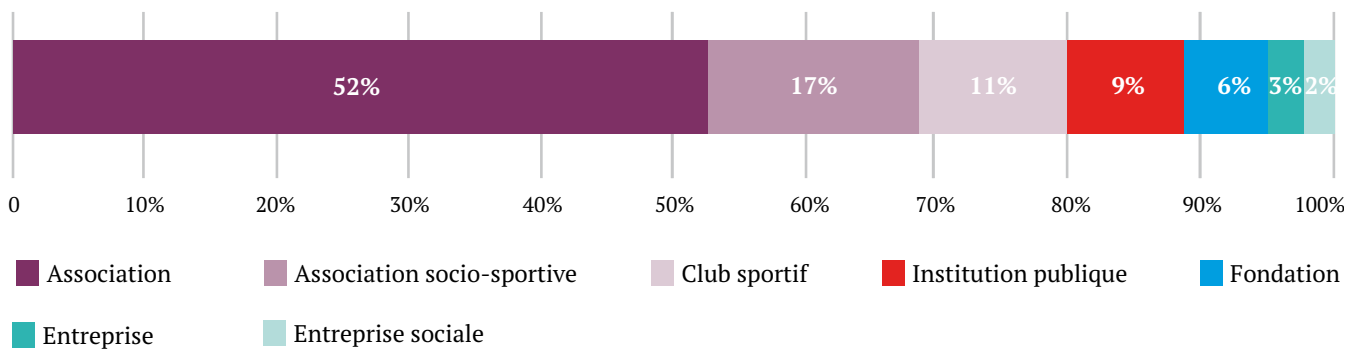
Comme précisé précédemment, la recherche d'initiatives implique de nombreux biais, notamment un biais territorial lié à la visibilité numérique des porteurs de projets. Par exemple, l'utilisation des réseaux sociaux varie d'un pays à l'autre, influençant ainsi la visibilité des initiatives. Au Cameroun, une grande partie des initiatives recensées communiquent principalement *via* les réseaux sociaux comme Facebook plutôt que par des sites Internet. D'autre part, ces écarts peuvent également s'expliquer par des dynamiques de développement économique et des politiques publiques différentes d'un pays à l'autre, qui influencent directement la structuration ainsi que la pérennité des initiatives recensées. Une majorité des 190 initiatives recensées sont des associations (B.1). Le principal axe d'intervention de ces structures est l'accessibilité (B.2). Une variété de publics sont touchés et connectés à travers ces initiatives (B.3).

B.1. UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS AU SERVICE DE L'INCLUSION PAR LE SPORT



80% des structures recensées sont de type associatif (associations, associations socio-sportives, clubs sportifs). Si ce poids important du secteur associatif est habituel dans les recensements de l'Impact Tank, il est particulièrement marqué sur la thématique du sport et dans les différents pays (Rwanda, Cameroun, Sénégal, France). Environ 5% sont des entreprises sociales ou classiques, qui œuvrent en réalisant des infrastructures, en améliorant celles déjà créées ou encore en formant des acteurs du monde du sport.

Figure 3. Répartition du type de structure (N = 176)



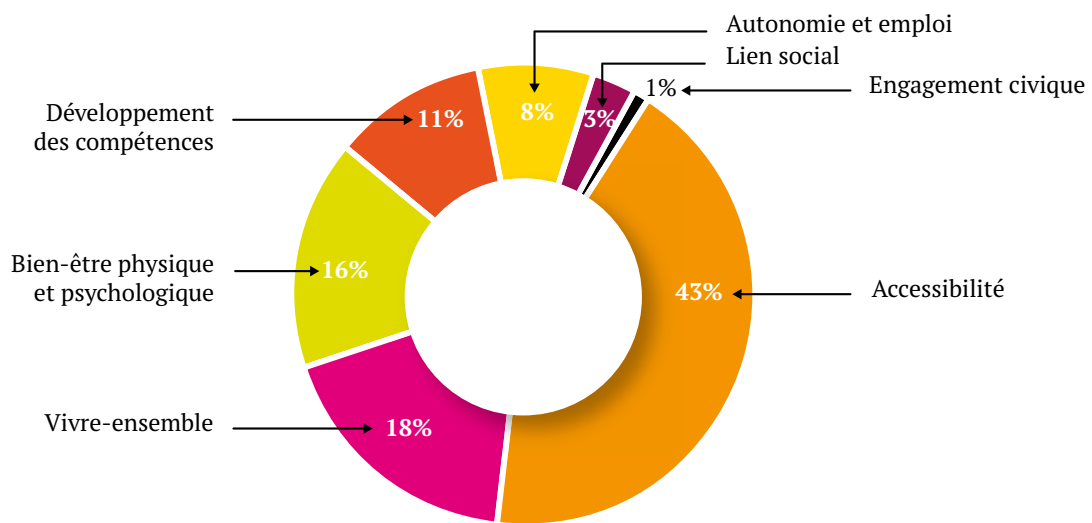
LECTURE : Parmi les 176 structures recensées, 52% sont de forme associative.

- Le secteur associatif joue un rôle clé dans le développement social et urbain (80% de l'échantillon avec association, associations socio-sportives, clubs sportifs), que ce soit en favorisant l'accès au sport pour tous, en promouvant la mixité sociale à travers les pratiques sportives, ou en contribuant à la revitalisation des territoires. Les associations constituent des acteurs majeurs du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS), qui, par nature, vise à répondre à ces enjeux sociaux. Elles sont donc largement, voire parfois surreprésentées, dans les recensements d'initiatives.
- Les clubs sportifs, constituant 11% de notre échantillon, ont souvent pour objet la promotion de la pratique d'une activité sportive, tandis que les associations socio-sportives, représentant 16% des structures recensées, ont pour objectif d'utiliser le sport comme levier d'inclusion sociale, d'éducation ou de développement, au-delà de la seule pratique sportive. Parmi les entreprises sociales, figurent les entreprises dotées de l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et les entreprises sous forme de coopératives, mais aussi les entreprises dites « à mission ».
- Cependant, il est important de souligner que l'ensemble des structures recensées agissent rarement de façon isolée. Bien qu'identifiées comme porteuses principales de projets, elles opèrent souvent au sein de groupes, de projets collectifs ou de réseaux de coopération. Par exemple, les associations **Action Prévention Sport** et **AMSAK Donation** travaillent fréquemment en partenariat avec des acteurs publics. Elles sont aussi financées par des acteurs publics et privés qui favorisent l'émergence de projets qui n'auraient pas vu le jour faute de moyens. C'est par exemple le cas du projet **Alley Oop Africa**, porté par l'ONG RAES, qui a bénéficié d'un soutien financier de l'Agence française de développement et de la Basketball Africa League.

- Une partie des structures sont des entreprises sociales et des entreprises classiques, représentant ensemble 5% de l'échantillon final. Ces entreprises ont été recensées pour avoir développé des programmes utilisant le sport à des fins d'inclusion. Par exemple, l'entreprise SN Sport a lancé un projet de construction d'un complexe sportif visant à faciliter l'accès des populations à la pratique du sport, en particulier du futsal et du basketball.
- Enfin, les 176 structures recensées comprennent également onze fondations, telles que la Fondation **Ishami**, la Fondation **Olympafrica** et la Fondation **Alice Milliat**.

B.2. DES PROJETS MAJORITAIREMENT AXÉS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET LE VIVRE-ENSEMBLE

Figure 4. Répartition des initiatives par thématiques en % (N=190)



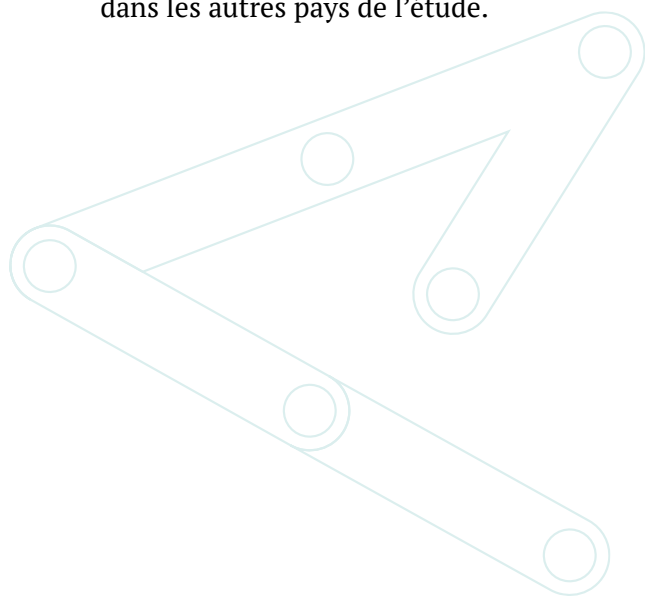
LECTURE : Parmi les 190 projets, 43% d'entre eux visent uniquement l'accessibilité, suivis de 18% sur la mixité sociale et le vivre-ensemble.

- Parmi les différentes thématiques, l'accessibilité aux infrastructures sportives et à la pratique d'une activité physique et sportive est la plus représentée, avec 43% des initiatives qui en font leur principal objectif. Elles regroupent des projets tels que la création d'infrastructures, l'amélioration de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap moteur, des formations au sport adapté... Par exemple, la **Fédération sénégalaise des sports pour déficients visuels** organise le championnat de Cécifoot, offrant aux personnes malvoyantes et non-voyantes la possibilité de pratiquer un sport collectif. Cette initiative vise à favoriser leur inclusion sociale, tout en créant des espaces d'échange, de solidarité et de développement personnel.

Notre échantillon révèle ainsi que le développement social et urbain grâce au sport semble passer aujourd'hui d'abord par l'identification et la lutte contre les facteurs d'exclusion à l'accès à la pratique physique et sportive. Par ailleurs, bien que notre recensement couvre plusieurs pays aux contextes variés, les enjeux liés à l'accès aux infrastructures sportives pour les personnes en situation de vulnérabilité apparaissent comme une problématique transversale. Il n'est donc pas surprenant que cette thématique émerge en première position dans notre échantillon.

➤ Comme précisé dans la première partie du rapport, différentes recherches ont démontré que le sport est utilisé comme outil d'inclusion sociale et levier de réduction des inégalités. Au sein de l'Union européenne, dès 2007, le Livre blanc sur le sport recommandait le développement d'actions visant à utiliser le sport comme outil d'inclusion sociale²⁴³. De nombreuses initiatives, en Europe comme ailleurs, se sont emparées de ces recommandations en vue de renforcer le « vivre-ensemble » par le sport. L'axe sur le vivre-ensemble est d'ailleurs le deuxième plus représenté, avec 18 % des initiatives recensées dans notre échantillon. La majorité de ces initiatives s'attachent à réduire les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes, tandis que d'autres visent à promouvoir des valeurs de respect mutuel dans des contextes spécifiques. C'est notamment le cas de la fondation rwandaise Ishami, qui organise chaque année un tournoi pour la paix réunissant de jeunes Rwandais et Anglais.

➤ Le troisième axe thématique le plus représenté dans notre échantillon est celui du « Bien-être physique et psychologique ». 30 projets visent à donner aux individus les moyens de mener une vie saine et à promouvoir leur bien-être. Parmi ces projets, 12 sont situés en France. Si l'Hexagone concentre le plus grand nombre d'initiatives axées sur le bien-être et la santé mentale, cela peut s'expliquer par le fait que les besoins en matière d'accessibilité sont mieux couverts que dans les autres pays de l'étude.



➤ Cette tendance géographique se retrouve également dans les initiatives utilisant le sport pour favoriser l'autonomie et l'accès à l'emploi. La majorité des initiatives axées sur cette thématique (14 sur 16) sont situées en France. Ces initiatives sont majoritairement portées par des associations socio-sportives, telles que l'association **Équilibre**, dont le projet « Insertion professionnelle par le sport » a pour mission d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur retour à l'emploi en organisant des activités physiques adaptées à leurs besoins. Par ailleurs, les deux structures intervenant sur la thématique de l'autonomie et de l'accès à l'emploi, qui sont respectivement basées au Rwanda et au Sénégal, **Cricket Builds Hope** et **Demaiselle de Keur**, mettent en place des initiatives spécifiquement dédiées à l'autonomisation des femmes. Elles visent à leur offrir des opportunités concrètes de développement personnel et professionnel.

➤ L'axe thématique du « développement des compétences » regroupe les initiatives utilisant le sport dans le but de développer des compétences psychosociales et des aptitudes motrices ou bien d'améliorer les performances sportives de leurs bénéficiaires. 11% des initiatives de notre recensement sont classées au sein de cette thématique.

➤ Le sport est également utilisé pour faciliter l'insertion sociale²⁴⁴, dans un contexte où la thèse de la crise du lien social, dans certains pays, est aujourd'hui largement partagée. Ainsi, 3% des initiatives recensées visent à créer du lien social entre différents publics ou à mieux intégrer socialement des populations marginalisées à travers le sport. En France, l'association **Big Bang Ballers** illustre cette démarche puisqu'elle propose des activités adaptées aux personnes bénéficiaires de la protection internationale et en demande d'asile afin de favoriser leur intégration. Parmi les initiatives recensées, certaines cherchent à renforcer des liens sociaux déjà existants. C'est le cas de la **Coupe de football ASCIP**, qui se déroule au Cameroun. Cette compétition rassemble les employés de diverses entreprises partenaires en vue d'améliorer les relations professionnelles tout en créant un environnement favorable à la cohésion sociale.

243. Gasparini, W. (2012). Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 78(4), 39–44. <https://doi.org/10.3917/sm.078.0039>

244. Duret, P. (2008). *Sociologie du sport* (126 p.). Presses Universitaires de France.



La Fondation Ishami, le sport au service de la mémoire

Fondée par Eric Murangwa Eugene MBE, ancien gardien de but professionnel, la Fondation Ishami souhaite promouvoir le vivre-ensemble et accompagner le traitement des traumatismes liés au génocide contre les Tutsis. Pour ce faire, la Fondation a développé des initiatives en Angleterre et au Rwanda, mobilisant le football et la transmission des témoignages de survivants afin de sensibiliser aux dangers des conflits et de la ségrégation ethnique. Au Rwanda, la Fondation Ishami a mis en place un programme qui a permis de former plus de 600 entraîneurs de football. De plus, chaque année, elle organise le tournoi Play2Remember, qui se déroule à la fois au Rwanda et au Royaume-Uni. Ce tournoi a pour objectif de sensibiliser les jeunes et les communautés à la mémoire des victimes du génocide, tout en renforçant la solidarité et la réconciliation à travers le sport.

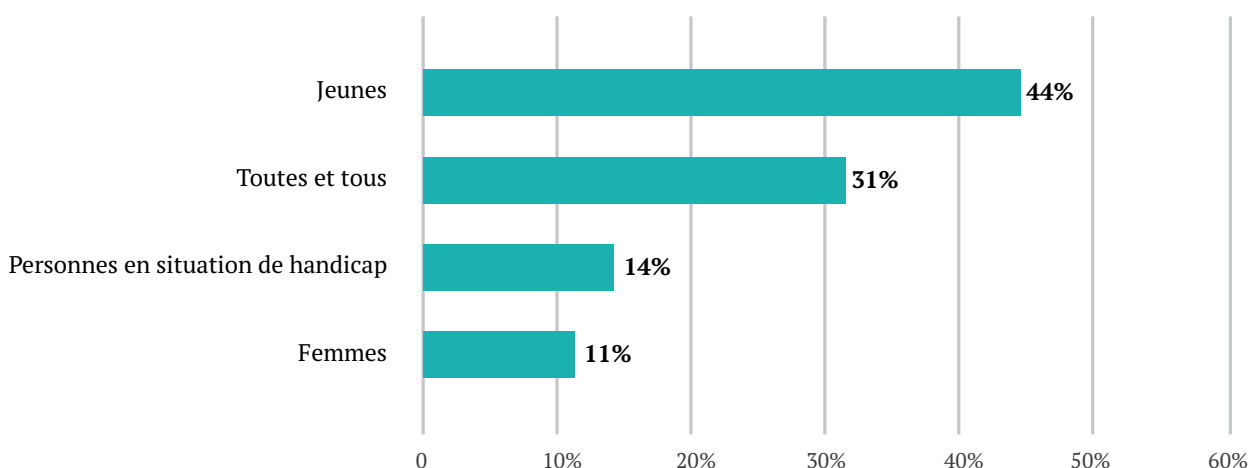


B.3. UNE MAJORITÉ DE PROJETS TOURNÉS VERS LES JEUNES



Les initiatives recensées touchent une grande diversité de publics. Près d'un tiers des initiatives s'adressent à un public général, sans distinction particulière (« toutes et tous »), tandis que plus des deux tiers restants ciblent des groupes spécifiques, notamment les jeunes, les personnes en situation de handicap ou encore les femmes.

Figure 5. Répartition des initiatives par types de public principaux (N=190)



LECTURE : Parmi les 190 initiatives, 44% ciblent les jeunes comme bénéficiaires.

- On peut noter que 31% de l'échantillon est constitué d'initiatives visant un public général (c'est-à-dire 59 initiatives sans focalisation de public), et que 68% des initiatives ont une action ciblée vers un ou plusieurs publics bien définis.
- Parmi ces publics adressés, les jeunes sont les premiers ciblés avec 83 initiatives, suivis par les personnes en situation de handicap moteur et/ou psychique avec 27 initiatives et enfin les femmes avec 21 initiatives.
- Soulignons toutefois que par souci de lisibilité dans la collecte de données, les porteurs de projet ne pouvaient être associés qu'à un seul type de public parmi ceux cités précédemment. Les jeunes filles par exemple entrent le plus souvent dans la catégorie « jeunes », bien qu'elles soient un public souvent spécifiquement adressé.



Let Us Stay Alive (LUSA), le sport pour les personnes à mobilité réduite

Let Us Stay Alive est une association créée dans le but d'améliorer l'accès des personnes en situation de handicap au Rwanda aux services de santé de base et aux opportunités de développement socio-économique.

Pour ce faire, elle a développé un projet visant à améliorer la santé mentale et physique de 60 jeunes souffrant d'un traumatisme de la moelle épinière. Ces jeunes participent à des séances d'entraînement et à des tournois de basket, de musculation et de billard adaptés aux personnes à mobilité réduite, tout en bénéficiant de suivis médicaux réguliers dans des centres de réadaptation.

En parallèle, l'association cherche à sensibiliser le grand public aux effets néfastes de la stigmatisation que subissent de nombreux jeunes en situation de handicap, en organisant des ateliers de sensibilisation. Grâce à ses activités, l'association vise à réduire les troubles du mouvement chez ces jeunes, à renforcer leur intégration sociale et leur confiance en eux, ainsi qu'à améliorer leur prise en charge médicale et sociale.

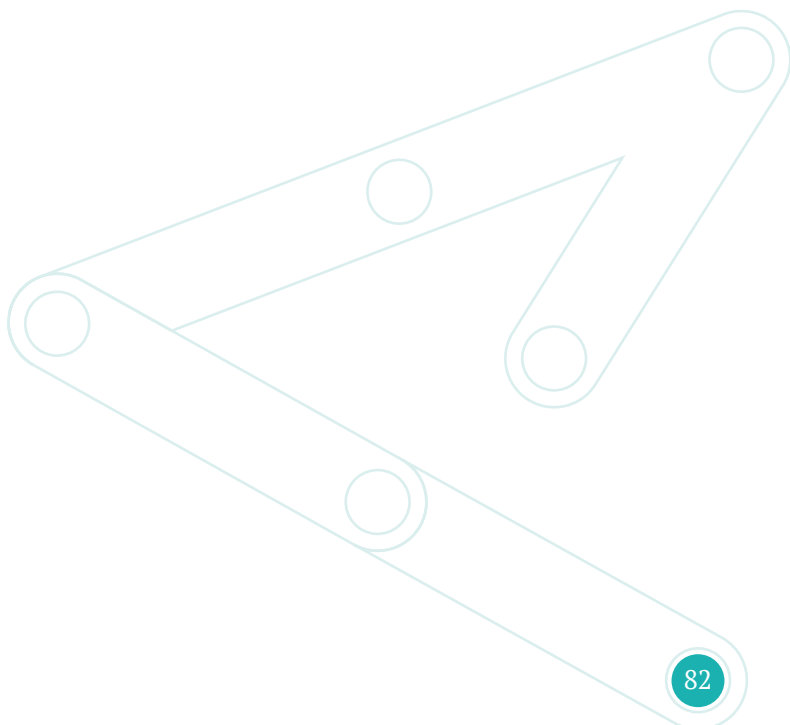
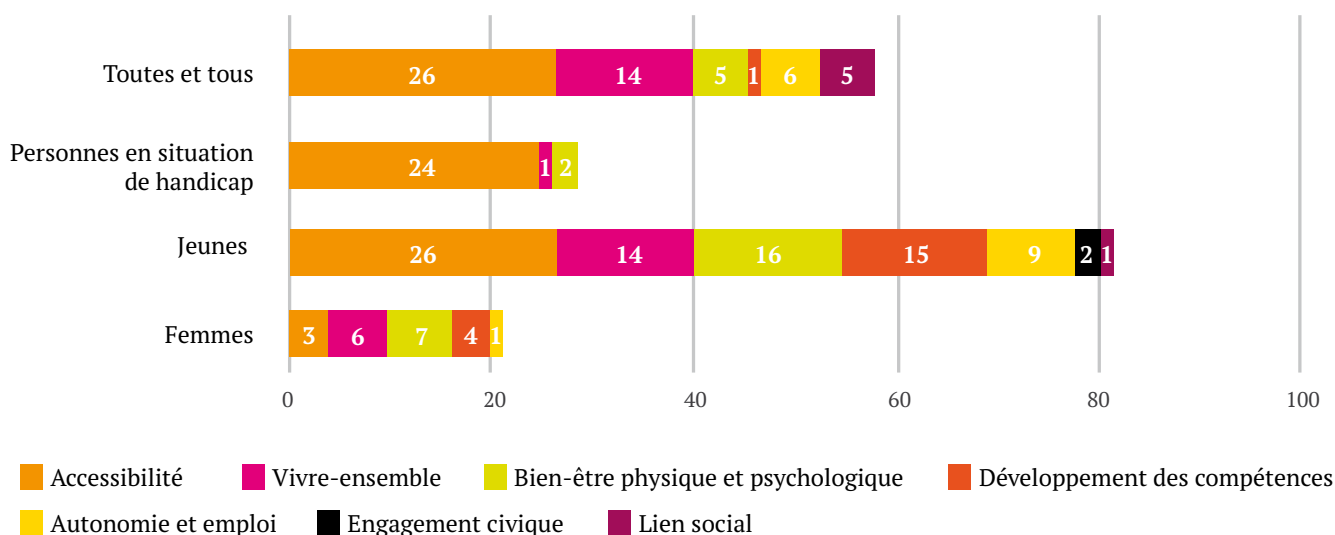


Figure 6. Répartition des 4 types de public principaux selon les axes thématiques (N=188)



LECTURE : Parmi les initiatives destinées aux personnes en situation de handicap, 24 visent à améliorer leur accessibilité à la pratique physique et sportive.

- Parmi les initiatives recensées, 26 ciblent spécifiquement les jeunes et se concentrent sur l’accessibilité aux infrastructures sportives et à la pratique d’une activité physique et sportive. Plus de la moitié d’entre elles sont par ailleurs implantées au Sénégal. Cette surreprésentation peut s’expliquer par l’organisation imminente des Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui se tiendront en octobre 2026 dans le pays.
- Un constat similaire peut être dressé pour les initiatives visant le développement des compétences des jeunes : sur les 15 initiatives recensées dans ce domaine, 7 se trouvent également au Sénégal. Un élément d’explication réside sans doute dans les difficultés d’insertion professionnelle des jeunes Sénégalais et Sénégalaises, dont 34% ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET)²⁴⁵. En 2022, au Rwanda environ 29% des jeunes étaient dans cette situation²⁴⁶, tandis qu’au Cameroun ce taux atteignait 33%. Face à ces défis, entre autres, 9 initiatives pour renforcer leur autonomie et leur employabilité.
- D’autre part, près de 90% des initiatives destinées aux personnes en situation de handicap visent à leur améliorer l’accessibilité aux infrastructures sportives ainsi qu’à favoriser la pratique d’une activité physique adaptée. Il s’agit d’un enjeu majeur, qui touche à la fois aux questions d’égalité, de santé publique, de bien-être individuel et de cohésion sociale. Au Cameroun, ces personnes continuent de faire face à de profondes inégalités sur le marché du travail, avec un taux d’emploi limité à 44%. Par ailleurs, 90% des enfants en situation de handicap y sont sous-scolarisés. Ces disparités restent tout aussi préoccupantes dans d’autres pays : par exemple au Sénégal, seuls 33% des enfants de 7 à 16 ans en situation de handicap sont scolarisés ; en France, ce chiffre tombe à 23%.

245. ANSD. (2024). *Enquête nationale sur l’emploi au Sénégal*. Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal. Consulté le 17 mars 2025. <https://www.ansd.sn/actualite/lemploi-au-senegal-au-premier-trimestre-2024-une-analyse-complete-des-tendances>

246. Groupe de la Banque mondiale. (2022). *Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (% de la population des 15-24 ans) – Rwanda*. Consulté le 17 mars 2025. <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.NEET.ZS?locations=RW>

Si les données précises sur l'accessibilité des infrastructures sportives pour les personnes handicapées restent limitées, de nombreux rapports soulignent les obstacles persistants à leur pratique sportive. Ces études mettent également en lumière les bienfaits théoriques du sport sur le développement des capacités cognitives et motrices des personnes en situation de handicap, notamment pour celles vivant avec un handicap psychique²⁴⁷.



Le programme « Autonomiser les femmes, faire progresser le jeu » pour construire des ponts internationaux

« Autonomiser les femmes, faire progresser le jeu » est un programme d'échange sportif mené par l'Ambassade des États-Unis et destiné aux Camerounaises dans le domaine du football.

Pendant deux semaines, des entraîneuses, des athlètes et des femmes occupant des fonctions de gestion, de coordination ou de direction au sein d'organisations sportives camerounaises se sont rendues aux États-Unis pour se former sur la résolution de conflits, la nutrition ou encore l'inclusion.

De retour au Cameroun, elles mettent en pratique leurs nouvelles connaissances pour faire progresser le football féminin à l'échelle locale, en organisant des stages pour jeunes filles et des programmes de mentorat. De plus, le projet inclut la formation de journalistes afin qu'ils puissent promouvoir le football féminin et attirer des sponsors.



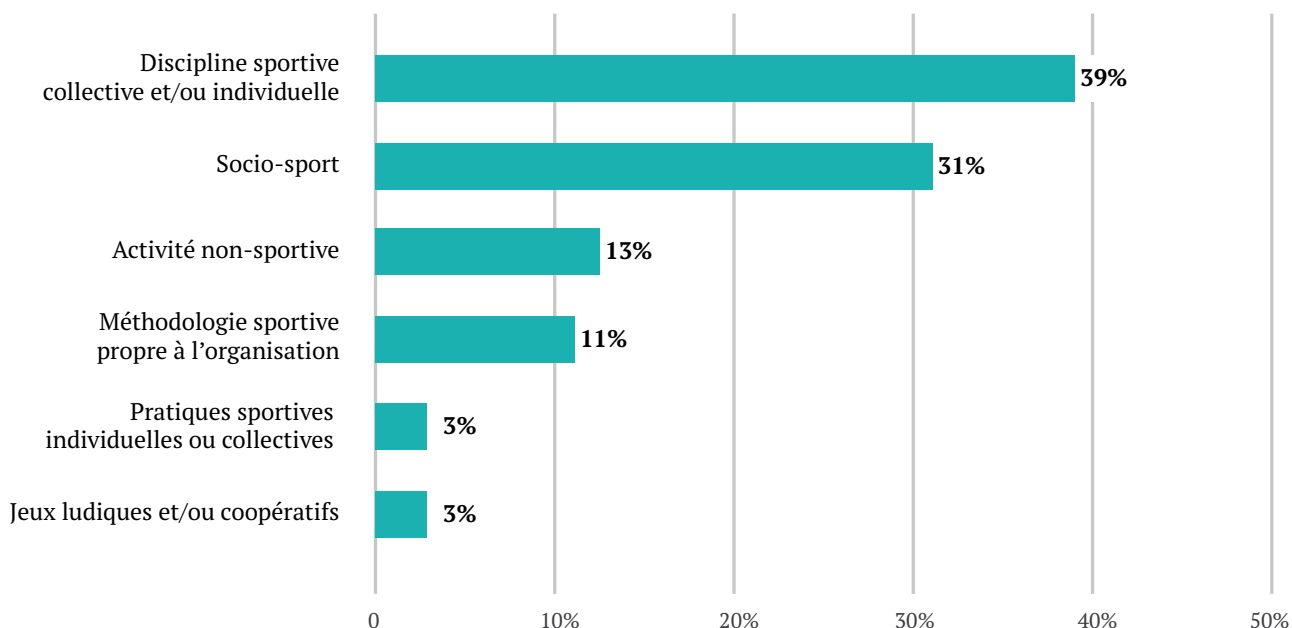
Comme mentionné dans la Partie 1 du rapport (C.1. Les dynamiques économiques et sociales), les inégalités d'accès à la pratique sont particulièrement prégnantes pour les femmes. En France par exemple, plus de 60% des licences sportives annuelles ont été délivrées à des hommes en 2023²⁴⁸. De plus, la persistance de stéréotypes de genre dans le monde du sport maintient des inégalités entre les sexes. Six des initiatives recensées visent ainsi à atténuer ces stéréotypes. Ainsi, l'association du **Paris FC** organise le tournoi de football international « Vinci Mixed Cup », qui rassemble des garçons et des filles jouant chacun une mi-temps après l'autre, afin qu'ils s'encouragent mutuellement et promeuvent l'esprit d'équipe entre filles et garçons. Le programme « Autonomiser les femmes, faire progresser le jeu » implanté au Cameroun et destiné aux femmes vise également leur *empowerment*.

Parmi les 21 initiatives recensées ciblant les femmes, 4 se concentrent sur le renforcement des compétences des bénéficiaires, notamment en matière d'éducation sexuelle et de prévention des grossesses précoces. Par exemple, dans le district de **Rubavu** au Rwanda, les autorités ont mis en place un programme innovant qui utilise le sport comme levier de prévention et de réponse aux grossesses précoces non désirées. Les autres initiatives se répartissent entre celles visant à améliorer l'accès des femmes à la pratique sportive et à celles favorisant leur bien-être et leur santé. En effet, dans les pays du Sud, le taux de mortalité maternelle et néonatale reste élevé, constituant un enjeu majeur de santé publique inscrit dans les Objectifs de développement durable (ODD). En 2020, le taux de mortalité maternelle s'élevait à 438 décès pour 100 000 naissances vivantes au Cameroun, suivi du Sénégal avec 261 décès et du Rwanda avec 259 décès pour 100 000 naissances vivantes.

247. Rivière, D., & Hornus-Dragne, D. (2010). Sport et handicap mental. *Empan*, 79, 22–27. <https://doi.org/10.3917/empan.079.0022>

248. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2023). *Les chiffres clés du sport 2023*. <https://injep.fr/wp-content/uploads/2024/03/Chiffres-cles-sport-2023.pdf>

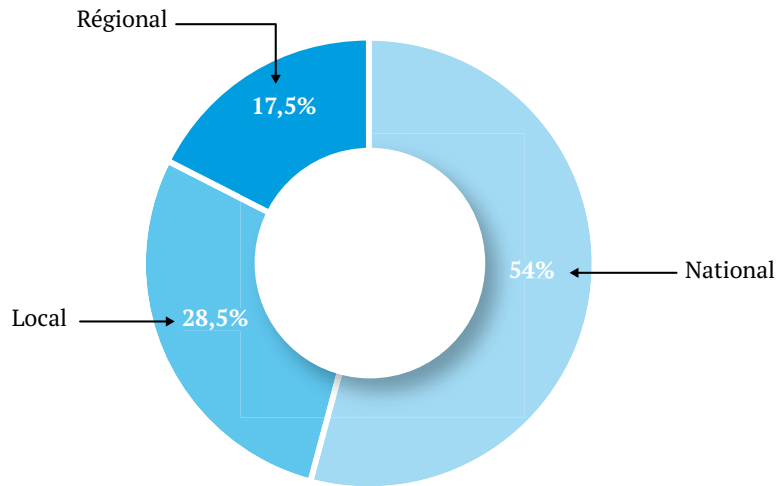
Figure 7. Répartition des initiatives par type d'activité physique et sportive (N=190)



LECTURE : 39% des initiatives recensées utilisent les disciplines sportives dites classiques, individuelles ou collectives, pour atteindre leurs objectifs.

- 31% des initiatives recensées passent par le socio-sport pour atteindre leurs objectifs sociaux, éducatifs ou d'insertion. Ici, le sport n'est pas utilisé comme un outil de performance physique, mais comme un levier de cohésion sociale, d'inclusion et de développement personnel. Le socio-sport peut ainsi servir plusieurs finalités, telles que la création de lien social, la réduction des inégalités ou encore l'accompagnement vers l'emploi. Par exemple, l'**Association de solidarité sportive, culturelle et artistique nationale (ASSCAN)** développe des programmes sportifs au Sénégal pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle des populations marginalisées. Au Rwanda, l'association **Cricket builds hope**, basée à Kigali, passe par le socio-sport pour offrir des opportunités de développement personnel et professionnel aux femmes, en travaillant à leur faire acquérir des compétences en leadership et en gestion d'entreprise.
- Il est intéressant de noter que 13% des initiatives recensées autour du sport n'ont pas le sport comme activité principale. En effet, l'inclusion peut aussi passer par d'autres types d'actions que la pratique sportive elle-même. Par exemple, certaines initiatives proposent un accompagnement psychologique ou socio-professionnel, qui joue un rôle important dans l'inclusion. L'association **Rebonds!** en est un bon exemple : en plus de ses projets sportifs, elle organise des temps dédiés à l'insertion professionnelle (elle est analysée plus en détail dans les pages suivantes parmi les initiatives sélectionnées).
- Enfin, environ 11% des initiatives utilisent une méthodologie sportive spécifique à leur organisation. C'est le cas de l'entreprise agréée **ESUS Relais du bien-être**, qui a développé des parcours de prévention et d'action sur mesure pour accompagner les personnes traversant des épreuves difficiles, telles que le deuil d'un conjoint, la rémission d'un cancer ou encore les défis rencontrés par les proches aidants. Cette approche permet d'offrir un soutien personnalisé, en intégrant des pratiques physiques adaptées pour favoriser le bien-être et la résilience des participants.

Figure 8. Répartition des initiatives par territoire d'action (N=190)



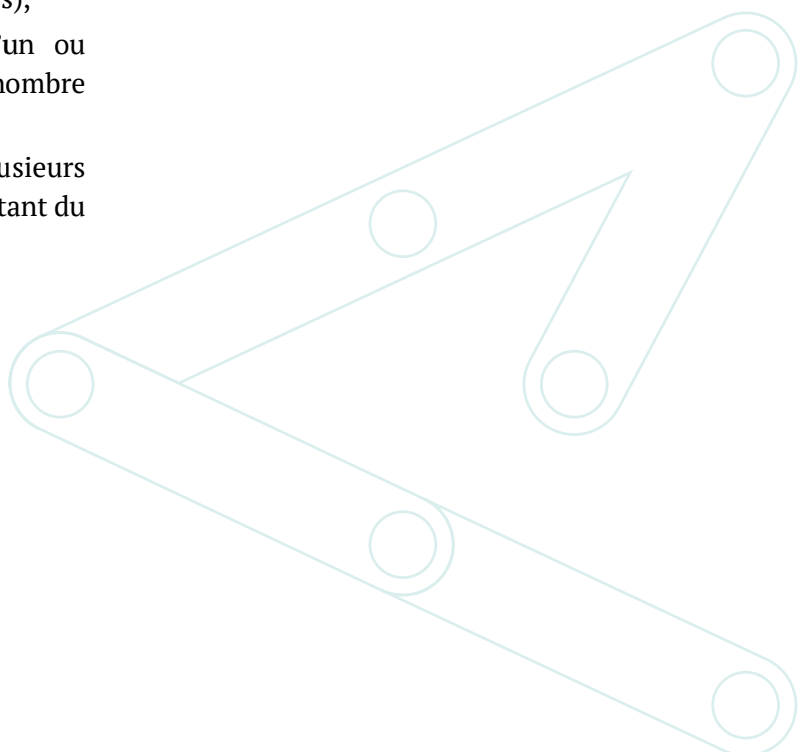
LECTURE : Parmi les 190 initiatives, 103 initiatives soit plus de 54% opèrent à l'échelle nationale.

À travers ce recensement, nous avons cherché à répondre à certaines hypothèses : une initiative utilisant le sport comme levier de développement urbain et social agit-elle nécessairement à l'échelle locale ? Dans quelle mesure ce sujet a-t-il été intégré aux politiques publiques pour favoriser le passage à l'échelle des projets sportifs contribuant à un aménagement urbain durable et à une meilleure cohésion sociale ? Enfin, où se situent géographiquement la majorité des projets recensés ?

Dans notre recensement, 54% des projets sont menés à l'échelle nationale, plus de 28% au niveau local et plus de 17% au niveau régional. La grande majorité des initiatives recensées sont en effet implantées dans plusieurs régions, avec souvent plusieurs antennes ou des structures regroupées en fédérations.

Pour simplifier l'analyse, les initiatives ont été triées en trois catégories selon leur ancrage géographique :

- Locale (le projet agit au niveau d'un quartier ou d'une ville, voire de plusieurs villes proches),
- Régionale (le projet agit au niveau d'un ou plusieurs départements, voire sur un petit nombre de régions proches),
- Nationale (le projet agit au niveau de plusieurs régions, et couvre un maillage assez important du territoire national).



2. Focus sur des initiatives innovantes

Comme rappelé en introduction de cette section, l'Impact Tank accorde une importance particulière à la valorisation des porteurs de projets engagés dans une démarche de mesure de leur impact social. Toutefois, au cours du recensement mené par l'équipe de recherche, plusieurs initiatives se sont distinguées par leur caractère innovant, tant par les publics qu'elles ciblent que par la conception même de leurs projets. Ces initiatives abordent de manière spécifique les enjeux d'inclusion sociale et de développement par le biais des infrastructures sportives, qui constituent le cœur des travaux de ce groupe de travail. À ce titre, elles méritent d'être mises en lumière et suivies avec attention dans les années à venir. Bien que ces projets n'aient pas encore fait l'objet d'une mesure d'impact social formelle – ou que les résultats de celle-ci n'aient pas encore été rendus publics – ils présentent un fort potentiel en matière d'innovation sociale et pourraient, à terme, constituer des cas d'étude majeurs pour les travaux futurs de l'Impact Tank.

Focus sur quatre projets prometteurs, susceptibles de devenir des initiatives de référence pour les réflexions à venir de l'Impact Tank.



Capitales régionales 1 et 2, le développement urbain et sportif

Agence française de développement / État du Cameroun

Type de structure : Institution publique

Axes : Accessibilité

Public cible : Toutes et tous

Dans le cadre d'un Contrat de désendettement et de développement, l'État camerounais, en partenariat avec l'AFD, a lancé un projet de développement urbain des villes de Douala et Yaoundé, suivi par deux programmes (CR1 et CR2) de développement urbain des capitales régionales camerounaises. Ces capitales ont été réparties dans les deux programmes en deux groupes : « Capitales régionales 1 » et « Capitales régionales 2 ».

Le programme CR1 lancé en 2015, déployé dans les villes de Bertoua, Garoua et Bafoussam, vise à améliorer la mobilité urbaine, l'accès aux services de base et à renforcer les capacités des communautés urbaines. Des terrains multisports ont été réalisés dans les jardins publics aménagés de Bertoua (parc Sembé Lecco) et Garoua (Parc boisé), ainsi qu'une salle de fitness à Garoua.

Dans le cadre du programme CR2 lancé en 2023, les villes de Bamenda et Maroua ont bénéficié, en plus des infrastructures classiques telles que les équipements marchands et les services de proximité, de la réalisation d'installations sportives. À Bamenda, quatre terrains de sport ont été aménagés au sein d'écoles. À Maroua, trois terrains ont été construits ou réhabilités, notamment un terrain multisports dans les quartiers Doualaré Fassawo et Founangué, ainsi qu'au complexe sportif de Domayo.

➤ Un projet innovant

Sur les plans économique et social, les programmes CR1 et CR2 ont pour but de renforcer la mobilité urbaine, de désenclaver des quartiers, d'améliorer l'accès aux services urbains de base, de participer à la création de revenus pour les communautés urbaines et d'améliorer le cadre urbain, comme l'image de la ville. Sur le plan de la gouvernance locale, ces deux initiatives visent également à renforcer les capacités des communautés urbaines à assurer pleinement les compétences qui leur ont été transférées.

➤ Et l'évaluation ?

Comme pour l'ensemble de ses projets financés, l'AFD a réalisé une évaluation *ex-post* globale. Si celle-ci met en lumière plusieurs éléments pertinents, son approche généraliste accorde peu d'attention à la dimension des infrastructures sportives. Cette limite avait déjà été relevée par les prescripteurs, qui ont ensuite commandé une étude diagnostique spécifique sur l'animation sportive. Cette première initiative constitue une base précieuse pour la réalisation, à terme, d'une évaluation d'impact social *ex-post* plus ciblée.

SPORCAP, l'animation et la construction

Agence française de développement / État du Cameroun

Type de structure : Institution publique

Axes : Accessibilité

Public cible : Toutes et tous

Le projet SPORCAP vise à massifier l'accès au sport pour tous sur l'ensemble du territoire national camerounais. Plusieurs chefs-lieux départementaux ont été sélectionnés pour accueillir le projet, à travers la conception et la réalisation d'une quinzaine d'infrastructures sportives de proximité comme des terrains multisports, de basketball, de football, des pistes d'athlétisme, des parcours de santé...

Ce projet prévoit également le renforcement des compétences des formateurs et encadrants, en collaboration avec différentes institutions camerounaises de formation comme l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) et les Centres nationaux de la jeunesse et des sports (CENAJES), les jeunes étant l'un des publics spécifiques identifiés parmi les potentiels bénéficiaires. « Toutes et tous » sont toutefois globalement visés par ces constructions qui ambitionnent d'être des lieux de vie à part entière, tout en étant également des espaces dédiés à la pratique du sport.

➤ Un projet innovant

Dans le cadre du projet SPORCAP, la question de l'animation des terrains a été intégrée dès la phase de conception urbanistique des infrastructures. Cette approche globale vise à inscrire les équipements sportifs dans une réflexion plus large : ils ne sont pas considérés comme une finalité en soi, mais comme des leviers potentiels d'impact lorsqu'ils s'inscrivent dans une dynamique d'usage et d'animation.

➤ Et l'évaluation ?

Le projet étant en cours d'exécution, son évaluation d'impact social n'a pas encore été mise en place. Il convient de souligner qu'une évaluation diagnostique préalable a été menée par l'AFD avant le lancement du projet, portant sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette démarche a permis d'identifier des besoins spécifiques et de formuler des recommandations ciblées. Il conviendra désormais d'évaluer dans quelle mesure ces besoins ont été pris en compte, et si les actions mises en œuvre ont entraîné des changements de comportement durables chez les bénéficiaires, en lien avec les impacts positifs attendus.

Isonga, le sport scolaire

Agence française de développement / État du Rwanda

Type de structure : Institution publique

Axes : Accessibilité

Public cible : Jeunes

Ce programme a pour objectif de renforcer la pratique du sport en milieu scolaire, en élargissant l'offre au-delà du football traditionnel pour inclure d'autres disciplines telles que le volleyball, le basketball, le handball, l'athlétisme ou encore le cyclisme. Il vise également à valoriser les jeunes talents sportifs susceptibles d'intégrer des circuits de compétition, dans un contexte marqué par la montée en puissance des compétitions nationales et internationales.

De manière concrète, le programme s'articule autour de plusieurs actions inscrites dans une feuille de route dédiée au sport scolaire. Celles-ci comprennent notamment la réhabilitation des infrastructures et équipements sportifs, ainsi que la mise en œuvre d'activités de promotion du sport accessibles à toutes et tous, avec une attention particulière portée à la pratique féminine. Des campagnes de sensibilisation sont également prévues pour encourager l'inclusion et l'égalité dans le sport.

En parallèle, des programmes scolaires adaptés sont en cours d'élaboration pour les jeunes inscrits dans les Centres d'excellence sportifs, afin de concilier parcours académique et développement de haut niveau dans la pratique sportive.

➤ Un projet innovant

Le programme Isonga adopte une approche holistique du développement du sport en milieu scolaire. Il reconnaît que l'amélioration de l'accès à la pratique sportive, notamment pour des publics spécifiques, nécessite une prise en compte globale des différentes dimensions du sujet. L'accessibilité des infrastructures, la mise à disposition de matériel adapté, ainsi que le respect des normes encadrant la pratique sportive sont ainsi abordés de manière intégrée au sein d'un même cadre programmatique.

Isonga accorde également une attention équilibrée à deux enjeux complémentaires : la massification de la pratique sportive auprès des jeunes et l'amélioration des conditions d'encadrement et de performance pour les sportifs à haut potentiel. Cette double ambition s'inscrit dans une vision cohérente et systémique du sport comme levier d'inclusion, de bien-être et de développement.

➤ Et l'évaluation ?

Une évaluation de la phase pilote (2021-2024) du programme est en cours, après un travail sur sa théorie du changement. L'évaluation porte sur différentes dimensions, notamment la question du genre. Les données sont récoltées *via* des visites de terrain, ainsi que des entretiens avec les diverses parties prenantes. Les résultats ne sont pas encore finalisés et seront publiés prochainement.

Le Prisme, pôle sportif inclusif

Seine-Saint-Denis/UCPA/Groupe SOS

Type de structure : Institution publique / groupes associatifs

Axes : Accessibilité

Public cible : Toutes et tous

Ancien site d'entraînement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le stade de la Motte, situé à Bobigny en Seine-Saint-Denis, a été reconverti en un équipement sportif exemplaire en matière d'accessibilité universelle. Soutenu par le Département de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec le Groupe SOS et l'UCPA, ce site multifonctionnel propose plusieurs espaces :

- Un centre sportif comprenant deux salles multisports, une salle d'escalade, une salle d'armes, une salle de danse, une salle de musculation et un espace dédié au e-sport ;
- Un pôle médical et de recherche intégrant un plateau technique, des espaces de kinésithérapie et des cabinets médicaux ;
- Un pôle ressources destiné à accueillir les fédérations sportives, les chercheurs et chercheuses.

Conçu pour être accessible à toutes et tous, le site accorde une attention particulière aux activités inclusives, en lien étroit avec les établissements scolaires et les structures médico-sociales. L'équipe encadrante sera formée à l'accueil des personnes en situation de handicap, et des moniteurs spécialisés pourront être mis à disposition des structures partenaires afin de garantir un accompagnement adapté.

➤ Un projet innovant

Cet équipement sportif, inauguré en février 2025, est le premier en Europe à appliquer à un centre sportif les critères de la conception universelle : ouvert à toutes et tous, pour tous les âges et tous les handicaps visibles et invisibles. Cette approche permet à la fois de mieux répondre aux besoins de publics spécifiques et de favoriser la mixité des publics – un levier qui, comme l'ont montré d'autres initiatives et la littérature spécialisée, peut générer des impacts positifs significatifs. Elle s'accompagne également d'une valorisation de la dimension scientifique, avec la volonté de faire progresser les connaissances tout en rendant les réflexions issues du monde académique plus accessibles et directement mobilisables sur les questions d'inclusion par le sport.

➤ Et l'évaluation ?

Le site n'ayant que quelques mois d'ancienneté à date, il est difficile d'avoir assez de recul sur les effets et impacts de l'infrastructure et de ses projets sur les bénéficiaires. La présence d'un espace pour la recherche et l'innovation pédagogique peut être l'occasion de concevoir une évaluation coordonnée par des chercheurs par exemple.

3. Les initiatives sélectionnées

A. Critères de sélection

À partir du recensement, l'équipe de recherche a sélectionné un nombre plus restreint d'initiatives. L'analyse a ainsi pu être approfondie sur ces dernières afin d'en recueillir plus d'éléments qualitatifs : partage de bonnes pratiques, difficultés rencontrées, retours d'expérience sur la mise en place d'une démarche de mesure d'impact... Autant d'éléments qui permettront aussi à nos recommandations de s'inspirer de la réalité du terrain.

Pour sélectionner les initiatives, une liste de critères a été co-construite avec les membres du groupe de travail.

- Le premier concerne la démarche de mesure d'impact. Toutes les initiatives sélectionnées rendent compte de leur impact social. Ces mesures ont été étudiées à la lumière de la grille de qualification des niveaux de preuve (cf. encadré *supra*), qui a permis de sélectionner les projets les plus matures du point de vue de leurs résultats d'impact. Les projets avec les niveaux les plus élevés ont été privilégiés.

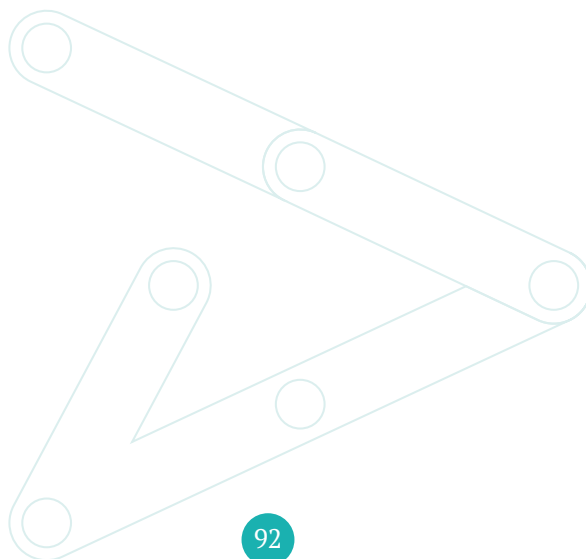
Les critères secondaires retenus ont pour objectif de garantir une représentativité équilibrée des différents axes de recherche au sein du périmètre d'étude :

- La recherche d'une certaine représentativité des pays étudiés (France, Cameroun, Rwanda, Sénégal),
- La recherche d'une certaine représentativité de la diversité des publics visés par les initiatives (personnes en situation de handicap, jeunes, femmes...),
- La recherche d'une certaine représentativité des axes d'inclusion (accessibilité, lien social, développement des compétences, autonomie et emploi, bien-être physique et psychologique, vivre-ensemble, engagement civique).

B. Présentation des initiatives sélectionnées

Sur la base de ces critères, 8 initiatives ont été sélectionnées :

- Association pour le Sourire d'un Enfant – Escrime & justice réparatrice
- Dahlrir
- Fédération Française Handisport – Parcours Jeunes Handisport
- Kabubu
- Kids Play International
- PLAY International – EJO1
- RAES – Alley-Oop Africa
- Rebonds!



➤ Association pour le Sourire d'un Enfant – Escrime & justice réparatrice

Type de structure	Association socio-sportive	
Axe	Vivre-ensemble	
Public cible	Jeunes	
Pays d'action	Sénégal	
Niveau de preuve	Niveau 5	
Site web	enfantsourire.com	

L'Association pour le Sourire d'un Enfant œuvre depuis 1988 pour le respect des droits de l'enfant en développant des programmes destinés aux jeunes filles et garçons en situation de vulnérabilité. Déployés initialement au Sénégal, ces programmes visent à prévenir l'implication des jeunes dans la violence et la criminalité.

Parmi eux, la méthode Escrime & justice réparatrice, en partenariat avec le ministère de la Justice du Sénégal (l'administration Pénitentiaire et la Protection judiciaire et sociale) et d'autres acteurs impliqués dans le champ du sport (AFD, Open Society, Fondation Société Générale, Fondation de France, CIO, Paris 2024...), vise à rompre le cycle de récidive des jeunes bénéficiaires en plaçant l'innovation sportive au cœur de la justice réparatrice.

Chaque mineur participe sur la base du volontariat à une séance d'escrime hebdomadaire de trois heures. Chaque séance est conçue pour travailler une ou plusieurs notions psychothérapeutiques (identité, socialisation, responsabilité, contrôle de soi, cognition) qui fondent la méthode Escrime & justice réparatrice en s'appuyant sur des procédés éducatifs intégrés à la pratique de l'escrime.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de cette méthodologie, l'association a formé des éducateurs-formateurs sénégalais dans le but de renforcer les compétences des intervenants et du personnel pénitentiaire sur place. Parallèlement, les mineurs ex-bénéficiaires peuvent devenir à leur tour animateurs auprès des plus jeunes.

Initialement déployé à Thiès, au Sénégal, le programme s'est progressivement étendu à l'échelle nationale à la demande du ministère de la Justice. La méthode est désormais une marque déposée dans 61 pays et a fait l'objet d'une publication dédiée, déposée à l'OMPI. Une Académie E&JR a été créée afin d'initier un déploiement international, notamment en Côte d'Ivoire, en France et en Sierra Leone.

Sur la mesure d'impact :

L'association a initié, en 2015, une démarche de mesure de l'impact social de la méthode Escrime & justice réparatrice, fondée sur un protocole élaboré en collaboration avec des psychologues et des psychiatres, des éducateurs, des chercheurs (IRD, CNRS, UCAD) et des spécialistes de l'escrime. Chaque bénéficiaire est suivi à l'aide d'un protocole scientifique rigoureux, composé d'une évaluation comportementale sur la base des cinq notions psychologiques et cognitives déjà citées et encadré par un référentiel d'apprentissage suivi tout au long des séances. Il est également composé d'une évaluation basée sur des entretiens, complétée par des tests psychologiques (échelle de Rosenberg et échelle de Locus) en début de cycle et à la fin, pour analyser les évolutions perçues.

En bref :

- Aucune récidive n'a été constatée parmi les 750 mineurs détenus qui ont bénéficié de la méthode Escrime & justice réparatrice.
- Les jeunes précédemment multirécidivistes ne récidivent plus après avoir suivi la méthode E&JR.
- Le taux de récidive des codétenus qui ne pratiquent pas la méthode mais côtoient ceux qui la pratiquent a fortement baissé, passant de 20% à 4%.



➤ **Dahlir**

Type de structure	Association socio-sportive	
Axe	Accessibilité	
Public cible	Jeunes / Personnes en situation de handicap	
Pays d'action	France	
Niveau de preuve	Niveau 4	
Site web	https://www.dahlir.fr	

Lancée en Haute-Loire en 2012, l'association Dahlir a pour mission de faciliter l'intégration sociale des personnes fragilisées en favorisant leur accès aux activités de loisirs, aux clubs et aux associations. Pour cela, elle part des besoins exprimés par chaque individu et l'oriente vers l'une de ses trois initiatives.

La première, Dahlir Handicap, vise à faciliter l'accès régulier aux activités de loisirs pour les personnes en situation de handicap. L'objectif est de favoriser l'autonomie et la confiance en soi des bénéficiaires, tout en sensibilisant les clubs et les associations du territoire aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La deuxième, Dahlr Insertion, s'adresse aux personnes en situation de vulnérabilité. Les modes de mobilisation varient en fonction du public ciblé, mais l'objectif central est de favoriser l'inclusion professionnelle, notamment en apportant un soutien à l'apprentissage de la langue française.

Enfin, le dispositif Dahlr Santé veut faciliter l'accès aux personnes atteintes de maladies chroniques à une pratique physique et sportive régulière et adaptée pour contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur qualité de vie.

Sur la mesure d'impact :

En 2022, Dahlr mène sa première évaluation d'impact social, accompagné par le programme Size Up d'Antropia ESSEC, Ronalpia et le Laboratoire Évaluation & Mesure d'Impact Social et Environnemental (E&MISE) de l'ESSEC. Après plusieurs ateliers de co-construction autour de la théorie du changement, notamment avec les coordinateurs des dispositifs et à l'appui d'une revue de littérature, 39 entretiens individuels (bénéficiaires, partenaires opérationnels et institutionnels) et 13 focus groups avec salariés et bénévoles ont été réalisés. 190 personnes accompagnées ont également répondu à un questionnaire. Les impacts identifiés relèvent de l'amélioration du bien-être physique, mental et social, du renforcement du pouvoir d'agir et de la réduction des risques de rupture de parcours²⁴⁹.

En bref :

- 77% des personnes accompagnées se déclarent en bonne ou très bonne santé.
- 76% des personnes interrogées déclarent sentir que leurs journées sont moins stressantes qu'avant d'avoir été accompagnées *via* les programmes.
- 74% des personnes interrogées déclarent se sentir davantage capables de prendre des décisions qui influencent leur vie.
- 83% des personnes interrogées déclarent se sentir davantage en capacité de se projeter dans l'avenir.



249. L'expression « parcours [nécessitant une action coordonnée entre une multiplicité d'acteurs] sans rupture » s'est imposée depuis plusieurs années dans différents champs d'action (emploi, inclusion sociale, santé, etc.). [...] Récemment, le Ministère du travail a suggéré que la notion de rupture peut se considérer « comme le résultat d'une transition trop marquée, heurtée, ou difficile. Ce type de rupture peut avoir des traductions et des incidences diverses ». Dahlr. (2023). *L'accompagnement par le sport et les loisirs : un levier pour un parcours réussi des personnes en situation de fragilité*. Association Dahlr. <https://www.calameo.com/read/0078609736c7dda389dea>

➤ Fédération Française Handisport – Parcours Jeunes Handisport

Type de structure	Club sportif	
Axe	Accessibilité	
Public cible	Personnes en situation de handicap	
Pays d'action	France	
Niveau de preuve	Niveau 4	
Site web	https://www.handisport.org	

Créée en 1954, la Fédération Française Handisport a pour mission de proposer des activités sportives adaptées à toute personne en situation de handicap physique ou sensoriel. Pour ce faire, elle développe et organise des activités physiques et sportives, qu'elles soient de compétition ou de loisir, et forme des animateurs et des éducateurs sportifs. La Fédération accompagne également les territoires dans la mise en place de projets sportifs, tel que le projet « Parcours Jeunes Handisport ».

Ce projet s'adresse à des jeunes de moins de 21 ans en situation de handicap moteur ou sensoriel, en vue de faciliter leur accès aux activités physiques et sportives dans une logique articulant plaisir, performance et progrès. Il rassemble des jeunes licenciés et non-licenciés de la FFH lors de Jeux régionaux et nationaux, organisés autour du handisport.

Ces journées peuvent être orientées soit vers la performance, à travers des stages « Jeunes à potentiel » incluant des séances de détection et de recrutement, soit vers la pratique de loisir, favorisant la découverte et la participation sans enjeu compétitif. Quand il n'y a pas d'objectif spécifique de formation et d'identification de potentiels futurs joueurs professionnels, les journées visent à sensibiliser et à valoriser l'accès au sport pour les jeunes en situation de handicap.

Sur la mesure d'impact :


Le cabinet Kimso a été sollicité pour mener l'évaluation d'impact du projet. En 2023, 18 personnes ont été interrogées individuellement (jeunes, parents, encadrants) et 265 jeunes pratiquants ont répondu à un questionnaire. L'objectif était de clarifier les besoins et les attentes des jeunes sportifs, ainsi que d'identifier les effets et impacts de leur pratique, notamment en termes d'accès, d'autonomie, d'épanouissement et de relations aux autres.

En bref :

- Sur 234 répondants, 93% des jeunes pratiquants expriment l'envie de continuer à faire du handisport.
- Sur 222 répondants, 95% des jeunes pratiquants disent être fiers d'eux-mêmes grâce au handisport et 83% disent s'être fait des amis *via* le projet.
- Sur 224 répondants, 84% des jeunes pratiquants déclarent ressentir une amélioration de leur condition physique, notamment en termes d'endurance, de renforcement musculaire et de perception de l'espace.



➤ Kabubu

<i>Type de structure</i>	Association socio-sportive	
<i>Axe</i>	Accessibilité	
<i>Public cible</i>	Toutes et tous	
<i>Pays d'action</i>	France	
<i>Niveau de preuve</i>	Niveau 4	
<i>Site web</i>	https://www.kabubu.fr/	

Lancée en 2018, l'association Kabubu vise à promouvoir l'inclusion sociale des personnes exilées à travers la pratique du sport, partout en France. Elle organise des séances sportives hebdomadaires gratuites, propose des formations et développe d'autres projets, tels que la « Fresque de la migration ». Les temps d'activités sont des séances ouvertes à tous, qui contribuent à améliorer l'accès au sport, le bien-être physique et mental des participants ainsi que les rencontres interculturelles.

En plus de ces séances ouvertes, des programmes spécifiques ont été lancés, comme « Potenti'elles » et « Pink claw » (dans le cadre d'Erasmus+ Sport) qui visent à favoriser spécifiquement la pratique sportive féminine.

Kabubu est également reconnu en tant qu'organisme de formation et propose plusieurs programmes tels que : la formation STEP pour devenir animateur sportif, la formation SPLASH pour devenir sauveteur aquatique, ainsi qu'un programme linguistique (LIA) visant l'obtention du niveau B1 en français, afin de faciliter l'accès à des formations orientées vers les métiers du sport et de l'animation.

Enfin, le programme Ambassad'Or vise à développer les compétences des participants à travers une série de formations organisées sur plusieurs week-ends. À l'issue du parcours, chaque participant reçoit un passeport bénévole, délivré par France Bénévolat, qui atteste des compétences acquises dans le cadre de son engagement.

Sur la mesure d'impact :

Kabubu a été accompagné par Impact Track dans ses premières années d'évaluation d'impact social. L'association assure une mesure d'impact quantitative réalisée principalement *via* la plateforme Airtable et qualitative *via* la plateforme Impact Track.

Le programme Ambassad'Or a fait l'objet d'une évaluation en 2024, portant sur l'ensemble des 19 participants. Parallèlement, une enquête distincte a été menée auprès des 77 bénévoles coaches impliqués dans le programme.

L'association a aussi intégré des pratiques d'évaluation en interne afin de mieux comprendre l'impact de son action sur ses bénéficiaires et parties prenantes (bénévoles, coaches, partenaires...). Dans le cadre des formations, les équipes de Kabubu administrent un questionnaire et mènent des entretiens à mi-parcours, puis à la fin du cycle. Ces évaluations portent notamment sur la perception de l'inclusion au sein du groupe, l'utilité perçue de la formation, ainsi que sur l'évolution et le renforcement des compétences acquises. L'équipe assure un suivi post-formation en recontactant les participants six mois, puis un an après la fin du parcours. L'objectif est d'évaluer, entre autres, les éventuelles sorties positives, l'impact de la formation sur l'accès à l'emploi, ainsi que sur l'épanouissement professionnel des apprenants. Concernant les séances, deux questionnaires distincts sont déployés : l'un auprès des participants, l'autre auprès des bénévoles de Kabubu. À titre d'exemple, une collecte de données a été réalisée en septembre 2024 auprès de 77 coaches bénévoles, répartis sur plusieurs antennes.

En bref :

- Parmi les 77 coaches bénévoles interrogés, 67 indiquent que les compétences acquises à travers leurs missions leur ont été utiles dans leur vie professionnelle et personnelle.
- Parmi les 19 participants interrogés dans le cadre du programme Ambassad'Or, 11 ont déclaré se sentir « tout à fait » mieux inclus dans la société, tandis que 3 ont répondu « oui, un peu ».



© Jérôme Poulalier

➤ Kids Play International

Type de structure	Association	
Axe	Vivre-ensemble	
Public cible	Jeunes	
Pays d'action	Rwanda	
Niveau de preuve	Niveau 5	
Site web	https://kidsplayintl.org/	

Kids Play International (KPI) est une association qui utilise le sport comme levier pour promouvoir l'égalité et l'éducation, en particulier auprès des jeunes, notamment au Rwanda et au Cambodge. L'association veut participer à la promotion de l'égalité entre les sexes en luttant contre les inégalités de genre, sociales et culturelles. Au Rwanda, cette action prend la forme de sessions éducatives autour d'enjeux multiples, traitées par le biais d'activités sportives et d'échanges collectifs. Plusieurs projets, en partenariat avec des écoles, sont mis en place auprès des jeunes de 7 à 18 ans de la communauté rurale de Gatagara.

Parmi ces initiatives, « Let's play fair » est un programme hebdomadaire d'activités sportives conçu pour faire vivre concrètement les valeurs d'égalité et d'inclusion. Il intègre également des temps de discussion entre coachs et jeunes, afin de renforcer la compréhension et l'appropriation de ces notions.

De son côté, « All girls united » est un programme mensuel destiné aux filles âgées de 13 à 18 ans. Il aborde des thématiques essentielles telles que la santé reproductive, l'hygiène menstruelle, la lutte contre les violences de genre et la préparation à l'avenir professionnel.

En parallèle, le programme « Supportive boys initiative » s'adresse aux garçons du même âge, avec pour objectif de les sensibiliser aux inégalités entre les femmes et les hommes, et de les engager activement dans la lutte contre ces discriminations.

D'autres programmes sont également déployés, tels que « Healthy at home », qui s'adresse aux parents afin d'aborder avec eux des thématiques liées à la santé mentale et aux relations parents-enfants. Par ailleurs, « Play fair community day » et « Happy hours » proposent des moments d'échange ouverts, traitant notamment de sujets sensibles comme les traumatismes liés au génocide.

Sur la mesure d'impact :

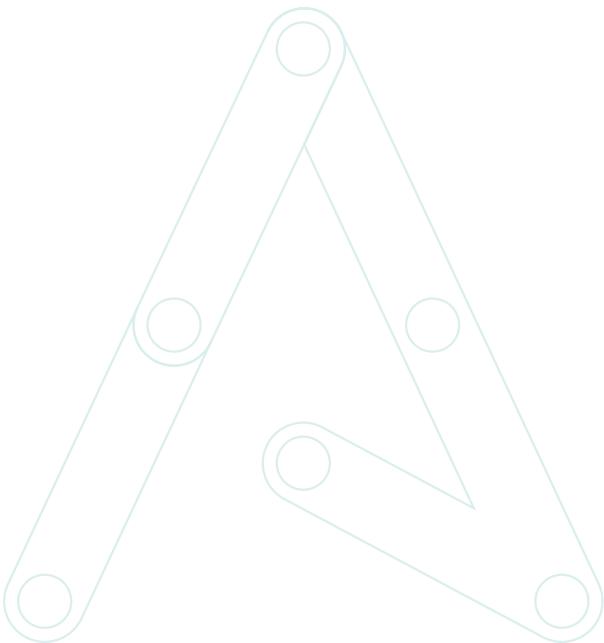
L'association a mené plusieurs évaluations de ses projets, et a publié ses derniers résultats en 2023. Sur le plan des méthodes qualitatives, elle a mené une étude de cas longitudinale, suivant le parcours d'une jeune fille sur plusieurs années, à partir de ses 8 ans. Par ailleurs, entre 2021 et 2023, 10 coachs ont été interrogés en entretien individuel et un focus group paritaire a réuni 12 enfants âgés de 15 à 18 ans.

Du côté des méthodes quantitatives, les évaluations menées, qu'elles soient globales ou spécifiques à chaque projet, sont nombreuses. Ainsi, en 2023, au Rwanda, 74 jeunes bénéficiaires âgés de 13 à 24 ans ont répondu à un questionnaire axé sur leur bien-être. En 2023 également, tous les participants au projet Let's play fair, ainsi que 33 jeunes filles du programme All girls united et 25 jeunes garçons du programme Supportive boys initiative ont été évalués au début et à la fin de l'année à travers un questionnaire.

Par ailleurs, une évaluation comparative a été réalisée entre trois groupes : un groupe de jeunes participant au programme Play fair community day, un groupe engagé dans divers autres projets de l'association et un groupe témoin composé de jeunes ne bénéficiant pas des actions de Kids Play International. Chaque groupe comprenait 15 garçons et 15 filles.

En bref :

- Sur le programme Let's play fair, l'attitude positive générale des participantes concernant l'égalité des genres est passée de 74,15% au début du programme à 80,30%.
- Avant le lancement du programme All girls united, environ 27 filles anticipaient un impact positif sur leur attitude et leurs connaissances ; ce nombre passe à environ 32 à la clôture du programme.
- Sur un questionnaire évaluant les connaissances sur les stéréotypes et les enjeux liés à l'égalité des genres, les bénéficiaires de Kids Play International avaient un score 41% plus élevé en moyenne que le groupe témoin.



➤ Play International – EJO1

<i>Type de structure</i>	Association socio-sportive	
<i>Axe</i>	Accessibilité	
<i>Public cible</i>	Jeunes	
<i>Pays d'action</i>	Sénégal	
<i>Niveau de preuve</i>	Niveau 4	
<i>Site web</i>	https://www.play-international.org/	

Créée en 1999, Sport Sans Frontières, devenue Play International est une association qui fait partie du Groupe SOS et qui intervient dans 7 pays. Elle ambitionne de favoriser l'accès de toutes et tous à la pratique sportive, en affirmant ce droit fondamental comme un levier de réponse aux grands enjeux de nos sociétés.

En 2019, l'association lance, en partenariat avec l'AFD, le programme EJO au Sénégal ainsi qu'au Burundi et au Libéria. Ce programme coordonne l'organisation de séances basées sur le sport comme support éducatif dans le but de transmettre des messages de prévention et de sensibilisation aux enfants. L'association a d'ailleurs développé sa propre méthodologie éducative (la « Playdagogie ») pour favoriser l'accès de tous les enfants bénéficiaires à une éducation active et inclusive, à travers le sport. Ces séances peuvent avoir lieu pendant et en dehors des classes, et peuvent traiter de thématiques variées comme la discrimination fondée sur le genre.

Le programme repose sur des partenariats avec des associations locales et vise aussi la formation et la montée en compétences des éducateurs sur place. À l'issue du programme EJO, une deuxième phase « EJO2 » a vu le jour en 2023 et se clôturera en 2026. L'association travaille sur une troisième phase pour étendre et améliorer le dispositif, et prévoit un lancement en 2026.

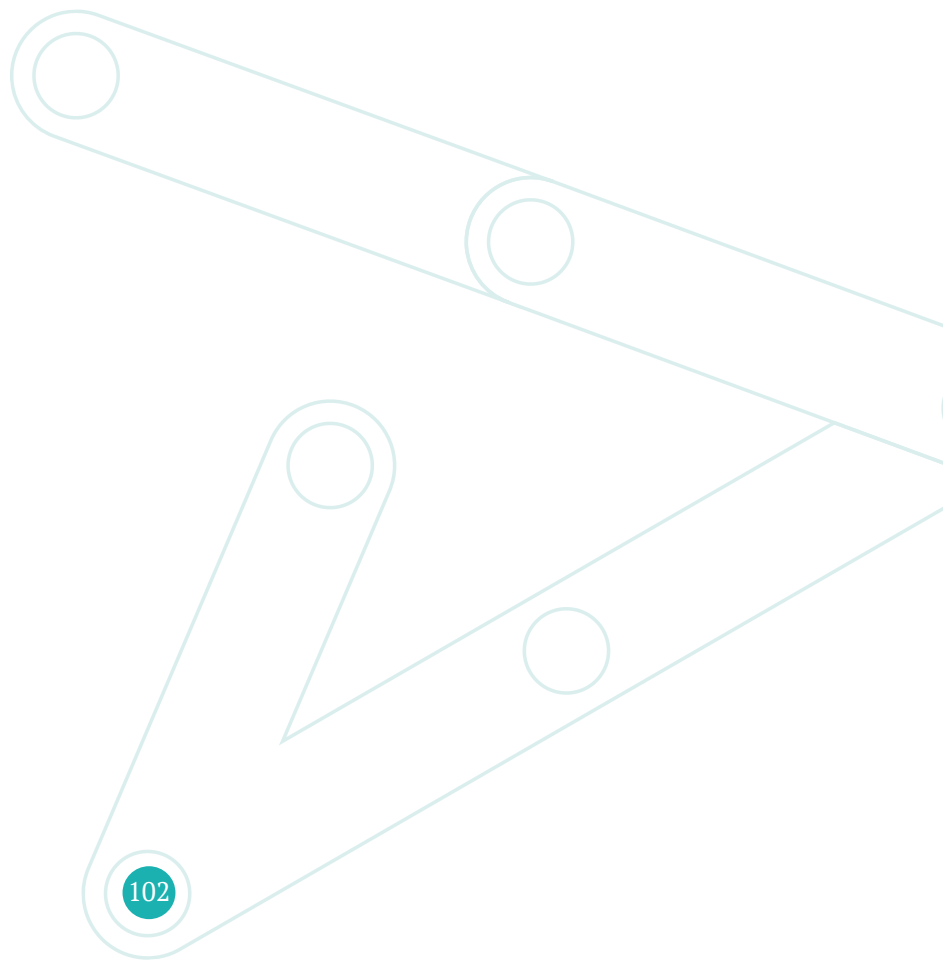
Sur la mesure d'impact :

Play International a intégré le suivi-évaluation interne à ses projets et EJO a aussi bénéficié de différentes collectes de données. Des questionnaires « pré-post » sont mis en place auprès des bénéficiaires, c'est-à-dire avant et après chaque séance ou avant et après une séquence de séances différentes réparties sur plusieurs mois. Ces questionnaires visent notamment à évaluer dans quelle mesure les notions abordées ont été intégrées par les jeunes, ainsi que l'impact des séances sur leur comportement et leur état d'esprit. Les formateurs font également l'objet d'un suivi visant à renforcer leurs compétences, à travers l'utilisation de grilles d'observation des séances permettant un retour structuré sur leur gestion de groupe.


Par ailleurs, une évaluation externe a été effectuée par Pluricité en 2022, avec 50 personnes interrogées dont 23 encadrants, partenaires, enseignants et parents d'enfants bénéficiaires au Sénégal ainsi que 3 responsables du programme en France. Enfin, l'association a pu accueillir une doctorante en CIFRE qui avait pour objectif l'analyse des effets socio-éducatifs du programme. Dans ce cadre, elle a suivi 69 bénéficiaires du programme (enfants, animateurs et enseignants, partenaires opérationnels et institutionnels...) *via* des entretiens semi-directifs et des observations-participantes.

En bref :

- D'après les enseignants et animateurs socio-sportifs interrogés, les enfants bénéficiaires qui sont déscolarisés ont tendance à vouloir retourner à l'école.
- Les encadrants interrogés constatent que les jeunes filles bénéficiaires prennent davantage leur place lors des activités sportives extra-scolaires.
- Parmi les parents d'enfants bénéficiaires interrogés, certains témoignent d'un changement de comportement au sein des fratries allant dans le sens d'une égalité entre filles et garçons (garçons participant aux tâches ménagères, jeunes filles faisant évoluer leurs aspirations de vie...).



➤ RAES - Alley-Oop Africa

Type de structure	Association	
Axe	Vivre-ensemble	
Public cible	Jeunes	
Pays d'action	Sénégal	
Niveau de preuve	Niveau 4	
Site web	https://ongraes.org/nos-programmes/aoa/	

RAES est une ONG basée au Sénégal qui mobilise les technologies de l'information et de la communication dans le but de renforcer les secteurs de l'éducation, de la santé et de la citoyenneté, tant au Sénégal que dans d'autres pays africains où elle est active. Parmi ses multiples projets, elle a lancé en 2021, en partenariat avec l'AFD et la Basketball African League, le projet Alley-Oop Africa. Ce dernier consiste en une campagne de sensibilisation pour faire du sport un vecteur de bien-être et d'égalité entre filles et garçons, et pour encourager le développement d'associations sportives. Des outils pédagogiques et «d'edutainment» (mini-documentaires, kits pédagogiques...) ont été créés pour être diffusés par des organisations de la société civile (OSC) au Sénégal.

Sur la mesure d'impact :


Une évaluation a été menée par le cabinet Initiatives & Impact tout au long du projet avant l'évaluation finale. En plus d'une revue documentaire, 13 entretiens individuels et collectifs ont été menés avec des encadrants du projet, 11 OSC ont été interrogées lors de focus groups ainsi que 20 jeunes (bénéficiaires des OSC ou ayant participé au campus de basket de la BAL). Enfin, 10 OSC ont répondu à un questionnaire.

En bref :

- Parmi les jeunes interrogés, la part étant "tout à fait d'accord" avec le fait qu'il « existe des sports réservés aux filles » a baissé après les activités d'Alley-Oop Africa.
- Les 10 OSC interrogées par questionnaire disent constater que le projet a renforcé le leadership et l'empowerment des filles bénéficiaires.



> Rebonds!

Type de structure	Association	
Axe	Développement des compétences	
Public cible	Jeunes / femmes	
Pays d'action	France	
Niveau de preuve	Niveau 6	
Site web	https://www.asso-rebonds.com/	

L'association Rebonds! a été créée en 2004 dans le but de faciliter aux jeunes en difficulté l'insertion sociale et professionnelle par le sport. Ce dernier est vu comme un outil pour accompagner les jeunes dans la construction d'un parcours sans rupture.

Le projet fondateur de l'association, Insertion Rugby, utilise le rugby comme levier d'action sur plusieurs axes complémentaires : l'éducation, à travers des cycles de séances et d'événements organisés en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ; l'insertion, *via* un accompagnement social et professionnel incluant stages, séjours et chantiers jeunes.

Le projet vise en priorité les quartiers prioritaires. D'autres projets ont été développés pour s'adresser à des publics plus spécifiques. Par exemple, Essai au féminin touche spécifiquement les jeunes filles issues de quartiers prioritaires dans le but d'agir sur les questions de mixité et d'égalité entre jeunes sportifs et sportives. En outre, le projet Rugbymix' propose des cycles éducatifs de découverte du rugby à des personnes en situation de handicap, en collaboration avec les éducateurs, animateurs et personnels médicaux. D'autres projets d'accompagnement professionnel et de formation sont aussi mis en place.

Sur la mesure d'impact :

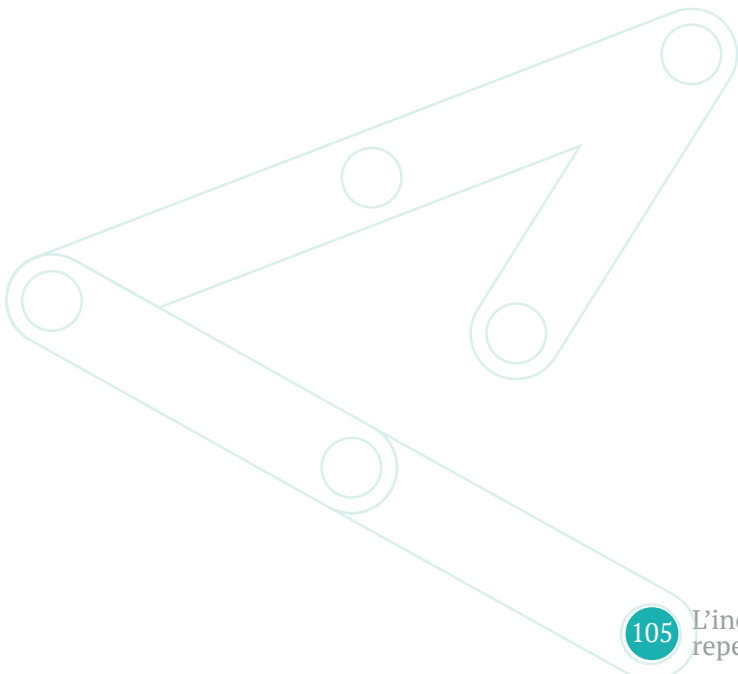
En 2020, trois sociologues issus du laboratoire SHERPAS de la Faculté des sports et de l'éducation physique de l'Université d'Artois ont mené une évaluation sur les effets du projet Insertion Rugby sur ses bénéficiaires, avec entre autres des entretiens individuels semi-directifs avec 8 jeunes suivis ou anciennement suivis par l'association, ainsi que la mère de l'un d'entre eux.

L'association a aussi mené des évaluations en interne, notamment une évaluation globale avec 15 entretiens auprès de jeunes accompagnés, une évaluation sur les effets éducatifs de la pratique du rugby en temps scolaire avec 117 réponses d'enseignants à un questionnaire.

Une évaluation du projet Essai au féminin sur trois ans a également été conduite, avec la participation de 128 jeunes filles ayant répondu à des questionnaires durant les temps récréatifs. Quatre enseignantes référentes ont aussi été interrogées.

En bref :

- 70% des enseignants répondants déclarent avoir observé une amélioration du comportement de leurs élèves en dehors des cycles de rugby.
- Sur les 15 jeunes ayant répondu aux entretiens dans le cadre de l'évaluation interne, 10 disent qu'ils réagissent différemment devant une situation de violence depuis qu'ils sont à Rebonds!.
- Parmi les 36 participantes ayant répondu en 2022 (sur 128 jeunes filles du projet Essai au féminin interrogées sur plusieurs années), 10 ont indiqué que le projet leur avait « absolument donné envie » de rejoindre les garçons pour pratiquer une activité sportive pendant la récréation, tandis que 8 ont répondu « plutôt oui ».
- Parmi les 70 participantes ayant répondu en 2023 (sur 128 jeunes filles du projet Essai au féminin), 45 ont répondu « Totalemment » au sentiment d'être davantage capable de prendre la parole en classe.



PARTIE 3

Proposition d'un référentiel d'indicateurs communs et conseils pratiques pour renforcer la mesure de l'impact

- 1. La mesure d'impact :
rappel des définitions, enjeux et principes
- 2. Point sur les référentiels existants
- 3. Une proposition de référentiel commun
- 4. Guide pratique pour mettre en place
sa propre démarche d'impact

Malgré l'impulsion des pouvoirs publics, notamment dans le cadre des grands événements sportifs internationaux et de leurs stratégies d'héritage, les pratiques d'évaluation d'impact restent disparates et globalement embryonnaires dans le champ du sport.

Les différents échanges qui se sont tenus dans le cadre du groupe de travail, ainsi que les auditions menées par l'équipe de recherche, suggèrent qu'à quelques exceptions près :

- **Les acteurs sportifs traditionnels** (clubs, fédérations, ligues) ne se sont pas encore intéressés sérieusement à la question de l'évaluation d'impact, quand bien même ces acteurs portent déjà des activités sportives à visée inclusive.
- **Les acteurs du socio-sport**, écosystème en plein essor et en cours de structuration, semblent s'y intéresser davantage, mais ne sont pas encore dotés des compétences, des outils et méthodologies qui leur permettraient une réelle montée en puissance sur le sujet.
- **Les acteurs du « Sport & développement »** ressortent comme les plus aguerris en matière de suivi-évaluation en général. Toutefois, si les projets qu'ils mènent avec le concours de financements provenant de l'aide publique au développement font systématiquement l'objet de démarches évaluatives, ces acteurs sont encore rares à s'être aventurés sur le terrain de l'évaluation d'impact. Il est à noter par ailleurs que, dans ce champ-là, les projets ayant fait l'objet d'une évaluation d'impact portaient principalement sur la pratique sportive comme support de développement et n'intégraient pas la question de l'impact des infrastructures sportives elles-mêmes.

En dépit de ce manque de maturité des pratiques évaluatives sur les projets sportifs en général, et sur les projets sportifs à visée inclusive en particulier, les porteurs de projets sont confrontés à une **demande croissante de mesure de l'impact de leurs actions**.

Cette exigence de redevabilité en matière d'impact peut émaner de financeurs (agences de développement international, ministères et autres autorités de tutelle), des acteurs du territoire, des personnes concernées par l'intervention ou bien de celles impliquées dans sa mise en œuvre (administrateurs, salariés, bénévoles ou sportifs/bénéficiaires eux-mêmes). La mesure d'impact social répond d'abord au **besoin d'une meilleure connaissance de la pertinence de la réponse apportée aux besoins des populations dans le cadre de la pratique et de l'accès aux espaces sportifs. La mesure d'impact facilite également la communication et la mobilisation autour des projets de construction d'infrastructures sportives, d'animation des infrastructures existantes et de socio-sport**, et favorise enfin l'apprentissage collectif sur les innovations.

L'Impact Tank porte une certaine vision sur la mesure d'impact et ses enjeux ; nous allons commencer par la rappeler ici. Nous reviendrons ensuite sur certains travaux préexistants qui ont alimenté les nôtres, notamment pour la cartographie des modalités d'action des acteurs sportifs et des effets recherchés dans le cadre de leurs activités à visée inclusive. Nous nous attacherons ensuite à présenter le référentiel commun de mesure d'impact qui résulte de notre démarche collective. Ce référentiel a été développé dans le but de faciliter l'appropriation de l'approche de la mesure d'impact par les porteurs de projets sportifs à impact et tous leurs partenaires. Nous proposerons enfin des pistes de bonnes pratiques dont l'appropriation par les porteurs de projet et la mise en œuvre sont de nature à renforcer la pratique et l'utilité de la mesure d'impact social dans les champs entrecroisés du sport et du développement urbain.

1. La mesure d'impact : rappel des définitions, enjeux et principes

Par « impact social », nous entendons ici **les effets produits par une action sur ses principales parties prenantes en réponse à un besoin social identifié**. Ces effets, ou ces changements, peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects, de court ou de long terme, et attendus ou inattendus.

Un besoin social correspond à un enjeu de préservation ou d'amélioration des conditions de vie des femmes et des hommes dans leur environnement. Cela recouvre à la fois une dimension sociale (lutte contre les inégalités et la pauvreté, éducation, santé...) et écologique (empreinte carbone, biodiversité, gestion des déchets, choix énergétiques...)

Évaluer ou mesurer cet impact social permet de répondre aux questions suivantes : quels sont les changements provoqués dans la vie des parties prenantes grâce aux activités déployées ? Quel est le degré d'importance de ces changements ? Quelle est la contribution d'une action ou d'une organisation mise en place à ces changements ?

L'évaluation d'impact social peut servir plusieurs finalités. Elle permet :

- De donner des clés de compréhension en vue d'améliorer l'action ou l'organisation mise en place,
- De rendre compte des principales conséquences de l'action ou de l'organisation mise en place auprès de ceux qui la mettent en œuvre (administrateurs, salariés et bénévoles), mais aussi auprès des bénéficiaires et des partenaires financiers et opérationnels,
- De répondre à un enjeu de pédagogie et de communication sur le sens de ce que l'on fait : la mesure d'impact est un puissant levier de mobilisation pour fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet ou d'une initiative,
- De favoriser l'apprentissage collectif et la compréhension mutuelle entre les acteurs, notamment dans des contextes incertains et dans le cadre d'initiatives pilotes,
- De se faire, enfin, le point de départ d'une décision de changement d'échelle et de permettre d'aiguiller vers la bonne stratégie à adopter en fonction de la nature et de la portée des changements observés.

Ainsi, si l'on se place du point de vue d'un porteur de projet, les démarches d'évaluation d'impact, lorsqu'elles sont mises en œuvre, répondent à une pluralité de besoins, à la fois internes (mieux comprendre les effets de son activité, mieux connaître son public, mettre à plat ses objectifs et sa stratégie, mieux décider, fédérer les équipes...) et externes (rendre des comptes aux parties prenantes, communiquer au grand public, développer de nouvelles sources de financements, nouer des partenariats...).

Il est important de garder à l'esprit que **la mesure d'impact social n'aura de sens que si les résultats qu'elle permettra de mettre à jour sont bel et bien utilisés et intégrés à la prise de décision**. Mesurer son impact, c'est bien. Mais le piloter et orienter son action en vue d'augmenter son impact positif et mitiger son impact négatif, c'est encore mieux. Tel est le regard que nous portons, au sein de l'Impact Tank, sur la question de la mesure d'impact et le cœur du message que nous voulons faire entendre le plus largement possible.

Plusieurs types d'indicateurs seront mobilisés afin d'apprécier l'impact d'une action ou d'une organisation. Les indicateurs portant sur l'impact *stricto sensu* ne doivent pas être confondus avec tous ceux qui porteront sur les conditions à réunir pour générer cet impact (contexte, ressources, réalisations, résultats). Il est courant, mais erroné, de présenter sous le terme d'indicateur d'impact, des indicateurs qui ne permettent de documenter qu'une de ces conditions préalables à l'impact. Ainsi, dans le cadre d'un projet visant le retour à l'emploi de chômeurs de longue durée, le nombre d'actions de formation dispensées ou le nombre de personnes formées ne constituent pas des indicateurs d'impact, mais de réalisation. Le nombre de personnes obtenant la certification à l'issue de la formation ne constitue pas non plus un indicateur d'impact, mais de résultat.

Tableau 4. Les indicateurs

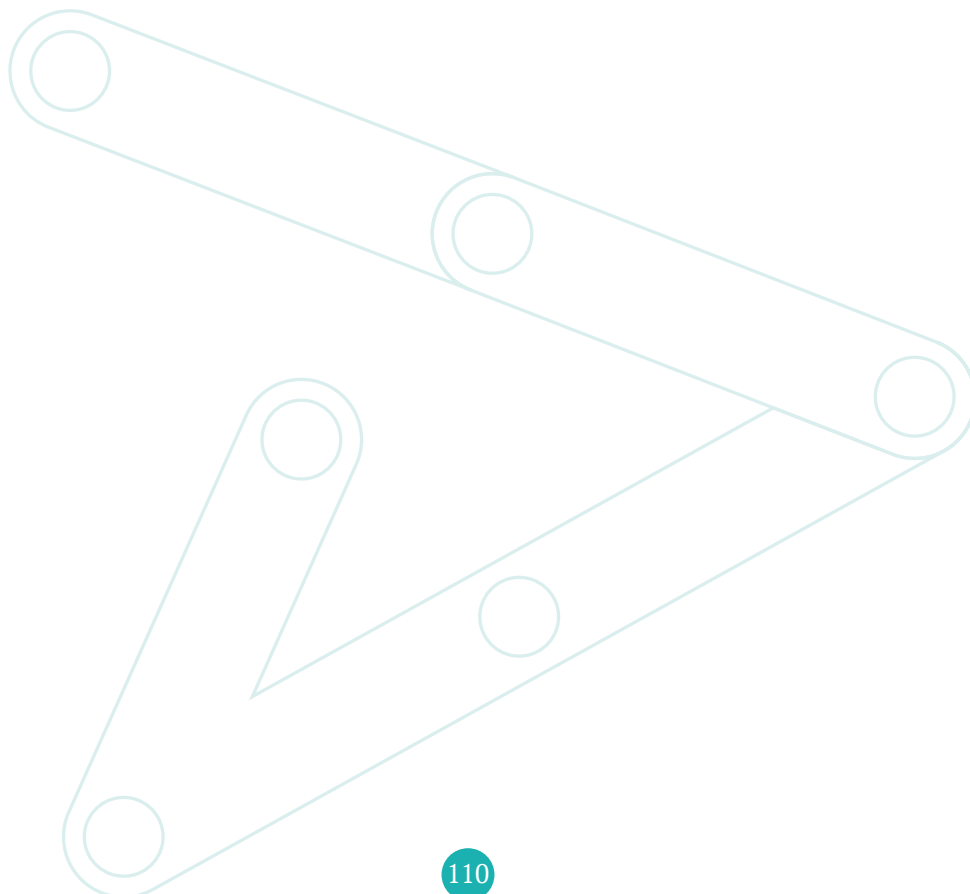
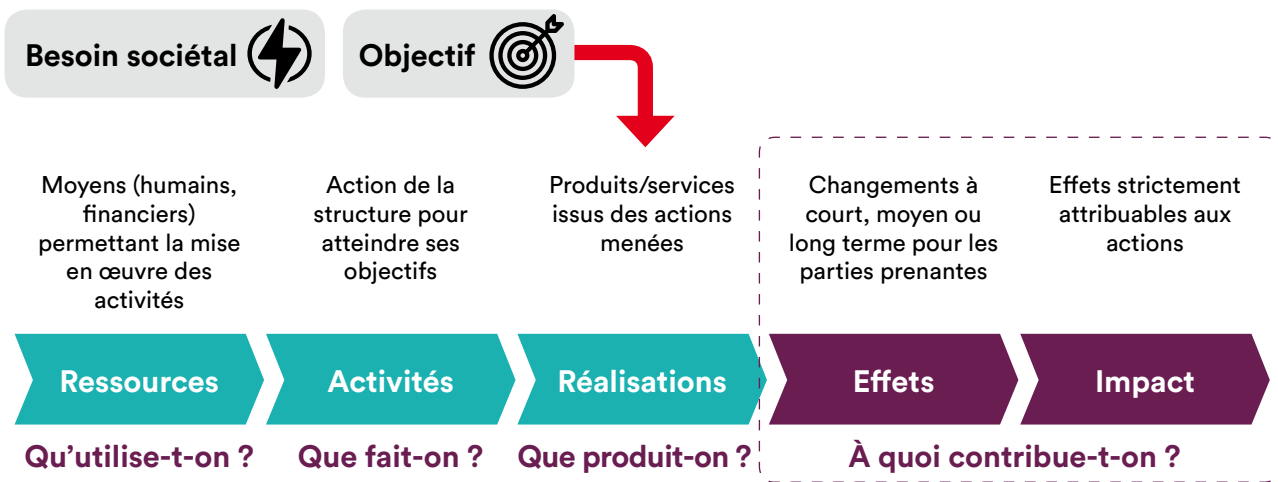
Indicateurs de contexte	Description d'un état des lieux de la situation avant intervention de la politique ou du programme. <i>Exemples</i> : nombre de classes recensées, nombre de lecteurs, nombre de bibliothèques, capacité d'accueil de la petite enfance, etc.
Indicateurs de ressources	Mesure du budget mis en place et des consommations, personnes mobilisées, moyens juridiques et administratifs, etc.
Indicateurs de réalisation	Mesure de l'activité, ils sont issus des objectifs opérationnels. <i>Exemples</i> : nombre de kilomètres de routes réalisés, de personnes formées, de logements construits, de classes réalisées, etc.
Indicateurs de résultat	Mesure des avantages et des effets directs produits par la politique ou le programme (résultats positifs ou négatifs, attendus ou non) à court terme sur les destinataires et bénéficiaires directs. <i>Exemples</i> : nombre de tués sur la route, taux de satisfaction, taux de réussite à l'examen / certification, etc.
Indicateurs d'impact	Mesure des effets à moyen et long terme générés par la politique ou le programme sur la population (bénéficiaires directs et indirects). Mesure des conséquences, positives ou négatives, au-delà des limites de la politique ou du programme. <i>Exemples</i> : volume d'eau consommé, accès effectif à l'emploi, gain de confiance en soi, baisse du taux de chômage, etc.

On commence à se situer dans le champ de l'impact lorsque l'on cesse de s'intéresser aux conditions matérielles de l'intervention (qu'utilise-t-on et que fait-on ?) et à ses résultats directs (que produit-on ?) pour s'intéresser à ce que l'intervention change dans la vie des gens qui y prennent part (à quoi contribue-t-on ?).

Parmi ces changements que l'on nomme **effets**, se situe l'impact *stricto sensu* du projet - ou **impact net**. Ce dernier correspond à la part des effets strictement attribuables à l'intervention.

Pour isoler, parmi les effets, ce qui relève de l'impact net du projet, il faut être en mesure de déterminer ce qui se serait passé de toute façon (que le projet existe ou non) et ce qui, parmi les effets, est dû à d'autres interventions dont les personnes accompagnées ont pu bénéficier en parallèle de l'intervention étudiée (simultanément ou non, étant entendu que les fruits de certaines interventions passées peuvent n'apparaître que bien après la fin de celles-ci).

Figure 9. Effets et impacts



2. Point sur les référentiels existants

De plus en plus de travaux se sont intéressés ces dernières années à la notion de l'impact social du sport, que ce soit dans l'écosystème du sport amateur et professionnel traditionnel, dans celui, en cours de structuration, du socio-sport ou bien dans le contexte du « Sport & développement ». La plupart de ces travaux illustrent la visée inclusive du sport quand il est mis au service d'objectifs autres que la seule pratique sportive ou le seul perfectionnement des performances sportives des pratiquants.

Par « inclusion », l'Impact Tank entend, conformément à la définition proposée dans le rapport du groupe de travail sur l'urbanisme inclusif — auquel se rattachent nos travaux actuels — une situation où toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités, peuvent participer pleinement à la vie de la cité.

L'inclusion vise à éliminer ou à réduire les obstacles qui empêchent chacun, avec ses caractéristiques propres et ses différences, de s'approprier l'espace pour atteindre ses objectifs. Elle se distingue en cela de l'égalité, qui consiste à donner la même chose à chacun, indépendamment des différences. Elle se distingue également de l'équité par compensation, qui cherche à corriger les inégalités en fournissant à chacun ce dont il a besoin. L'inclusion, quant à elle, repose sur une double exigence : garantir l'accès aux ressources et réduire les inégalités, afin de placer l'individu au cœur du projet, quels que soient son genre, son état de santé, sa condition physique ou mentale, son âge, sa situation financière ou son origine.

Parmi les différents travaux que nous avons identifiés, nous avons fait le choix d'en détailler trois dans les pages suivantes.

Ceux-ci ne constituent pas des référentiels d'impact, au sens où nous l'entendons à l'Impact Tank, mais ils ont nourri les réflexions du groupe de travail en permettant de mieux comprendre l'état des pratiques évaluatives dans le champ sportif (**Capitalisation des méthodes et outils de mesure de l'impact social du sport** – Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (France), les conditions à réunir pour générer de l'impact dans le cadre d'activités de socio-sport (**Outil d'auto-diagnostic en socio-sport** du collectif « Impact social par le sport ») et dans celui du Sport & développement (**Knowledge box pour le Sport & développement**, GIZ).



La dénomination « Ministère des Sports et Jeux olympiques et paralympiques » a été utilisée en 2023–2024 durant la préparation des JO Paris 2024. Depuis décembre 2024, la dénomination utilisée pour l'institution est : « Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ».



A. La capitalisation des méthodes et outils de mesure de l'impact social du sport – Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Le Pôle ressources national sport-innovations du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques s'est appuyé sur l'expertise de trois chercheurs et experts du champ sportif (David Blough, Aurélie Cometti et François le Yondre) pour mener une capitalisation ambitieuse des méthodes et outils de mesure de l'impact social du sport. Treize associations socio-sportives et sept cabinets ayant mené des évaluations commanditées par les structures porteuses de projets socio-sportifs ont été intégrés au périmètre de cette capitalisation.

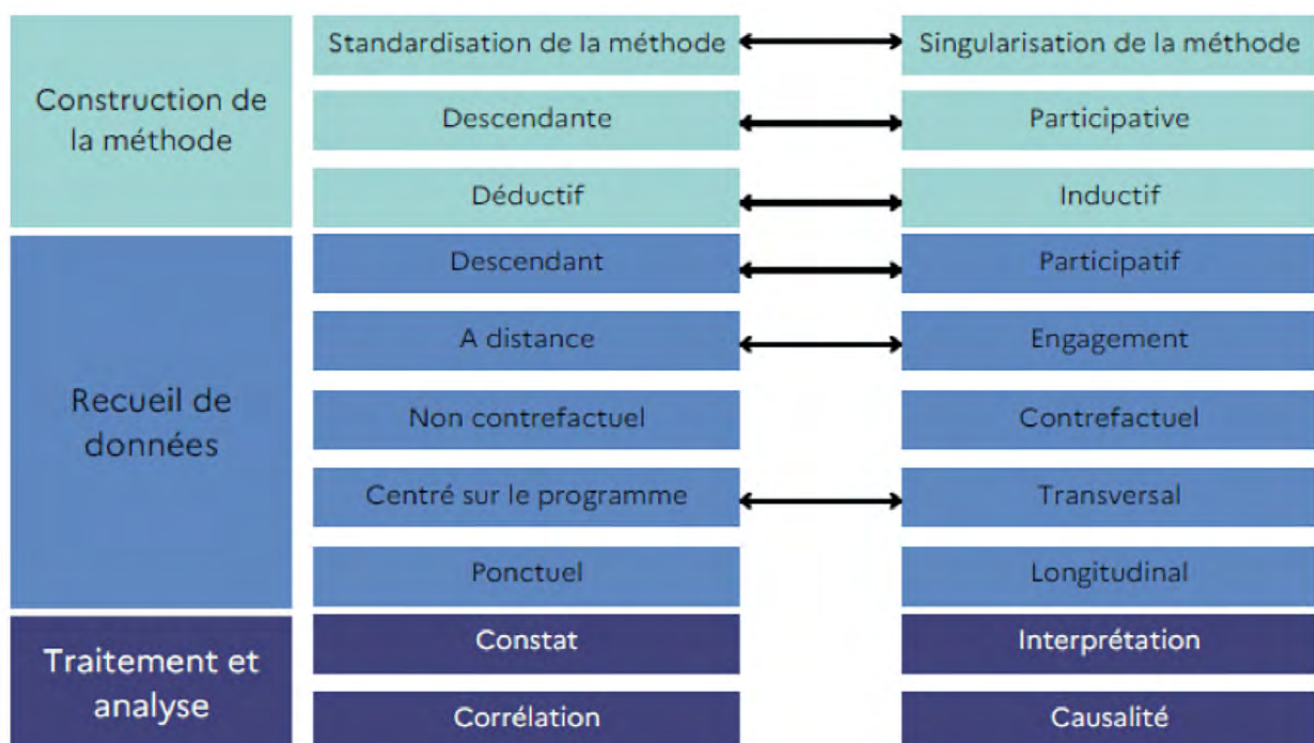
Ce travail a permis d'identifier trois axes structurants des pratiques d'évaluation en socio-sport : les fonctions de l'évaluation ; les méthodes de construction et de mise en œuvre de l'évaluation ; et les enjeux stratégiques et les ressources de l'évaluation.

La capitalisation a également mis en évidence que l'évaluation peut remplir cinq fonctions, parfois complémentaires mais potentiellement contradictoires, à savoir :

- **Fonction diagnostic** : comprendre le contexte et appuyer la conception en amont de l'action,
- **Fonction gestionnaire** : piloter le projet et revoir le mode de gestion de l'organisation,
- **Fonction de valorisation** : soutenir la levée de fonds, la communication, le plaidoyer, le recrutement de talents salariés ou bénévoles, de partenaires ou de bénéficiaires,
- **Fonction conceptuelle** : identifier et prouver les effets, améliorer l'action,
- **Fonction épistémique** : produire des connaissances scientifiques.

La capitalisation a ensuite permis de documenter la grande diversité des méthodes d'évaluation déployées par les acteurs du socio-sport. Le tableau ci-dessous liste les différentes options méthodologiques mobilisables à trois niveaux clés de la démarche évaluative : lors de la construction de la méthode, au moment du recueil des données, lors de leur traitement et de leur analyse.

Figure 10. Tableau des variables méthodologiques selon trois niveaux



Source : Capitalisation des méthodes et outils de mesure de l'impact social du sport
Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Le projet de recherche a aussi permis de documenter la diversité des enjeux auxquels sont confrontés les organisations dans la mise en œuvre de leur démarche évaluative et les inégalités auxquelles elles font face quant à leur capacité à mobiliser des ressources au service de cette démarche, à trois niveaux :

- **Au niveau économique** : une grande variabilité des coûts d'évaluation, une capacité inégale à les anticiper dès la conception de l'action, ainsi qu'une dépendance plus ou moins marquée aux injonctions des financeurs.
- **Au niveau humain**, des niveaux de compétence, d'appétence et d'acceptation variables, qui nécessitent un arbitrage entre trois options clés : externaliser l'évaluation (déléguer), recruter une expertise dédiée (option intermédiaire) ou l'internaliser entièrement (faire soi-même).
- **Au niveau temporel** : une durée d'évaluation variable, avec des temporalités pouvant intervenir avant, pendant, après l'action, ou de manière continue (*in itinere*).

Enfin, le travail de capitalisation a mis en exergue un modèle d'évaluation souhaité par les opérateurs (primat du qualitatif sur le quantitatif, inscription dans le temps long, recherche de causalités, démarche contrefactuelle et approche transversale). Il a également souligné les diverses contraintes qui entravent sa mise en application (budget insuffisant, temporalités inadéquates, réticences des équipes de terrain, enjeux éthiques).

Cette capitalisation a enrichi les réflexions du groupe de travail et permis d'affiner notre positionnement afin de concevoir et proposer un référentiel d'impact facilement appropriable par les acteurs du sport.

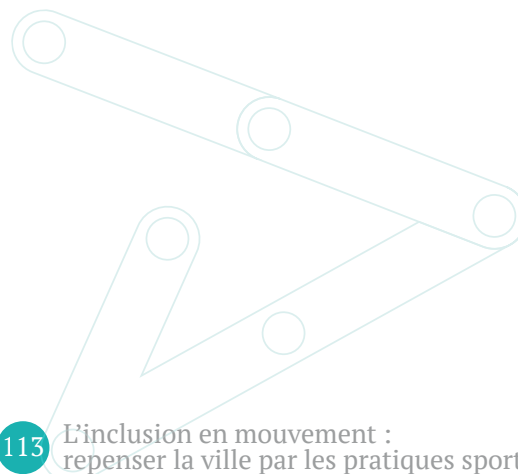
B. L'outil d'auto-diagnostic en socio-sport du collectif « Impact social par le sport »

Le Programme « Impact social par le sport » a vu le jour grâce au soutien du ministère chargé des Sports et de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Il réunit trois associations (Breizh Insertion Sport, Dahlrir et Rebonds!) et le Pôle ressources national sport-innovations du ministère.

Son but est de développer des connaissances scientifiques et pratiques sur l'impact social du sport, en vue de les partager largement avec les acteurs de terrain. À terme, l'objectif poursuivi est d'amplifier l'impact social des projets existants, de favoriser l'émergence de solutions et d'enclencher une dynamique collective en faveur de l'impact social du sport, en réunissant les différents acteurs du champ du sport, du social et les institutions publiques.

Les travaux menés dans le cadre du programme « Impact social par le sport » ont abouti à un outil d'auto-diagnostic en socio-sport, conçu pour permettre aux associations sportives d'évaluer leurs actions socio-sportives et encourager leur amélioration continue. En une vingtaine de minutes, au moyen d'un questionnaire en ligne, toute association engagée dans un projet se rattachant au socio-sport peut ainsi bénéficier d'un diagnostic de positionnement complet et dynamique.

Les informations sont directement renseignées par l'association, et plus spécifiquement par une personne ressource disposant d'une bonne connaissance du fonctionnement de sa structure et de l'action socio-sportive développée.



Les apports de l’outil sont triples et portent à la fois sur :

- **Une évaluation de la qualité de l’action socio-sportive déployée** (cadre général, méthodologies et ingénierie, compétences, alliances et dimension multi-partenariale, modèle socio-économique).
- **Une restitution simple des résultats clés** (pourcentage de maturité en socio-sport et graduation du statut de l’action).
- **Des recommandations personnalisées** et renvois vers des ressources thématiques adaptées.

La conception de cet outil s’est appuyée à la fois sur l’expérience des associations membres du programme et sur les enseignements de la recherche, afin d’identifier les conditions nécessaires à la réussite d’une action socio-sportive (posture, compétences, partenariats, etc.).

Figure 11. Outil d’auto-diagnostic en socio-sport, Impact social par le sport



Source : Pôle Ressources National Sport Innovations – Ministère des Sports.

Cet outil renseigne utilement les porteurs de projets sur leur niveau de maturité et les actions à entreprendre pour améliorer leur potentiel à générer de l’impact.

Toutefois, il ne mesure pas l’impact réel de l’activité socio-sportive sur et pour ses bénéficiaires.

Les différents champs d’étude couverts par cet outil ont alimenté nos travaux de cartographie des modalités d’action des activités socio-sportives et de leurs effets recherchés.

C. La Knowledge box de la coopération allemande pour le Sport & développement

La Knowledge box, développée par la GIZ (Agence fédérale allemande pour le développement international), a vocation à occuper, dans le champ du Sport & développement, un rôle analogue à celui de l’outil d’auto-diagnostic précédemment présenté dans le domaine du socio-sport.

Fruit de l’expérience acquise depuis 2014 à travers le déploiement du projet régional de la GIZ « Sport pour le développement en Afrique », cette boîte à outils s’adresse à tout porteur de projet souhaitant mettre en œuvre, de manière durable, une approche Sport & développement – c’est-à-dire mobiliser le sport comme levier au service des objectifs de développement.

Le schéma suivant, particulièrement riche, offre une lecture des besoins des enfants et des jeunes selon leur âge et leur stade de développement, en les mettant en perspective avec les apports potentiels de la pratique sportive en matière de compétences psychosociales.

Figure 12. Principaux aspects de la méthodologie S4D et son impact sur les enfants et les jeunes.



Bien que ne constituant pas, en elle-même, un référentiel d’impact, cette boîte à outils a alimenté nos travaux de cartographie des modalités d’actions des activités de Sport & développement et de leurs effets recherchés.

3. Une proposition de référentiel commun

Le référentiel que nous présentons ici **constitue une première base de référentiel commun de mesure d'impact** pour les acteurs de l'écosystème du sport, conçu dans le cadre de ce groupe de travail thématique de l'Impact Tank, afin d'accompagner ces acteurs dans leur acculturation à la mesure d'impact social et à ses outils.

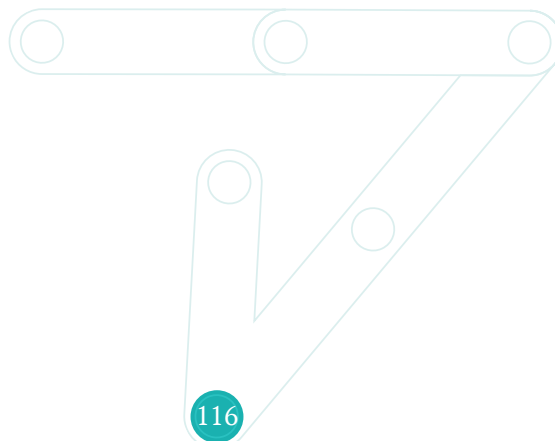
Ce référentiel recense les effets clés qui peuvent être attendus des projets associant le sport, le développement urbain et la réponse aux besoins sociaux des populations, tout particulièrement dans une visée inclusive. Pour documenter ces effets, il propose des indicateurs, assortis de recommandations sur la manière de les alimenter (modes de collecte de données et exemples de questions). Ce référentiel doit encore être testé sur le terrain, discuté et enrichi des retours d'expérience des porteurs de projets qui l'auront expérimenté.

Dans un second temps, son déploiement à plus grande échelle et des travaux complémentaires permettraient aux acteurs du sport d'harmoniser leurs pratiques de mesure d'impact social et de parler un langage commun pour valoriser leurs résultats individuels et collectifs. Comme tout référentiel commun de mesure d'impact, celui-ci peut, à terme, participer à la dynamique d'appropriation de la mesure d'impact social par les acteurs (opérateurs de terrain comme financeurs) en rendant plus accessible la démarche (par l'explicitation et la mutualisation des effets recherchés, des indicateurs et modes de collecte préconisés) et en invitant à échanger sur les résultats et les leçons à en tirer, davantage que sur la méthodologie (une fois celle-ci stabilisée, communément acceptée et partagée).

A. Rappel des étapes de la démarche

Ce référentiel commun de mesure d'impact est le fruit d'un travail collectif. Il a été élaboré dans le cadre du groupe de travail adossé à l'élaboration de ce rapport, au travers d'ateliers complétés par un travail « en chambre ».

- Un premier atelier en octobre 2024 a été dédié à la conception de la trame de ce référentiel, en mobilisant la méthode de la théorie du changement. Les participants ont ainsi identifié les différentes catégories d'effets attendus d'un projet articulant sport et développement urbain dans une visée inclusive, en se basant sur l'analyse des démarches de mesure d'impact des initiatives sélectionnées (cf. partie 2) et des référentiels existants (cf. *supra*).
- Un second atelier, réunissant les partenaires du groupe de travail ainsi que les porteurs de projet des initiatives sélectionnées a été dédié à la validation collective de la matrice des effets en décembre 2024.
- Les membres du groupe de travail et les porteurs de projets des initiatives sélectionnées ont ensuite été associés à la co-construction des indicateurs lors d'un troisième atelier en février 2025.
- La première version complète du référentiel a été présentée aux membres du groupe de travail lors d'un quatrième et dernier atelier début avril 2025, afin qu'ils puissent y apporter des modifications et le valider.



B. La matrice des effets

La matrice des effets est présentée dans le tableau ci-dessous. Elle est constituée d'effets individuels, relatifs aux changements opérés au niveau des personnes, et d'effets collectifs, relatifs aux changements opérés au niveau d'un groupe, d'une communauté, d'un quartier, d'un territoire ou de la société. Les effets sont organisés en fonction de la finalité recherchée (catégorie d'effet). Huit catégories d'effets ont ainsi été constituées. Chacune des catégories d'effets englobe une diversité d'impacts potentiels susceptibles de se matérialiser au niveau individuel ou collectif.

Notre analyse a permis de regrouper ces huit catégories d'effets en trois grandes dimensions, détaillées ci-dessous.

- **Inclusion dans le sport.** Cette première dimension regroupe les effets concourant à rendre le sport inclusif, visant autrement dit à **permettre à toutes et tous d'avoir accès à la pratique et aux espaces sportifs**. Elle est composée de 2 catégories d'effets :
 - L'accessibilité de la pratique sportive qui englobe tous les effets à générer pour lever les freins à la pratique auxquels peuvent être confrontées les personnes (manque d'information et de connaissance, sentiment d'illégitimité, manque de motivation, préjugés, etc.)
 - L'adaptabilité des espaces sportifs qui réunit tous les effets à générer pour lever les freins à l'accès à l'espace sportif (contraintes physiques, géographiques, horaires, pratiques, économiques) et garantir un accès à tous et toutes.

- **Inclusion par le sport.** Cette deuxième dimension regroupe les effets concourant à faire du sport un vecteur d'inclusion directe. Les effets couverts par cette dimension ont vocation à se matérialiser dès le moment de la pratique et dans l'espace sportif. Cette dimension englobe 3 catégories d'effets :
 - Le développement ou le renforcement des compétences psychosociales et aptitudes motrices, qui peuvent être testées sur la base des préconisations issues des travaux de Santé Publique France.
 - Le bien-être physique et psychologique.
 - L'affermissement du lien social (capacité à rencontrer de nouvelles personnes dans et hors des cercles de sociabilité habituelle, volonté d'entretenir ces liens).

- **Inclusion à travers le sport :** cette troisième et dernière dimension regroupe les effets concourant à faire du sport un vecteur d'inclusion indirecte. Les effets recherchés dans le cadre de cette dimension se matérialisent essentiellement hors du temps de pratique et de l'espace sportif. Cette distinction conceptuelle a, en matière d'évaluation, une traduction fonctionnelle concrète : l'attribution des effets à la pratique sportive - ou au projet faisant l'objet de l'évaluation - sera plus complexe que dans le cas des effets rattachés à la dimension précédente. Cette dimension englobe également 3 catégories d'effets :
 - L'autonomie et l'accès à l'emploi (remobilisation personnelle et professionnelle, réduction de la dépendance vis-à-vis des proches, renforcement de la posture, amélioration de l'assiduité et de la persévérance scolaire).
 - La contribution au vivre-ensemble (prise de conscience des actes nuisibles au vivre-ensemble, développement de pratiques citoyennes et responsables, renforcement de l'ouverture interculturelle et du respect mutuel, diminution des incivilités).
 - Le renforcement de l'engagement (renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté, de la volonté de prendre soin des équipements publics, participation à des dispositifs de recueil de la parole, engagement bénévole, renforcement des capacités de gestion et de gouvernance des espaces sportifs et organisations locales).

Les catégories d'effets qui sont ainsi proposées sont des outils de classification ayant permis de construire et ordonner ce référentiel. Ce sont aussi des outils pratiques pour la mise en œuvre d'une démarche évaluative, en ce que leur ordre n'est pas le fruit du hasard, mais bien d'une hiérarchisation des effets, allant de ceux dont l'attribution au projet (s'ils sont observés) sera la plus aisée, à ceux dont l'attribution au projet sera la plus complexe. Il sera ainsi méthodologiquement plus facile d'attribuer à une initiative donnée un effet appartenant au champ de « l'inclusion dans le sport » et a contrario plus difficile de revendiquer pour un projet donné la production d'un effet relevant de la dimension « inclusion à travers le sport ».

Au cours de la construction de cette matrice, les membres du groupe de travail ont plusieurs fois débattu de l'opportunité d'y intégrer tel ou tel effet. La décision a notamment été prise d'écarter certains effets, pourtant couramment prêtés aux projets sportifs, mais étant soit trop peu spécifiques, soit ayant fait l'objet de plusieurs études ayant échoué à démontrer un lien de causalité entre le projet sportif et la production des effets en question. Il en va ainsi de l'effet du sport sur la réduction des inégalités qui n'est ni suffisamment spécifique, ni suffisamment étayé par la recherche.

Un effet positif du sport sur l'amélioration des résultats scolaires est souvent escompté par les porteurs de projet qui proposent la pratique sportive comme valeur d'appel pour offrir du soutien scolaire. Toutefois, peu d'études probantes étayent la contribution qu'apporte, dans cette configuration, le sport à une éventuelle amélioration des résultats scolaires des bénéficiaires. Tout en soulevant ce point d'attention, le groupe de travail a décidé de conserver cet effet dans la matrice.

Tableau 5. La matrice des effets - Dimension 1

RENDRE LE SPORT INCLUSIF (INCLUSION DANS LE SPORT - permettre à toutes et tous d'avoir accès à la pratique et aux espaces sportifs)		
Catégorie d'effet	Niveau	Effet
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau individuel	Renforcement du sentiment de légitimité à fréquenter l'espace sportif
		Renforcement du sentiment de légitimité à essayer ou pratiquer un sport
		Réduction des freins psychologiques à la pratique sportive (autocensure, peur, appréhension, honte, etc.)
		Découverte de nouveaux sports, nouvelles pratiques
		Renforcement de l'accès à l'information quant à l'utilisation et aux modalités d'utilisation des espaces et équipements sportifs
		Renforcement de l'accès à l'information quant à la diversité des pratiques sportives
		Renforcement de l'accès à l'information quant à l'offre locale de sport
		Renforcement des connaissances quant aux prérequis pour pratiquer les sports (connaissance des règles, maniement des équipements, etc.)
		Amélioration de la connaissance des droits en matière d'accès au sport
		Renforcement de l'accès effectif aux pratiques sportives
		Renforcement de l'envie de continuer une pratique sportive
Renforcement du sens trouvé dans la pratique sportive		

RENDRE LE SPORT INCLUSIF (INCLUSION DANS LE SPORT - permettre à toutes et tous d'avoir accès à la pratique et aux espaces sportifs)		
Catégorie d'effet	Niveau	Effet
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau collectif	Sensibilisation sur les enjeux de l'inclusion dans le sport
		Réduction des préjugés et stéréotypes quant à la pratique sportive de groupes de population vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants, femmes, malades chroniques, etc.)
		Renforcement de l'encadrement sportif à disposition des usagers
		Accessibilité économique - Diminution du coût d'accès à l'espace sportif / mise en place de gratuité ou d'aide au financement de la pratique
		Accessibilité linguistique - réduction des barrières linguistiques pour l'accès à la pratique sportive
		Accessibilité culturelle / réglementaire - réduction des freins culturels / réglementaires à la pratique sportive (port du voile)
Adaptabilité des espaces sportifs	Niveau individuel	Renforcement de l'accès effectif aux espaces sportifs
	Niveau collectif	Accessibilité physique - Amélioration de l'accès physique à l'espace sportif (voies d'accès, éclairage)
		Accessibilité physique - Amélioration de l'accessibilité des infrastructures pour les publics femmes, enfants et personnes en situation de handicap (accès PMR, taille des terrains et des agrès)
		Accessibilité physique - Amélioration de la sécurité dans et autour des espaces sportifs
		Accessibilité horaire - Extension des horaires d'accès à l'espace sportif
		Accessibilité géographique - Densification de l'implantation d'espaces sportifs
		Accessibilité pratique - Renforcement des leviers de mobilité pour se rendre à l'espace sportif
		Accessibilité pratique - Meilleur aménagement des infrastructures (vestiaires, sanitaires, etc.)
		Amélioration de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de l'espace sportif
		Augmentation de la fréquentation des espaces sportifs
		Augmentation du temps de sport scolaire et communautaire
		Amélioration de la performance environnementale des espaces sportifs (espaces sportifs plus respectueux de l'environnement)
		Renforcement de la mixité des usagers de l'espace sportif

Tableau 6. La matrice des effets - Dimension 2

FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'INCLUSION DIRECTE (INCLUSION PAR LE SPORT - les effets recherchés se matérialisent dès le temps de la pratique et dans l'espace sportif)		
Catégorie d'effet	Niveau	Effet
Développement / restauration des compétences psychosociales et aptitudes motrices	Niveau individuel	Renforcement de la pensée critique
		Renforcement de la capacité à communiquer de manière constructive
		Renforcement de l'empathie
		Renforcement de la capacité à demander de l'aide
		Renforcement de la confiance en soi
		Renforcement de la capacité à gérer l'échec
		Renforcement de l'autonomie (capacité à faire les choses par soi-même)
		Apprentissage de nouvelles aptitudes motrices
		Renforcement des aptitudes motrices
		Amélioration de la maîtrise linguistique
	Niveau collectif	Diversification / intensification des pratiques sportives
Bien-être physique et psychologique	Niveau individuel	Amélioration du sentiment de confort dans les espaces sportifs
		Augmentation de la capacité à se détendre dans les espaces sportifs
		Amélioration de l'estime de soi
		Renforcement du sentiment de dignité
		Augmentation du sentiment d'être davantage valorisé(e) par les autres
		Renforcement de la compréhension des bienfaits physiques et psychologiques du sport
		Augmentation de la fréquence de la pratique sportive
		Amélioration de la santé psychique
		Rééducation et recouvrement de facultés physiques anciennement maîtrisées et temporairement perdues
		Réhabilitation et renforcement des facultés physiques
		Amélioration de l'état de santé physique
		Amélioration du sentiment de sécurité
		Amélioration de l'accès à la nature (sport nature)
		Amélioration du rapport à la nature (sport nature)
Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances environnementales (sport nature)		

FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'INCLUSION DIRECTE
(INCLUSION PAR LE SPORT -

les effets recherchés se matérialisent dès le temps de la pratique et dans l'espace sportif)

Catégorie d'effet	Niveau	Effet
Lien social	Niveau individuel	Développement de la capacité à avoir une discussion avec un inconnu
		Développement de la capacité à discuter avec des gens d'un milieu social différent du sien
		Amélioration des relations sociales de proximité (voisins, concierge, gardien, commerçants)
		Amélioration des relations familiales
		Réduction de l'isolement social
		Renforcement de la capacité à partager (un espace sportif, un terrain, un équipement, un moment de convivialité)
	Niveau collectif	Renforcement de la capacité à faire confiance à autrui
		Renforcement de la confiance mutuelle
		Augmentation de la mixité sociale
		Augmentation de la mixité intergénérationnelle
		Augmentation de la fréquence des interactions sociales non planifiées (échanges avec des personnes autres que les proches et hors d'un cadre prévu)
		Contribution à l'apaisement et à l'enrichissement des liens sur le territoire / le quartier

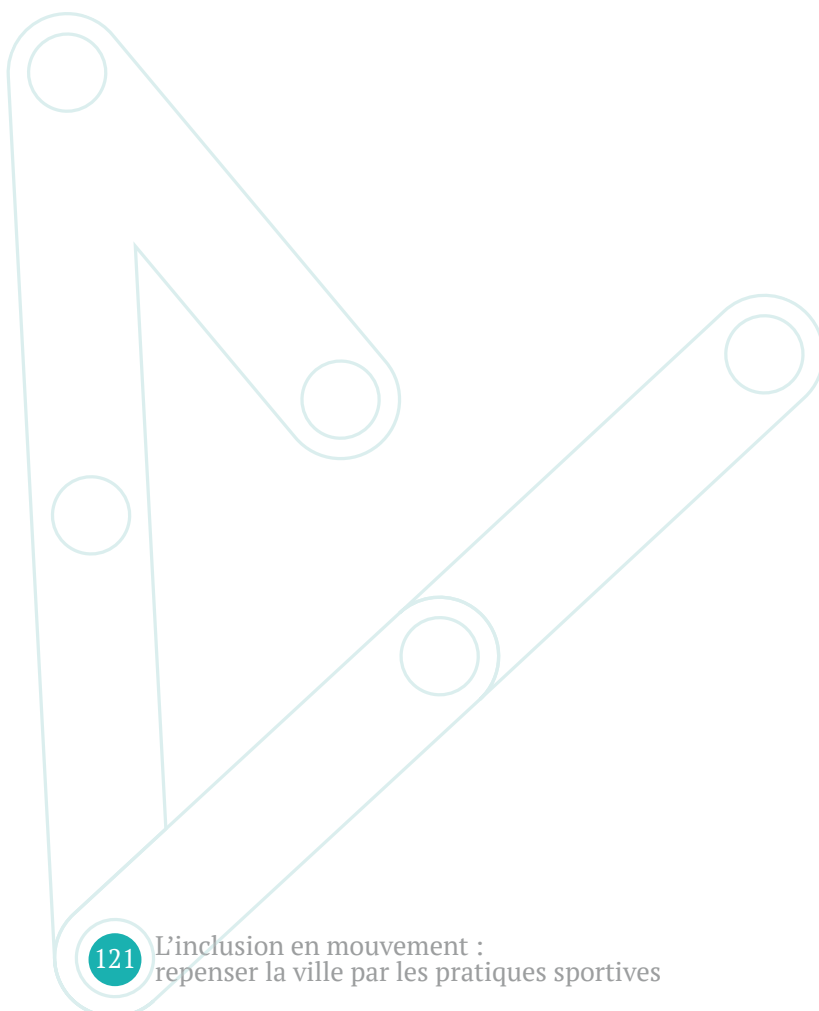


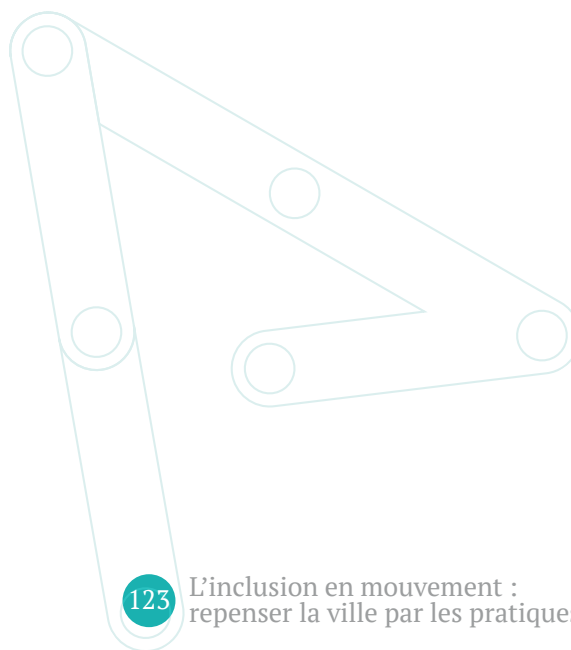
Tableau 7. La matrice des effets - Dimension 3

FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'INCLUSION INDIRECTE (INCLUSION À TRAVERS LE SPORT - les effets recherchés se matérialisent essentiellement hors du temps de pratique et de l'espace sportif - l'attribution des effets à la pratique sportive est plus ardue)		
Catégorie d'effet	Niveau	Effet
Autonomie et emploi	Niveau individuel	Diminution de l'autocensure (au-delà de l'autocensure relative à la pratique sportive)
		Maintien ou développement de l'autonomie de la personne (ie. capacité à faire par elle-même)
		Diminution de la dépendance vis-à-vis des proches
		Remobilisation professionnelle / augmentation de la volonté de mettre en œuvre un projet professionnel (formation, emploi, entrepreneuriat)
		Renforcement de la capacité à formuler un projet professionnel
		Renforcement de la capacité à honorer un rendez-vous
		Amélioration de l'employabilité (expérience valorisable, savoir-être, posture professionnelle, compétences)
		Amélioration de l'accès à l'emploi
		Levée des freins psychologiques au recrutement de publics vulnérables {à décliner : NEET, PSH, réfugiés, seniors, etc.}
		Amélioration de l'assiduité scolaire/professionnelle
	Amélioration des résultats scolaires/étudiants {à décliner par public}	
	Niveau collectif	Amélioration de la persévérance scolaire (diminution de l'abandon et de l'échec scolaire)
		Réduction des tensions de recrutement
		Augmentation du taux d'emploi {à décliner par public et vulnérabilité}
Diminution du taux de chômage {à décliner selon les temporalités ciblées : courte durée, longue durée}		
Contribution au vivre-ensemble	Niveau individuel	Prise de conscience des actes nuisibles au vivre-ensemble (impolitesse, incivisme, irrespect, dégradations et vandalismes)
		Sentiment de pacification de la vie locale (déclinable à différentes échelles)
		Développement de pratiques responsables
		Développement de pratiques citoyennes
	Niveau collectif	Augmentation du partage de l'espace sportif
		Développement des échanges interculturels lors des GESI
		Renforcement du rayonnement culturel des pays hôtes et pays accueillis lors des GESI
		Renforcement du respect mutuel

**FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'INCLUSION INDIRECTE
(INCLUSION À TRAVERS LE SPORT -**

les effets recherchés se matérialisent essentiellement hors du temps de pratique et de l'espace sportif - l'attribution des effets à la pratique sportive est plus ardue)

Catégorie d'effet	Niveau	Effet
Contribution au vivre-ensemble	Niveau collectif	Renforcement des solidarités de proximité (échanges de services entre voisins, assistance mutuelle, entraide, vigilance)
		Déconstruction d'un discours négatif sur la différence
		Déconstruction d'un discours négatif sur l'accueil et l'immigration
		Diminution des incivilités
		Diminution des actes délictueux ou criminels (prévention, évitement de la récidive, etc.)
Engagement	Niveau individuel	Renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté
		Renforcement de la volonté de prendre soin (de l'espace et du matériel sportif, puis des équipements publics en général)
		Renforcement de l'engagement pour l'environnement (sport nature)
		Participation à des dispositifs de recueil de la parole
		Renforcement du civisme et de la participation à la vie locale (vote, engagement associatif, implication locale, etc.)
	Niveau collectif	Développement des organisations et des activités sportives participant à l'inclusion
		Augmentation du nombre et/ou de l'implication des bénévoles en appui des activités sportives
		Structuration de groupes, clubs et associations sportifs
		Renforcement des capacités de gestion et de gouvernance des espaces sportifs
		Augmentation du nombre de participants aux instances de gouvernance des groupes, clubs et associations sportifs
		Augmentation de la représentativité des instances de gouvernance



C. Les indicateurs de mesure d'impact

Définir des indicateurs est une tâche qui peut sembler à la fois facile et complexe. D'un côté, cela peut paraître facile, car les indicateurs sont partout : dans les rapports et études disponibles, les référentiels existants, les cadres administratifs demandés par les financeurs, les rapports d'activité et documents de communication réalisés par les porteurs de projets... De l'autre, la définition d'indicateurs – et a fortiori d'indicateurs d'impact – peut paraître complexe, car il faut être en mesure de canaliser ce foisonnement d'informations pour définir des indicateurs parlants pour tout le monde, et qui s'adaptent en même temps aux spécificités du projet. En outre, déterminer des indicateurs est une chose, les renseigner et les « faire parler » en est une autre.

C'est pourquoi, préalablement à l'identification d'indicateurs, il est intéressant de faire une revue détaillée des données disponibles et d'apprécier leur qualité et leur accessibilité.

Un indicateur sera toujours caractérisé par une unité de mesure (pourcentage, nombre, score, etc.) et aura idéalement une périodicité. Un bon indicateur doit avoir les qualités capturées par l'acronyme SMAC, à savoir être Spécifique, Mesurable, Acceptable et Comparable. La mesure d'impact doit se construire projet par projet avec des indicateurs à la fois faciles à mesurer, pertinents, et en rapport avec les objectifs de chaque territoire. Pour être mobilisé à bon escient, un indicateur doit être suffisamment explicite, c'est-à-dire décliné en termes suffisamment précis afin de ne pas laisser d'ambiguïté sur ce qu'il va permettre de suivre, comment et sous quelle temporalité.

Le tableau ci-après présente un exemple de fiche de structuration d'un indicateur permettant de procéder à cet exercice de clarification.



Encadré 7. Méthode simple pour définir des indicateurs d'impact pertinents et adaptés à votre projet

Étape 1 : Former un petit groupe de représentants des différentes parties prenantes du projet afin d'identifier les indicateurs pertinents de l'action. Étant donné qu'un bon indicateur doit refléter l'ensemble des points de vue, il est essentiel de consulter un échantillon représentatif des participants. Cette étape favorise également l'acceptation et l'appropriation futures des indicateurs par les acteurs.

Étape 2 : Préciser les objectifs attendus. Pour cela, identifier clairement qui sont les cibles de l'action en se posant la question : « *Quels changements sera-t-il possible de constater pour ces cibles si l'intervention est réussie ?* »

Étape 3 : Recenser les indicateurs déjà existants permettant de fournir une information sur cette cible ou cet effet. Même si cet indicateur ne couvre pas exactement le périmètre d'intervention ou n'est pas totalement équivalent à l'information à documenter, il peut être utile de repartir d'un indicateur existant, qu'il s'agisse d'un indicateur de référence ou d'un indicateur incontournable dans le champ d'action (santé, social, emploi...). L'enjeu est évidemment la facilité de collecte et de suivi de l'indicateur, ainsi que sa fiabilité.

✓ *Il peut être utile de vérifier les statistiques de l'Insee ou les publications des organismes de référence, mais aussi d'échanger avec les financeurs et les membres du réseau.* →

Étape 4 : Proposer un libellé et une définition claire de votre indicateur. Il s'agit de ne pas laisser d'ambiguïté sur ce que vous allez mesurer ou évaluer et d'être explicite sur l'unité de mesure que vous allez utiliser. Il faut éviter les termes flous ou les formulations trop génériques (lien social créé, pourcentage de personnes concernées, nombre d'individus...).

Étape 5 : Décliner votre indicateur sur le plan opérationnel en précisant la fréquence avec laquelle il sera renseigné, la personne qui sera chargée de le renseigner, selon quelle méthode (enquête par questionnaire, suivi de données, récupération automatique *via* une base de données, entretiens semi-directifs, ...) et avec quelles modalités de contrôle.

✓ *Une bonne façon de tester la faisabilité de votre indicateur consiste à poser les questions telles qu'elles seraient posées dans le cadre d'une enquête auprès de bénéficiaires de votre action.*

Remettre en question les indicateurs initialement retenus à échéance régulière est une bonne pratique qui peut être riche d'enseignements. Cela pourra amener à :

1. Écarter un indicateur pour lequel en pratique, il est trop compliqué de collecter de la donnée,
2. Ajouter un indicateur pour lequel les données n'étaient pas disponibles initialement, mais le sont devenues (nouvel indicateur généralisé à l'initiative des autorités de tutelle ou d'un financeur incontournable ou bien du fait d'une dynamique de mutualisation d'informations inter-opérateurs au sein du secteur),
3. Réviser un indicateur intéressant, mais pas assez précis dans sa mouture initiale (public cible, temporalité, modalités de collecte).

Pour l'ensemble de ces étapes, vous pouvez vous appuyer sur une « fiche indicateur » comme dans le modèle ci-dessous. À la fois outil d'animation et d'aide à la formalisation, elle facilitera le passage de l'identification d'un indicateur pertinent à la définition de ses modalités de recueil et d'utilisation.

FICHE INDICATEUR

Résultats/effets (avec illustration)	Intitulé/définition de l'indicateur
Mise en œuvre	
Source/méthode de collecte de la donnée	
<input type="checkbox"/> Déjà suivi par certains	Exemple de formulation de question si enquête

Le référentiel d'indicateurs en pages suivantes est le prolongement technique de la matrice des effets, il reprend donc exactement les mêmes catégories d'effets. Il se base sur différents travaux : d'une part, les travaux menés en atelier durant les différentes réunions du groupe de travail, avec la participation des partenaires et acteurs de terrain recensés (cf. *supra*), et d'autre part, sur la littérature existante sur le sujet des impacts sociaux du sport et du sport au service du développement urbain.

Les indicateurs proposés dans le référentiel sont assortis de recommandations quant aux méthodes pour collecter les données qui permettront de les alimenter (sources de données, modes de collecte et propositions de questions associées). La mise en œuvre de ces méthodes de collecte devra bien sûr être adaptée en fonction des situations propres à chaque programme.

Tout porteur de projet qui se saisit du référentiel ne sera, bien sûr, pas amené à retenir et alimenter tous les indicateurs, mais bien à sélectionner les plus adéquats en fonction de ses besoins (en privilégiant une liste restreinte). Ces propositions d'indicateurs peuvent également servir d'inspiration pour concevoir d'autres indicateurs plus adaptés à une situation ou un projet précis.

Par ailleurs, il est important de noter que ce référentiel vise à expliciter les impacts positifs produits par des programmes de sport à visée inclusive. Les impacts négatifs potentiellement causés ne sont donc pas pris en compte. Néanmoins, certains indicateurs peuvent mettre en lumière, en fonction des réponses obtenues, d'éventuels effets pervers ou négatifs qui auraient été causés dans le cadre d'un programme. Par exemple, dans la catégorie relative à l'amélioration du bien-être physique et psychologique, pour l'effet « amélioration du sentiment de sécurité », l'indicateur préconisé est la « part de répondants déclarant se sentir davantage en sécurité ». Cet indicateur a vocation à être alimenté par une enquête par questionnaire auprès des bénéficiaires directs de l'action, soit en avant/après, soit en *ex post*. Si les résultats se dégradent entre la collecte avant et la collecte après, ou si les résultats collectés en *ex post* sont négatifs, il pourrait être intéressant

d'identifier un éventuel effet pervers du programme *via* des entretiens qualitatifs (augmentation du sentiment d'insécurité du fait de la fréquentation, dans le cadre de la pratique sportive, d'individus violents avec lesquels les bénéficiaires n'avaient pas d'interactions auparavant, par exemple).

Dans la continuité de ce point d'attention, il est essentiel de garder à l'esprit que si le référentiel s'attache à proposer des indicateurs utilisables dans un contexte de collecte de données quantitatives (enquête par questionnaire(s) et traitement statistique des données), le recours à de telles méthodes ne sera pas toujours possible ou pertinent. Un porteur de projet accompagnant un nombre trop réduit de bénéficiaires ne pourra pas tirer grand-chose de données quantitatives collectées sur un échantillon statistiquement non représentatif. Dans certains contextes, il ne sera pas techniquement possible de déployer une collecte de données par questionnaire et garantir la rigueur du processus de collecte, de retranscription et de traitement des données.

À cet égard, nous invitons vivement les porteurs de projets à considérer que l'essentiel des effets recensés dans ce référentiel pour lesquels est proposé un indicateur à alimenter par une collecte de données quantitatives, peuvent alternativement être documentés par une collecte de données qualitatives (*via* immersions, observations terrain, entretiens, focus groups). De manière générale, nous préconisons, pour tout projet, le recours à des modalités hybrides de collecte de données (à la fois quantitatives et qualitatives), conditions nécessaires selon nous pour disposer à la fois de retours permettant de documenter les effets (disposer d'éléments chiffrés sur la proportion de bénéficiaires auprès desquels les effets se matérialisent et le niveau auquel ces effets se matérialisent) et d'éléments de compréhension des mécanismes contributifs à l'œuvre (comprendre ce qui permet de générer les effets observés, faire le constat des dysfonctionnements et freins qui entravent la production des effets, identifier des pistes d'amélioration concrètes quant à la manière dont les activités sont déployées).

D. Le référentiel

D.1. RENDRE LE SPORT INCLUSIF (INCLUSION DANS LE SPORT - PERMETTRE À TOUTES ET TOUS D'AVOIR ACCÈS À LA PRATIQUE ET AUX ESPACES SPORTIFS)

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau individuel	Renforcement du sentiment de légitimité à fréquenter l'espace sportif	Part de répondants déclarant se sentir plus légitime à fréquenter l'espace sportif	Questionnaire	Aujourd'hui, je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} légitime à fréquenter l'espace sportif : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens plus légitime à fréquenter l'espace sportif : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement du sentiment de légitimité à essayer ou pratiquer un sport	Part de répondants déclarant se sentir plus légitime à essayer / pratiquer un sport	Questionnaire	Aujourd'hui, je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} légitime à essayer un nouveau sport [pratiquer le sport ciblé] : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens plus légitime à essayer un nouveau sport [pratiquer le sport ciblé] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Réduction des freins psychologiques à la pratique sportive (autocensure, peur, appréhension, honte, etc.)	Part de répondants déclarant avoir surmonté leurs freins psychologiques à la pratique sportive	Questionnaire	Aujourd'hui, ma pratique du {préciser le sport ciblé} est entravée par ces freins (choix multiples) : - Mon autocensure - Ma peur - La honte - Mes propres préjugés - Les préjugés des autres - Aucun de ces freins - Un autre frein	Grâce au projet, j'ai le sentiment d'avoir surmonté {préciser le frein ciblé} : ma peur, mon autocensure, ma honte, mes préjugés} qui freinait ma pratique du sport {préciser le sport} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau individuel	Découverte de nouveaux sports, nouvelles pratiques	Part de répondants déclarant avoir découvert de nouveaux sports	Questionnaire	Aujourd'hui, je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} capable de découvrir un nouveau sport : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait (je l'ai fait récemment)	Grâce au projet, j'ai découvert de nouveaux sports [nouvelles pratiques sportives / nouvelles façons de pratiquer le sport] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de l'accès à l'information quant à l'utilisation et aux modalités d'utilisation des espaces et équipements sportifs	Part de répondants déclarant avoir un meilleur accès à l'information quant à l'utilisation des espaces et équipements sportifs	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai un accès {compléter avec une des propositions ci-dessous} aux informations sur [préciser : l'utilisation de l'équipement sportif du projet, les modalités d'accès à l'espace sportif, les modalités d'emprunt des équipements requis pour pratiquer le sport ciblé] : 1- Très mauvais 2- Plutôt mauvais 3- Plutôt bon 4- Très bon	Grâce au projet, j'ai un meilleur accès à l'information sur {préciser : l'utilisation de l'équipement sportif du projet, les modalités d'accès à l'espace sportif, les modalités d'emprunt des équipements requis pour pratiquer le sport ciblé} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de l'accès à l'information quant à la diversité des pratiques sportives	Part de répondants déclarant avoir un meilleur accès à l'information quant à la diversité des sports existants	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai une {compléter avec une des propositions ci-dessous} connaissance de la diversité des sports que je pourrais pratiquer : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, j'ai découvert de nouvelles possibilités à ma disposition pour pratiquer le sport [un nouveau sport, un sport que je connaissais mais à la pratique duquel je ne pensais pas pouvoir avoir accès] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau individuel	Renforcement de l'accès à l'information quant à l'offre locale de sport	Part de répondants déclarant avoir un meilleur accès à l'information quant à l'offre locale de sport	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai une {compléter avec une des propositions ci-dessous} connaissance de l'offre de sport proposée par les clubs et associations locales : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, j'ai un meilleur accès à l'information sur les différents sports [accompagnements à la pratique du sport, cours de sport, séances sportives collectives] proposés [localement, dans le quartier] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement des connaissances quant aux prérequis pour pratiquer les sports (connaissance des règles, maniement des équipements, etc.)	Part de répondants déclarant avoir une meilleure connaissance des prérequis à la pratique du sport (règles, maniement des équipements, etc.)	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai une {compléter avec une des propositions ci-dessous} connaissance [des règles, de la façon dont on utilise le matériel sportif, de la façon dont on prépare le terrain, etc] du sport {préciser le sport visé} : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, j'ai renforcé [mes connaissances des règles, la façon dont on utilise le matériel sportif, la façon dont on prépare le terrain, etc.] du sport {préciser le sport visé} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration de la connaissance des droits en matière d'accès au sport	Part de répondants déclarant avoir une meilleure connaissance de leurs droits en matière d'accès au sport	Questionnaire	Aujourd'hui, je connais {compléter avec une des propositions ci-dessous} mes droits d'accès au sport {préciser : les tarifs adaptés auxquels j'ai droit, les subventions auxquelles je peux avoir accès, les pratiques gratuites proposées localement, etc.} : 1- Très mal 2- Plutôt mal 3- Plutôt bien 4- Très bien	Grâce au projet, j'ai une meilleure connaissance de mes droits {préciser : des tarifs adaptés auxquels j'ai droit, des subventions auxquelles je peux avoir accès, des pratiques gratuites proposées localement, etc.} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord



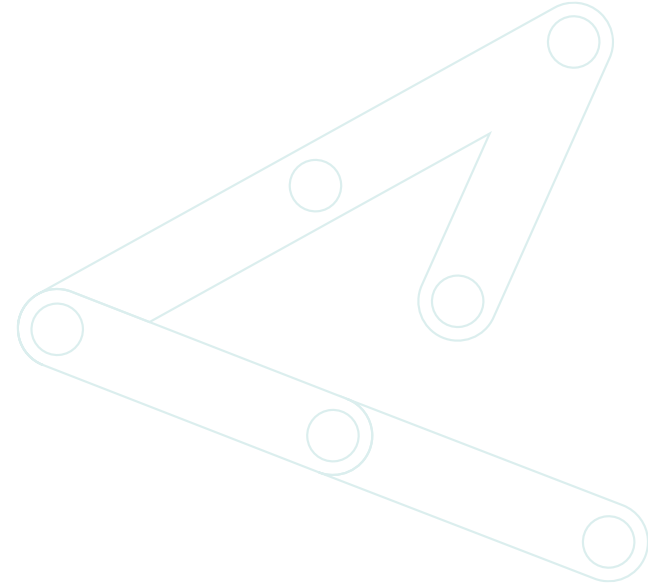
Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau individuel	Renforcement de l'accès effectif aux pratiques sportives	Part de répondants déclarant avoir amélioré leur accès aux pratiques sportives	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai {compléter avec une des propositions ci-dessous} accès aux pratiques sportives que je souhaite exercer : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, j'ai renforcé {préciser : la fréquence, la qualité, l'intensité, etc.} de ma pratique du sport {préciser le sport ciblé} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de l'envie de continuer une pratique sportive	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur envie de continuer une pratique sportive	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai {compléter avec une des propositions ci-dessous} envie de continuer ma pratique du {préciser le sport ciblé} : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, mon envie de continuer ma pratique du sport {préciser le sport ciblé} a augmenté : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement du sens trouvé dans la pratique sportive	Part de répondants déclarant avoir renforcé le sens trouvé dans leur pratique sportive	Questionnaire	Aujourd'hui, je trouve {compléter avec une des propositions ci-dessous} du sens dans ma pratique sportive : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, je trouve davantage de sens dans ma pratique du sport {préciser le sport ciblé} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
	Niveau collectif	Sensibilisation sur les enjeux de l'inclusion dans le sport	Part de répondants déclarant être davantage sensibles aux enjeux d'inclusion dans le sport	Questionnaire	Je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} conscient(e) des inégalités d'accès au sport dont sont victimes certaines personnes : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je suis davantage sensible aux enjeux d'inclusion dans le sport [permettre à tous d'avoir accès au sport] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau collectif	Réduction des préjugés et stéréotypes quant à la pratique sportive de groupes de population vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants, femmes, malades chroniques, etc.)	Part de répondants déclarant avoir dépassé leurs préjugés quant à la pratique sportive de groupes de population vulnérables	Questionnaire	Je suis {compléter avec une des propositions ci-dessous} favorable à la mise en place d'aménagements spécifiques pour permettre à tel public {préciser : personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants, femmes, malades chroniques, etc.} de faire du sport, même si cela se fait aux dépens de ma propre pratique : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai dépassé certains de mes préjugés sur la pratique sportive de tel public vulnérable {préciser : personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants, femmes, malades chroniques, etc.} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de l'encadrement sportif à disposition des usagers	Évolution du taux d'encadrement	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Données RH	N/A
		Accessibilité économique - Diminution du coût d'accès à l'espace sportif / mise en place de gratuité ou d'aide au financement de la pratique	Évolution des coûts d'accès à l'espace sportif	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Accessibilité linguistique - réduction des barrières linguistiques pour l'accès à la pratique sportive	Évolution des barrières linguistiques pour l'accès à la pratique sportive	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Accessibilité de la pratique sportive	Niveau collectif	Accessibilité culturelle / réglementaire - réduction des freins culturels / réglementaires à la pratique sportive (port du voile)	Évolution des freins culturels entravant la pratique sportive	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
	Niveau individuel	Renforcement de l'accès effectif aux espaces sportifs	Part de répondants déclarant avoir amélioré leur accès aux espaces sportifs	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai {compléter avec une des propositions ci-dessous} accès aux espaces sportifs que je souhaite utiliser : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, j'ai un meilleur accès aux espaces sportifs {préciser : en termes de plage horaire d'utilisation, en termes de fréquence, en termes de coûts d'accès, etc.} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
Adaptabilité des espaces sportifs	Niveau collectif	Accessibilité physique - amélioration de l'accès physique à l'espace sportif (voies d'accès, éclairage)	Évolution des conditions d'accès physique à l'espace sportif	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
	Niveau individuel	Accessibilité physique - amélioration de l'accessibilité des infrastructures pour les publics femmes, enfants et personnes en situation de handicap (accès PMR, taille des terrains et des agrès)	Évolution des conditions d'accès physique à l'espace sportif pour des publics spécifiques	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Adaptabilité des espaces sportifs	Niveau collectif	Accessibilité physique - amélioration de la sécurité dans et autour des espaces sportifs	Évolution de la situation de sécurité dans et autour des espaces sportifs	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Registre des incidents	N/A
		Accessibilité horaire - Extension des horaires d'accès à l'espace sportif	Évolution des horaires d'accès à l'espace sportif	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Accessibilité géographique - densification de l'implantation d'espaces sportifs	Évolution du nombre d'espaces sportifs sur le territoire	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Accessibilité pratique - Renforcement des leviers de mobilité pour se rendre à l'espace sportif	Évolution des leviers de mobilité pour se rendre à l'espace sportif	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Accessibilité pratique - Meilleur aménagement des infrastructures (vestiaires, sanitaires, etc.)	Évolution de l'aménagement des infrastructures	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Amélioration de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de l'espace sportif	Évolution de l'état des infrastructures	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Registre de maintenance	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Adaptabilité des espaces sportifs	Niveau collectif	Augmentation de la fréquentation des espaces sportifs	Évolution de la fréquentation des espaces / taux de recours au service	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Augmentation du temps de sport scolaire et communautaire	Évolution du temps de sport scolaire et communautaire	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Emplois du temps	N/A
		Amélioration de la performance environnementale des espaces sportifs (espaces sportifs plus respectueux de l'environnement)	Évolution de la performance environnementale des espaces sportifs	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Renforcement de la mixité des usagers de l'espace sportif	Évolution de la répartition par profils des usagers de l'espace sportif	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A



D.2. FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'INCLUSION DIRECTE (INCLUSION PAR LE SPORT - LES EFFETS RECHERCHÉS SE MATÉRIALISENT DÈS LE TEMPS DE LA PRATIQUE ET DANS L'ESPACE SPORTIF)

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Développement / restauration des compétences psychosociales et aptitudes motrices	Niveau individuel	Renforcement de la pensée critique	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur pensée critique	Questionnaire	Quand une personne me donne une information, je vérifie si elle est juste : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, j'ai renforcé mon esprit critique - j'attache de l'importance à vérifier si les informations qu'on me communique sont justes : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la capacité à communiquer de manière constructive	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à communiquer de manière constructive	Questionnaire	J'arrive à expliquer aux autres ce que je pense : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, je communique de manière plus constructive [je suis plus à l'écoute des autres et je respecte leur point de vue tout en osant exprimer le mien] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de l'empathie	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur empathie	Questionnaire	J'arrive à comprendre pourquoi les gens ressentent ce qu'ils ressentent : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, j'arrive mieux à comprendre ce que les gens ressentent et pourquoi ils le ressentent : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Développement / restauration des compétences psychosociales et aptitudes motrices	Niveau individuel	Renforcement de la capacité à demander de l'aide	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à demander de l'aide	Questionnaire	Si j'en éprouve le besoin pour mon travail, je peux demander de l'aide : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, je suis plus à l'aise pour demander de l'aide quand je fais face à un problème : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la confiance en soi	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur confiance en soi	Questionnaire	J'ai confiance en moi : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, j'ai plus confiance en moi : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la capacité à gérer l'échec	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à gérer l'échec	Questionnaire	Je suis capable d'accepter l'échec et de le surmonter : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, j'accepte mieux l'échec / je suis plus confiant en ma capacité à réagir positivement face à l'échec : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Développement / restauration des compétences psychosociales et aptitudes motrices	Niveau individuel	Renforcement de l'autonomie (capacité à faire les choses par soi-même)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur autonomie	Questionnaire	Je suis capable de faire les choses par moi-même : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, je suis à l'aise pour faire plus de choses par moi-même : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Apprentissage de nouvelles aptitudes motrices	Part de répondants déclarant avoir appris de nouvelles aptitudes motrices	Questionnaire	Je suis capable d'acquérir de nouvelles aptitudes motrices, d'apprendre à faire avec mon corps des gestes techniques ou mouvements que je ne savais pas faire avant : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, j'ai appris à accomplir des gestes techniques que je ne savais pas faire avant : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement des aptitudes motrices	Part de répondants déclarant avoir renforcé leurs aptitudes motrices	Questionnaire	Je suis capable de renforcer les capacités de mon corps et d'améliorer mes performances physiques : 1- Pas du tout d'accord 2- Pas d'accord 3- Plutôt pas d'accord 4- Moyennement d'accord 5- Plutôt d'accord 6- D'accord 7- Tout à fait d'accord	Grâce au projet, je [cours/nage plus vite, plus longtemps, saute plus haut, ai renforcé ma capacité à effectuer certains gestes techniques, etc.] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Développement / restauration des compétences psychosociales et aptitudes motrices	Niveau individuel	Amélioration de la maîtrise linguistique	Amélioration de la maîtrise linguistique	Questionnaire / Test de langue	Je m'exprime {compléter avec une des propositions ci-dessous} en {préciser la langue ciblée} : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, j'ai amélioré ma maîtrise de la langue {à préciser} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
	Niveau collectif	Diversification / intensification des pratiques sportives	Part de répondants déclarant avoir accès à de nouvelles pratiques sportives	Questionnaire	Je pratique régulièrement les sports suivants (choix multiple) : {Proposer une liste de sports adaptés au territoire}	Grâce au projet, j'ai accès à de nouvelles pratiques sportives : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
Bien-être physique et psychologique	Niveau individuel	Amélioration du sentiment de confort dans les espaces sportifs	Part de répondants déclarant trouver plus de confort dans l'espace sportif	Questionnaire	Je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} à l'aise dans l'espace sportif {préciser} : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens mieux [plus à l'aise] dans l'espace sportif {préciser} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Augmentation de la capacité à se détendre dans les espaces sportifs	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à se détendre dans l'espace sportif	Questionnaire	Je suis {compléter avec une des propositions ci-dessous} capable de me détendre dans l'espace sportif {préciser} : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens plus tranquille et détendu lorsque je suis dans l'espace sportif {préciser} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Bien-être physique et psychologique	Niveau individuel	Amélioration de l'estime de soi	Part de répondants déclarant avoir changé positivement de regard sur eux-même	Questionnaire	Mon estime de moi est : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, j'ai renforcé mon estime de moi : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement du sentiment de dignité	Part de répondants déclarant être plus fier d'eux-même	Questionnaire	Je suis {compléter avec une des propositions ci-dessous} fier/fière de moi : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens plus fier(e) de moi : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Augmentation du sentiment d'être davantage valorisé(e) par les autres	Part de répondants déclarant avoir le sentiment d'être davantage valorisé(e) par les autres	Questionnaire	Je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} valorisé(e) par les autres : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens davantage valorisé(e) aux yeux des autres : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la compréhension des bienfaits physiques et psychologiques du sport	Part de répondants déclarant mieux comprendre les bienfaits de leur pratique sportive	Questionnaire	J'ai une {compléter avec une des propositions ci-dessous} connaissance des bienfaits que m'apporte la pratique du sport : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, je comprends mieux les bienfaits {préciser} que m'apporte la pratique du sport : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Augmentation de la fréquence de la pratique sportive	Part de répondants déclarant augmenter leur fréquence de la pratique sportive	Questionnaire	Je pratique le sport : 1- Jamais 2- Une fois par semaine 3- Deux à trois fois par semaine 4- Quatre à cinq fois par semaine 5- Tous les jours ou presque	Grâce au projet, je fais du sport plus souvent : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

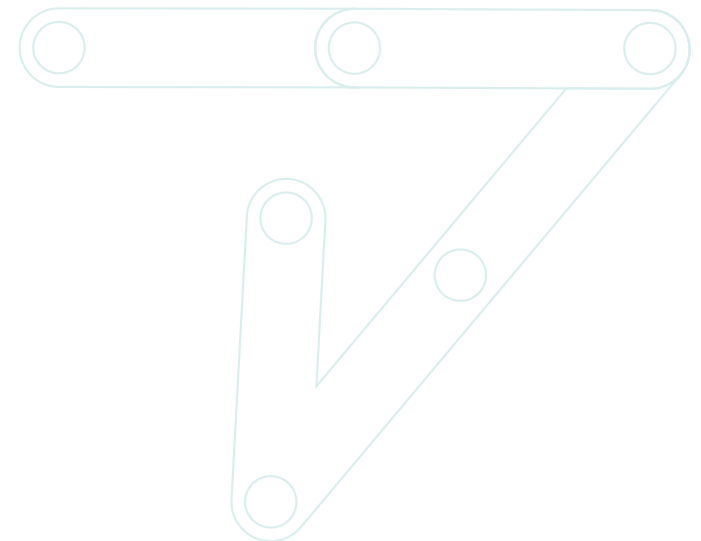
Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Bien-être physique et psychologique	Niveau individuel	Amélioration de la santé psychique	Part de répondants déclarant une amélioration de leur santé psychique	Questionnaire	Dans ma vie quotidienne, je me sens en {compléter avec une des propositions ci-dessous} santé psychique : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, ma santé psychique s'est améliorée : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Rééducation et recouvrement de facultés physiques anciennement maîtrisées et temporairement perdues	Part de répondants déclarant avoir recouvré des facultés physiques anciennement maîtrisées	Questionnaire	J'ai le sentiment d'être {compléter avec une des propositions ci-dessous} capable de faire l'ensemble des gestes / mouvements que je savais faire avant : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai retrouvé des capacités physiques que j'avais perdues : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Réhabilitation et renforcement des facultés physiques	Part de répondants déclarant avoir renforcé leurs facultés physiques	Questionnaire	Aujourd'hui, j'exécute {compléter avec une des propositions ci-dessous} les gestes et mouvements du quotidien : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, j'ai renforcé mes capacités physiques : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration de l'état de santé physique	Part de répondants déclarant une amélioration de leur santé physique	Questionnaire	Dans ma vie quotidienne, je me sens en {compléter avec une des propositions ci-dessous} santé physique : 1- Très mauvaise 2- Plutôt mauvaise 3- Plutôt bonne 4- Très bonne	Grâce au projet, ma santé physique s'est améliorée : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalités de réponses en <i>ex-post</i>
Bien-être physique et psychologique	Niveau individuel	Amélioration du sentiment de sécurité	Part de répondants déclarant se sentir davantage en sécurité	Questionnaire	Dans ma vie quotidienne, je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} en sécurité : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens davantage en sécurité : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration de l'accès à la nature (sport nature)	Part de répondants déclarant se rendre plus régulièrement dans la nature	Questionnaire	Sur une semaine type, j'ai l'occasion de me retrouver dans la nature : 1- Jamais 2- Une fois par semaine 3- Deux à trois fois par semaine 4- Quatre à cinq fois par semaine 5- Tous les jours ou presque	Grâce au projet, je passe davantage de temps dans les espaces verts / en pleine nature : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration du rapport à la nature (sport nature)	Évolution du rapport à la nature	Questionnaire	Dans ma vie quotidienne, j'estime qu'il est {compléter avec une des propositions ci-dessous} d'avoir accès à la nature : 1- Pas du tout important 2- Peu important 3- Important 4- Très important	Grâce au projet, j'ai pris conscience de l'importance de la nature dans mon bien-être [de la nécessité de protéger la nature, de mon besoin de passer régulièrement du temps dans la nature] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Réduction de l'exposition aux pollutions et nuisances environnementales (sport nature)	Niveau de pollution (air, eau, bruit, lumière, polluants) / Perception de l'exposition aux pollutions par les répondants	Données publiques, préfecture / Questionnaire	Dans ma vie quotidienne, mon exposition aux pollutions {préciser} est {compléter avec une des propositions ci-dessous} supportable : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, j'ai le sentiment d'être moins exposé aux pollutions {préciser} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Lien social	Niveau individuel	Développement de la capacité à avoir une discussion avec un inconnu	Part de répondants déclarant avoir développé leur capacité à rencontrer des gens	Questionnaire	Je converse {compléter avec une des propositions ci-dessous} avec les personnes que je ne connais pas : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Le projet a renforcé ma capacité à faire de nouvelles rencontres : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Développement de la capacité à discuter avec des gens d'un milieu social différent du sien	Part de répondants déclarant avoir développé leur capacité à rencontrer des gens d'un milieu social différent de leur milieu d'origine	Questionnaire	Je converse {compléter avec une des propositions ci-dessous} avec les personnes d'un milieu social différent du mien : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Le projet m'a permis de rencontrer des personnes que je n'aurai pas rencontré autrement : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration des relations sociales de proximité (voisins, concierge, gardien, commerçants)	Part de répondants déclarant avoir gagné en aisance dans leurs relations sociales de proximité	Questionnaire	Je suis {compléter avec une des propositions ci-dessous} à l'aise dans mes relations avec les voisins / concierges / gardiens / commerçants du quartier : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je suis plus à l'aise pour discuter [nouer des relations] avec les habitants de mon quartier [voisins, concierges, gardiens, commerçants] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration des relations familiales	Part de répondants déclarant avoir amélioré leurs relations familiales	Questionnaire	Au sein de ma famille, les relations sont : 1- Très mauvaises 2- Plutôt mauvaises 3- Plutôt bonnes 4- Très bonnes	Grâce au projet, j'ai amélioré mes relations familiales : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalités de réponses en <i>ex-post</i>
Lien social	Niveau individuel	Réduction de l'isolement social	Part de répondants déclarant avoir réduit leur isolement social	Questionnaire	Je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} bien entouré(e) : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens moins seul : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la capacité à partager (un espace sportif, un terrain, un équipement, un moment de convivialité)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à partager (un espace sportif, un terrain, un équipement, un moment de convivialité)	Questionnaire	Je partage {compléter avec une des propositions ci-dessous} [l'espace sportif, un équipement, un moment de convivialité] : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, il m'est plus facile de partager [l'espace sportif, un équipement, un moment de convivialité] qu'avant : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la capacité à faire confiance à autrui	Part de répondants déclarant être plus enclins à faire confiance à un inconnu	Questionnaire	Je fais {compléter avec une des propositions ci-dessous} confiance à autrui : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Depuis ma participation au projet, je vais plus facilement vers des inconnus et je fais davantage confiance : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
	Niveau collectif	Renforcement de la confiance mutuelle	Évolution des indicateurs de confiance mutuelle	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A
		Augmentation de la mixité sociale	Évolution des indicateurs de mixité sociale	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Lien social	Niveau collectif	Augmentation de la mixité intergénérationnelle	Évolution des indicateurs de mixité intergénérationnelle	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A
		Augmentation de la fréquence des interactions sociales non planifiées (échanges avec des personnes autres que les proches et hors d'un cadre prévu)	Part de répondants déclarant avoir plus souvent des interactions sociales non planifiées	Questionnaire	J'échange {compléter avec une des propositions ci-dessous} avec des personnes autres que mes proches : 1- Jamais 2- Rarement 3- Quelques fois par semaine 4- Une fois par jour 5- Plusieurs fois par jour	Grâce au projet je rencontre plus facilement des gens (voisin, commerçant, etc.) et j'ai plus d'échanges avec eux : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Contribution à l'apaisement et à l'enrichissement des liens sur le territoire / le quartier	Évolution des indicateurs de vitalité du lien social	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A



D.3. FAIRE DU SPORT UN VECTEUR D'INCLUSION INDIRECTE (INCLUSION À TRAVERS LE SPORT - LES EFFETS RECHERCHÉS SE MATÉRIALISENT ESSENTIELLEMENT HORS DU TEMPS DE PRATIQUE ET DE L'ESPACE SPORTIF - L'ATTRIBUTION DES EFFETS À LA PRATIQUE SPORTIVE EST PLUS ARDUE)

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Autonomie et emploi	Niveau individuel	Diminution de l'autocensure (au-delà de l'autocensure relative à la pratique sportive)	Part de répondants déclarant moins se censurer	Questionnaire	Quand on me le demande, je donne {compléter avec une des propositions ci-dessous} mon avis : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, je donne davantage mon avis : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Maintien ou développement de l'autonomie de la personne (ie. capacité à faire par elle-même)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur autonomie	Questionnaire	En général, je fais {compléter avec une des propositions ci-dessous} par moi-même ce que j'ai à faire : 1- Très difficilement 2- Difficilement 3- Facilement 4- Très facilement	Grâce au projet, je me sens plus autonome dans ce que je fais et je demande moins d'aide : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Diminution de la dépendance vis-à-vis des proches	Part de répondants déclarant être moins dépendant de leurs proches	Questionnaire	Je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} indépendant, vis-à-vis de mes proches : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je me sens moins dépendant de mes proches : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Remobilisation professionnelle / augmentation de la volonté de mettre en œuvre un projet professionnel (formation, emploi, entrepreneuriat)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur volonté de mettre en œuvre un projet professionnel	Questionnaire	Aujourd'hui, j'ai {compléter avec une des propositions ci-dessous} envie de mettre en œuvre mon projet professionnel : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai renforcé ma volonté de mettre en œuvre un projet professionnel : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Autonomie et emploi	Niveau individuel	Renforcement de la capacité à formuler un projet professionnel	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à formuler un projet professionnel	Questionnaire	J'ai une idée {compléter avec une des propositions ci-dessous} claire de mon projet professionnel : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai renforcé ma capacité à formuler un projet professionnel : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la capacité à honorer un rendez-vous	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur capacité à honorer un rendez-vous	Questionnaire	J'honore {compléter avec une des propositions ci-dessous} mes rendez-vous : 1- Jamais 2- Rarement 3- Souvent mais difficilement 4- La plupart du temps 5 - Toujours	Depuis que j'ai pris part au projet, je ne rate plus aucun rendez-vous : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration de l'employabilité (expérience valorisable, savoir-être, posture professionnelle, compétences)	Part de répondants déclarant avoir amélioré leur employabilité	Questionnaire	Compte tenu de mes compétences, de mon expérience et de mes savoir-être, je suis {compléter avec une des propositions ci-dessous} confiant dans ma capacité à trouver un emploi : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai amélioré mon employabilité : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
	Amélioration de l'accès à l'emploi	Accès effectif à l'emploi	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A	

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Autonomie et emploi	Niveau individuel	Levée des freins psychologiques au recrutement de publics vulnérables {à décliner : NEET, PSH, réfugiés, seniors, etc.}	Part de répondants déclarant être plus enclins à recruter des profils vulnérables {à décliner : NEET, PSH, réfugiés, seniors, etc.}	Questionnaire	La perspective que je recrute à l'avenir une personne ayant connu un parcours de vie compliqué {public cible à préciser} me semble {compléter avec une des propositions ci-dessous} probable : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je suis plus enclin à recruter des profils hors des sentiers battus {à préciser éventuellement} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Amélioration de l'assiduité scolaire/professionnelle	Taux d'absentéisme dans les établissements scolaires / dans les entreprises	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale ou équivalent	N/A
		Amélioration des résultats scolaires/étudiants {à décliner par public}	Évolution des résultats scolaires {à décliner par public}	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale ou équivalent	N/A
	Niveau collectif	Amélioration de la persévérance scolaire (diminution de l'abandon et de l'échec scolaire)	Taux d'abandon et d'échec scolaire	Étude qualitative et/ou données publiques	Éducation nationale ou équivalent	N/A
		Réduction des tensions de recrutement	Évolution de la part des projets de recrutement jugés « difficiles »	Étude qualitative et/ou données publiques	Étude du service public de l'emploi - statistiques nationales	N/A
		Augmentation du taux d'emploi {à décliner par public et vulnérabilité}	Effet du projet sur l'emploi local {à décliner par public et vulnérabilité}	Étude qualitative et/ou données publiques	Données des statistiques nationales en local (seniors, jeunes, personnes handicapées, etc.)	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Autonomie et emploi	Niveau collectif	Diminution du taux de chômage {à décliner selon les temporalités ciblées : courte durée, longue durée}	Évolution du taux de chômage {à décliner selon les temporalités ciblées : courte durée, longue durée}	Étude qualitative et/ou données publiques	Données des statistiques nationales en local (seniors, jeunes, personnes handicapées, etc.)	N/A
Contribution au vivre-ensemble	Niveau individuel	Prise de conscience des actes nuisibles au vivre-ensemble (impolitesse, incivisme, irrespect, dégradations et vandalismes)	Part de répondants déclarant être plus conscients de l'impact négatif de l'incivisme sur le vivre-ensemble	Questionnaire	Les actes d'incivilités nuisent {compléter avec une des propositions ci-dessous} au vivre-ensemble : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je suis plus conscient de l'impact négatif de l'incivisme sur le vivre-ensemble : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Sentiment de pacification de la vie locale (déclinable à différentes échelles)	Part de répondants déclarant noter une amélioration des relations sociales sur le territoire	Questionnaire	Dans le quartier, les relations de voisinage sont {compléter avec une des propositions ci-dessous} paisibles : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je trouve que les relations dans le voisinage se sont améliorées : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Développement de pratiques responsables	Part de répondants déclarant avoir adopté de nouvelles pratiques plus responsables	Questionnaire	[Format Likert] Je réalise les activités suivantes {Proposer une liste de pratiques responsables à tester} : 1- Jamais 2- Une fois par semaine 3- Deux à trois fois par semaine 4- Quatre à cinq fois par semaine 5- Tous les jours ou presque	Grâce au projet, j'ai changé mes habitudes sur {pratiques responsables ciblées à préciser en fonction des projets} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Contribution au vivre-ensemble	Niveau individuel	Développement de pratiques citoyennes	Part de répondants déclarant avoir adopté de nouvelles pratiques citoyennes	Questionnaire	[Format Likert] Je m'adonne aux activités citoyennes suivantes {Proposer une liste de pratiques citoyennes à tester} : 1- Jamais 2- Très occasionnellement 3- Régulièrement 4- À chaque fois qu'il m'est donné l'occasion de le faire	Grâce au projet, j'ai développé de nouvelles pratiques citoyennes {à préciser en fonction des projets} : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
	Niveau collectif	Augmentation du partage de l'espace sportif	Intensification des usages d'un espace existant ou nouveau (tiers-lieu, espace public, etc.)	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Observations terrain	N/A
		Développement des échanges inter-culturels lors des GESI	Intensité des échanges interculturels lors des GESI	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A
		Renforcement du rayonnement culturel des pays hôtes et pays accueillis lors des GESI	Évolution du rayonnement culturel des pays hôtes et accueillis	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité	N/A
		Renforcement du respect mutuel	Évolution des indicateurs de respect mutuel	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A
		Renforcement des solidarités de proximité (échanges de services entre voisins, assistance mutuelle, entraide, vigilance)	Évolution des indicateurs de solidarité de proximité	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Contribution au vivre-ensemble	Niveau collectif	Déconstruction d'un discours négatif sur la différence	Évolution des indicateurs d'acceptation de l'altérité	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A
		Déconstruction d'un discours négatif sur l'accueil et l'immigration	Part de répondants déclarant avoir amélioré le regard qu'ils portent sur l'accueil et l'immigration	Questionnaire	L'immigration me semble {compléter avec une des propositions ci-dessous} bénéfique pour le pays : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai amélioré le regard que je porte sur l'accueil et l'immigration : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Diminution des incivilités	Évolution des indicateurs d'incivilités	Étude qualitative et/ou données publiques	Préfecture	N/A
		Diminution des actes délictueux ou criminels (prévention, évitement de la récidive, etc.)	Évolution des indicateurs d'actes délictueux ou criminels	Étude qualitative et/ou données publiques	Préfecture	N/A
Engagement	Niveau individuel	Renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté	Part de répondants déclarant se sentir appartenir à une communauté	Questionnaire	Je me sens {compléter avec une des propositions ci-dessous} appartenir à une communauté : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, j'ai davantage le sentiment d'appartenir à une communauté : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement de la volonté de prendre soin (de l'espace et du matériel sportif, puis des équipements publics en général)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur envie de prendre soin (de l'espace et du matériel sportif, puis des équipements publics en général)	Questionnaire	J'ai {compléter avec une des propositions ci-dessous} envie de prendre soin [de l'espace sportif, du matériel, des équipements publics] : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je prends mieux soin [de l'espace sportif, du matériel, des équipements publics] : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Engagement	Niveau individuel	Renforcement de l'engagement pour l'environnement (sport nature)	Part de répondants déclarant être engagés pour l'environnement (ponctuellement ou quotidiennement)	Questionnaire	Je suis {compléter avec une des propositions ci-dessous} engagé(e) pour la défense de l'environnement : 1- Pas du tout 2- Plutôt pas 3- Plutôt 4- Tout à fait	Grâce au projet, je suis plus engagé pour la défense de l'environnement : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Participation à des dispositifs de recueil de la parole	Part des répondants qui ont pris part à un dispositif participatif lié au projet	Questionnaire	Je participe {compléter avec une des propositions ci-dessous} à des dispositifs collectifs de recueil de la parole {à préciser} : 1- Jamais 2- Très occasionnellement 3- Régulièrement 4- À chaque fois qu'il m'est donné l'occasion de le faire	Grâce au projet, je donne plus volontiers mon avis quand il est sollicité : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
		Renforcement du civisme et de la participation à la vie locale (vote, engagement associatif, implication locale, etc.)	Part de répondants déclarant avoir renforcé leur engagement local	Questionnaire	Je participe {compléter avec une des propositions ci-dessous} aux instances d'animation de la vie locale {à préciser} : 1- Jamais 2- Très occasionnellement 3- Régulièrement 4- À chaque fois qu'il m'est donné l'occasion de le faire	Grâce au projet, j'ai renforcé mon engagement pour la vie locale de ma commune : - Tout à fait d'accord - Plutôt d'accord - Plutôt pas d'accord - Pas du tout d'accord
	Niveau collectif	Développement des organisations et des activités sportives participant à l'inclusion	Évolution du nombre d'organisations et d'activités sportives en faveur de l'inclusion	Questionnaire	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré	N/A

Catégorie d'effet	Niveau	Effet	Indicateur	Méthode de collecte	Source // Exemple de question et modalités de réponse en avant/après	Variante : question et modalité de réponses en <i>ex-post</i>
Engagement	Niveau collectif	Augmentation du nombre et/ou de l'implication des bénévoles en appui des activités sportives	Évolution du nombre de bénévoles Évolution du temps alloué à l'organisation par les bénévoles	Données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Registre des bénévoles - fiches de présence	N/A
		Structuration de groupes, clubs et associations sportifs	Nombre d'associations créées sur le territoire	Étude qualitative et/ou données publiques	Recherche académique ou mandatée par la collectivité ou données des statistiques nationales, Enquête Ménage, etc.	N/A
		Renforcement des capacités de gestion et de gouvernance des espaces sportifs	Évolution des capacités de gestion des espaces sportifs	Étude qualitative et/ou données de suivi	Données des porteurs de projet sur le périmètre considéré Enquête qualitative	N/A
		Augmentation du nombre de participants aux instances de gouvernance des groupes, clubs et associations sportifs	Évolution de la participation aux instances de gouvernance des organisations sportives	Données de suivi	Registre des membres - fiches de présence	N/A
		Augmentation de la représentativité des instances de gouvernance	Nombre de participants aux dispositifs partagés	Données de suivi	Registre des membres - fiches de présence	N/A

4. Guide pratique pour mettre en place sa propre démarche d'impact

Nous proposons quelques éléments méthodologiques pour mettre en place une démarche d'impact au sein de son organisation. Les éléments devront toujours être adaptés aux particularités de chaque situation, mais ces grandes lignes pourront servir de points de repère, que ce soit pour se lancer ou pour prendre du recul sur sa démarche d'impact.

A. Une culture de l'impact à portée de tous

L'importance attachée à la mesure d'impact est appelée à se développer davantage, dans le champ social au sens large. Reconnaître cet enjeu à sa juste mesure revient à sortir d'une vision étroite de l'impact et à dépasser les logiques de performance et de financement. Pour cela, il convient de garder à l'esprit qu'une bonne évaluation d'impact sera (au-delà de sa rigueur méthodologique) une évaluation dont les buts auront été clairement identifiés en amont, dont les moyens auront été calibrés en conséquence et dont les résultats seront effectivement utilisés dans le but initialement visé. Se tenir à cette ligne de conduite en matière d'évaluation d'impact conduira les acteurs à rester ouverts sur les approches et les méthodes et à articuler l'ensemble des outils mobilisables (quantitatifs et qualitatifs) permettant de suivre et d'apprécier les résultats des projets.

Enfin, la valorisation des enseignements tirés des échecs et des cas d'absence d'impact (voire d'impact négatif) est plébiscitée par les acteurs dans une démarche de transparence et d'amélioration continue.

B. Mesure d'impact : 5 questions à se poser avant de se lancer

À travers cette démarche collective de définition d'un référentiel commun, l'Impact Tank entend contribuer à l'appropriation de la mesure d'impact social par les acteurs du sport et du socio-sport. Tout acteur peut dès à présent se nourrir de ce référentiel :

- En sélectionnant parmi les effets référencés ceux qui lui semblent correspondre le mieux à son action,
- En s'inspirant des indicateurs proposés ou en les réutilisant tels quels,
- En tenant compte des recommandations et préconisations quant aux types de données à collecter et aux modalités de collecte à privilégier pour alimenter les indicateurs sélectionnés,
- En s'inspirant des questions proposées ou en les réutilisant telles quelles en cas de collecte de données par enquête *via* questionnaires.

S'appuyer sur ce référentiel commun permet donc de poser les premiers jalons d'une démarche de mesure d'impact social. Le succès de toute initiative de mesure d'impact dépendra aussi du niveau de préparation de l'organisation. Dès la conception du projet, il convient d'avoir le réflexe de clarifier les cibles à atteindre et d'explicitier les principaux changements que l'on souhaite voir advenir à travers la mise en œuvre de l'action. Il faut faire en sorte que la mesure d'impact irrigue l'ensemble de la vie du projet et donne lieu pour cela à des activités et des échanges au fil de l'eau. Cela suppose de bien cadrer la démarche, de définir les objectifs et les besoins (techniques et financiers), de déterminer un cadre (groupe de travail, marché avec un prestataire externe...) et de planifier les grandes étapes (calendrier global et détaillé).

Avant de se lancer, nous proposons de répondre à 5 questions clés.

Les deux premières questions couvrent le « pourquoi » et se décomposent ainsi :

- **Le destinataire** : Qui commandite l'étude ? À qui serviront les résultats ?
- **Le but** : À quoi serviront les résultats ? À quelles fins l'étude est-elle demandée ?

Un cas fréquent correspond à la situation où la démarche de mesure d'impact social est initiée à la demande de bailleurs de fonds dans une perspective de redevabilité. Un autre cas se présente toutefois de plus en plus, correspondant à la situation où l'objectif de la mesure d'impact social est d'entériner la « preuve du concept » du projet étudié et appuyer son essaimage ou changement d'échelle.

D'autres situations peuvent également se présenter :

- Certaines structures initieront une démarche de ce type pour étudier et décrypter le fonctionnement de leur modèle et poser les bases d'un dispositif pérenne de suivi-évaluation de leur impact.
- D'autres structures souhaiteront apporter un nouveau souffle à leur stratégie et réinterroger leur manière de faire.
- Certaines études s'adresseront plus spécifiquement à la communauté scientifique (contribuer à la recherche et à la connaissance sur les questions d'inclusion par le sport, dans le sport et à travers le sport) ou aux pouvoirs publics (dans une dynamique de plaidoyer).
- Enfin, d'autres auront pour premier objectif de valoriser les équipes mobilisées dans le projet, les fidéliser et renforcer l'attractivité de leur métier.

Définir le destinataire et le but de la démarche est essentiel pour en calibrer finement le niveau d'exigence et d'indépendance. Trancher ces questions aura des implications fortes sur la quantité et la qualité des données à collecter, la profondeur et les modalités opérationnelles de la démarche.

Après avoir répondu au « pourquoi », se pose inévitablement la question du « comment » qui se décline en 3 questions :

- **L'échéance** : Pour quand vous faut-il des résultats ?
- **L'objet de la mesure d'impact social** : Quels aspects des effets du projet passer à la loupe ?
- **Les moyens** : Quelles ressources humaines et financières sont mobilisables ?

L'échéance, l'objet de l'étude et les moyens alloués permettront de cerner les attentes en termes de méthodologie (étude quantitative, qualitative, hybride, analyse avec monétisation, étude de causalité), de collecte de données (périmètre, taille de l'échantillon, nature des données) et de présentation des résultats (rapport plus ou moins détaillé, tableau de bord, table d'indicateurs).

Une démarche de mesure d'impact social peut en effet embrasser tout ou partie des objets suivants :

- Mettre en lumière les effets générés par l'activité (efficacité),
- Justifier de la bonne utilisation des ressources au regard des effets générés (efficience),
- Valider la pertinence de l'action au regard des besoins (pertinence),
- Établir rigoureusement les liens de causalité entre l'action et les effets générés (impact net).

S'attacher à documenter tel objet plutôt que tel autre conditionnera directement le type de données à collecter et les méthodes sur lesquelles s'appuyer, et aura une influence sur les moyens à mobiliser (compétences, ressources humaines, temps, budget). La question se posera aussi de prioriser certains effets du projet ou les effets du projet sur certaines parties prenantes - attendu qu'il n'est pas possible de tout évaluer.

Vous êtes prêts si vous pouvez apporter des réponses cohérentes à ces 5 questions : destinataire, but, échéance, objet et moyens. Que vous déployiez l'approche en interne ou avec un appui externe, ces réponses constitueront les termes de référence de votre démarche, autrement dit la feuille de route de la personne (ou du collectif) à qui vous confierez la démarche en interne ou bien le cahier des charges de l'étude en cas d'externalisation. La démarche évaluative peut en effet être menée en interne par pragmatisme, ou pour piloter son action, ou en externe par un organisme indépendant afin de donner plus de légitimité à la communication des résultats ou pour disposer de méthodes plus scientifiques.

C. Proposition d'un cadre méthodologique pour développer une démarche d'impact en interne

C.1. ÉTABLIR UNE STRATÉGIE D'IMPACT EN RÉPONSE À UN BESOIN SOCIÉTAL PRÉCIS

Pour une organisation, qu'il s'agisse d'une entreprise conventionnelle, d'une association, d'une entreprise sociale ou d'une collectivité, parler d'impact suppose comme préalable nécessaire d'identifier un ou plusieurs besoins sociétaux auxquels elle souhaite répondre, en lien avec le cœur de son activité. C'est la question de l'intentionnalité, qui constitue un des principaux points de différenciation entre l'impact et l'externalité au sens large.

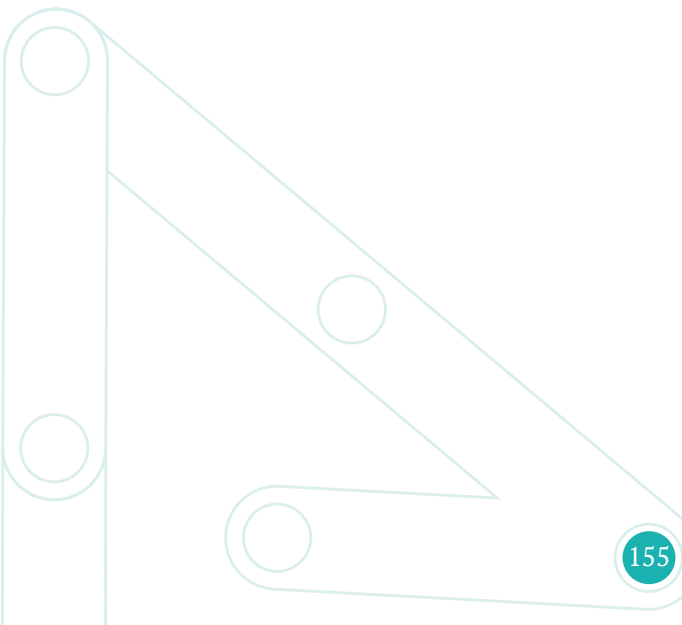
Les ODD constituent un cadre largement mobilisé par les organisations, d'abord car ce cadre a le mérite d'être mondialement partagé, mais aussi parce que de nombreuses ressources sont disponibles autour de ce référentiel. Les 17 ODD sont déclinés en cibles (ou sous-objectifs) qui permettent d'affiner la définition du besoin sociétal tout en le rattachant à un enjeu plus large. Se référer aux ODD pour identifier le ou les besoins sociétaux peut s'avérer plus pertinent pour les organisations ayant une dimension internationale que pour une structure dont l'activité est plus locale.

Avec ou sans référence aux ODD, il est fortement recommandé de confronter son hypothèse à la réalité des besoins concrets des territoires et des publics touchés par l'action. Il s'agit alors de s'informer avec des données plus précises et auprès d'acteurs de terrain, comme des collectivités territoriales mais aussi des représentants de la société civile.

Pour connaître l'impact potentiel d'une organisation sur ses parties prenantes, c'est-à-dire les publics qui expérimentent les changements dus à l'activité (directs ou indirects, attendus ou inattendus), il est aussi recommandé de les interroger directement afin de déterminer ce qui compte le plus pour eux.

Avant de parler de stratégie d'impact, il est essentiel de s'appuyer sur la stratégie globale de l'organisation : quels sont ses objectifs stratégiques à moyen terme ? En intégrant la stratégie d'impact dans la stratégie globale, elle sera ainsi structurante pour l'ensemble de l'organisation. Par exemple, l'impact sociétal d'une entreprise peut être généré par ses produits ou services, mais il est judicieux de considérer l'intégralité de la chaîne de valeur en se posant la question, à chaque niveau (de l'utilisation des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits), de la manière dont on peut augmenter l'impact positif et/ou diminuer l'impact négatif.

Un travail de priorisation est ensuite nécessaire, pour mettre en place une stratégie d'impact à la fois ambitieuse et réaliste. Il est recommandé de mener ce travail de priorisation avec les parties prenantes de l'organisation. Des arbitrages seront nécessairement faits, l'important est d'être clair sur les raisons qui ont amené l'organisation à faire ces choix. La fixation d'objectifs permet de guider l'action, et il faudrait idéalement avoir à disposition des indicateurs en fonction des effets recherchés, ainsi que des données de comparaison, des seuils ou standards reconnus, au niveau international ou localement.



C.2. FORMALISER SA THÉORIE DU CHANGEMENT

S'engager dans une démarche d'impact revient à s'intéresser aux effets, aux changements produits par son action sur les parties prenantes, tout en étant attentif aux effets inattendus, notamment négatifs.

Formaliser une théorie du changement, ou une chaîne de valeur de l'impact, permet de cadrer sa démarche et de s'assurer que celle-ci est bien intégrée aux activités de l'organisation.

Cet outil constitue un cadre de référence en France comme à l'international et il est particulièrement utile pour le pilotage de l'impact et son évaluation. Concrètement, il s'agit, pour chaque impact visé, de relier les ressources mises à disposition par l'organisation avec les changements attendus. Une fois les besoins identifiés et les objectifs fixés, on distingue ainsi les ressources ou moyens mis à disposition, les activités de l'organisation, ses réalisations (*outputs*), ses effets (*outcomes*) et son impact.

C.3. METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Afin de lutter contre l'*impact washing*, il est essentiel que les organisations qui communiquent sur leur impact s'engagent dans une démarche d'évaluation transparente. Par ailleurs, au-delà de la terminologie et du sens qu'on lui donne, toute démarche évaluative se doit d'être claire sur les arbitrages méthodologiques réalisés : tant sur la temporalité sur laquelle on évalue l'impact (court, moyen, long), que sur les dimensions sur lesquelles on place la focale et celles qu'on laisse de côté (par exemple : environnemental ou social, éducation ou santé, etc.), ou bien encore sur les limites des indicateurs suivis (ex : indicateurs plutôt de réalisations que d'impact, hypothèses de calcul).

Au-delà de la question des changements générés par l'action, il est également intéressant de se pencher sur la manière dont les pratiques engagées par l'organisation viennent transformer son modèle et peuvent entraîner avec elles un effet plus systémique dans son secteur ou sa filière.

Pour évaluer et mesurer son impact, plusieurs méthodes sont possibles selon l'ambition que l'on se fixe au départ. Les choix méthodologiques dépendront des objectifs évaluatifs et des moyens disponibles (cf. les cinq questions à se poser avant de se lancer). Le niveau de rigueur doit notamment aller de pair avec le degré d'importance de la prise de décision qui en dépend.

Par ailleurs, la complexité de la théorie du changement est un élément important à prendre en considération : plus le lien est subtil et indirect entre les actions effectuées et les impacts attendus, plus l'évaluation devra reposer sur un faisceau d'indicateurs et des nuances dans l'interprétation des résultats, ainsi que sur des matériaux qualitatifs (ex : entretiens, observations, témoignages).

La question majeure qui se pose ensuite est celle des données. Il ne s'agit pas d'être exhaustif sur le choix des données à collecter, mais d'identifier les données les plus pertinentes pour mesurer chacun des impacts identifiés et, plus particulièrement, celles qui pourront alimenter le processus de prise de décision dans l'organisation, que ce soit au niveau stratégique ou au niveau des activités.

Il y a quatre principaux aspects à prendre en compte pour les données : qualité (précision, complétude), crédibilité (confiance accordée à la donnée par ceux qui prennent les décisions), ponctualité (adéquation de la temporalité de la donnée avec celle de la prise de décision), conséquences (adéquation de la rigueur de la donnée avec les conséquences si elle est erronée). Les données traditionnellement collectées dans une démarche de mesure d'impact sont les suivantes :

- **Données de contexte** : souvent issues de seconde main, elles documentent le besoin social. Elles permettent de mieux définir l'impact visé par le projet en fonction des enjeux identifiés comme centraux pour le public cible.
- **Données de *baseline*** : elles visent à décrire la situation initiale du public cible, à travers une « photographie » de départ qui servira de point de référence pour le suivi de l'action.
- **Données de suivi** : elles portent sur la situation des bénéficiaires juste après l'action, puis dans le temps. En les comparant aux données de *baseline*, des informations sur l'impact de l'action peuvent se déduire des écarts observés.
- **Données de comparaison** : elles permettent de reconstituer ce qu'aurait pu être la situation des bénéficiaires sans l'action de l'organisation, à partir d'un groupe témoin. Elles visent une analyse de causalité sur l'impact. Leur traitement nécessite des compétences économétriques.

Il peut être pertinent de se référer aux travaux de l'IMP, qui a classé les types de données en fonction des cinq dimensions d'impact (cf. tableau *infra*).

Tableau 8. Les quinze catégories de données selon les dimensions de l'impact de l'IMP

Dimension	Catégorie d'impact	Définition
QUOI	Nature du résultat (<i>outcomes</i>) dans la période	Le type de changement expérimenté par la partie prenante dans sa relation avec l'entreprise. Le résultat peut être positif ou négatif, intentionnel ou non intentionnel.
	Seuil de référence	Le niveau de résultat que la partie prenante considère comme un résultat positif. Tout ce qui est inférieur à ce niveau est considéré comme un résultat négatif. Le seuil de résultat peut être une norme convenue au niveau national ou international.
	Importance du résultat pour la partie prenante	Le point de vue de la partie prenante sur l'importance du résultat qu'elle expérimente. Dans la mesure du possible, ce sont les personnes qui font l'expérience du résultat qui fournissent ces données, bien que des recherches menées par des tiers puissent également être envisagées. Pour l'environnement, la recherche scientifique fournit ce point de vue.
	Objectif ODD ou autre objectif mondial	La cible en termes d'objectifs de développement durable ou un autre objectif mondial auquel le résultat se rapporte. Un résultat peut se rapporter à plus d'un objectif.
QUI	Partie prenante	Le type de partie prenante qui fait l'expérience du résultat.
	Zone géographique	Le lieu géographique où la partie prenante fait l'expérience du résultat social et/ou environnemental.
	Situation au départ	Le niveau de résultat expérimenté par la partie prenante avant d'être en relation avec l'organisation ou d'être affectée par elle.
	Caractéristiques des parties prenantes	Caractéristiques sociodémographiques et/ou comportementales et/ou caractéristiques de l'écosystème de la partie prenante pour permettre la segmentation.

Dimension	Catégorie d'impact	Définition
COMBIEN	Échelle	Le nombre d'individus faisant l'expérience du résultat. Lorsque la planète est la partie prenante, cette catégorie n'est pas pertinente.
	Ampleur du changement	L'amplitude du changement vécu par la partie prenante. Le degré de profondeur est calculé en analysant le changement qui s'est produit entre le « niveau de résultat au départ » (Qui - ii) et la « nature du résultat dans la période » (Quoi - i).
	Durée	La période pendant laquelle la partie prenante fait l'expérience du résultat.
CONTRIBUTION	Ampleur du changement contrefactuel	Le degré estimé de changement qui se serait produit sans l'action de l'organisation. Les performances d'organisations homologues, des références sectorielles ou locales, et/ou les retours des parties prenantes sont des exemples de contrefactuels qui peuvent être utilisés pour estimer le degré de changement qui serait passé « de toute manière » pour la partie prenante.
	Durée contrefactuelle	La période de temps estimée pendant laquelle le résultat aurait duré de toute façon - sans lien avec l'entreprise. Les performances d'entreprises homologues, des références sectorielles ou locales, et/ou les retours des parties prenantes sont des exemples de contrefactuels qui peuvent être utilisés pour estimer cette durée.
RISQUE	Type de risque	Le type de risque qui peut compromettre l'effectivité de l'impact attendu pour les personnes et/ou la planète. Il existe neuf types de risques d'impact (voir tableau suivant).
	Niveau de risque	Le niveau de risque, évalué en combinant la probabilité que le risque se produise et la gravité des conséquences pour les personnes et/ou la planète si cela se produit.
CLASSIFICATION D'IMPACT		<p>L'engagement d'une organisation en termes d'impact peut être classé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> A. Agit pour éviter de nuire, B. Bénéficie aux parties prenantes, C. Contribue aux solutions. <p>Notez que si les données sont insuffisantes pour les différentes dimensions et les parties prenantes, on considère que l'organisation a des effets négatifs.</p>

Dans l'approche de l'IMP, les données permettant de mesurer l'impact, donc les changements opérés pour les parties prenantes, se situent essentiellement au niveau du « combien ». Elles sont basées sur les données du « quoi » et du « qui » et potentiellement corrigées en fonction des « contributions ». Les « risques » permettent d'anticiper d'éventuels imprévus en leur affectant une probabilité.

Tableau 9. La typologie des risques liés à la mesure d'impact

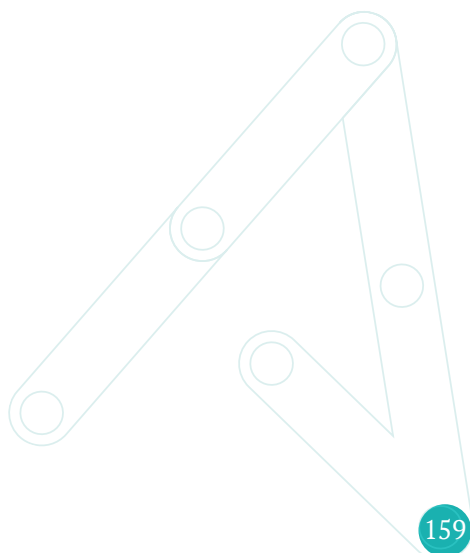
Types de risque	Définition
Risque de preuve	Probabilité qu'il n'existe pas suffisamment de données de bonne qualité pour connaître la réalité de l'impact
Risque externe	Probabilité que des facteurs externes affectent négativement la capacité de l'entreprise à générer un impact
Risque lié à la participation des parties prenantes	Probabilité que les attentes et/ou expériences des parties prenantes ne soient pas suffisamment prises en compte
Risque de diminution	Probabilité que l'impact diminue ou disparaisse dans le temps
Risque d'efficience	Probabilité que l'impact pourrait être atteint avec moins de ressources
Risque d'exécution	Probabilité que les activités ne soient pas menées comme prévu et ne conduisent pas aux résultats escomptés
Risque d'alignement	Probabilité que l'impact ne soit pas suffisamment intégré au modèle économique de l'entreprise
Risque d'endurance	Probabilité que les activités prévues ne soient pas conduites pendant une période suffisamment longue pour générer l'impact
Risque d'impact inattendu	Probabilité qu'un impact significatif (positif ou négatif) intervienne sur les parties prenantes ou l'environnement

Source : IMP, traduit par l'Impact Tank.

Le choix des données permet de constituer son référentiel d'indicateurs pour le pilotage de l'impact. Il est possible d'établir son propre référentiel, en s'inspirant par exemple du référentiel commun proposé dans ce rapport, qui sera adapté sur-mesure à l'organisation, ou d'opter pour des référentiels existants, comme ceux que nous avons présentés.

Une fois les données identifiées, il s'agit de choisir la méthode de collecte la plus appropriée (ex : enquêtes par questionnaire, retraitement de données déjà collectées en continu, etc.) permettant de renseigner les indicateurs correspondants.

Voici quelques questions utiles à se poser à cette étape : s'agit-il de données existantes ? De données inexistantes mais possibles à collecter grâce à des procédés existants ? De données inexistantes et nécessitant la mise en place de nouveaux procédés de collecte ? À quelle fréquence devra-t-on collecter les données ? Est-ce ponctuel ou en continu ? Comment atteindre les parties prenantes ? Cette dernière question est particulièrement importante lorsqu'il s'agit d'impact ; en effet, l'information première est la plupart du temps détenue par la partie prenante qui a été « impactée » par l'action, qu'il faut ainsi solliciter pour savoir si sa situation a changé et selon quelle ampleur.



De plus, il est souvent pertinent d'interroger les équipes sur leur perception de la capacité de l'organisation à collecter des données, afin de mettre en place un plan de collecte adapté. Ensuite, il s'agit de prévoir des ressources (temps et budget éventuels pour recourir à des prestations externes de collecte) et de répartir les tâches, sans oublier de proposer des formations. Pour une organisation qui débute dans la mise en œuvre d'une démarche d'impact, il peut être judicieux d'intégrer le pilotage de l'impact (collecte de données, analyse, prise de décision...) dans les fiches de postes et les objectifs. Cela permet de s'assurer de l'implication de toutes les parties prenantes (la collecte de données nécessite la coopération de plusieurs services, qui n'ont parfois pas l'habitude de travailler ensemble). Il est généralement nécessaire d'identifier un chef de projet qui sera le garant de la coordination de la démarche.

Le calendrier de remontée, de consolidation et d'analyse des données doit aussi être prévu ; les données de suivi récurrentes peuvent ainsi être traitées à des rythmes trimestriels ou annuels en fonction des prises de décision et des communications associées. Ce séquençage n'est pas toujours évident à réaliser, il s'agit plutôt d'un idéal vers lequel tendre.

C.4. PRENDRE DES DÉCISIONS QUI AMÉLIORENT L'IMPACT CRÉÉ

Le pilotage de l'impact va au-delà du simple fait de transcrire dans un rapport ses données d'impact. Il implique un processus continu d'amélioration des pratiques, d'implication des équipes et de prise de décisions tournées vers la recherche d'impact. Cela revient à répondre à trois questions :

■ QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Il s'agit tout d'abord de rassembler et de valider les données collectées. Pour la validation des données, le recours à un tiers indépendant peut s'avérer judicieux. Une fois les données rassemblées et validées, il s'agit de les analyser en les comparant à différents points de référence : les données de contexte et de *baseline* initiales, les objectifs d'impact fixés, les résultats affichés par des organisations comparables, des standards internationaux, ou bien encore les seuils cibles des ODD (une fois par an, cela permet de voir si, pour chaque ODD, l'organisation est alignée avec l'horizon 2030). Ces points de référence sont cependant aujourd'hui faiblement présents, mais ils constituent un axe important de travail collectif pour l'avenir.

■ POURQUOI EST-CE ARRIVÉ ?

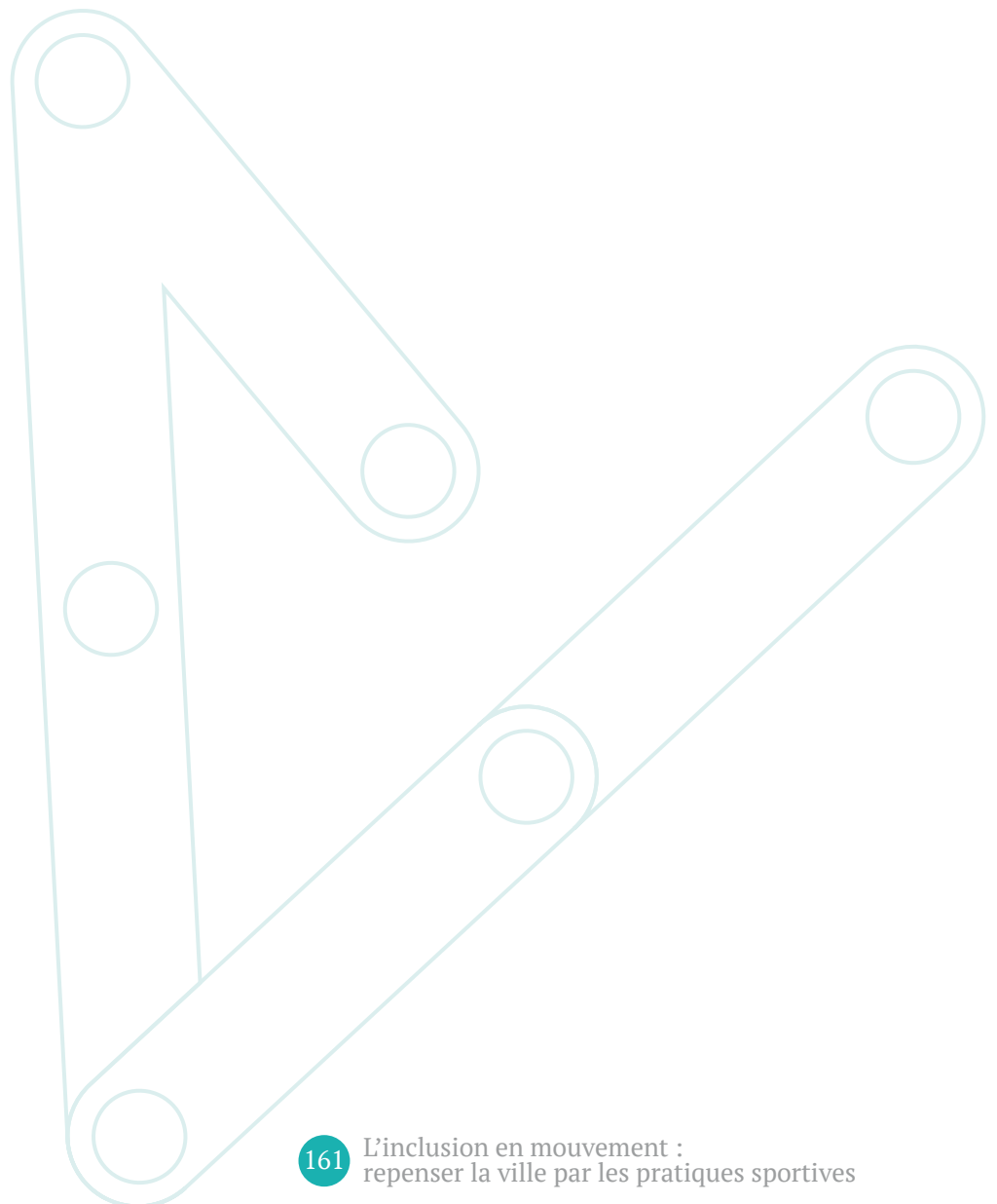
Il s'agit de comprendre les sous-performances les plus significatives. On peut réinterroger la théorie du changement en estimant ce qui a réellement eu lieu a posteriori et en remodelant les hypothèses. Puis, il est primordial d'interroger les parties prenantes elles-mêmes. Idéalement, il est intéressant de mettre en place des signaux dans le processus de suivi de l'impact pour alerter en amont afin de pouvoir redresser la trajectoire et éviter que les sous-performances perdurent. Si les sous-performances doivent concentrer l'essentiel de l'attention, il ne faut pas perdre de vue les performances et les surperformances. Il est important de les célébrer et d'en tirer des enseignements à partager.

■ QUELLE EST LA SUITE ?

Les résultats et conclusions doivent être transmis aux personnes adéquates, en particulier celles qui prennent les décisions. Il s'agira d'impliquer les organes de gouvernance, ce qui peut passer par une communication officielle, engageant ainsi la Direction générale. En plus des rapports publics, il peut être pertinent de réserver quelques informations détaillées et plus confidentielles à certaines parties prenantes (financeurs, bénéficiaires, partenaires proches) sur la manière dont l'impact est piloté ainsi que sur les résultats, négatifs aussi bien que positifs. Cela permet d'insuffler une dynamique commune et de renforcer la culture de l'impact.

Il est important de proposer des options, des scénarios, et de s'entendre sur les prochaines étapes et actions à mettre en œuvre, par exemple pour tirer les enseignements d'une sous-performance, ou dupliquer, améliorer une surperformance. Il faut ensuite les traduire en nouveaux objectifs, prévoir éventuellement une réorganisation dans la conduite des actions et une nouvelle allocation des ressources. On peut enfin réaliser un état des lieux des données manquantes et éventuellement des processus à mettre en œuvre pour les recueillir à l'avenir.

Si le suivi était internalisé, faire appel à un regard externe sur la démarche d'impact peut être un complément pour davantage de légitimité et de neutralité. Souvent, des recommandations sont apportées et permettent d'améliorer un pan ou l'intégralité de la démarche d'impact et la manière dont elle est pilotée (processus, gouvernance, performance, choix des méthodes, choix des indicateurs...).



PARTIE 4

Recommandations

- > **1. Inclusion dans le sport :**
lever les freins d'accès à la pratique
et aux espaces sportifs
- > **2. Inclusion par le sport :**
optimiser les effets inclusifs liés à la pratique
et à l'utilisation des espaces sportifs
- > **3. Inclusion à travers le sport :**
pour faire du sport un vecteur d'inclusion
en dehors du terrain de jeu



Cette étude est une invitation à changer la manière dont les espaces et les infrastructures sportives sont appréhendés en matière d'inclusion. Elle repose sur la proposition principale de penser le développement des infrastructures et équipements sportifs en fonction de l'animation qui pourra en être faite par les acteurs du territoire (citoyens, associations, services publics, etc.). Les espaces de pratique, « hardware », sont loin de pouvoir maximiser leur potentiel d'inclusion sans le « software », c'est-à-dire la gestion et l'animation qui peuvent être appliquées à ces lieux.

De la même manière, le fait de chercher à maximiser la dimension inclusive des infrastructures sportives nécessite de penser l'accès aux pratiques sportives. Celui-ci constitue un enjeu significatif compte tenu des inégalités qui persistent en la matière. Sur l'ensemble des territoires de notre étude, les filles, les femmes et les populations en situation de précarité ou de handicap sont confrontées à des obstacles qui réduisent les opportunités de pratique. De la même manière, certains publics tels que les personnes âgées sont généralement moins ciblés par les pouvoirs publics comme usagers de ces infrastructures et équipements.

Néanmoins, la logique d'accès ne peut pas constituer l'unique paradigme dictant les stratégies de réhabilitation ou d'aménagement des espaces urbains de pratiques sportives. Il apparaît tout aussi important d'envisager les manières dont les pratiques sportives, en elles-mêmes, peuvent également constituer des agents inclusifs. Cela implique de prendre en compte la nature des activités physiques et sportives ainsi que la qualité de l'encadrement qui peut être proposé.

À l'aune des enjeux étayés dans la première partie de ce rapport, des initiatives recensées dans la partie 2 et des indicateurs définis dans la partie 3, nous proposons des recommandations pour des stratégies d'action publique favorisant un impact social positif dans le domaine. Les entretiens et analyses menés dans le cadre de ce groupe de travail²⁵⁰ ont notamment permis d'identifier des points clés en vue d'accroître la dimension inclusive des espaces de pratiques sportives. Il est intéressant de noter que la majorité des recommandations concerne la conception : phase où semble se jouer tant l'accessibilité que l'appropriation pérenne de la structure par les usagers.

250. Liste des personnes auditionnées en annexe.

1 Inclusion dans le sport : lever les freins d'accès à la pratique et aux espaces sportifs

- **Recommandation 1. Identifier la bonne localisation de l'espace de pratiques sportives**
- **Recommandation 2. Se baser sur un diagnostic préalable rigoureux**
- **Recommandation 3. Promouvoir le design actif et la mobilité douce pour favoriser l'activité physique au quotidien**
- **Recommandation 4. Formaliser une approche inclusive du sport pour les publics les plus éloignés de la pratique**
- **Recommandation 5. Privilégier les infrastructures résilientes et durables**
- **Recommandation 6. Favoriser la réhabilitation urbaine et sportive**
- **Recommandation 7. Construire des structures temporaires lorsque l'utilisation ultérieure est incertaine**

2 Inclusion par le sport : optimiser les effets inclusifs liés à la pratique et à l'utilisation des espaces sportifs

- **Recommandation 8. Penser l'animation durable et l'usage multiple de l'infrastructure**
- **Recommandation 9. Développer une approche ambitieuse en matière de sport à impact**
- **Recommandation 10. Structurer un dispositif de gestion et de maintenance pérenne et inclusif**

3 Inclusion à travers le sport : pour faire du sport un vecteur d'inclusion en dehors du terrain de jeu

- **Recommandation 11. Définir et mettre en place une mesure d'impact du projet**
- **Recommandation 12. Intégrer une stratégie d'héritage ambitieuse, transversale et territorialisée comme condition préalable à l'organisation d'un grand événement sportif**
- **Recommandation 13. Atténuer et maîtriser les risques financiers liés à l'organisation de GESI**
- **Recommandation 14. Atténuer les risques liés à la structure institutionnelle et au management organisationnel des GESI**
- **Recommandation 15. Anticiper et gérer les risques liés à la participation des parties prenantes et des citoyens aux GESI**
- **Recommandation 16. Partager les connaissances et les enseignements de terrain pour favoriser l'apprentissage collectif**

1. Inclusion dans le sport : lever les freins d'accès à la pratique et aux espaces sportifs

Recommandation 1. Identifier la bonne localisation de l'espace de pratiques sportives

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Qu'elle concerne un équipement d'envergure (stade) ou de plus petite taille (terrain de proximité), la localisation d'un espace de pratique urbain renforce d'autant plus l'attractivité d'un territoire (quartier, métropole, ville, etc.). Cet emplacement influence son accessibilité au plus grand nombre, pour atteindre tous les publics – particulièrement les plus éloignés de la pratique.

Localiser une infrastructure sportive en vue d'assurer son accessibilité nécessite une approche multidimensionnelle, qui intègre les besoins et contraintes des différents groupes composant la population. Cette réflexion doit notamment prendre en compte la composition du tissu social des territoires urbains, en lien avec le réseau d'accès et de voirie ainsi que le réseau de transport public. Cela est d'autant plus important que l'implantation géographique peut parfois répondre à des logiques purement politiques ou économiques de développement local – l'infrastructure étant susceptible de créer des opportunités d'emplois et de revenus (entreprises du bâtiment, fournisseurs de matériel et d'équipement, prestataires de services liés au sport tels que l'encadrement, l'animation, la restauration ou l'hébergement).

MODALITÉS

1 Analyser le tissu social du territoire d'implantation et les besoins de la population cible

L'enjeu d'accessibilité et d'inclusion des infrastructures nécessite de déterminer les groupes de population ayant un accès limité aux infrastructures sportives (personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou cognitif, personnes âgées, personnes à faible revenu, minorités ethniques, etc.). Plus encore, c'est tout le tissu social du territoire qui est à prendre en compte, afin de lutter contre une ségrégation urbaine qui concentre les populations les plus modestes dans certains quartiers, souvent peu dotés en infrastructures. Dès lors, l'analyse doit porter tant sur la démographie locale que sur la répartition de la population. À une échelle plus fine, il est pertinent d'évaluer les besoins spécifiques des habitants, les activités sportives souhaitées, les aménagements nécessaires et les éventuelles barrières rencontrées par les populations les plus fragiles. Dans ce cadre, des consultations avec les associations et les représentants de ces groupes sont essentielles.

2 Rendre la pratique sportive accessible à tous en se basant sur les réalités sociales et économiques du territoire

À grande échelle, cela implique de penser une cohérence géographique de l'offre sportive, en identifiant les infrastructures sportives existantes et leur état, afin de proposer une offre globale cohérente sur le territoire. L'enjeu est de prioriser les quartiers prioritaires et les zones résidentielles en implantant les infrastructures au cœur des lieux de vie, pour faciliter l'accès quotidien et spontané à la pratique sportive. La proximité des équipements avec les écoles permet également aux classes de les utiliser en cours d'EPS. Le cas échéant, il convient de développer des partenariats avec les associations et les acteurs locaux. La collaboration avec les associations de soutien aux personnes handicapées, les centres sociaux, les écoles, les maisons de quartier permet de penser une accessibilité renforcée en ancrant les infrastructures au cœur des besoins locaux. Les projets doivent ainsi reposer sur une participation des habitants (réunions publiques, ateliers participatifs, consultations) afin de recueillir les avis et besoins des différents groupes de population, et ce dès la phase de conception du projet.

3 **Élaborer une stratégie d'accessibilité physique aux infrastructures en prenant en compte l'existant et l'avenir**

- **Proximité des transports en commun** : choisir un emplacement facilement accessible par bus, tramway, métro, train, avec des arrêts situés à une distance raisonnable et des cheminements piétons sécurisés et adaptés (trottoirs larges, sans obstacles, pentes douces, signalétique claire). Dans le cadre des grandes infrastructures sportives et des regroupements de terrains, de nouvelles lignes de transport lourdes peuvent être planifiées (réorganisation du tracé de bus, nouvelles stations, développement d'une voirie dédiée, etc.) Il est nécessaire d'anticiper ces besoins dans les documents de planification des déplacements, notamment les Plans de déplacement urbain (PDU) et Plans de mobilité durable (PMD) en France et les *Sustainable Urban Mobility Plans* (SUMP) sur le continent africain (Yaoundé, Casablanca, Dakar, Lomé, Bouaké, etc.).
- **Élaborer des schémas de mobilité adaptés en soignant le stationnement, les cheminements et les entrées** : prévoir un nombre suffisant de places de stationnement réservées aux Personnes à mobilité réduite (PMR), situées à proximité de l'entrée et clairement signalées ; faciliter les dépose-minute ; concevoir des allées piétonnes larges, planes, sans ressauts, avec des revêtements non glissants et des dispositifs de guidage pour les personnes malvoyantes (bandes de guidage, contrastes visuels) ; assurer des entrées de plain-pied ou avec des rampes douces et conformes aux normes d'accessibilité, des portes automatiques ou à ouverture facile.

4 **Intégrer l'infrastructure dans l'environnement urbain des espaces publics existants**

Cela passe par une bonne connexion avec les espaces publics existants en choisissant un emplacement qui favorise les liens avec les parcs, les espaces verts, les pistes cyclables et les cheminements piétons, pour encourager une mobilité active vers l'infrastructure. Il s'agit alors de privilégier des sites accessibles (à pied, vélo ou transports) et dans des zones « sûres » en particulier pour les femmes, filles, enfants, personnes âgées, etc. La mise en place de dispositifs de sécurité et d'un éclairage adapté garantit un environnement sûr, notamment aux abords de l'infrastructure et sur les cheminements d'accès, pour encourager la fréquentation à toutes les heures. Enfin, privilégier des sites avec une bonne qualité de l'air et peu de nuisances sonores pour le confort des usagers, notamment pour les terrains de proximité.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

■ MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

- > **Étude de programmation du site avec analyse des interfaces avec la zone d'implantation.**
Il est impératif de réaliser une étude de programmation rigoureuse avant d'implanter des sites sportifs. Cette démarche doit intégrer une analyse approfondie des interfaces entre le site et son environnement. Une attention particulière portée aux flux de circulation, à l'intégration paysagère, aux nuisances sonores et visuelles potentielles, ainsi qu'à l'accessibilité pour l'ensemble des usagers, garantit une insertion harmonieuse et une accessibilité optimale du site sportif depuis et vers son environnement immédiat.
- > **Utilisation des Systèmes d'information géographique (SIG)** pour visualiser et analyser spatialement les données (population, équipements, réseaux de transport, zones de chalandise), identifier les zones prioritaires et simuler différents scénarios d'implantation. Les SIG peuvent être couplés à une Analyse de l'accessibilité potentielle (AAP) pour modéliser l'accessibilité des futurs équipements en fonction des modes de transport, des temps de trajet et des obstacles géographiques.

- **Marche exploratoire inclusive** : une équipe pluridisciplinaire (incluant des personnes concernées par l’accessibilité, dont des personnes en situation de handicap, des seniors, etc.) parcourt l’espace public en observant attentivement les aménagements existants. Pour les personnes valides, l’objectif est de se mettre à la place des différents usagers et d’identifier les points bloquants. Pour les personnes concernées par l’accessibilité, l’objectif est de partager directement leurs expériences et d’identifier les éventuels obstacles. Cette méthode permet d’expérimenter l’accessibilité réelle depuis et vers les infrastructures sportives et de les améliorer en conséquence. Elle peut s’appuyer sur l’utilisation de grilles préétablies, listant les éléments à vérifier (cheminements, revêtements, mobilier urbain, signalétique, etc.) et les critères d’accessibilité (largeur, pente, contraste, hauteur, etc.)
- **Questionnaires auprès des usagers** : recueillir l’avis et l’expérience des différents types d’usagers (personnes en situation de handicap, seniors, parents, etc.) sur l’accessibilité de l’espace public.
- **Entretiens individuels ou collectifs** : mener des entretiens approfondis avec des personnes concernées pour obtenir des informations plus qualitatives et détaillées relatives à leurs difficultés et besoins.
- **Focus groups** : organiser des groupes de discussion avec différents types d’usagers pour identifier les problèmes d’accessibilité de manière collaborative.

■ EXEMPLES INSPIRANTS :

- **Le complexe sportif du Grand Parc Garonne à Bordeaux a privilégié une intégration paysagère et une accessibilité universelle.**²⁵¹ Ce grand projet d’aménagement urbain vise à reconnecter la ville à son fleuve par la création d’un vaste complexe sportif intégré dans un parc paysager. Conception universelle des bâtiments et des équipements (rampes douces, ascenseurs, signalétique adaptée), diversité des équipements (terrains de football, rugby, athlétisme, skatepark, espaces de grimpe, boulodrome) et espaces de convivialité (zones de pique-nique, bancs, fontaines) sont facilement accessibles en transports en commun et à vélo *via* la construction de liaisons douces en lien avec le réseau vélo existant et des arrêts de bus à proximité.
- **Le plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024** s’inscrit dans la continuité du précédent Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) et dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire. Entre 2024 et 2026, ce plan vise la création ou la rénovation de 5000 équipements supplémentaires. Il priorise le financement de projets localisés au sein de territoires carencés et notamment dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou à proximité immédiate (cible : un tiers des projets financés), contribuant ainsi à corriger les inégalités sociales et territoriales.²⁵²
- **Autre dynamique « par le bas »** : dans plusieurs villes africaines, des initiatives locales transforment des terrains abandonnés en terrains de football, de basketball ou en aires d’exercice en plein air. Ces projets sont souvent menés par les communautés elles-mêmes avec un soutien minimal et en relation directe avec les besoins locaux. Le groupe M.E.C.Y.G., à Mlango Kubwa, Nairobi (Kenya), a par exemple récupéré des espaces pour jouer au football et a construit un centre de jeunesse polyvalent, ainsi qu’un terrain de football éclairé.²⁵³

251. Espaces sportifs extérieurs du gymnase Grand Parc III. (2025). Bordeaux.fr. www.bordeaux.fr/espaces-sportifs-exterieurs-du-gymnase-grand-parc-iii

252. Agence nationale du sport. (2025). Plan «5000 équipements – Génération 2024». <https://www.agencedusport.fr/plan-5000-equipements-generation-2024>

253. Vesterhus, T. (2015). *Youth-led development: A case study from the Mathare slum, Kenya*. United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat). https://www.unhabitatyouth.org/wp-content/uploads/2020/12/Youth-Led-Development_Mathare-Slum.pdf

Recommandation 2. Se baser sur un diagnostic préalable rigoureux

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Avant toute planification, la phase de diagnostic est une étape indispensable pour garantir l'impact positif des futurs espaces de pratiques sportives. Les démarches de développement ou de réhabilitation ne peuvent produire des effets durables en matière d'inclusion que si elles reposent sur une connaissance fine des besoins sociétaux, des contextes locaux et des déterminants sociaux, en particulier ceux liés aux pratiques sportives.

L'efficacité des projets d'infrastructure en matière d'impact passe ainsi par une phase de diagnostic préalable, capable d'articuler à la fois des données quantitatives et qualitatives, dans le cadre d'un processus participatif.

Ce travail analytique permet non seulement de cibler les priorités d'action, mais aussi de construire une vision partagée avec les parties prenantes, condition indispensable pour assurer la durabilité et l'appropriation des équipements en question.

MODALITÉS

- 1 Analyser les données démographiques et socio-économiques dans une logique de planification :**
 - Analyser la part des jeunes de 10 à 29 ans dans la population, considérant qu'il s'agit de la tranche d'âge où la probabilité de pratiquer une activité sportive est la plus élevée²⁵⁴,
 - Évaluer la proportion des établissements scolaires et universitaires disposant d'espaces sportifs afin de favoriser une continuité dans la pratique,
 - Favoriser une approche intergénérationnelle en adaptant les infrastructures aux besoins des différents publics.
- 2 Réaliser un diagnostic des besoins sociétaux prioritaires :**
 - Identifier les enjeux liés au sport et au développement social, notamment en termes de santé publique, de cohésion sociale et d'insertion professionnelle,
 - Analyser les freins et leviers à la pratique physique féminine et proposer des solutions d'aménagement et d'animation inclusives.
- 3 Déterminer la gouvernance :**
 - Cartographier les acteurs publics et privés impliqués dans le développement et l'exploitation des infrastructures sportives,
 - Examiner l'existence et la mise en œuvre de politiques sectorielles adaptées aux différents publics,
 - Identifier les modalités de montage contractuel, de gestion et de financement des projets d'infrastructures,
 - Renforcer la consultation et l'implication des populations locales dans la planification et la gestion des infrastructures.
- 4 Optimiser l'offre en infrastructures sportives**
 - Dresser un état des lieux des infrastructures sportives existantes sur le territoire concerné (ou à proximité), incluant les équipements formels et informels,
 - Identifier les modalités d'entretien, d'animation et d'exploitation des infrastructures afin d'assurer leur durabilité (voir recommandations 8 et 10),

254. Par exemple, en Europe, 65% des 15-24 ans pratiquaient un sport au moins une fois par semaine, contre 31% des 65+ selon l'étude Eurostat. (2021). *Health-enhancing physical activity statistics* [Fiche d'information]. Publications Office of the European Union.

- Favoriser l'accessibilité financière et géographique des équipements pour réduire les inégalités d'accès,
- Encourager l'implication des associations sportives et socio-sportives dans la gestion et l'animation des infrastructures.

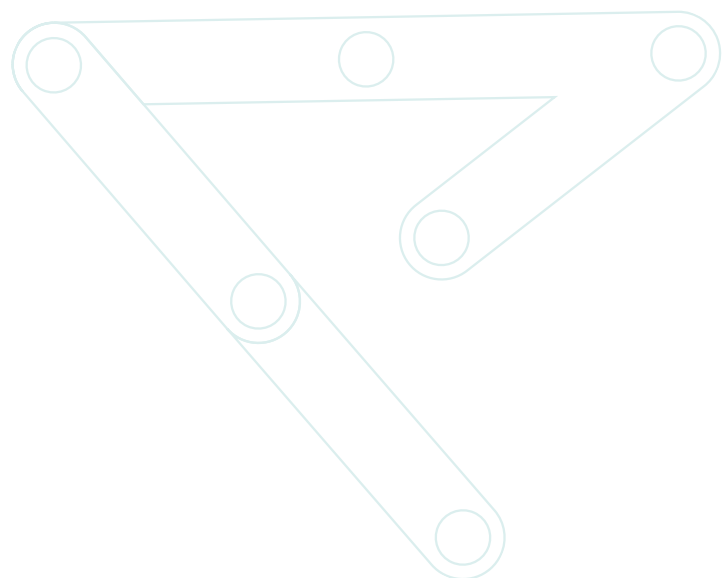
5 Prendre en compte l'enjeu foncier et environnemental

- Clarifier les engagements des propriétaires du foncier pour assurer la stabilité des projets,
- Favoriser une contractualisation multipartite impliquant les acteurs publics, privés et associatifs,
- Diversifier les modalités de ressources pour garantir la viabilité économique des infrastructures sportives (partenariats public-privé, fonds de développement, fiscalité incitative, etc.).

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

■ EXEMPLES INSPIRANTS :

- **Pépinière urbaine de Dakar via le projet TER Dakar** : dans le cadre de la construction d'une ligne de TER entre Dakar centre et la périphérie, un processus de pépinière urbaine a été mis en œuvre pour améliorer l'insertion urbaine de la nouvelle infrastructure de transport et son appropriation par les habitants. Ce projet, mené par un consortium d'ONG dirigé par le GRET, a aménagé cinq sites situés le long du tracé du TER. Il s'est appuyé sur une démarche collective, avec la participation des habitants pour identifier leurs besoins et co-concevoir des espaces publics, incluant des terrains de sport et des espaces hybrides. L'objectif était de prototyper rapidement des équipements en plaçant les usagers au cœur du projet, avant de passer à l'échelle pour affiner la conception et les solutions de gestion et d'animation²⁵⁵.
- **Indicateur d'accès aux équipements sportifs sur l'aire d'attraction de Toulouse** : l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine développe un indicateur d'accessibilité aux équipements sportifs. Les caractéristiques de près de 5 300 équipements sportifs recensés sont évaluées selon 18 variables. Pour évaluer l'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR), un score en 5 niveaux a été construit, avec pour objectif d'améliorer la connaissance des collectivités sur ce sujet et les aider à lever certains freins à la pratique sportive des habitants²⁵⁶.



255. Gret. (2023). Pépinière urbaine de Dakar. <https://gret.org/projet/pepiniere-urbaine-de-dakar/>

256. Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT). (2025). *Comment qualifier l'accessibilité des équipements sportifs ?* <https://www.aua-toulouse.org/comment-qualifier-laccessibilite-des-equipements-sportifs/>

Recommandation 3. Promouvoir le design actif et la mobilité douce pour favoriser l'activité physique au quotidien

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le design actif consiste à aménager les espaces publics et les lieux de passage, y compris dans les espaces fermés (bâtiments de bureaux, métros, centres commerciaux, etc.), afin de favoriser l'activité physique et sportive au quotidien.²⁵⁷ C'est une méthode d'aménagement légère qui repose sur des aménagements sobres des espaces, notamment par du marquage au sol (peinture, stickers, etc.), du petit mobilier (rampe, pumptrack, etc.), des changements de fonction (piétonisation temporaire d'une rue). Ces derniers vont stimuler l'activité physique en incitant les personnes à mobiliser leur corps (jeux, déplacements, défis, etc.).

Le design actif peut également utiliser le principe des « nudges », qui consiste à changer la présentation d'une situation afin d'encourager une personne à faire un choix sans restreindre sa liberté : placer un panier de basket au-dessus d'une poubelle, tracer des lignes de désir²⁵⁸ pour orienter les piétons, les encouragements à choisir un escalier plutôt qu'un escalator, etc. Cette nouvelle manière d'envisager l'espace public en impliquant les usagers²⁵⁹ peut participer au développement des mobilités douces en valorisant la marche en ville ou le vélo, et placer ainsi l'activité physique au cœur des logiques d'aménagement et de déplacement.

Plus largement, la promotion de la mobilité douce passe par un ensemble de politiques publiques : l'urbanisme pour rééquilibrer le partage de la voirie au profit de ces mobilités, le management de la mobilité par sensibilisation aux déplacements actifs, l'aménagement de la voirie par le traitement de sol et des déclivités, ou encore l'offre de mobilité par le développement de vélos en libre-service. Tous ces éléments s'articulent dans des plans de mobilité durable, plans vélos ou plans piétons.

MODALITÉS

- 1 **Transformer les espaces publics pour développer et rendre les déplacements en modes actifs attractifs et agréables.** Les recommandations du Programme des Villes amies des aînés²⁶⁰, les initiatives des Rues aux écoles²⁶¹, les principes d'un Urbanisme favorable à la santé²⁶² vont toutes dans le sens d'une meilleure intégration des modes actifs dans le paysage urbain en suivant plusieurs axes :
 - **Identifier et aménager l'espace public pour dessiner des parcours piétons ludiques, attractifs et confortables (design actif) :** marquages au sol des itinéraires, signalétique créative (physique ou numérique), dispositifs de ludification pour encourager l'usage, affichage des temps de déplacement piéton plutôt que les distances, disposition d'assises à intervalles réguliers pour que les personnes fragiles puissent faire des pauses, etc.
 - **Améliorer les continuités piétonnes et cyclables en sécurisant** les traversées et en les priorisant sur la voiture, en travaillant la visibilité, en proposant des itinéraires alternatifs, y compris dans les applications de géolocalisation, en réglant les feux à leur avantage ou avec des temps de traversée suffisants, en limitant les vitesses, en multipliant les zones de rencontre. Des interventions simples peuvent faciliter les trajets quotidiens, notamment pour les enfants (pédibus), à condition de penser les parcours comme des chaînes de déplacements continues, lisibles et sécurisées.

257. Partie 1 du rapport.

258. Les « lignes de désir » sont des sentiers tracés graduellement par érosion à la suite du passage répété de piétons ou cyclistes, préférés pour leur praticité. Au détriment parfois de l'ordre établi, ces sentiers clandestins révèlent les besoins quotidiens des piétons, confrontant la planification urbaine à la réalité des usages urbains.

259. Cette recommandation est basée sur les différents webinaires organisés par le Cerema en 2023 sur le design actif dans le cadre du programme Action Cœur de ville.

260. Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA). (2025). [Label « Ami des aînés »](#).

261. Ville de Paris. (2025). [Plus de 200 « rues aux écoles » dans Paris - Ville de Paris](#)

262. EHESP – École des hautes études en santé publique. (2025). *Urbanisme favorable à la santé* (UFS). <https://www.ehesp.fr/recherche/domaines-et-champs-de-recherche/urbanisme-favorable-a-la-sante-ufs/>

- **Concevoir des espaces publics agréables et confortables pour toutes et tous** et en toutes saisons. Au-delà de prendre en compte les usages variables selon les jours et les heures, il s’agit de penser des revêtements de sol antidérapant et de réduire les déclivités pour favoriser la marche des seniors et éviter les chutes, d’élargir globalement les trottoirs, d’aménager des espaces de repos (zones ombragées, fontaines, assises), de réduire les obstacles sur les trottoirs en mutualisant le mobilier urbain (un banc avec poubelle intégrée et éclairage) et en rationalisant son implantation.
- **Favoriser à la fois la rencontre et la sécurité.** Des aménagements tels que la piétonisation, la création de zones de rencontre, la végétalisation des espaces ou l’installation de mobilier urbain permettent de transformer l’ambiance autour des écoles par exemple, notamment aux heures d’entrée et de sortie, en rendant ces lieux plus agréables, conviviaux et sécurisés.

2 Favoriser la pratique du vélo dans une convergence des actions publiques. Les recommandations sont multiples en termes d’aménagement de la voirie, mais c’est surtout la convergence des politiques publiques qui permet le développement de la pratique : mise en place d’actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, cours gratuits d’apprentissage, mise à disposition de vélos pour les étudiants, multiplication des stationnements sécurisés pour vélos (arceaux, abris, consignes), primes à l’achat, etc. Les entreprises ont également un rôle à jouer avec des plans de déplacement en entreprise, le forfait mobilité durable, des actions internes de sensibilisation des salariés, des primes à l’achat, etc.

3 Tester des dispositifs d’aménagement en faveur des mobilités douces pour préfigurer des usages : le Cerema²⁶³ conseille d’utiliser des actions temporaires, événementielles, saisonnières pour sonder les besoins et préférences des populations et les inviter à participer aux consultations. L’aménagement temporaire qui met à profit les temps des études et de construction peut être orienté de façon à déployer progressivement de nouvelles pratiques physiques en échange avec les habitants. Il préfigure des itinéraires piétons, stimule des déplacements inédits, propose de petits équipements stimulant l’activité physique qui peuvent être pérennisés (pumptracks, modules de jeux, peinture au sol, parcours santé, jeux d’équilibre, etc.). Mettre en place ces dispositifs suppose d’anticiper leurs évolutions dès la conception des projets : conditions d’entretien, pérennité des aménagements, lisibilité durable et capacité d’adaptation aux futurs usages. Cette méthode s’articule particulièrement bien avec le design actif.

OUTILS ET SOURCES D’INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

- > **Le Guide du design actif²⁶⁴ de l’ANCT** présente des pistes pour favoriser l’intégration du sport dans l’aménagement urbain, dans une logique de lutte contre la sédentarité. Il met en lumière le rôle du design actif dans la dynamisation des espaces publics et leur capacité à encourager l’activité physique au quotidien.
- > **Sport England²⁶⁵ présente dix principes de design actif²⁶⁶** pour créer des lieux encourageant les individus à être plus actifs. Il met notamment l’accent sur l’importance de créer une densité équilibrée – c’est-à-dire une planification urbaine qui favorise des déplacements actifs à courte distance – et sur la nécessité d’adapter les lieux aux changements climatiques et aux évolutions sociales.

263. Cerema. (2023). Design Actif – Webinaire 4 : Quelles interventions temporaires, transitoires et reproductibles ? https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/07/230411-design_actif-webinaire-4.pdf

264. Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). (2021). *Guide du design actif*. https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide_design_Actif-RVB_HD_version%20web.pdf

265. Organisme public non ministériel relevant du ministère de la Culture, des Médias et du Sport anglais.

266. Sport England. (2023). Active Design. <https://www.sportengland.org/guidance-and-support/facilities-and-planning/design-and-cost-guidance/active-design>

- **Walk'n'Roll Cities Guidebook (URBACT)**²⁶⁷ est un guide sur la transformation des espaces publics et des systèmes de mobilité pour encourager la marche et le vélo, en particulier dans les petites et moyennes villes.
- **L'ADEME (Agence de la transition écologique)** propose des guides et des outils pour accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place de politiques de mobilité durable, incluant des aspects de mobilité douce. Par exemple, leur *Guide écoresponsable au bureau*²⁶⁸ aborde la mobilité douce en entreprise.

■ EXEMPLES INSPIRANTS :

- Le design actif fait partie de la **stratégie « Bouger plus » de Paris 2024**²⁶⁹ en lien avec le Plan Héritage Paris 2024 notamment partagé par l'ANCT, qui développe cet aménagement innovant à travers son **Action cœur de ville**. Cette démarche fait écho au déploiement d'un plan d'investissement public pour la rénovation des centres-villes dans les villes membres du réseau.
- **La ville de Kigali organise des journées sans voiture**²⁷⁰, encourageant les habitants à pratiquer des activités physiques telles que le fitness, le jogging et les jeux en plein air sur des routes temporairement fermées à la circulation automobile. Face au succès de cette initiative, des zones permanentes sans voiture ont été instaurées et l'introduction de vélos comme moyen de transport public est envisagée²⁷¹.
- **La Métropole de Lyon a mis en place un Plan vélo**²⁷² et un **Plan piéton** en tant que stratégies urbaines globales pour développer des infrastructures de qualité, sécurisées pour le vélo et la marche, encourager l'usage de ces modes de déplacement actifs, améliorer le partage de l'espace public entre tous types d'usagers. Lancé en 2021, le Plan vélo métropolitain a pour objectif de tripler le nombre de déplacements à vélo d'ici 2026 par rapport à 2019, pour contribuer à un environnement plus sain et une meilleure qualité de vie. En ce sens, la Métropole a prévu un investissement de 500 millions d'euros sur la période 2021-2026, soit un triplement par rapport au plan précédent. Adopté en 2022, avec un budget de 25 millions d'euros, le Plan piéton métropolitain vise à redonner une place privilégiée à la marche à pied dans la mobilité quotidienne.
- Dans le cadre des Jeux Olympiques, **la ville de Pierrefitte-sur-Seine** a utilisé le design actif pour dynamiser son espace public et stimuler la mobilité douce avec l'événement « **le Relais** ». Ce parcours d'espace public relie les espaces paysagers et culturels du centre-ville *via* une ligne au sol. La commune a également organisé une journée festive sur une dizaine de lieux du centre-ville (rues, parcs et jardins animés) pour célébrer les valeurs de l'Olympisme à la Pierrefittoise²⁷³.

267. URBACT. (2023). *Walk'n'Roll Cities Guidebook: Innovations en mobilité et espace public*. <https://urbact.eu/sites/default/files/2023-01/walknroll.pdf>

268. Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). (2021). *Guide écoresponsable au bureau de la DITP* (Version PDF). https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/guide_ecoresponsable_ditp.pdf

269. Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). (2022). *Bouger plus au cœur des villes : Dossier de presse*. https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2022-03/20220301-Dossier_de_Presse-Design_Actif-CMJN-HD.pdf

270. Encadré « Le cyclisme au Rwanda : un levier d'inclusion, de mobilité durable et de transformation urbaine » en partie 1 du présent rapport.

271. Watson, V., & Berrisford, S. (2020). *Public Open Space Initiatives for Healthier Cities in Rwanda*. ResearchGate. (PDF) Public Open Space Initiatives for Healthier Cities in Rwanda

272. Métropole de Lyon. (2024). *Plan vélo de la Métropole de Lyon. La voie d'un territoire cyclable et plus sûr*. <https://avelo.grandlyon.com/nos-engagements/le-plan-velo-de-la-metropole-de-lyon>

273. Métropole du Grand Paris. (2024). *Le design actif : comment intégrer le sport à l'espace urbain*. <https://metropolegrandparis.fr/fr/actualites/le-design-actif-comment-integrer-le-sport-lespace-urbain>

Recommandation 4. Formaliser une approche inclusive du sport pour les publics les plus éloignés de la pratique

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Malgré la reconnaissance croissante du sport comme levier d'inclusion sociale, de nombreux publics restent éloignés de la pratique sportive : femmes, personnes en situation de handicap, habitants de quartiers populaires ou de zones rurales, populations migrantes, jeunes déscolarisés, etc. Cette exclusion résulte de multiples barrières, souvent croisées, tel que le reconnaît la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport de l'UNESCO, qui appelle à une approche intersectionnelle²⁷⁴ :

- **Physiques** (inadaptation des infrastructures),
- **Symboliques** (absence de modèles ou d'identification),
- **Organisationnelles** (programmation excluante),
- **Socioculturelles** (normes de genre, stéréotypes, discriminations),
- **Économiques** (coût d'accès, éloignement, mobilité réduite).

La notion de sport inclusif consiste à rendre le sport accessible et accueillant pour tous, indépendamment de l'âge, des capacités, du statut socio-économique, de l'origine culturelle, de l'appartenance ethnique, du genre, de l'orientation sexuelle, etc. Le sport inclusif repose sur la conviction que toute personne doit être traitée avec respect et dignité et protégée contre la discrimination, le harcèlement et les abus.

Il s'agit ainsi de développer une approche inclusive du sport dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès aux infrastructures des publics éloignés et en s'attachant à créer des environnements sûrs et adaptés à la diversité des besoins.

MODALITÉS

Trois principes directeurs structurent cette recommandation. Le premier suppose la **participation active des usagers des infrastructures**, de la phase de diagnostic à la conception et à la gestion des espaces. Le second consiste à **favoriser une inclusion effective**, en intégrant les groupes marginalisés comme cible principale et non plus secondaire. Enfin, il s'agit d'**intégrer la transversalité des enjeux et spécificités liés au genre et au handicap** dès la planification de l'infrastructure.

D'un point de vue opérationnel, cette recommandation repose sur la manière dont le diagnostic est établi : il s'agit d'**identifier les contraintes de genre, culturelles, logistiques, financières ou encore physiques**. Dans la conception des infrastructures, il s'agit d'intégrer cette logique dans l'ensemble des espaces concernés comme le détaille le tableau en page suivante.

274. L'intersectionnalité est un cadre d'analyse qui vise à comprendre comment différentes formes d'inégalités ou de discriminations — liées au genre, à la race, à la classe sociale, à la sexualité, au handicap, etc. — interagissent et se renforcent mutuellement dans les trajectoires individuelles et les structures sociales. Source: Crenshaw, K. (1989). *Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics*. University of Chicago Legal Forum, 1989(1), 139–167.

Tableau 10. Identification des contraintes

Type d'espace	Type d'aménagement	Objectifs	Publics ciblés
Vestiaires/ sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Vestiaires non mixtes, toilettes avec poubelles hygiéniques, mise à disposition de protections, espaces de change discrets - Douches accessibles avec bancs et poignées 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'intimité, hygiène menstruelle - Autonomie dans l'hygiène personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes, adolescentes, personnes non-binaires - Personnes âgées, personnes en situation de handicap
Circulation/ accès	<ul style="list-style-type: none"> - Rampes à pente douce, cheminements larges, signalétique visuelle et tactile - Éclairage renforcé des chemins, entrées bien visibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité universelle - Sécurité et confort d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> - PMR, personnes malvoyantes, familles avec poussette - Femmes, jeunes, personnes âgées
Terrains de sport	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains couverts ou à l'ombre, orientation réfléchie - Terrains polyvalents modulables (basket, foot, danse, etc.) - Agrès et modules adaptés à plusieurs gabarits (hauteurs, appuis) 	<ul style="list-style-type: none"> - Confort thermique, possibilité de pratiquer à toute heure/ en toute saison - Accueillir différents sports selon les besoins, les pratiques - Pratique inclusive du <i>street workout</i>, lutte contre les normes sportives stéréotypées 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous, surtout femmes et filles en climat chaud - Jeunes, écoles, associations locales - Femmes, enfants, personnes à petit gabarit, personnes âgées
Espaces de sociabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Zones de repos avec bancs, coins ombragés et points d'eau - Espaces végétalisés, mobilier convivial, design sensible aux inégalités 	<ul style="list-style-type: none"> - Socialisation, pauses nécessaires, convivialité - Renforcer le sentiment d'appartenance, appropriation locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes âgées, familles, publics vulnérables - Tous les usagers
Surveillance/ sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Éclairage nocturne, gardiennage non intrusif, vidéosurveillance ciblée - Zone de confidentialité pour signaler les incidents 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les violences, rassurer les usagers - Lutter contre le harcèlement ou l'exclusion 	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes, enfants, parents - Tous les publics
Pratiques adaptées	<ul style="list-style-type: none"> - Zones réservées à des pratiques locales ou sensibles (ex : danse féminine ou pratiques féminines) - Espaces fermés ou clôturés partiellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'intimité, réponse aux normes sociales locales - Protection du regard extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes, personnes handicapées, publics migrants - Femmes et jeunes filles (dans certains contextes culturels)

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

- **L'ONG Women Win a élaboré plusieurs guides et outils sur les enjeux liés au genre.** Le guide *International Guidelines for Developing Sport Programmes for Girls*²⁷⁵ offre des recommandations pour concevoir des programmes sportifs pour les filles – un outil rédigé en collaboration avec les acteurs de terrain, afin de présenter les bonnes pratiques au niveau international.
- **Women Win a également établi un guide sur le sujet du handicap**²⁷⁶, avec un kit comprenant les informations sur le sujet, un guide du langage inclusif, des recommandations pour communiquer sur l'accessibilité d'un programme sportif, ainsi que des conseils d'adaptation et d'animation de séances pour différents handicaps.
- Dans une logique d'action locale, certains concepts tels que la *Safety Audit Walk* permettent d'agir sur l'aménagement des infrastructures existantes²⁷⁷. La ***Safety Audit Walk* est une méthode participative d'évaluation des espaces publics consistant à organiser une marche collective sur un site donné**, afin d'en analyser la sécurité et l'accessibilité du point de vue des usagers, en particulier des femmes et des groupes marginalisés (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants...). L'objectif consiste à identifier les éléments physiques, sociaux ou symboliques d'un espace qui influencent le sentiment de sécurité ou créent des barrières à l'usage. Cette démarche pourrait être utilisée pour identifier les freins à l'accès et à la fréquentation sécurisée des infrastructures sportives (terrains de quartier, gymnases, stades, skate-parks, etc.) par les femmes, les jeunes filles, les personnes handicapées ou d'autres groupes marginalisés, en vue de prévoir des aménagements.



275. Women Win. (2023). *International Guidelines: Developing Sport Programmes for Girls*. <https://playground.womenwin.org/wp-content/uploads/2023/01/International-Guidelines-PDF-FINAL.pdf>

276. Women Win. (2023). *Everyone's Game: Un guide pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes sportifs de développement des compétences*. <https://playground.womenwin.org/advancing-disability-inclusion/#1732804693533-a6870c50-3bc9>

277. UN-Habitat. (2022). *Nouveau Programme pour les villes illustré*. https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/nua_illustrated_fr_draft7_0_8.pdf

Recommandation 5. Privilégier les infrastructures résilientes et durables

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Face à l'urgence climatique et à la pression croissante des activités humaines sur les ressources, le secteur des infrastructures sportives doit opérer une transformation profonde. Ces équipements, longtemps pensés sous un prisme strictement fonctionnel ou événementiel, doivent désormais intégrer des objectifs environnementaux, sociaux et économiques à toutes les étapes de leur cycle de vie : de la conception à la gestion, en passant par la construction, l'exploitation et la fin d'usage.

Cet enjeu est double. D'abord, il implique de réduire l'empreinte écologique du bâti sportif : la consommation énergétique, les émissions carbone, l'artificialisation des sols, la gestion de l'eau et des déchets. Ensuite, il s'agit de renforcer la résilience des territoires face aux aléas climatiques (canicules, inondations, raréfaction de l'eau) autant que sociaux (tensions foncières, vulnérabilités sociales).

Cette évolution est soutenue par de nombreuses institutions internationales, notamment l'ONU-Habitat qui encourage la transition vers des infrastructures urbaines durables et inclusives, et par l'UNESCO qui promeut le sport comme levier de développement durable²⁷⁸.

Dans cette perspective, il devient prioritaire pour les décideurs politiques, les bailleurs de fonds, les architectes et les gestionnaires publics ou privés, de faire évoluer leurs approches en matière de programmation, de construction et d'exploitation des équipements sportifs, en particulier dans les territoires les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

MODALITÉS

1 Revaloriser l'existant avant de construire du neuf

Dans une logique de sobriété foncière et de limitation des impacts carbone, il est essentiel de diagnostiquer et réhabiliter les équipements existants, avant d'envisager de nouvelles constructions. À Kigali (Rwanda) par exemple, le Gouvernement a lancé une stratégie de réhabilitation de plusieurs terrains de sport communautaires en zone périurbaine, avec ajout de toitures légères pour résister aux pluies tropicales, tout en conservant les infrastructures existantes.

2 Concevoir des espaces sportifs multifonctionnels et ouverts

La création d'un équipement sportif ne doit pas viser une fonction unique, mais plutôt répondre à une pluralité de besoins : pratiques libres, entraînements, activités culturelles, co-working, marchés temporaires, événements, etc. Un gymnase peut devenir un centre de vie sociale et un terrain peut se prolonger en espace d'agriculture urbaine ou de détente. Ces usages doivent être anticipés dès l'étude de faisabilité et intégrés à la programmation architecturale.

3 Adapter l'architecture et les choix techniques au climat local

Il est nécessaire de concevoir des équipements qui respectent les spécificités climatiques locales : orientation pour capter la lumière sans excès de chaleur, ventilation naturelle, choix de revêtements et de toitures adaptés. Comme évoqué dans la première partie de cette étude, il s'agit d'identifier les matériaux adaptés au climat. Les matériaux recommandés peuvent inclure le bois local certifié, la terre crue, le béton bas carbone, du plastique recyclé, des panneaux photovoltaïques, des systèmes de récupération des eaux de pluie, un éclairage LED, une isolation végétale, etc.

278. ODD 3, Bonne santé et bien-être ; ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure ; ODD 11, Villes et communautés durables ; ODD 13, Lutte contre les changements climatiques.

4 Maîtriser la gestion de l'eau et préserver les sols

Les équipements doivent intégrer des solutions écologiques pour la gestion de l'eau : récupération des eaux de pluie, revêtements perméables, plantation d'arbres et de haies pour créer des îlots de fraîcheur, jardins de pluie pour filtrer et stocker l'eau, etc. Il s'agit également d'intégrer la bonne solution de drainage des eaux pluviales sur les sites, en particulier pour les géographies concernées par des précipitations/saisons des pluies fortes.

5 Intégrer les principes d'économie circulaire et anticiper la réversibilité

Les équipements doivent être pensés pour évoluer dans le temps : la modularité des tribunes, la démontabilité des structures légères ou encore la possibilité de reconversion en d'autres usages. De plus, le réemploi des matériaux devient un puissant levier de réduction de l'empreinte carbone.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

- **UN-Habitat** a publié un module de formation *Accès aux espaces publics pour tous* qui aborde l'accès aux espaces publics, y compris les installations sportives²⁷⁹.
- **ONU-Habitat et l'Organisation internationale de la francophonie** ont élaboré le guide *Conception architecturale durable en milieu tropical*²⁸⁰.
- **Calcul du bilan carbone** : l'Agence de la transition écologique (ADEME) propose des outils et des méthodologies²⁸¹ pour évaluer l'empreinte carbone des projets.
- **La GIZ** (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) a élaboré un guide intitulé *Standard Design Manual for Grassroots Sports Grounds*²⁸² dans le cadre de son programme Sport for Development en Afrique (S4DA). Ce manuel fournit des directives complètes pour la conception et la construction de terrains de sport communautaires adaptés aux conditions locales. Il couvre des aspects tels que les dimensions des terrains, le choix des matériaux, les systèmes de drainage, les clôtures, l'éclairage et l'entretien. L'objectif est de créer des infrastructures durables et adaptées aux besoins des communautés locales.

■ EXEMPLES :

➤ Le programme SPORCAP de l'AFD au Cameroun

Face à la rareté du foncier disponible dans les villes bénéficiaires et à l'obsolescence des infrastructures sportives existantes, les autorités camerounaises, en partenariat avec l'AFD, ont opté pour une stratégie axée sur la réhabilitation et le réaménagement d'équipements sportifs déjà en place²⁸³.

279. UN-Habitat. (2022). Module de formation : Indicateur 11.7.1 – *Accès aux espaces publics pour tous*.
https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/07/module_de_formation_indicateur_11.7.1_acces_aux_espaces_publics_pour_tous.pdf

280. Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD). (2021). *Conception architecturale durable en milieu tropical*.
https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/09/664_Concept_archi_durable.pdf

281. Agence de la transition écologique (ADEME). Empreinte Projet : Évaluer l'empreinte environnementale d'un projet.
<https://base-empreinte.ademe.fr/empreinte-projet>

282. GIZ. (2019). *Standard design manual for grassroots sports grounds*. Sport for Development. <https://www.sport-for-development.com/imglib/downloads/Manuale/giz-s4da2019-en-standard-design-manual-for-grassroots-sportsgrounds.pdf>

283. Partie 2 du présent rapport.

Recommandation 6. Favoriser la réhabilitation urbaine et sportive

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'enjeu « Construire la ville sur elle-même »²⁸⁴ consiste à penser la réhabilitation des espaces urbains existants, ouverts ou bâtimentaires, pour réduire les dynamiques d'artificialisation des sols. Si cet enjeu est particulièrement visible dans le domaine de la construction de logements ou de grandes infrastructures, il concerne aussi l'installation d'équipements et l'aménagement d'espaces pour développer l'activité physique et sportive. Ces espaces ont tout intérêt à évoluer : modernisation des installations, évolution des pratiques, agrandissement, etc.

Le sport peut aussi être un outil de réhabilitation urbaine, notamment en modifiant la vocation initiale de certains espaces construits. L'urbanisme transitoire, les installations temporaires, les événements sportifs ou encore le design actif s'inscrivent déjà dans cette logique. Mais, au-delà de ces initiatives ponctuelles, il convient également d'envisager des formes durables de réhabilitation urbaine à travers le prisme du sport.

MODALITÉS

1 Coupler les projets de réhabilitation urbaine avec le développement d'espaces sportifs

Cet objectif doit se baser sur un diagnostic des besoins des futurs habitants pour optimiser l'utilisation de l'espace. Il gagne donc à impliquer dans le diagnostic les habitants, les associations sportives souvent présentes dans le territoire et les acteurs locaux (élus aux sports et au développement social, MJC, centres de loisirs et établissements scolaires). Le schéma directeur doit alors articuler clairement les objectifs de réhabilitation urbaine et de développement sportif, en définissant les zones d'implantation potentielles pour les équipements d'une part, et en travaillant sur les mobilités actives *via* des projets de requalification des voiries et de développement de cheminements piétons d'autre part.

2 Identifier les opportunités spatiales d'une réhabilitation au profit des activités sportives

Avant de créer de nouveaux espaces de pratiques sportives, l'enjeu est d'identifier ceux pouvant être transformés pour accueillir des activités physiques. Les friches industrielles et terrains délaissés sont de bons exemples d'opportunités, car ils peuvent être transformés (de façon pérenne ou transitoire) en terrains de sport, skate-parks, ou plateaux polyvalents. Les espaces publics existants peuvent être requalifiés (parcs, places, esplanades, voiries, etc.) pour y intégrer des équipements sportifs légers (agrès de fitness, tables de ping-pong, terrains de pétanque) ou des aménagements permettant la pratique sportive (parcours santé, zones de course). Les éléments bâtimentaires tels que les toitures et parkings peuvent être exploités pour créer des terrains de sport en hauteur, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace en milieu urbain dense. Un ancien marché couvert est par exemple transformé en halle sportive polyvalente, des parkings souterrains réaménagés en salles de fitness ou de danse, des berges de rivière réhabilitées avec des parcours de santé et des terrains de beach-volley, des cours d'immeubles transformées en terrains de basketball ou de football à cinq, ou des murs d'escalade intégrés sur des façades d'immeubles réhabilités.

284. Au sens de l'ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). (2015). *Construire la ville sur elle-même*. Réussir la planification et l'aménagement durables. Les cahiers techniques de l'AEU2.

3 Mobiliser des financements croisés

L'articulation du sport et de la réhabilitation permet de mobiliser des financements croisés et des partenariats. Côté financements publics, depuis 2022 l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) et l'Agence nationale du sport (ANS) ont engagé un partenariat visant à soutenir le développement du sport dans les QPV (*cf. infra*). Il est aussi possible d'envisager des partenariats public-privé avec des entreprises ou des fondations pour le financement, la conception ou la gestion des équipements sportifs qui seront gage de visibilité pour ces dernières. Le mécénat sportif est aussi une piste, à l'exemple du playground Pigalle-Duperré. Enclavé entre deux bâtiments dans le 9^{ème} arrondissement de Paris, menacé de fermeture à cause de nuisances sonores, le playground a su se réinventer sous l'inspiration de Stéphane Ashpool et grâce au soutien de l'équipementier sportif Nike. Ce renouveau esthétique et culturel a changé la façon dont les riverains perçoivent le lieu. Des événements inclusifs et une gestion attentive des nuisances ont renforcé l'acceptation locale. Le terrain est ainsi devenu un symbole de dynamisme urbain plutôt qu'une source de conflits.

4 Il est aussi possible de **développer une approche chronotopique des installations existantes** pour organiser une programmation sportive optimale. Il s'agit de densifier les usages de l'infrastructure par une mutualisation des espaces existants ou encore une diversification des usages sportifs. Par exemple, des cours d'école ou des gymnases scolaires accueillent des pratiques sportives et activités physiques en dehors des horaires d'ouverture, durant les week-ends et les vacances.

5 La **gamification des espaces existants par des applications numériques** permet de stimuler la pratique physique *via* des procédés de réalité augmentée. Elle permet de transformer des lieux ordinaires en terrains de jeu interactifs et motivants. Il est possible d'organiser des chasses au trésor et collectes d'objets virtuels, des parcours d'orientation augmentés ou des jeux de piste interactifs. Des applications de sport en réalité augmentée peuvent proposer des défis sportifs ludiques et simples à réaliser dans des espaces publics (faire 10 squats sur un banc, courir jusqu'à un arbre précis, etc.) en utilisant la caméra pour valider l'action ou en enregistrant les mouvements *via* les capteurs du téléphone. Il est possible de superposer des éléments sportifs virtuels : buts de football virtuels sur une place publique, paniers de basketball virtuels sur un mur ou cibles de tir à l'arc virtuelles dans un parc. Les utilisateurs peuvent alors s'entraîner et jouer en utilisant ces éléments virtuels.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

- L'outil **Chronotopie, aménager la ville avec le temps**²⁸⁵ inspire une réhabilitation urbaine et sportive en valorisant les usages multiples d'un même lieu selon les moments de la journée. Il encourage la mutualisation des espaces et leur adaptation aux besoins changeants des habitants.
- **Le protocole de coopération**²⁸⁶ signé le 23 novembre 2022 entre l'Agence nationale du sport (ANS) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'accès aux activités physiques et sportives dans les QPV. En combinant leurs expertises, les deux agences s'engagent à intégrer le sport comme levier de cohésion sociale et de transformation des territoires. Ce partenariat vise à faciliter la création ou la rénovation d'équipements sportifs adaptés aux besoins des habitants.

285. Rennes Métropole. (2024). *Chronotopie. Aménager la ville avec le temps – Synthèse du séminaire*. *synthèse_séminaire (1).pdf*

286. Agence nationale du sport & Agence nationale pour la rénovation urbaine. (2022). *Protocole de coopération de l'Agence nationale du Sport et de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine*. <https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2022-12/Partenariat%20AnS-ANRU%20sign%C3%A9%2023.11.2022.pdf>

■ **EXEMPLES INSPIRANTS :**

- **La tour d'escalade Patrick-Berhault au Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin** a été construite dans le cadre de la Zone à urbaniser en priorité (ZUP) dans les années 1970. Quelques années plus tard, dans les années 1980, dans le cadre du projet urbain connu sous le nom de « Nouveau Mas », un parcours d'escalade est intégré sur la paroi latérale d'un HLM. Renforcé par sa configuration en forme de pyramide, ce mur devient rapidement un point de référence visuel pour les habitants. La tour Patrick-Berhault est aujourd'hui l'un des plus hauts murs d'escalade artificiels extérieurs de France, avec 48 mètres de hauteur.
- **Engie Harmony Project, à Mexico, a permis de transformer un stade abandonné de Mexico en un lieu convivial**, plus agréable et plus sûr, grâce à sa réhabilitation par une œuvre d'art mêlant graffitis et films solaires organiques. Une fresque lumineuse a été réalisée par l'artiste mexicain N30 avec le soutien technologique du groupe énergétique français. Les terrains de basketball sont ainsi devenus de nouveaux terrains d'expression pour les artistes.
- **La place des Cultures Urbaines à Dakar** a été aménagée dans la commune de Grand-Yoff dans le quartier des HLM Patte d'Oie pour promouvoir les nouvelles pratiques urbaines inscrites dans le tissu social et urbain dakarois. Consacrée à la culture et au sport, cette place comprend un skate-park de plus de 1 000 mètres carrés dont la construction a été co-financée par l'Association internationale des maires francophones (AIMF), un lieu de concert, un espace dédié aux arts du déplacement, un espace de co-working ou encore un espace de détente pour les jeunes.



Recommandation 7. Construire des structures temporaires lorsque l'utilisation ultérieure est incertaine

Les infrastructures sportives temporaires sont des installations conçues pour être utilisées pendant une période limitée, puis démontées ou réaffectées. Elles sont une solution flexible à des besoins spécifiques, tels que des événements sportifs ponctuels ou des projets d'urbanisme transitoire. Elles peuvent être déployées plus rapidement que des constructions permanentes et ont un coût potentiellement inférieur, considérant leurs matériaux et travaux souvent moins onéreux. Leur adaptabilité permet de les déplacer et de les retirer facilement, ce qui permet de tester de nouveaux usages avant d'investir dans des solutions permanentes. Elles peuvent également animer temporairement des lieux en attente de projets pour revitaliser des quartiers. Enfin, les matériaux peuvent être potentiellement réutilisés ou recyclés.

MODALITÉS

La construction d'installations temporaires en matière d'infrastructure sportive peut être de trois types :

- **Des supports de GESI** : les infrastructures sportives temporaires coûtent généralement la moitié voire les deux tiers de celles permanentes, ce qui réduit les frais de construction et évite les coûts d'entretien à long terme pour des équipements peu utilisés²⁸⁷. Cependant, elles impliquent des dépenses supplémentaires liées à leur montage, démontage et adaptation logistique, risquant d'augmenter le budget global de l'événement²⁸⁸. Les organisateurs doivent donc évaluer soigneusement le rapport coûts-avantages en fonction du contexte local et des retombées attendues²⁸⁹.
- **Des infrastructures pour des événements sportifs locaux récurrents ou saisonniers** : souvent utilisées pour des événements sportifs locaux tels que des courses à pied, des compétitions cyclistes ou des rassemblements sportifs en extérieur. Elles comprennent des installations comme des terrains multisports démontables (city-stades temporaires), des terrains de beach-volley temporaires, ou encore des patinoires installées pour une saison.
- **Des supports dans le cadre du développement d'un urbanisme transitoire (cf. recommandation 6)**. Des équipements favorisant l'activité sportive et physique peuvent être implantés temporairement dans des espaces urbains publics et délaissés (friches, réserves foncières, etc.), en attente d'un projet d'aménagement à venir ou pour préfigurer leur transformation à venir. Cette démarche d'urbanisme transitoire est de plus en plus utilisée par les villes car elle permet de stimuler les usages d'espaces peu fréquentés, de tester des pratiques et d'intensifier l'utilisation du foncier disponible. Les modalités de production des espaces transitoires permettent aussi de travailler au plus près des besoins des publics (co-construction de modules sportifs, ateliers collaboratifs pour le recueil des besoins).

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

■ MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

- **Le Cerema a publié des recommandations techniques²⁹⁰ pour tester des aménagements cyclables provisoires et simples** (nouvelles voies ou élargissement des voies existantes), visant à assurer des déplacements à vélo efficaces et sécurisés.

287. Gold, J. R., & Gold, M. M. (2011). *Olympic Cities: City Agendas, Planning, and the World's Games, 1896-2012*. Routledge.

288. Essex, S., & Chalkley, B. (2004). *Mega-sporting events in urban and regional policy: a history of the Winter Olympics*. Planning Perspectives.

289. Baade, R. A., & Matheson, V. A. (2016). Going for the Gold: The Economics of the Olympics. *Journal of Economic Perspectives*.

290. Cerema. (2020). *Aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement*.

- **The Street Plans Collaborative**²⁹¹ propose des documents techniques et des études de cas sur l'urbanisme tactique. L'ouvrage *Tactical urbanism*²⁹² (2015) comprend un chapitre « Comment faire ». Le *Tactical urbanist's guide to materials and design*²⁹³ (2016) partage des enseignements sur les matériaux et la conception, testés en conditions réelles.
- **L'Institut Paris Région** propose un guide complet²⁹⁴ sur l'urbanisme transitoire, abordant les éléments clés d'un projet, les outils et les moyens de mise en œuvre. Il met en lumière les intérêts pour les différents acteurs (collectivités, propriétaires, occupants) et les contextes d'application.
- **L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)** propose un carnet pratique²⁹⁵ sur l'urbanisme transitoire dans le cadre des projets de renouvellement urbain, notamment dans les quartiers prioritaires. Plusieurs exemples permettent d'inscrire l'activité sportive au cœur des pratiques d'urbanisme transitoire dans les quartiers en QPV.

■ EXEMPLES INSPIRANTS :

- **Les exemples d'installations olympiques temporaires de Paris 2024** sont nombreux : Arena Champ-de-Mars (Grand Palais Éphémère) pour le judo et la lutte, Stade Tour Eiffel (Champ-de-Mars) pour le beach-volley et le football à 5, l'Arène des Invalides pour le tir à l'arc, la Place de la Concorde pour les sports urbains, etc.
- **Le projet VITAMINE 7** de la Métropole de Lyon vise la réalisation d'installations sportives temporaires pour 4 ans sur un terrain de 2 025m² adjacent au collège Gisèle Halimi. Ce projet prévu pour juin 2025 s'inscrit dans la transformation de la friche des jardins du Pré Gaudry. Il comprendra 4 terrains de padel démontables, une zone multifonctionnelle modulable pour divers sports (volley, handball, basket 3x3) avec sanitaires et vestiaires, ainsi qu'un espace événementiel. L'objectif est de créer un lieu sportif dynamique et inclusif pour les jeunes, les habitants et les actifs du quartier, en lien avec les établissements scolaires et les associations locales, tout en expérimentant des équipements pour de futurs projets pérennes²⁹⁶.
- **Le quartier de Hann Bel-Air à Dakar a accueilli des initiatives d'urbanisme transitoire visant à revitaliser des espaces en friche ou sous-utilisés.** Des aménagements temporaires ont été mis en place pour tester de nouveaux usages et préfigurer des projets urbains futurs, tels que la création de jardins partagés pour promouvoir l'agriculture urbaine et l'installation de mobiliers urbains modulables pour créer des espaces de détente. Ces actions ont permis de renforcer le lien social et de dynamiser le quartier, en attendant des aménagements permanents.²⁹⁷

291. Tactical Urbanist's Guide. À propos. <https://tacticalurbanismguide.com/about/>

292. Lydon, M., & Garcia, A. (2015). Tactical urbanism: short-term action for long-term change. *Island Press*. https://www.researchgate.net/publication/303728799_Tactical_urbanism_Short-term_action_for_long-term_change

293. Street Plans Collaborative. (2016). *Tactical urbanist's guide to materials and design*. Street Plans. <https://street-plans.com/tactical-urbanists-guide-to-materials-and-design/>

294. Institut Paris Région. (2018). *L'urbanisme transitoire*. Les Carnets pratiques, n°9. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux-publications/lurbanisme-transitoire/>

295. Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). (2021). *Urbanisme transitoire : un levier pour la transformation des territoires*. Carnet d'innovation, juin 2021.

296. Métropole de Lyon. (2025). Création d'un espace sportif transitoire dans le quartier du Pré Gaudry [Communiqué de presse]. https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2025/20250214_cp_espace-sportif-transitoire-pre-gaudry.pdf

297. N'Guessan, A. E., Dakenyo Dzugoum, L. C. D. S.-M., Djouopsi Tchoula, J., Wansi Deugoue, J. U., & Kateu Djonjue, G.-B. (2024). Hann Bel-Air, territoire viable avec un littoral restauré [Poster]. Urbanisme Francophonie. <https://www.urbanisme-francophonie.org/wp-content/uploads/2024/10/Poster-Hann-Bel-Air.pdf>

2. Inclusion par le sport : optimiser les effets inclusifs liés à la pratique et à l'utilisation des espaces sportifs

Recommandation 8. Penser l'animation durable et l'usage multiple de l'infrastructure

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'UNESCO souligne l'importance de la polyvalence des infrastructures sportives pour optimiser leur utilisation et favoriser le développement communautaire. La Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport²⁹⁸ recommande la conception d'installations polyvalentes pour accueillir différentes activités sportives et non sportives. Cette démarche permet d'optimiser les ressources et d'encourager une participation plus large des communautés. En aménageant des espaces flexibles, les infrastructures peuvent s'adapter à la diversité des usages locaux et, ainsi, s'ériger en lieux de vie polyvalents.²⁹⁹

MODALITÉS

1 Faire un diagnostic des pratiques au-delà de la dimension sportive, pour ancrer l'infrastructure dans son territoire

Comme évoqué précédemment, il est essentiel de comprendre les pratiques et les usages de la population visée avant de dessiner les contours d'un équipement sportif. Cela suppose de réaliser un diagnostic qui prenne en compte la diversité des usagers — femmes, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite — mais aussi la variété des pratiques : régulières, émergentes, occasionnelles, formelles ou informelles. Ce diagnostic doit dépasser la seule dimension sportive. Les espaces de convivialité, culturels ou commerciaux sont autant d'éléments à intégrer dès la phase d'analyse et de conception, pour penser l'infrastructure comme un lieu de vie au service du lien social et de l'attractivité du territoire. L'implication active des populations locales et des parties prenantes est essentielle dans cette phase préparatoire pour que le projet soit partagé et durable.

2 Concevoir des espaces mixtes et adaptables

La polyvalence est un levier majeur pour répondre à la diversité des attentes : des terrains multisports pensés pour accueillir différentes disciplines sportives, permettant d'éviter le monopole d'une pratique, ainsi que des zones dédiées à des activités ludiques (jeux pour enfants, espaces pour les familles) ou des espaces pouvant accueillir des événements associatifs et/ou des animations culturelles.

3 Penser la gouvernance et l'animation dans la durée

Concevoir une infrastructure durable, c'est aussi anticiper son animation et sa gouvernance. Un équipement bien pensé sur le plan architectural ne signifie pas que son animation sera optimisée. Dès lors, il s'agit d'identifier et d'accompagner des opérateurs capables d'en assurer l'animation quotidienne, de coordonner les différents usages, de créer une programmation attractive et inclusive et de faire le lien entre les différents publics.

298. UNESCO. (2015). *Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

299. UNESCO. (2025). *UNESCO and SSA convene first SAPA review meeting to develop sports impact framework*. <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-and-ssa-convene-first-sapa-review-meeting-develop-sports-impact-framework>

Ces opérateurs (clubs, associations socio-sportives, équipe municipale en charge des sports, etc.) jouent un rôle majeur pour que l’infrastructure ne soit pas un simple lieu de passage, mais un véritable point d’ancrage social et sportif, adapté aux rythmes du quartier : horaires scolaires, activités de loisirs, compétitions, événements communautaires, etc.

4 Intégrer l’infrastructure dans le tissu local³⁰⁰

Enfin, pour que l’équipement trouve pleinement sa place dans le quartier, il est souhaitable de mutualiser son usage avec d’autres structures, telles que les écoles, centres sociaux ou maisons de quartier. Cela suppose une réflexion pluridisciplinaire associant urbanistes, architectes, professionnels du sport, de la santé et du développement local, afin de penser ensemble un lieu modulable et accessible.

OUTILS ET SOURCES D’INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

- Le **guide *Alternative uses of sports grounds*** du SGSA³⁰¹ traite de l’utilisation alternative des infrastructures sportives, en abordant des pratiques et défis associés à l’accueil d’événements autres que ceux pour lesquels ces terrains ont été conçus. Il propose des conseils pour adapter les terrains existants en vue d’accueillir différents types d’événements de façon sécurisée – y compris des concerts et des événements culturels – en détaillant des aspects comme la conception, l’aménagement et les opérations spécifiques aux événements.
- Les **guidelines de la FIFA**³⁰² sur les stades de football mentionnent l’importance de maximiser l’utilisation des infrastructures en les rendant polyvalentes. Cela inclut l’utilisation des stades pour des conférences, des événements commerciaux, ou d’autres sports et événements. Le principe de « faire travailler l’infrastructure » permet de justifier les investissements placés dans ces espaces, et dans la mesure du possible, concevoir un modèle économique d’exploitation qui génère du revenu permettant de financer tout ou une partie de la gestion et de la maintenance de l’infrastructure.

EXEMPLES INSPIRANTS :

- Le **Complexe sportif de Domayo** est une infrastructure polyvalente située à Maroua, capitale de la région de l’Extrême-Nord au Cameroun. Ce complexe comprend des terrains de handball, de basketball, de volleyball et des courts de tennis. Il sert également de lieu pour des événements culturels tels que le festival annuel Yelwata Maroua 1^{er}, qui attire plus de 30 000 visiteurs par an et met en avant la diversité culturelle du pays.³⁰³ La réhabilitation du complexe est en cours grâce aux programmes Capitales Régionales 2 et SPORCAP, financés par l’AFD, visant à améliorer les infrastructures sportives de proximité pour renforcer l’accès au sport et favoriser la cohésion sociale dans la région – cf. Partie 2 de ce rapport.³⁰⁴

300. Cf. Recommandation 1. Identifier la bonne localisation de l’espace de pratiques sportives : « Intégrer l’infrastructure dans l’environnement urbain des espaces publics existants ».

301. Sports Grounds Safety Authority. (2025). *Alternative uses of sports grounds*. <https://sgsa.org.uk/document/alternative-uses-of-sports-grounds/>

302. Fédération Internationale de Football Association (FIFA). (2022). 1.7. Multi-use. Dans *Football stadiums guidelines: general process guidelines*. <https://publications.fifa.com/fr/football-stadiums-guidelines/general-process-guidelines/initiation-and-feasibility/multi-use/>

303. C2D Cameroun. (2023). Terrain multisports de DOMAYO : transformation en cours à Maroua.

<https://www.c2d-cameroun.cm/index.php/fr/actualites/208-terrain-multisports-de-domayo-transformation-en-cours-a-maroua>

304. Agence française de développement (AFD). (2024). Faire du sport un levier de développement au Cameroun.

<https://www.afd.fr/fr/actualites/communique-de-presse/faire-du-sport-un-levier-de-developpement-au-cameroun>

Recommandation 9. Développer une approche ambitieuse en matière de sport à impact

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le sport à impact ou Sport for Development (S4D) est aujourd’hui un levier reconnu pour répondre aux enjeux de cohésion sociale, de santé, d’éducation, de développement durable et d’inclusion. Pourtant, les pratiques demeurent surtout locales et centrées sur quelques disciplines. Par ailleurs, il n’existe pas de référentiel unique d’indicateurs en matière de sport à impact. Si certaines organisations de la société civile et bailleurs ont développé des outils aboutis, la plupart des acteurs du secteur manquent de ressources et de compétences pour évaluer pleinement l’impact de leurs actions.

Une approche ambitieuse du sport à impact implique de renforcer les capacités des structures et des territoires à concevoir, déployer et évaluer des programmes sportifs intégrés dans une logique de transformation sociale, en tenant compte des publics les plus éloignés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes réfugiées, ou vivant dans des zones peu ou mal équipées.

Développer une approche ambitieuse en matière de sport à impact peut s’articuler autour des leviers suivants³⁰⁵ :

- **Outiller les acteurs de terrain et les pouvoirs publics** pour mettre en œuvre des actions à forte valeur sociale,
- **Renforcer les capacités organisationnelles des structures** pour pérenniser leurs actions,
- **Instaurer un cadre politique, financier et institutionnel** favorable au déploiement du sport comme outil de transformation sociale,
- **Systématiser la mesure d’impact**, non comme une contrainte, mais comme un levier de gouvernance, de transparence et de pilotage.

MODALITÉS

■ AU NIVEAU OPÉRATIONNEL (ENCADRANTS ET ÉDUCATEURS) :

- 1 Former les éducateurs, encadrants et gestionnaires aux méthodes d’animation inclusives, à la pédagogie active, à l’égalité de genre et à la gestion des dynamiques intergénérationnelles.
- 2 Mettre en place une offre de formation accessible aux femmes, dans les domaines de l’encadrement, de la gestion des infrastructures, de l’animation et de la gouvernance.
- 3 Sensibiliser le personnel des collectivités, clubs, fédérations, associations et entreprises délégataires, aux enjeux de mixité, de diversité, d’égalité et au rôle du sport pour atteindre ces objectifs.
- 4 Proposer un diagnostic des compétences locales, afin d’identifier les potentiels à valoriser et les besoins en montée en compétences (encadrants, jeunes leaders, parents, bénévoles...).
- 5 Déployer des activités sportives variées et adaptées à la culture locale, allant au-delà du football et tenant compte des réalités sociales, économiques et de genre.
- 6 Mettre en place un programme de volontariat ou d’engagement pour les jeunes, favorisant leur implication dans la co-conception, la mise en œuvre et l’animation de projets sportifs (communication entre pairs, animation, logistique, etc.).

305. Blough, D. (2023). *Le sport des solutions : Voyage en terre des possibles*. Rue de l’échiquier.

■ AU NIVEAU ORGANISATIONNEL (CLUBS, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS) :

- 1 Inscrire le sport à impact comme axe stratégique dans les projets associatifs, les feuilles de route des collectivités ou les plans d'action des clubs et des fédérations sportives.
- 2 Créer une offre de sport pour tous : promotion du handisport, du sport loisir, accessibilité financière, diversité des disciplines proposées, accueil intergénérationnel...
- 3 Développer des programmes sportifs ciblés pour les femmes et les filles, avec des créneaux dédiés, des formats non-mixtes choisis et des règles adaptées (ex. rugby sans plaquage, sports émergents...).
- 4 Organiser des événements inclusifs mettant en valeur la participation féminine, la diversité des pratiquants et les talents locaux.
- 5 Instaurer une gouvernance participative des lieux sportifs : implication des usagers, des jeunes, des femmes et des clubs dans la définition des temps d'usage et du règlement des installations.

■ AU NIVEAU DES POLITIQUES PUBLIQUES :

- 1 Promouvoir et soutenir l'éducation physique et sportive à l'école et intégrer la discipline au moins 2 heures par semaine dès l'école élémentaire.
- 2 Intégrer une approche transversale du sport à impact dans les politiques publiques : inclusion, égalité, santé, jeunesse, éducation, aménagement du territoire.
- 3 Créer un cadre institutionnel favorable : reconnaissance du sport à impact dans les stratégies nationales, budgets dédiés, formation initiale et continue (ex. Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), diplômes de niveau III).
- 4 Favoriser l'égal accès des femmes aux formations professionnelles et à la gouvernance des équipements.
- 5 Soutenir la création de centres de ressources ou d'expertise sur le sport à impact, incluant la recherche-action, la capitalisation et la formation.
- 6 Appuyer la construction ou la réhabilitation d'équipements avec un plan de gestion et d'animation inclusif, inspiré de démarches comme celle du schéma directeur des équipements sportifs de N'Djaména (Tchad) : horaires adaptés, partage école/club, règlement d'usage participatif, médiation, etc.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

- > La plateforme **SportandDev**³⁰⁶ est une ressource en ligne dédiée à l'utilisation du sport comme levier pour le développement social, éducatif et économique. Elle offre une variété de contenus, allant des articles de fond sur les tendances et les défis du secteur, aux études de cas détaillant des projets sportifs à impact dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, la paix, et l'égalité de genre. La plateforme met également à disposition des outils pratiques, des guides, et des rapports de recherche pour les acteurs du développement, y compris les ONG, les gouvernements, les entreprises et les professionnels du sport.
- > La boîte à outils **Sport for Development (S4D)**³⁰⁷ de la GIZ est une plateforme en ligne conçue pour soutenir les acteurs du développement souhaitant intégrer le sport comme levier de transformation sociale. Elle propose des ressources pratiques, notamment des modules de formation, des manuels pédagogiques, des outils de suivi et d'évaluation, ainsi que des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation, la santé, la cohésion sociale, l'égalité de genre et la prévention de la violence.

306. <https://www.sportanddev.org/>

307. Sport for Development. *S4D Tools*. <https://www.sport-for-development.com/tools>

- L'AFD a produit **plusieurs études dans le champ du sport et développement**. Le rapport technique n°69³⁰⁸ intègre une revue d'indicateurs inspirés du terrain et propose une revue de la littérature sur ce secteur. L'étude *Le sport au service du développement : des enseignements pour plus d'impact*³⁰⁹, ainsi que la plateforme Sport en Commun, visent à mettre en lumière le rôle du sport comme levier de développement. Cette plateforme a pour objectif de connecter les porteurs de projets africains avec des solutions de financement et d'accompagnement adaptées³¹⁰.

Recommandation 10. Structurer un dispositif de gestion et de maintenance pérenne et inclusif

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La durabilité et la fonctionnalité d'une infrastructure sportive dépendent en grande partie de sa gestion et de sa maintenance. Au Sénégal, au Cameroun et au Rwanda, des terrains de sport ou gymnases communautaires sont parfois inutilisables en quelques années faute d'entretien régulier, de personnel formé ou de budget de maintenance anticipé.

L'objectif est donc de concevoir un modèle de gestion et de maintenance anticipé et inclusif, prenant en compte les ressources locales, les cycles climatiques, les usages réels et les besoins des publics spécifiques (femmes, personnes en situation de handicap, enfants).

MODALITÉS

1 Désigner un opérateur qui porte clairement la responsabilité de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure

Il peut s'agir d'une collectivité, d'une entreprise délégataire, d'une association ou encore d'un comité de gestion local. Idéalement, le modèle de gestion de l'infrastructure doit être pensé en parallèle de la conception de l'infrastructure. Les capacités et ressources en compétences de gestion peuvent en effet (ré)orienter les choix en matière de programmation et conception de l'infrastructure sportive (ex : dimensionnement, équipements annexes, choix des matériaux, etc.). Le gestionnaire doit disposer d'un mandat clair, en particulier d'un budget identifié et d'indicateurs de résultats. Les sources de financement de la gestion et le modèle économique d'exploitation/gestion de l'infrastructure doivent être identifiés au plus tôt dans le processus, car ces données peuvent avoir des incidences sur les choix de conception, de dimensionnement et d'architecture. Pour que l'infrastructure sportive soit durable, il s'agit enfin de penser la sécurisation et la pérennité des sources de financement.

2 Assurer l'entretien régulier des infrastructures sportives pour éviter leur dégradation prématurée

En Afrique de l'Ouest et Centrale, les conditions climatiques imposent une différenciation des tâches selon la saison : en saison sèche, il faudra par exemple intensifier le balayage des terrains poussiéreux et le contrôle des fissures, tandis qu'en saison des pluies, l'attention se portera sur le drainage et la qualité des sols.

308. Blough, D., & Rivat, E. (2023). *Le sport au service du développement et de la paix : Revue d'indicateurs inspirés du terrain*. Agence française de développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/le-sport-au-service-du-developpement-et-de-la-paix>

309. Agence française de développement (AFD). (2024). *Le sport au service du développement : des enseignements pour plus d'impact*. <https://www.afd.fr/fr/ressources/le-sport-au-service-du-developpement-des-enseignements-pour-plus-dimpact>

310. <https://sportencommun.org/>

3 Impliquer une main-d'œuvre qualifiée pour la maintenance

Il est pertinent d'identifier et de mobiliser les ressources humaines disponibles localement : artisans, ouvriers, agents techniques ou jeunes diplômés issus de collèges techniques.

4 Intégrer une dimension sociale et inclusive au dispositif de maintenance

Cela suppose une gestion sensible aux besoins spécifiques des femmes, des filles et des groupes marginalisés. La mise à disposition de créneaux réservés, la propreté des vestiaires et des toilettes, l'accessibilité des tarifs ou encore la sécurité des usagers sont autant de critères à prendre en compte.

5 Prévoir un plan de formation et de renforcement des capacités pour les gestionnaires

Celui-ci peut intégrer des modules sur la gestion durable, l'égalité de genre, la médiation sociale ou encore la prévention des violences. La conception de chartes d'usage ou de codes de conduite accessibles à tous les usagers peut se révéler être un levier efficace de régulation et de responsabilisation.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

➤ Le *Manuel de maintenance et de réparation de terrains de sports communautaires*³¹¹, élaboré par la GIZ dans le cadre du projet Sport for Development in Africa (S4DA), fournit des directives détaillées pour assurer la durabilité et la fonctionnalité des infrastructures sportives communautaires. Il couvre divers types de terrains et de surfaces et offre des conseils pratiques pour leur entretien et leur réparation. Le manuel aborde les ressources nécessaires, identifie les défauts courants et propose des calendriers d'entretien adaptés. Il est destiné aux responsables de la maintenance, leur permettant d'analyser l'état des terrains, de prévenir les défaillances potentielles et de garantir leur utilisation à long terme.



311. GIZ. (2018). *Manuel de maintenance et de réparation de terrains de sports communautaires*. Sport for Development. <https://www.sport-for-development.com/imglib/downloads/Manuale/giz-s4da-2018-fr-manual-maintenance-et-reparation.pdf>

3. Inclusion à travers le sport : pour faire du sport un vecteur d'inclusion en dehors du terrain de jeu

Recommandation 11. Définir et mettre en place une mesure d'impact du projet

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans un contexte où les inégalités d'accès au sport et aux infrastructures sportives persistent, notamment pour les publics éloignés de la pratique (personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, femmes, etc.), les projets visant à développer des pratiques sportives inclusives doivent être évalués de manière rigoureuse.

Par « impact social », nous entendons ici les effets produits par une action sur ses principales parties prenantes en réponse à un besoin social identifié. Ces effets, ou ces changements, peuvent être positifs ou négatifs, directs ou indirects, de court ou de long terme, et attendus ou inattendus.

Pour les acteurs publics et privés, il ne s'agit pas seulement de mesurer les résultats obtenus, mais de démontrer dans quelle mesure ces projets contribuent à des dynamiques de transformation sociale : amélioration de l'accès au sport, renforcement du lien social, inclusion des publics éloignés, etc.

Mettre en place une démarche de mesure d'impact permet ainsi de renforcer la légitimité des projets et d'assurer une meilleure redevabilité vis-à-vis des parties prenantes, mais aussi de piloter les actions en cours et de les ajuster en vue d'atteindre les effets attendus. La mesure d'impact s'inscrit ainsi dans une logique de transparence et d'amélioration continue.

MODALITÉS

1 Penser la mesure d'impact dès la phase de conception du projet

La mise en place d'une mesure d'impact doit être pensée dès la phase de conception du projet et être proportionnée à l'ampleur du projet (par exemple, ne pas dépasser 10% des ressources totales pour ne pas détourner des moyens essentiels à la mise en œuvre du projet). Cette stratégie doit préciser les effets recherchés (inclusion, participation, transformation des usages, etc.), cibler des indicateurs robustes et les outils permettant de collecter les données.

- **Identifier les données disponibles et la capacité technique à y accéder** (données publiques, statistiques locales, diagnostics de territoire, retours d'expérience d'acteurs, données internes et de partenaires...) et évaluer la capacité à produire, collecter et analyser les données nécessaires.
- **Prévoir les ressources nécessaires au déploiement d'une mesure d'impact**, qu'il s'agisse des moyens financiers, de compétences et de temps requis. Il peut s'agir d'une personne référente en interne ou d'un appui externe (utilisation de référentiels de mesure d'impact existants, recours à des cabinets, chercheurs et laboratoires spécialisés).
- **Anticiper l'utilisation et la valorisation des résultats de la mesure d'impact**, considérant qu'une restitution efficace des résultats permet de renforcer les effets de la mesure d'impact, tant pour les partenaires que pour les bénéficiaires. À quel moment seront-ils partagés ? À qui ? Comment seront-ils intégrés dans la gouvernance du projet et dans la prise de décision ? Comment communiquer en interne et en externe sur ces résultats ?

2 Suivre un cadre méthodologique clair pour développer une démarche d'impact en interne

La section 4 de la Partie 3 suggère plusieurs repères méthodologiques pour initier une démarche d'évaluation d'impact au sein d'une organisation. Bien que ces orientations nécessitent d'être adaptées aux spécificités de chaque projet, elles peuvent constituer une base utile, tant pour amorcer la réflexion que pour en évaluer le cheminement. Parmi ces repères, les étapes clés consistent à :

- **Construire les indicateurs de pilotage de l'impact et les outils de collecte associés** : les indicateurs doivent être précis, compréhensibles et significatifs au regard des effets attendus. Ils peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs. Il convient ensuite de définir des outils de collecte adaptés (recours à des indicateurs existants, questionnaires, observations, entretiens, etc.). Si le contexte le permet, réaliser une mesure de référence au démarrage du projet peut permettre de mieux apprécier les évolutions induites. Cette référence peut porter sur les indicateurs clés de l'impact social attendu.
- **Déployer le dispositif de mesure d'impact avec des temps réguliers de suivi, d'analyse des données** afin d'ajuster la démarche au fil du projet et de détecter rapidement d'éventuels écarts. L'analyse continue des données favorise une meilleure compréhension des effets produits et renforce la réactivité quant aux objectifs du projet. La mesure d'impact prend ici tout son sens en termes d'apprentissage et d'amélioration continue.

3 Conditionner le financement à l'accessibilité pour tous

Les financements alloués aux projets doivent être conditionnés à leur capacité à garantir l'accès à la pratique pour tous. Cela inclut l'accessibilité physique et financière des infrastructures, mais aussi l'inclusion de tous les publics, en particulier les femmes et les populations marginalisées. De plus, les financeurs publics et privés devraient s'engager à soutenir des projets qui favorisent une répartition plus équitable des ressources entre le sport de haut niveau et la pratique physique « pour tous », en s'assurant que les infrastructures financées permettent réellement à tous les publics d'y accéder et d'y participer.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

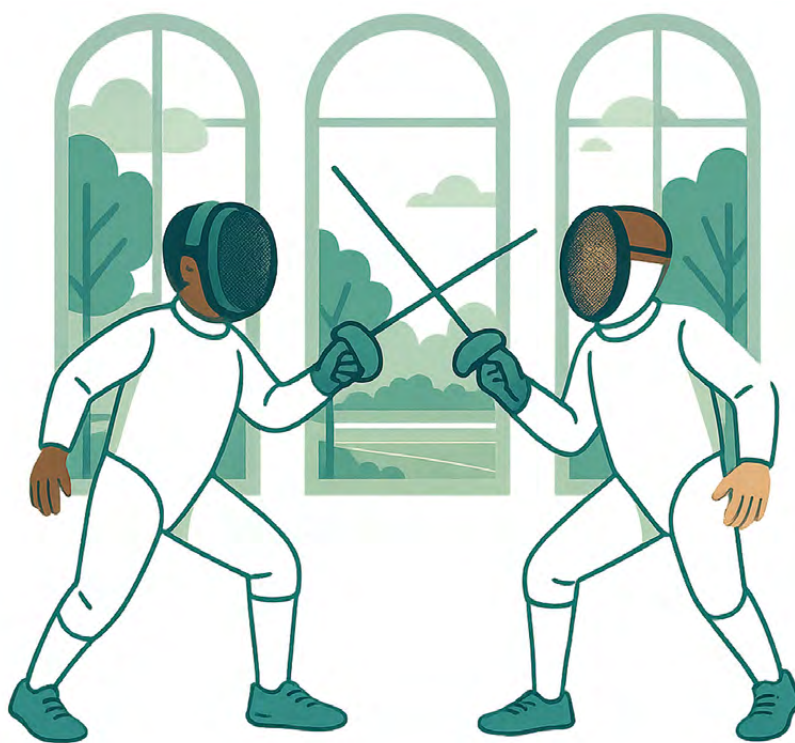
- > **Le référentiel du groupe de travail porté par l'Impact Tank** présenté en Partie 3 de ce rapport constitue une base solide de référentiel commun de mesure d'impact pour les acteurs du milieu sportif, afin de les acculturer à la mesure d'impact et à ses outils. Ce référentiel recense les effets clés qui peuvent être attendus des projets articulant sport, développement urbain et réponses aux besoins sociaux des populations, en particulier dans une visée inclusive et participative.
- > **Le guide méthodologique *Évaluer son impact social*³¹² de l'Avise** fournit des outils pour mettre en place une évaluation d'impact. Au-delà des éléments de définition et de présentation des enjeux, ce guide propose des outils pratiques pour aider dans chacune des étapes de la démarche, ainsi que des retours d'expérience et des exemples de démarches d'évaluation. Il s'appuie sur des échanges avec différents acteurs : experts, dirigeants d'entreprise de l'ESS, réseaux sectoriels, accompagnateurs et financeurs.

312. Avise. (2023). Guide méthodologique *Évaluer son impact social*. [avise_guide_evaluer-son-impact-social.pdf](https://www.avise.org/fr/ressources/guide-methode-imp-act-social)

- Dans la **Cartographie des dynamiques collectives autour de l'évaluation de l'impact social**³¹³, la Fonda et l'Avisé définissent une vision partagée de l'impact social et proposent un aperçu des projets qui mutualisent les pratiques d'évaluation d'impact social, les outils développés collectivement, ainsi que les défis rencontrés.

■ EXEMPLES INSPIRANTS :

- Comme mentionné en Partie 2 de ce rapport, l'association Rebonds!, spécialisée dans l'insertion sociale et professionnelle par le sport des personnes en situation de vulnérabilité, réalise des mesures d'impact annuelles³¹⁴ pour ses projets, mêlant méthodologies qualitatives et quantitatives et auprès de diverses parties prenantes (jeunes bénéficiaires, familles, partenaires).
- Également recensée en Partie 2, l'association Pour le Sourire d'un Enfant (APSE) agit au Sénégal en faveur des jeunes filles et garçons en situation de vulnérabilité. Ses programmes visent à prévenir l'implication des jeunes dans la violence et la criminalité en recourant à la méthode « Escrime & justice réparatrice ». L'association a structuré sa démarche d'évaluation en collaboration avec des éducateurs, des chercheurs en sciences sociales, des psychologues et des psychiatres. Elle recourt à une évaluation comportementale (ciblant plusieurs notions telles que l'identité, la socialisation, la responsabilité, le contrôle de soi...) et des entretiens avec chaque jeune. Cette démarche a par ailleurs été validée par le Congrès européen de psychologie du sport et par l'UNESCO.



313. Avisé. (2020). *Cartographie des dynamiques collectives autour de l'évaluation de l'impact social*.

314. Rebonds!. (2024). *Mesure d'impact – Accompagnement social du Projet Insertion Rugby*.
<https://www.asso-rebonds.com/wp-content/uploads/2024/04/mesure-dimpact-suivi-rebonds.pdf>

Recommandation 12. Intégrer une stratégie d'héritage ambitieuse, transversale et territorialisée comme condition préalable à l'organisation d'un grand événement sportif

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les grands événements sportifs internationaux sont aujourd'hui à un tournant. Si leur potentiel d'attractivité et de rayonnement reste important, les critiques se multiplient sur leurs coûts réels, les limites de leur utilité sociale et leurs externalités environnementales négatives. Les expériences passées ont parfois montré un décalage entre les promesses d'héritage et la réalité post-événementielle, en particulier pour les villes moyennes ou les pays à ressources limitées³¹⁵.

L'héritage ne doit pas être pensé en silo ou en aval, mais comme une étape à part du projet événementiel. Les logiques de court terme, l'urgence des délais ou encore les arbitrages budgétaires défavorables peuvent conduire à sacrifier l'ambition sociétale au profit du spectacle ou de la réussite technique. Le risque est alors de créer des infrastructures surdimensionnées, peu réutilisées, sans lien fort avec les politiques publiques locales, et donc sans bénéfice durable pour les habitants.³¹⁶

Or, un grand événement peut devenir un levier de transformation territoriale : développement de la pratique sportive, renforcement des mobilités douces, promotion de la santé et de l'inclusion, structuration des filières économiques locales, mise en visibilité d'initiatives citoyennes, etc. Cela implique un changement de paradigme : intégrer l'héritage en amont, dans tous les volets du projet et en faire une condition d'éligibilité, à la fois dans les critères de sélection des villes hôtes et dans les exigences de financement. Cela suppose aussi une gouvernance plus ouverte, un portage collectif et une articulation forte avec les collectivités et les acteurs du territoire.

Face à cela, il est impératif de faire de l'héritage :

- Un pilier structurant et stratégique, plutôt qu'un « bonus » des événements,
- Une condition effective d'éligibilité pour accueillir une compétition internationale,
- Un levier de transformation territoriale durable, en cohérence avec les politiques publiques locales (sport, santé, inclusion, transition écologique, mobilités, jeunesse).

Cette recommandation vise ainsi à transformer la manière dont les héritages des grands événements sont conçus, gouvernés, financés et évalués, en insistant sur :

- L'ancrage territorial *via* une cartographie des acteurs et une gouvernance ouverte,
- L'égalité de traitement entre héritage matériel et immatériel,
- L'intégration des mobilités douces et des logiques de ville durable,
- L'anticipation de l'après-événement, dès la phase de candidature.

315. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015). [Recommandation du Conseil sur les manifestations internationales et le développement local](https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0444). <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0444>

316. C'est le concept d'« éléphants blancs », c'est-à-dire les infrastructures sportives bâties en vue de GESI qui ne sont pas, ou peu, utilisées aujourd'hui, faute de moyens pour les entretenir, comme ce fut le cas lors de la Coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud. Source : Humphrey, L., & Fraser, G. (2016). 2010 FIFA World Cup stadium investment: Does the post-event usage justify the expenditure? *African Review of Economics and Finance*, 8(2), 31–57.

MODALITÉS

Afin d'assurer l'impact durable et positif d'un grand événement sportif international, son héritage doit être conçu comme une opportunité de transformation collective. Plutôt que de constituer un simple « plus » en cours ou en fin de parcours, il peut devenir un fil conducteur du projet, au croisement des dynamiques sportives, sociales, économiques, environnementales et culturelles du territoire.

Les principes suivants visent à guider les organisateurs, collectivités, partenaires et acteurs locaux vers une approche plus intégrée, plus inclusive et plus durable de l'héritage.

1 Inscrire l'héritage au cœur du projet dès la phase de conception

Une stratégie d'héritage construite en amont donne du sens au projet. En définissant clairement les intentions sociales, économiques et territoriales de l'événement dès la phase de candidature, on facilite son appropriation par les acteurs locaux et on crée un cadre cohérent pour l'action. Cette approche signifie qu'il faut déterminer les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact qui permettent d'en mesurer l'efficacité et les limites tout au long du projet.

2 Valoriser pleinement l'héritage immatériel aux côtés des infrastructures

Les effets d'un événement ne se limitent pas à la construction d'équipements. Il peut générer de nombreuses dynamiques : pratique sportive accrue, lien social renforcé, montée en compétences, éducation, santé, engagement bénévole, etc. Ces dimensions doivent être planifiées, financées et suivies avec autant d'attention que les ouvrages physiques.

3 S'inscrire dans une logique de ville durable et accessible

L'héritage doit contribuer à des villes plus agréables à vivre : accessibles, actives et bas-carbone. En privilégiant les mobilités douces, les espaces partagés et la qualité des connexions aux équipements, les organisateurs participent à une transformation urbaine durable. L'intégration de l'événement aux plans de mobilités locales (pistes cyclables, liaisons piétonnes), la création de « boucles actives » reliant les sites sportifs aux quartiers, l'installation d'abris sécurisés pour vélos sont des pistes intéressantes.

4 Choisir les sites en cohérence avec les besoins du territoire

La pertinence d'un site repose autant sur sa capacité technique que sur son potentiel de réutilisation à long terme. Un bon choix de localisation est celui qui renforce les politiques locales existantes, évite les doublons et répond à des besoins réels (pratique scolaire, associative, parascolaire, sport santé...). Il peut ainsi être question de croiser la programmation des sites avec les diagnostics territoriaux (schéma directeur des équipements, besoins des clubs, données de santé publique).

5 Anticiper et accompagner la vie post-événement

L'après-événement est une phase stratégique qui peut devenir un temps fort de réappropriation des espaces pour les populations locales. Il est utile de prévoir des scénarios d'usages différenciés, des dispositifs d'animation et un plan de gestion dès la conception. La création de clubs ou de « communautés d'usage » sur les sites rénovés ou encore le financement de médiateurs sportifs ou de structures d'accueil multi-activités, sont des solutions intéressantes. Il est ainsi important de promouvoir des équipements sportifs modulables ou polyvalents, capables d'être réutilisés après le GESI, pour répondre aux besoins de la pratique sportive quotidienne sur le territoire. Dans cette optique, il serait pertinent de coupler la création de grandes infrastructures nationales avec l'aménagement de sites de proximité, de plus petite taille, qui constitueraient également un héritage durable de l'événement et resteraient accessibles à la population une fois celui-ci terminé.

6 Instauration d'une gouvernance ouverte, ancrée localement

Une gouvernance efficace de l'héritage est une gouvernance qui associe les collectivités, les acteurs de terrain et les citoyens. Elle permet de fluidifier les coopérations, d'anticiper les passations post-événement et de faire vivre l'héritage dans la durée. La responsabilité de l'héritage pourrait par ailleurs être confiée à une entité ayant une relative autonomie vis-à-vis du comité d'organisation, ce dernier étant susceptible de prioriser l'organisation de l'événement en tant que tel, potentiellement au détriment de son ambition en matière d'héritage.

OUTILS ET RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE D'HÉRITAGE

- **Global Active Cities Toolkit** – Active Well-being Initiative³¹⁷ propose des ressources pour intégrer l'activité physique, la santé et le sport dans les politiques locales, en lien avec les grands événements.
- **Play the Game**³¹⁸ analyse des stratégies d'héritage, telles que celle de la Coupe du monde de football au Brésil.
- **Le ministère des Sports français** propose un *Benchmark des méthodologies d'étude d'impact environnemental applicables aux grands événements sportifs*³¹⁹.
- **L'Agence française de développement** a publié un document de recherche³²⁰ sur l'héritage des Jeux de Paris 2024 et des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026.
- **L'OCDE** a publié une étude³²¹ relative aux bénéfices durables retirés par les villes de ces événements, et sur la façon dont les territoires non-hôtes peuvent, eux aussi, utiliser le sport, la culture et les événements économiques, comme leviers de développement.

317. <http://activewellbeing.org/resources/>

318. Inteligência Esportiva Research Institute. (2023). *Research on the sports legacy of Brazilian stadiums from the 2014 FIFA World Cup*. Play the Game. <https://www.playthegame.org/publications/research-on-the-sports-legacy-of-brazilian-stadiums-from-the-2014-fifa-world-cup/>

319. Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. (2023). *Benchmark internationale des méthodologies d'étude d'impact environnemental applicables aux grands événements sportifs internationaux* | sports.gouv.fr

320. Agence française de développement (AFD). (2023). *Paris 2024, Dakar 2026 et après : bâtir un olympisme durable* | [AFD - Agence française de développement](https://afd.fr/fr/fr/actualites/actualites/paris-2024-dakar-2026-et-apres-batir-un-olympisme-durable).

321. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2024). *Leveraging culture, sports and business events for local development: International lessons for the U.S.* https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/07/leveraging-culture-sports-and-business-events-for-local-development_950ff8eb/9080aee-en.pdf

Recommandation 13. Atténuer et maîtriser les risques financiers liés à l'organisation de GESI

CONTEXTE ET ENJEUX

Les GESI s'accompagnent de promesses de développement urbain accéléré et de retombées économiques. Pourtant, de nombreux exemples historiques – tels que les Jeux de Montréal de 1976³²² ou encore d'Athènes en 2004³²³ – illustrent les dérives financières qui peuvent affecter durablement les villes hôtes : dépassements de budget, infrastructures sous-utilisées, endettement public massif, etc.

Pour prévenir ces effets, il est nécessaire d'optimiser les modalités d'engagement des villes et des États dans l'organisation de tels événements. Cela implique une stratégie rigoureuse de maîtrise des risques financiers, tant dans la phase de conception que dans la phase d'exploitation post-événement.

MODALITÉS

1 Faire une claire distinction entre les besoins réels du GESI et ses exigences périphériques

Les villes peuvent gagner à éviter d'associer systématiquement les GESI à des projets de transformation urbaine de grande ampleur. Une évaluation préalable des besoins réels – à partir de diagnostics territoriaux existants – doit ainsi précéder toute décision de candidature. Trois options doivent être envisagées dès l'origine :

- Candidater à des événements de moindre envergure,
- Construire les infrastructures en amont, si elles répondent aux besoins du territoire indépendamment de l'événement,
- Renoncer à candidater si les conditions ne sont pas remplies.

2 Réduire l'exposition financière des pouvoirs publics

L'instauration de plafonds de dépenses par poste budgétaire constitue une première ligne de défense contre les dérives observées dans de nombreuses éditions passées. Ceci suppose que les financements publics soient rigoureusement affectés : les enveloppes prévues pour le développement urbain, les politiques sociales ou les services essentiels ne doivent en aucun cas être réaffectées pour absorber les surcoûts en lien avec l'évènement.

Afin de mieux répartir les risques et garantir une responsabilité partagée, l'implication du secteur privé, tant dans le financement que dans la gestion des infrastructures ou des services associés, doit être encouragée. Cette participation ne doit cependant pas se faire sans garde-fous : elle nécessite une contractualisation équilibrée des engagements, des garanties et des mécanismes de contrôle.

Enfin, l'allocation budgétaire doit systématiquement intégrer un volet dédié à l'évaluation d'impact, permettant une meilleure lecture des retombées sociales, économiques et environnementales. Ce dispositif constitue une condition indispensable à la reddition de comptes et à la légitimation de l'investissement public.

322. Moore, R. (2016). *A 40-year hangover: How the 1976 Olympics nearly broke Montreal*. The Guardian.

<https://www.theguardian.com/cities/2016/jul/06/40-year-hangover-1976-olympic-games-broke-montreal-canada>

323. Bernardi, K. (2011, 9 mars). La crise grecque et les Jeux Olympiques : ou le problème de la durabilité et de l'héritage olympique. *Sport & Société*. <https://sportetsociete.org/2011/03/09/la-crise-grecque-et-les-jeux-olympiques-ou-le-probleme-de-la-durabilite-et-de-lheritage-olympique/>

3 Réduire ou plafonner la taille et les exigences des événements

Rompre avec la logique de croissance continue des méga-événements constitue une condition préalable à leur soutenabilité. La réduction ou la stabilisation de leur taille permettrait en effet de limiter l'ampleur des infrastructures à construire, de simplifier les dispositifs logistiques et de réduire le recours à des mesures exceptionnelles souvent coûteuses ou juridiquement dérogoires. Ce recentrage aurait pour effet direct de contenir les risques financiers, en limitant les surcoûts imprévus, la dépendance à des recettes incertaines – notamment touristiques – et les tentations de redéploiement de budgets publics initialement prévus pour d'autres usages. Afin d'opérer ce changement d'échelle, les instances organisatrices peuvent actionner plusieurs leviers :

- **Réduire le périmètre du programme sportif** : en alternant ou en mutualisant certaines disciplines ou compétitions sur différents sites ou éditions, il devient possible d'alléger le dispositif sans nuire à l'intégrité de l'événement,
- **Limiter le nombre d'athlètes, de délégations officielles ou de médias accrédités**, afin de réduire les pressions sur les capacités d'accueil,
- **Réguler la fréquentation publique** – *via* le dimensionnement des tribunes et la régulation des jauges. Si ce levier semble le plus pragmatique et le plus immédiatement mobilisable, il exige toutefois une évolution culturelle et institutionnelle car il suppose de renoncer à l'escalade symbolique entre éditions successives, au profit d'un modèle plus frugal, centré sur l'expérience sportive et l'impact territorial à long terme.

4 Renforcer la capacité de négociation avec les instances dirigeantes

Les villes hôtes peuvent négocier avec les instances dirigeantes, telles que le CIO, la FIFA ou l'UEFA, en conditionnant leur engagement à une renégociation des conditions imposées. Elles peuvent ainsi demander une réduction des garanties gouvernementales afin de minimiser les risques financiers et les engagements publics. Par ailleurs, elles peuvent demander une répartition plus équitable des revenus générés par l'événement, s'assurant ainsi que les bénéfices soient partagés de manière plus juste entre les différentes parties prenantes. Enfin, les villes peuvent négocier la prise en charge partielle de certains coûts par les organisateurs, allégeant ainsi leur charge financière et rééquilibrant les ressources engagées.

5 Sécuriser contractuellement les phases de mise à disposition et d'héritage

Afin de garantir une gestion efficace et équitable des infrastructures mobilisées dans le cadre d'un GESI, il est essentiel de sécuriser contractuellement l'ensemble du cycle d'usage, depuis la mise à disposition temporaire jusqu'à la réaffectation à des fins d'héritage. Cela implique de concilier, dès la phase de conception juridique, les exigences techniques des organisateurs avec l'encadrement des coûts de configuration, de façon à éviter les dérives budgétaires. Une clarification rigoureuse des responsabilités entre les différents acteurs – notamment l'exploitant des infrastructures et le comité d'organisation – doit être formalisée en définissant les rôles respectifs en matière d'entretien et de coordination opérationnelle. Par ailleurs, les contrats doivent prévoir des mécanismes d'indemnisation proportionnés pour les dépenses engagées spécifiquement pour répondre aux standards du GESI.

À plus long terme, l'héritage ne saurait être laissé à l'aléa : des clauses précises de reconfiguration post-événement doivent être intégrées afin de garantir la pérennité, l'utilité publique et l'accessibilité des équipements sur le temps long. Enfin, le cahier des charges contractuel devrait inclure explicitement les modalités de réalisation, de gouvernance et d'exploitation d'une mesure d'impact, afin de doter l'action publique d'un retour d'expérience structuré, utile à l'évaluation des bénéfices et des externalités du projet.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

- **L'Oxford Olympics Study 2020**³²⁴, menée par Bent Flyvbjerg, montre que tous les Jeux Olympiques depuis 1960 ont dépassé leur budget, avec une moyenne de +172% par rapport au budget initial. Au moyen d'analyses comparatives, l'étude documente les causes récurrentes des dépassements budgétaires en vue d'éclairer les décideurs sur les stratégies plus réalistes et durables à adopter, telles que la réutilisation d'infrastructures ou la réduction de l'ampleur des projets.

■ MÉTHODOLOGIES ET OUTILS :

- **Les recommandations de l'OCDE**³²⁵ sur les bonnes pratiques budgétaires offrent des pistes en intégrant notamment les principes de soutenabilité responsable et de transparence.
- L'article **La gestion des infrastructures sportives par le partenariat public-privé**³²⁶ porte sur la gestion des infrastructures sportives par le biais des partenariats public-privé (PPP). En analysant le cas du stade Mohammed V au Maroc, il vise à identifier les facteurs de succès des PPP.

■ EXEMPLES INSPIRANTS :

- Malgré des dépassements initiaux, les **Jeux Olympiques de Londres 2012** ont été cités en exemple pour la structuration de leur gouvernance financière. Le Comité d'Organisation des JO (COJO) de Londres a séparé le budget de l'événement de celui des infrastructures, confié à l'Olympic Delivery Authority (ODA), organe créé pour l'occasion et indépendant du gouvernement. Cette structure a permis de plafonner les dépenses, tout en améliorant la transparence et le contrôle public. Le COJO de Londres a ainsi enregistré des revenus de £2,41 milliards, notamment grâce aux programmes financés par le secteur privé et a réussi à maîtriser ses coûts à £2,38 milliards³²⁷.



324. Flyvbjerg, B., & Budzier, A. (2020, 18 septembre). *Olympic costs are comparable to 'deep disasters' like pandemics, earthquakes*.

325. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Performance budgeting*. <https://www.oecd.org/en/topics/performance-budgeting.html>

326. Terhaz, I., Rharib, A., & Siame, Y. (2024). La gestion des infrastructures sportives par le partenariat public-privé « Cas : stade Mohammed V ». *Revue du Chercheur*, 24(1), 20–32. <https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/1097>

327. Comité international olympique (CIO). (2012). *Londres 2012 publie son rapport final et ses comptes*. <https://olympics.com/cio/news/londres-2012-publie-son-rapport-final-et-ses-comptes>

Recommandation 14. Atténuer les risques liés à la structure institutionnelle et au management organisationnel des GESI

CONTEXTE ET ENJEUX

L'organisation d'un GESI implique une multiplicité d'acteurs (organismes internationaux, collectivités, État, partenaires privés, société civile) et une succession de phases : candidature, planification, livraison, exploitation, héritage. L'absence de répartition claire des responsabilités et le fonctionnement en silos des institutions sont des facteurs récurrents de dérive et de perte d'efficacité.

Les exemples passés démontrent que les retards et dépassements de coûts en matière d'héritage sont souvent liés à des défaillances dans la gouvernance, plutôt qu'à des obstacles techniques ou financiers. L'implication anticipée des parties prenantes et la capacité à s'adapter aux phases changeantes du cycle de projet sont des conditions essentielles pour réduire les risques organisationnels.

MODALITÉS

1 Répartir clairement les responsabilités dès les premières phases du projet

Dès l'amont du processus, les rôles et responsabilités des parties prenantes (collectivités, État, opérateurs, COJO, prestataires) doivent être formalisés et contractualisés :

- Mobiliser des protocoles d'accord complémentaires au contrat ville hôte³²⁸ pour répartir précisément les missions, ressources, compétences et responsabilités,
- S'assurer que cette gouvernance évolue en fonction du cycle de projet, avec des responsabilités différenciées selon les phases (planification, livraison, héritage).

2 Organiser une gouvernance hybride combinant structures formelles et mécanismes agiles

La structure de gouvernance formelle (comités de pilotage, conseils de surveillance) doit être complétée par des mécanismes de coordination souples :

- Groupes de travail interinstitutionnels, task forces techniques, réunions bilatérales informelles,
- Localisation des acteurs-clés (dans une « Maison des Jeux » ou un centre de coordination commun) pour favoriser les interactions, la culture commune, l'apprentissage croisé.

3 Mettre en place une structure organisationnelle évolutive et multidisciplinaire

Le COJO doit s'appuyer sur une structure interne modulaire, capable de :

- S'adapter aux différentes phases (conception, préparation, test, exploitation, transition),
- Intégrer des profils techniques, administratifs, logistiques, financiers, mais aussi des experts de la conduite du changement et de la gestion du cycle de projet,
- Anticiper les pics d'activité *via* des dispositifs de montée en charge progressive (contractuels, prestataires, mise à disposition du personnel public ou parapublic).

328. Pour plus d'informations sur le contrat ville hôte : Comité International Olympique. (2017). Contrat ville hôte – Principes Jeux de la XXXIII^e Olympiade 2024. <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Host-City-Elections/XXXIII-Olympiad-2024/Contrat-ville-hote-Principes-pour-les-Jeux-de-la-XXXIII-Olympiade-2024.pdf>

4 Prévoir un dispositif de suivi institutionnel de long terme

La coordination ne doit pas cesser après l'événement. Il est pertinent d'anticiper :

- La transformation du COJO en structure d'héritage ou la transmission de ses fonctions à une agence existante,
- La documentation des processus (décisions, arbitrages, innovations) pour faciliter la redevabilité et la transmission de savoir-faire.

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

- > Le **guide OECD-IOC Olympics Planning Toolkit**³²⁹ propose des principes pour une gouvernance efficace des GESI, soulignant les risques associés à une structure institutionnelle inadéquate.



329. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) & Comité international olympique (CIO). *Structure institutionnelle et gestion organisationnelle*. OECD-IOC Planning Toolkit. <https://www.oecd-ioc-olympics-planning-toolkit.org/fr/risks-area-fr/structure-institutionnelle-et-gestion-organisationnelle/>

Recommandation 15. Anticiper et gérer les risques liés à la participation des parties prenantes et des citoyens aux GESI

CONTEXTE ET ENJEUX

Les grands événements sportifs, tels que les Jeux Olympiques, entraînent des transformations majeures des territoires, impliquant une multitude d'acteurs aux intérêts variés : collectivités locales, habitants, entreprises, associations, etc. Une participation insuffisante ou mal gérée des parties prenantes peut engendrer des tensions sociales, des retards dans les projets ou une appropriation limitée des infrastructures.

Parmi les enjeux clés figurent :

- Prévenir les conflits, notamment en identifiant les préoccupations des différentes parties,
- Assurer l'inclusivité, en impliquant les populations vulnérables et les groupes sous-représentés pour que les projets répondent aux besoins de tous,
- Renforcer la légitimité des projets, considérant qu'une participation équitable accroît la confiance des citoyens et des parties prenantes,
- Maximiser les retombées positives et l'utilisation à long terme des espaces de pratique par les communautés.

MODALITÉS

1 Cartographier les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet

- Identifier les acteurs clés (publics, privés, communautaires, citoyens, etc.) selon leur niveau d'influence et leur degré d'exposition aux impacts potentiels du projet,
- Mettre en place une veille pour ajuster la cartographie des parties prenantes selon les évolutions du projet,
- Mobiliser les services techniques des collectivités locales (urbanisme, développement social, jeunesse, environnement, mobilité...) pour co-construire cette cartographie et intégrer les spécificités locales,
- Associer les élus municipaux et intercommunaux à des ateliers d'échanges avec les parties prenantes, pour favoriser une compréhension partagée des tensions et des opportunités.

2 Mettre en place une stratégie de consultation et participation continue

- Déployer des dispositifs de consultation différenciés selon les publics (rencontres de quartier, plateformes numériques, forums de jeunes, groupes de femmes...),
- Établir des indicateurs de suivi de la qualité du dialogue (niveau de représentativité, nombre de retours intégrés dans les décisions, etc.),
- Garantir une transparence sur les décisions prises et les motifs de non-intégration de certaines propositions.

3 Anticiper les impacts grâce à des outils de gestion des risques participatifs

Intégrer une matrice de risques peut être une manière de structurer les anticipations et les réponses face aux tensions potentielles liées à la participation des parties prenantes (voir page suivante).

Tableau 11. Matrice de risques

Type de risque	Exemples	Probabilité de réalisation du risque	Intensité des externalités négatives	Mesures d'atténuation
Résistance citoyenne ou rejet local	Mobilisation contre un chantier perçu comme inutile, sentiment d'exclusion	Élevée	Élevée	Démarrage rapide du dialogue, ateliers de co-conception, porte-à-porte, restitution publique
Perte de confiance ou rupture du dialogue	Promesses non tenues, manque de retours sur les propositions citoyennes	Moyenne	Élevée	Publication régulière d'un « journal du projet », indicateurs de transparence, cellule de médiation
Invisibilisation d'acteurs vulnérables	Jeunes, personnes migrantes, personnes en situation de handicap peu impliquées	Élevée	Moyenne à élevée	Inclusion de référents de terrain, partenariats avec des associations spécialisées, accessibilité numérique et linguistique
Conflit d'intérêts entre acteurs	Divergence entre entreprises, riverains, élus locaux	Moyenne	Élevée	Instances de dialogue multi-acteurs, recours à un facilitateur externe
Désinformation ou rumeurs	Informations erronées diffusées sur les réseaux sociaux ou localement	Moyenne	Moyenne	Stratégie de communication proactive, FAQ publique, sessions de questions-réponses ouvertes

OUTILS ET SOURCES D'INSPIRATION POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE

- **L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC)** propose une page dédiée³³⁰ regroupant une sélection de bases de données documentaires et de réseaux internationaux spécialisés dans la concertation et la participation du public. Ces ressources offrent aux praticiens, chercheurs et décideurs un accès à des études de cas, des méthodologies, des publications scientifiques et des retours d'expérience pour enrichir leurs démarches participatives.
- **Participedia**³³¹ est une plateforme mondiale et collaborative dédiée à la documentation et à l'analyse des innovations démocratiques et des pratiques de participation citoyenne. Elle offre une base de données riche et accessible, regroupant plus de 3 500 entrées.

330. Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC). Autres bases de données documentaires sur la concertation et la participation du public et réseaux et organisations étrangères. <https://i-cpc.org/bases-de-donnees-documentaires-sur-la-concertation-et-la-participation-du-public-et-reseaux-et-organisations-etrangeres/>

331. <https://participedia.net/search>

Recommandation 16. Partager les connaissances et les enseignements de terrain pour favoriser l'apprentissage collectif

CONTEXTE ET ENJEUX

L'organisation de GESI génère un vaste corpus d'innovations et d'enseignements, souvent insuffisamment capitalisés et transmis. Le partage des connaissances est pourtant essentiel pour renforcer la qualité des candidatures et des projets, éviter les erreurs récurrentes et favoriser une montée en compétences des acteurs publics, privés et associatifs impliqués dans la préparation, la livraison et l'évaluation de l'évènement. Bien que de nombreux programmes de transfert de connaissances soient centrés sur les comités d'organisation, cette approche s'avère limitée. Une vision plus systémique, englobant toutes les parties prenantes – y compris les responsables des infrastructures, des services publics, de l'héritage et de l'impact local – est dès lors indispensable.

MODALITÉS

- 1 Étendre les programmes de partage de connaissances au-delà des comités d'organisation**, en impliquant activement toutes les parties prenantes du territoire. Les dispositifs existants, tels que l'IOC Knowledge Transfer, le FIFA Legacy Hub ou l'UEFA Academy, qui ont déjà prouvé leur efficacité pour les comités d'organisation, doivent être ouverts aux acteurs territoriaux : collectivités locales, opérateurs d'infrastructures, agences publiques et organisations de la société civile.

 - **Assurer un partage de connaissances inclusif**, pour que chaque acteur puisse accéder à des ressources et des formations répondant à ses besoins spécifiques.
 - **Organiser des rencontres régulières entre pairs**, durant lesquelles les professionnels des différents secteurs – techniques ou stratégiques – peuvent échanger sur la mobilité, la gouvernance, l'inclusion ou la transition écologique. Ces échanges permettront non seulement de renforcer la coopération entre les acteurs, mais aussi de favoriser une vision collective de l'impact des GESI sur les territoires.
- 2 Documenter les projets de façon transparente**, notamment par la création d'une base de données interopérable et multilingue, centralisant les rapports d'évaluation, les études d'impact, et les documents de capitalisation des événements passés. Cette plateforme doit être accessible à tous les acteurs concernés et inclure à la fois des données quantitatives (budgets, retombées économiques et indicateurs d'usage) et qualitatives (retours d'expérience, facteurs de réussite ou d'échec, apprentissages du terrain). En parallèle, il est primordial d'encourager une véritable culture du feedback, référençant les défis rencontrés et les limites identifiées, pour servir à la préparation et à la réussite des futurs GESI.
- 3 Créer des espaces de dialogue pour partager les enseignements**, par exemple en proposant des formats hybrides : ateliers d'apprentissage croisé, communautés de pratique sectorielles... En parallèle, il est crucial de valoriser les organisations qui rendent publiques leurs évaluations, qu'elles soient internes ou externes, afin de promouvoir la transparence des projets et de mieux ajuster les prochains.
- 4 Recourir à l'expertise indépendante et aux méthodes comparatives**

L'une des approches consiste à promouvoir l'analyse par classe de référence (*Reference Class Forecasting*), une méthode qui permet de comparer les prévisions avec des projets similaires passés. Cette comparaison enrichit les estimations de coûts, d'usages et d'impact en les ancrant dans des réalités éprouvées, améliorant ainsi la précision des prévisions et la gestion des risques. Le recours à l'évaluation indépendante doit être proportionnée : pour les projets d'envergure stratégique, une évaluation externe et systématique s'impose pour plus d'objectivité, pour les projets plus modestes mais potentiellement innovants, une évaluation interne ou participative peut être privilégiée, tout en garantissant que les retours d'expérience et les analyses critiques soient intégrés dans le processus.

CONCLU- SION

Ce rapport est une invitation à renouveler notre regard sur l'importance des espaces de pratiques sportives dans les villes. Il s'agit à la fois de prendre conscience de leurs multiples effets sur les publics et les territoires, et d'encourager à agir pour démocratiser l'activité physique et sportive. Le rapport propose également un éclairage sur les nombreuses potentialités des infrastructures sportives en matière d'inclusion, afin de promouvoir une approche plus exigeante concernant l'impact social.

Ainsi, la question de la mesure d'impact se pose ici de manière hautement stratégique : pour guider de nouvelles ambitions en matière de politiques publiques, pour accroître l'engagement des entreprises dans ce domaine et, plus généralement, pour démultiplier les projets associant le sport et l'inclusion. Nous avons besoin, collectivement, de mieux rendre compte des impacts générés par les projets, mais aussi de construire une compréhension commune des leviers que nous pouvons activer pour favoriser l'inclusion de toutes et tous dans les espaces urbains.

Le référentiel de mesure d'impact élaboré dans le cadre de ce travail est articulé autour de trois grandes dimensions : l'inclusion dans le sport (accessibilité à la pratique sportive et adaptabilité des espaces sportifs), l'inclusion par le sport (développement ou renforcement des compétences psychosociales et aptitudes motrices, bien-être physique et psychologique, affermissement du lien social), et l'inclusion à travers le sport (autonomie et accès à l'emploi, contribution au vivre-ensemble, renforcement de l'engagement). Ce prototype de référentiel offrira aux acteurs publics et privés un cadre de réflexion leur permettant, à chaque étape de leur prise de décision, d'évaluer si leurs actions contribuent à renforcer ou, au contraire, à affaiblir l'inclusion de toutes et tous.

Dans les quatre pays de notre étude, les défis sont multiples et dépendent des contextes, économiques, sociaux, culturels. Mais l'espace public joue, dans chacun de ces pays, un rôle

clé dans l'accessibilité et l'inclusivité des pratiques sportives. Il constitue d'abord un levier d'accès aux infrastructures : l'environnement urbain, la voirie et les aménagements doivent être pensés de manière inclusive pour lever les barrières physiques, sociales et symboliques à la pratique. Ensuite, il agit comme vecteur de mixité sociale, en favorisant des usages partagés et apaisés, à condition de lutter contre les formes d'appropriation exclusive. Enfin, l'espace public devient un objet politique, au cœur d'un urbanisme orienté vers la santé, le bien-être et l'inclusion, à travers des approches intégrées telles que « l'urbanisme favorable à la santé » ou « l'urbanisme sportif ».

Mais à côté de la production d'espaces et d'infrastructures plus inclusifs, ce sont aussi les pratiques sportives libres, dans des espaces aménagés ou sur la voirie et les voies piétonnes, en Europe comme sur le continent africain, qui renouvellent les modes d'expression de l'urbanité. Elles débouchent sur des formes de réappropriation ou d'animation des espaces publics qui participent à développer la ville autrement. C'est donc aussi en laissant les habitants s'approprier librement l'espace public par le sport et les pratiques physiques informelles que l'on favorise une urbanité vivante, inclusive et partagée, où la ville devient un lieu d'expression, de rencontre et de cohésion sociale.



ANNEXES

- > **Annexe 1 : Présentation du groupe de travail et de la méthode**
- > **Annexe 2 : Fiche Impact**
- > **Annexe 3 : Glossaire**
- > **Annexe 4 : Liste des personnes auditionnées**
- > **Annexe 5 : Bibliographie & Sitographie**

Annexe 1 : Présentation du groupe de travail et de la méthode

A) Un enjeu collectif : rendre compte de l'impact des initiatives selon des critères adaptés et mettre en lumière les enseignements

L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des actions d'une organisation, tant sur les parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire, et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Il peut être évalué, en mesurant ou qualifiant les effets, négatifs ou positifs, prévus ou imprévus, générés par une organisation sur ses parties prenantes. Le processus d'évaluation de l'impact social consiste à interpréter ces effets pour définir leur valeur sociale. La mesure d'impact se fait alors selon des critères eux-mêmes transformés en indicateurs variables aidant à mesurer les effets.

L'impact social n'est pas le résultat linéaire d'une cause à un effet, mais plutôt un enchaînement de relations, prévues ou imprévues, entre des actions, des personnes et leur milieu. Sa valeur résulte de l'interaction avec un environnement et un écosystème social. On peut mettre en lumière quelques critères d'analyse des effets sociaux en évaluant, par exemple, ceux sur le bien-être, le lien social, l'insertion professionnelle (effets individuels), la solidarité, le sentiment d'inclusion ou d'exclusion, l'égalité femmes-hommes (effets collectifs), etc.

Le parti pris de l'Impact Tank est d'encourager le suivi et l'évaluation des initiatives déployées, à partir de leurs effets sur le terrain. L'enjeu est précisément de montrer comment les actions menées répondent aux besoins des publics et des territoires. L'impact constitue ainsi un élément clé de l'élaboration, de la conduite et du suivi d'une action visant à répondre à un ou plusieurs besoins de société. Porter une attention à l'apport social des actions de manière rigoureuse et partagée permet de concevoir des dispositifs et des innovations appropriés aux publics et aux contextes ciblés.

En faisant la preuve de son concept sur un territoire ou auprès d'un groupe social en particulier, l'action locale peut être valorisée afin de permettre aux acteurs d'autres territoires de répondre aux mêmes problématiques, tout en adaptant les dispositifs au contexte de mise en œuvre. De plus, cela peut permettre à la puissance publique de s'en saisir pour favoriser les conditions de son essaimage. Analyser les différentes initiatives à l'aune de l'impact social qu'elles génèrent permet enfin de dépasser les limites des seules approches normatives, qui abordent souvent la question de l'inclusion sous le seul angle statistique, et de privilégier une approche plus intégrative, partant du besoin concret des publics et conduisant jusqu'à l'évaluation de tous les changements produits.

B) L'élaboration du rapport de solutions

Pour répondre au double défi de capitalisation et de diffusion de la connaissance sur les initiatives ayant un impact positif, l'Impact Tank et ses partenaires ont œuvré à la réalisation du présent rapport. Il s'appuie sur un groupe de travail nourri par des auditions avec :

- Des acteurs de terrain, qui partagent leurs expériences concrètes, les freins rencontrés et les leviers identifiés pour développer leurs solutions ;
- Des chercheurs, spécialistes du sujet ou de thématiques associées, qui apportent un cadre conceptuel en croisant leurs travaux avec les initiatives du terrain ;
- Des décideurs publics (administrations, ministères, agences) et privés (associations, ONG, grandes entreprises, entreprises sociales) qui, par leur contexte de prise de décision (cadre réglementaire, priorités de financement...), mettent en perspective les retours des porteurs de projets et des chercheurs avec d'autres initiatives de leur connaissance.

Les rapports de solutions de l'Impact Tank ont pour objectif d'apporter une réponse opérationnelle aux acteurs de terrain, et contribuer au développement de la recherche sur l'innovation sociale et au renouvellement des connaissances sur les enjeux sociaux et environnementaux à travers le prisme de la mesure d'impact. Ces rapports intègrent également des propositions concrètes visant à faire évoluer la réponse des pouvoirs publics à ces enjeux.



Les questions clés d'un rapport de solutions

L'enjeu thématique	Quel est le problème ou quelle est l'opportunité ? Pourquoi ce sujet ? Qu'est ce qui le justifie, notamment en lien avec les besoins sociétaux sous-jacents ?
Les innovations sociales	Quelles sont-elles ? Comment les catégoriser ? Quelles sont leurs modalités opérationnelles d'action ?
Leurs résultats	Quels sont les effets pour les parties prenantes ? En quoi cela apporte-t-il une solution pertinente, efficace, efficiente et durable aux enjeux soulevés ?
Les leviers de leur diffusion à grande échelle	De quel changement d'échelle parle-t-on ou préconise-t-on les concernant ? Qu'est-ce qui dans les solutions doit faire l'objet de cette diffusion ? Quelles en sont les conditions opérationnelles ? Quelles sont les conditions externes à réunir pour permettre ce changement d'échelle ?
La mesure d'impact	Quels sont les indicateurs adaptés pour mesurer les résultats de ces solutions ? Quels sont les enjeux de collecte et d'analyse de données correspondantes ?

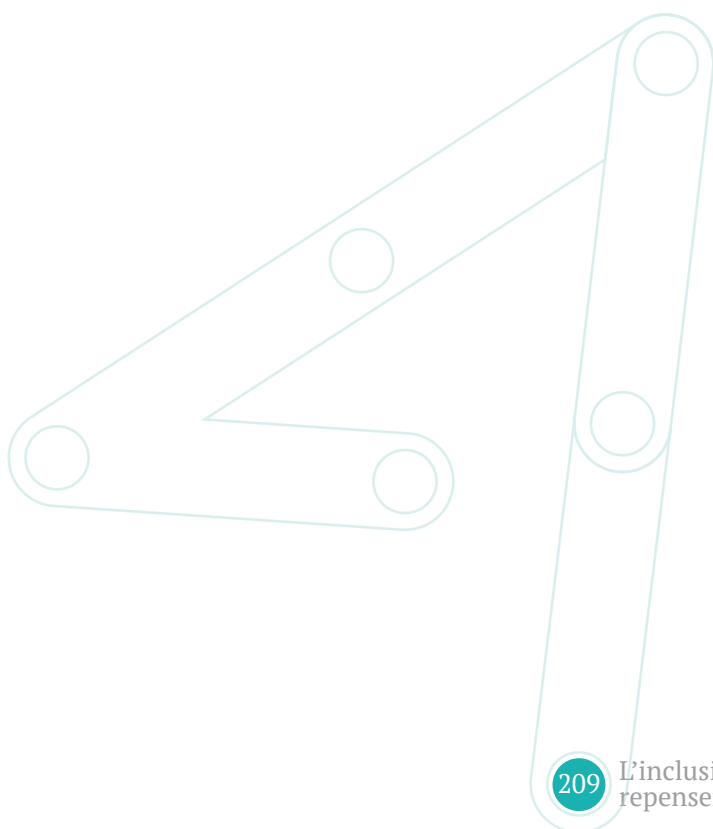


Objectifs du rapport de solutions

La démarche, qui s'est échelonnée sur neuf mois, de septembre 2024 à mai 2025, a réuni à cinq reprises les membres du groupe de travail.

Les quatre étapes de l'élaboration du rapport de solutions ont été :

- 1 Documenter les enjeux d'innovations sociales liées au sport au service du développement social et urbain ; et recenser les initiatives engagées dans une démarche de mesure d'impact.
- 2 Identifier et valoriser des initiatives innovantes favorisant l'inclusion par le sport et ses espaces de pratique, dans les territoires urbains en France, au Cameroun, au Sénégal et au Rwanda.
- 3 Proposer des indicateurs capitalisant sur ces différentes initiatives et permettant de mesurer l'impact des projets sur les populations ciblées.
- 4 Établir des recommandations permettant le développement et le passage à l'échelle des initiatives à impact sur l'inclusion par les espaces et pratiques sportives.

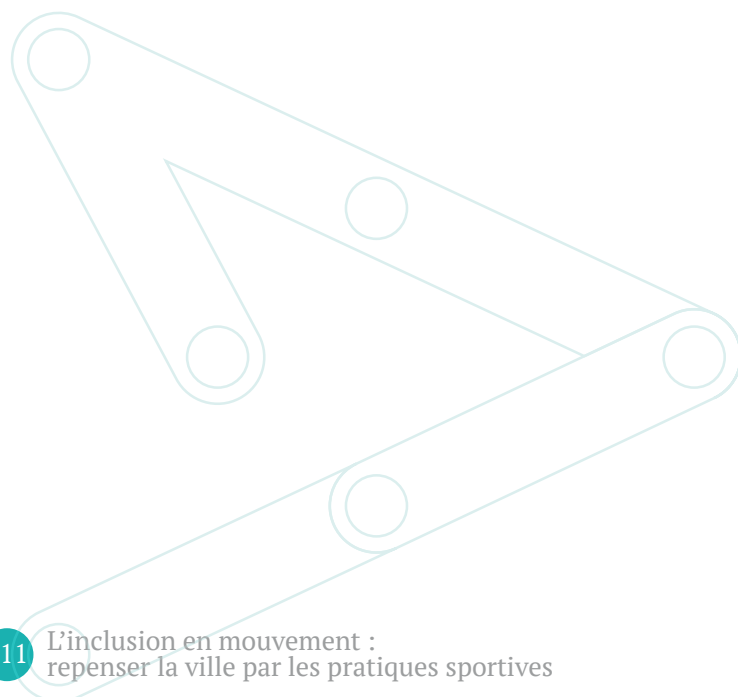


C. La composition du groupe de travail

Ce rapport est le fruit d'un travail collégial, avec des acteurs et actrices venant de différentes institutions publiques, de la recherche, du secteur associatif et de l'entreprise, complémentaires dans leurs profils et expertises en matière de promotion de l'inclusion par le développement des espaces de pratique sportive dans les territoires urbains en France, au Cameroun, au Sénégal et au Rwanda.

Structure	Membre	Fonction
Agence française de développement (AFD)	Morgane Beaudouin	Responsable d'Équipe projet, Division éducation
	Chloé Coste de Bagneux	Chargée de capitalisation et gestion des connaissances, Division développement urbain, aménagement, logement
	Typhaine Christiaen	Responsable d'Équipe projet sport et développement, Cellule lien social
	Christophe Dias	Conseiller sport et développement
	Bertrand Foucault	Responsable d'Équipe projet, Division éducation
	Nina Hadji	Responsable d'Équipe projet, Division développement urbain, aménagement, logement
	Marine Marmorat	Responsable d'Équipe projet, Division développement urbain, aménagement, logement
	Simon Nyam	Coordinateur du dispositif « Pépinières urbaines », Division développement urbain, aménagement, logement
	Lise Piqueras	Responsable d'Équipe projet, Division développement urbain, aménagement, logement
	Camille Tchounikine	Chargée d'évaluation, Département évaluation et apprentissage
Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE)	Claire Zanuso	Responsable de la Cellule Évaluations d'impact, Département évaluation et apprentissage
	Juliette Escaut	Cheffe de projets RSE et Impact
	Aude Pringault	Directrice prospectives et stratégie
	Cédric Turini	Directeur du développement coopératif et sociétal

Structure	Membre	Fonction
Groupe La Française des Jeux (FDJ)	Antoine Béghin	Directeur sponsoring et intégrité du sport
	Thierry Huguenin	Responsable partenariats
	Benjamin Ispenian	Impact innovation Manager
	Jérémie Mathé	Responsable sponsoring et partenariats sportifs
Keneo	Bénédicte Rouby	Chief client officer
	Florian Niederlander	Consultant senior
La Guilde	Auriane Buridard	Chargée de programmes sport & développement
Pôle ressources national sport-innovations (PRNSI), Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative	Maxime Leblanc	Chargé de mission
Banque des territoires – Caisse des Dépôts	Julien Garnier	Directeur de projet évaluation extra-financière
	Baptiste Sion	Chargé d'évaluation extra-financière
Fondation de France	Aurélie Martin	Responsable de Programmes et de Fondations
Organisation des Nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO)	Ayoub Ait Atman	Ancien consultant Investissements à impact sport
	Philipp Muller-Wirth	Chef de la Section des sports (Secteur des sciences sociales et humaines)
	Alexis Saillard	Junior consultant sustainability of major sport events



Annexe 2 : Fiche Impact

Nom de l'action :				
Description de l'action <i>Que faites-vous ?</i>	Porteur de projet	Thématique	Année	Territoire
Indicateurs de suivi <i>Quels indicateurs utilisez-vous ? (sur l'activité, résultat ?)</i>				
Connaissance disponible (entretien, questionnaires...) <i>Quelles sont les ressources et méthodes utilisées pour mesurer votre impact social ?</i>	Niveau de preuve			
Description des impacts <i>Quels sont les impacts sociaux de votre action ?</i>	Résultat d'impacts positifs			
	Autres résultats d'impacts			
Mécanismes de production des impacts <i>Quels sont les éléments qui permettent à votre action de produire ces impacts sociaux ?</i>	Leviers			
Diffusion <i>Quelle place pour le changement d'échelle de votre action ?</i>	Évolution du passage à l'échelle <i>Depuis le lancement de votre structure/initiative, comment s'est-elle diffusée, élargie ?</i>			
	Leviers identifiés pour le passage à l'échelle <i>Quels sont les éléments essentiels de votre action à garder pour un passage à l'échelle réussi ?</i>			
Commentaires :				

Annexe 3 : Glossaire

AAP	Analyse de l'accessibilité potentielle
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFD	Agence française de développement
AIMF	Association internationale des maires francophones
AMU	Assistance à maîtrise d'usage
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANRU	Agence nationale du renouvellement urbain
ANS	Agence nationale du sport
APA	Activité physique adaptée
APS	Activité physique ou sportive
ASC	Association sportive et culturelle
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BMUV	Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAF	Confédération africaine de football
CAN	Coupe d'Afrique des nations
CDPH	Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées
CdR	Comité européen des régions
CENAJES	Centre national de la jeunesse et ses sports
CIO	Comité international olympique
CODATU	Association Coopération pour le développement et l'amélioration des transports urbains et périurbains
COJO	Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques
CR1 et CR2	Capitales Régionales 1 » et « Capitales Régionales 2 » (programmes AFD)
CREPS	Centre de ressources d'expertise et de performance sportive
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
EFPT	Établissement de formation professionnelle et technique
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
EPS	Éducation physique et sportive
ESS	Économie sociale et solidaire
ESUS	Entreprise solidaire d'utilité sociale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIFA	Fédération internationale de football association
GESI	Grands événements sportifs internationaux
GIZ	Agence fédérale allemande pour le développement international (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
HQU	Haute qualité d'usage

IMP	Impact management project
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
JNS	Journée nationale de sports
JOJ	Jeux olympiques de la jeunesse
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MOA	Maîtrise d'ouvrage
MOE	Maîtrise d'œuvre
MTE	Ministère français de la Transition écologique
MU	Maîtrise d'usage
MVP	Most valuable player
NEET	Jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (neither in employment nor in education or training en anglais)
NPRNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
NST	Stratégie nationale de transformation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs du développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONIES	Office national des infrastructures et équipements sportifs
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la société civile
PMD	Plan de mobilité durable
PMR	Personnes à mobilité réduite
PMU	Plan de mobilité urbaine
PMUD	Plan de mobilité urbaine durable
PNDIS	Programme national de développement des infrastructures sportives
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNMU	Politique nationale de mobilité urbaine
PPP	Partenariat public-privé
PSS	Plan stratégique sectoriel
PST	Projets sportifs territoriaux
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
SGSA	Sports grounds safety authority
SIG	Systèmes d'information géographique
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
SUMP	Sustainable urban mobility plan
UCI	Union cycliste internationale
UEFA	Union européenne des associations de football
UFOLEP	Union française des œuvres laïques d'éducation physique
UFS	Urbanisme favorable à la santé
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZUP	Zone à urbaniser en priorité

Annexe 4 : Liste des personnes auditionnées

Administrations et organisations publiques

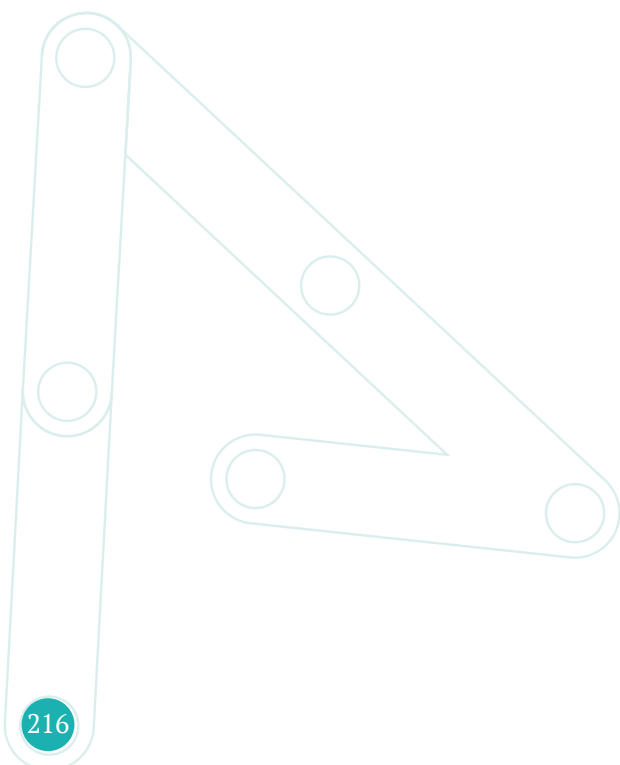
- **Antoine Anfré**, Ambassadeur de la France au Rwanda, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- **Neïla Baba-Aïssa**, Responsable impact et héritage, Comité d'Organisation des Jeux olympiques de la jeunesse.
- **Fanta Diallo**, Directrice engagement et mobilisation Dakar 2026, Comité d'Organisation des Jeux olympiques de la jeunesse.
- **Rémi Dhalluin**, Coordinateur national Data Équipements sportifs au Pôle ressources national sport-innovations, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- **Ibrahima Diagne**, Responsable héritage et durabilité, Comité d'Organisation des Jeux olympiques de la jeunesse.
- **Joël Membou Dji**, Coordonnateur National SPORCAP Cameroun, Agence française de développement (AFD).
- **Samuel Ducroquet**, Ambassadeur pour le Sport, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- **Alain Dogua Gbaman**, Coordonnateur local Programme C2D Capitales Régionales Bertoua / Cellules Locales AFD de Bertoua, Agence française de développement (AFD).
- **Cina Gueye**, Responsable performance sociale, Comité d'Organisation des Jeux olympiques de la jeunesse.
- **Anne-Marie Heugas de Panafieu**, Maîtresse de conférences Université Paris-Saclay, Vice-Présidente aux sports EPT EST Ensemble Grand Paris EELV-Montreuil.
- **Maxime Leblanc**, Chargé de mission au Pôle ressources national sport-innovations, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.
- **Franck Michael Mbida Nana**, Coordonnateur Général du Complexe Sportif d'Olembe à Yaoundé (Cameroun), Ministère des Sports et de l'Éducation physique au Cameroun.
- **Njeta Bertrand Nchanji**, Coordinateur local Programme C2D Capitales Régionales Bamenda, Agence française de développement (AFD).
- **Sokhna Aïcha Thiam**, Responsable excellence environnementale, Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse.
- **Marie Carmen Saint-Louis**, Chargée de mission Pôle Développement humain et Gouvernance, Agence française de développement (AFD)
- **Valérie Saplana**, Cheffe du service des équipements sportifs, Agence nationale du sport (ANS).
- **Howard Vazquez**, Chef de la Mission grand INSEP, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

Associations, entreprises et organisations privées

- **Philippe Bana**, Président, Fédération française de handball.
- **Christophe Boré**, Responsable de mission conception environnementale, Artelia.
- **Marion Deballon**, Cheffe de projet, Fondation Artelia.
- **David Giband**, Maître de conférences au département de Géographie et d'Aménagement du territoire, Université Via Domitia Perpignan.
- **Mariam Ibrahim**, Advisor Sport for Development in Africa (S4DA), GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH).
- **Nicolas Lovera**, Co-gérant, Playgones.
- **Jean-Eric Sende**, Directeur, Jeunesse Art Culture Sport et Mémoire.

Porteurs de projets des initiatives sélectionnées

- **Association pour le Sourire d'un Enfant** : Nelly Robin, Présidente ; Lakhdar Sais, professeur ; Jean Augustin Tine, psychiatre.
- **DAHLIR** : Pierre-Emmanuel Baruch, Directeur général ; Carine Bonnal, Responsable du pôle innovation.
- **Play International** : Guillemette Petit, Directrice générale ; Henri Lelorrain, Référent pédagogique.
- **Kabubu** : Simoné Etna, co-Directeur ; Capucine Ansar, Chargée de projet Essaimage.
- **Kids Play International** : Alexa Taylor, Grant Management consultant ; Solange Uwineza, Country Manager.
- **Fédération Française Handisport – Parcours Jeunes Handisport** : Sandrine Rabaud, Directrice technique nationale adjointe.
- **Rebonds!** : Sanoussi Diarra, co-fondateur et délégué au développement.



Annexe 5 : Bibliographie & sitographie

Bibliographie

- > Accès et Mobilité pour Tous. (2024). *L'accessibilité des infrastructures sportives en Région Bruxelles-Capitale*. https://www.handisport.be/app/uploads/2024/04/Bxl-Accessibilite-des-Infras-Guide_Sport.pdf
- > Admical. (2022). *Baromètre du mécénat d'entreprise 2022*. https://admical.org/sites/default/files/uploads/barometre_admical_2022.pdf
- > Africa Transport Policy Program (SSATP). (2018). *Policies for sustainable accessibility and mobility in cities of Rwanda*. MobiliseYourCity. https://www.ssatp.org/sites/default/files/publication/SSATP_UTM_FinalReport_RWANDA.pdf
- > African Sports & Creative Institute, & Desbordes, M. (2022). *Économie du sport en Afrique : Réalités, défis, opportunités*. Éditions Economica.
- > Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté. (2021). *Sport et santé : Pour un urbanisme favorable à l'activité physique et sportive*. <https://www.audab.org/files/missions/publi-sport-sante-vf.pdf>
- > Agence de la transition écologique (ADEME). *Empreinte Projet : Évaluer l'empreinte environnementale d'un projet*. <https://base-empreinte.ademe.fr/empreinte-projet>
- > Agence française de développement (AFD). (2023). *Paris 2024, Dakar 2026 et après : bâtir un olympisme durable* | AFD - Agence Française de Développement
- > Agence française de développement (AFD). (2024). *Le sport au service du développement : des enseignements pour plus d'impact*. <https://www.afd.fr/fr/ressources/le-sport-au-service-du-developpement-des-enseignements-pour-plus-dimpact>
- > Agence française de développement (AFD). (2024). *Faire du sport un levier de développement au Cameroun*. <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu-de-presse/faire-du-sport-un-levier-de-developpement-au-cameroun>
- > Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). (2021). *Guide du design actif*. https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide_design_Actif-RVB_HD_version%20web.pdf
- > Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). (2022). *Bouger plus au cœur des villes : Dossier de presse*. https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2022-03/20220301-Dossier_de_Presse-Design_Actif-CMJN-HD.pdf
- > Agence nationale du Sport & Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). (2022). *Protocole de coopération de l'Agence nationale du Sport et de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine*. <https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2022-12/Partenariat%20AnS-ANRU%20sign%C3%A9%2023.11.2022.pdf>
- > Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). (2021). *Urbanisme transitoire : un levier pour la transformation des territoires*. Carnet d'innovation, juin 2021.
- > Agence pour l'éducation par le sport (APELS). (2018). *Le sport au cœur des parcours de réussite éducative dans les établissements scolaires du second degré*. Les cahiers techniques de l'observatoire de l'Agence pour l'éducation par le sport.
- > Akindès, G., Dekhil, F., & Deborde, M. (2022). Les défis du sponsoring en Afrique. In M. Desbordes (Dir.), *L'économie du sport en Afrique : Réalités, défis, opportunités* (pp. 115–132). African Sports & Creative Institute.
- > Andrieu, B. (2024). *Raphaël Verchère, Sport et mérite, histoire d'un mythe : philosophie politique du corps en démocratie*. Le Crest (Puy-de-Dôme) : Éditions du Volcan, coll. « Sport et littérature ».

- > Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). (2024). *Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal*. Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal. <https://www.ansd.sn/actualite/lemploi-au-senegal-au-premier-trimestre-2024-une-analyse-complete-des-tendances>
- > Attali, M., & Saint-Martin, J. (2010). *Dictionnaire culturel du sport*. Armand Colin.
- > Augustin, J.-P. (2007). *Géographie du sport, spatialités contemporaines et mondialisation*. Armand Colin. (Coll. « U »).
- > Avise. (2020). *Cartographie des dynamiques collectives autour de l'évaluation de l'impact social*. <https://www.avise.org/ressources/cartographie-des-dynamiques-collectives-autour-de-levaluation-de-limpact-social>
- > Avise. (2023). *Le guide méthodologique : Évaluer son impact social*. https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20220520/avise_guide_evaluer-son-impact-social.pdf
- > Baade, R. A., & Matheson, V. A. (2016). Going for the Gold: The Economics of the Olympics. *Journal of Economic Perspectives*.
- > Barbusse, B. (2022). *Du sexisme dans le sport*. Anamosa.
- > Bidzan-Bluma, I., & Lipowska, M. (2018). Physical Activity and Cognitive Functioning of Children: A Systematic Review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 15(4), 800. <https://doi.org/10.3390/ijerph15040800>
- > Blough, D. (2023). *Le sport des solutions : Voyage en terre des possibles*. Rue de l'échiquier.
- > Blough, D., & Rivat, E. (2023). *Le sport au service du développement et de la paix : Revue d'indicateurs inspirés du terrain*. Agence française de développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/le-sport-au-service-du-developpement-et-de-la-paix>
- > Blough, D. (2024). *Le sport, terrain d'éducation (Rapport VersLeHaut)*. VersLeHaut. https://www.verslehaut.org/wp-content/uploads/2024/04/20240423_VLH_Etude_Sport-et-education.pdf
- > Blough, D., Riboud, R., & Barsacq, M. (2024). *Rapport de capitalisation Impact 2024 : Vers une théorie du changement du sport à impact*. Fonds de dotation Paris 2024. <https://patrickbayeux.com/wp-content/uploads/2024/07/2407-Paris2024-RAPPORT-CAPITALISATION.pdf>
- > Bourg, J.-F., & Gouguet, J.-J. (2012). *L'économie du sport*. La Découverte.
- > Bouttet, F. (2020). Inclure et discriminer. La paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs. *Cahiers de la LCD*, (11), 85-105.
- > Budzior, A., & Flyvbjerg, B. (2024). *The Oxford Olympics Study 2024: Are cost and cost overrun at the Games coming down?* SSRN. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4849892
- > Canadian Physical Literacy Consensus Statement Working Group. (2019). *Développer la littéracie physique : vers une nouvelle norme pour tous les Canadiens*. <https://litteratiephysique.ca/wp-content/uploads//2020/01/De%CC%81velopper-la-litte%CC%81ratie-physique-Vers-une-nouvelle-norme-pour-tous-les-Canadiens-December-2019.pdf>
- > Cerema. (2020). *Aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement*
- > Cerema. (2023). *Design Actif – Webinaire 4 : Quelles interventions temporaires, transitoires et reproductibles ?* https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/07/230411-design_actif-webinaire-4.pdf
- > Chantelat, P., Fodimbi, M., & Camy, J. (1998). Lieux et déplacements sportifs auto-organisés dans la ville. *Agora débat/jeunesse*, 13, 15–28. https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_1998_num_13_1_1620
- > Charrier, D., & Lapeyronie, B. (Eds.). (2014). *Les politiques sportives territoriales : Savoirs et questionnements*. Kreaten.

- > Chazal, J. (2019). *Ce rugby qui tue*. Solar.
- > Chazaud, P. (2004). *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Voiron : Presses Universitaires du Sport.
- > Coalter, F. (2013). *Sport and development: What game are we playing?* Routledge.
- > Collinet, C., & Schut, P.-O. (2020). L'héritage social des Jeux olympiques. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 107, 1–2. <https://doi.org/10.1051/sm/2020005>
- > Comité européen des régions. (2024). Avis (C/2024/1044) : Construire un modèle sportif européen fondé sur des valeurs en partant du terrain : un moyen de favoriser l'inclusion et le bien-être social des jeunes en Europe. *Journal officiel de l'Union européenne*, C 1044, 9 février 2024. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202401044.
- > Comité International Olympique. (2017). *Contrat ville hôte – Principes pour les Jeux de la XXXIII^e Olympiade 2024*. <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Host-City-Elections/XXXIII-Olympiad-2024/Contrat-ville-hote-Principes-pour-les-Jeux-de-la-XXXIII-Olympiade-2024.pdf>
- > Cour des comptes. (2019). *L'école et le sport : une ambition à concrétiser*. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lecole-et-le-sport-une-ambition-concretiser>
- > Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139–167.
- > CRES. (2021). *Notes de politiques du sport*. Consortium pour la Recherche Économique et Sociale. <https://www.cres-sn.org/notes-de-politiques-du-sport/>
- > DAHLIR. (2023). *L'accompagnement par le sport et les loisirs : un levier pour un parcours réussi des personnes en situation de fragilité*. Association DAHLIR. <https://www.calameo.com/read/0078609736c7dda389dea>
- > Darby, P. (2002). *Africa, football and FIFA: Politics, colonialism and resistance*. Frank Cass.
- > Darnell, S. C., Field, R., & Kidd, B. (2019). *The history and politics of sport-for-development*. London: Palgrave Macmillan UK.
- > Davies, S., Girard, C., Le Dantec, T., & Fang, X. (2024). *Bien vivre la ville : Vers un urbanisme favorable à la santé*. Fondation AIA. <https://www.aiafondation.fr/2024/04/02/bien-vivre-la-ville-vers-un-urbanisme-favorable-a-la-sante/>
- > Deguilhem, P., & Juanico, R. (2016). *Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors de l'école*. Vie Publique. <https://www.vie-publique.fr/rapport/35974-promouvoir-lactivite-physique-et-sportive-pour-tous-et-tout-au-long-de>
- > Desbordes, M. (2022). *Économie du sport en Afrique : Réalités, défis, opportunités*. African Sports & Creative Institute.
- > Direction Générale du Budget du Sénégal. (2024). *Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) 2023–2025*. Ministère des Finances et du Budget. https://budget.sec.gouv.sn/articles/public_visualiser/document-de-programmation-budgetaire-et-economique-pluriannuelle-dpbep-2023-2025-actualise
- > Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). (2021). *Guide écoresponsable de la DITP (Version PDF)*. https://www.modernisation.gouv.fr/files/2021-07/guide_ecoresponsable_ditp.pdf
- > Dupaux, J.-J., Froissart, T., & Saint-Martin, J. (dir.). (2021). *L'éducation physique et sportive du XXI^e siècle : Ou les enjeux d'une EPS de qualité (1981–2021)*. Éditions et Presses Universitaires de Reims.
- > Durali, S., & Dietsch, G. (2024). *Une histoire politique de l'EPS : Du XIX^e siècle à nos jours (2^e éd., 360 p.)*. De Boeck Supérieur.

- > Duret, P. (2008). *Sociologie du sport* (126 p.). Presses Universitaires de France.
- > Ehrenberg, A. (2014). *Le culte de la performance*. Calmann-Lévy.
- > El Karoui, H., & Lefebvre, I. (2022). *L'avenir se joue dans les quartiers pauvres* | Institut Montaigne
- > Eon, J. (2023). *La pratique sportive « auto-organisée », facteur de sociabilité, bien qu'individualiste : Analyses de la demande et des usages à Rennes, cas des berges de la Vilaine et du Street Park Arsenal* (Mémoire de master, Université Rennes 2). <https://univ-rennes2.hal.science/dumas-04131378/>
- > Escaffre, F. (2011). Espaces publics et pratiques ludo-sportives : L'expression d'une urbanité sportive [Public spaces and sport-related recreational practices: The expression of a sport-based urban culture]. *Annales de géographie*, 680(4), 405–424. <https://doi.org/10.3917/ag.680.0405>
- > Essex, S., & Chalkley, B. (2004). *Mega-sporting events in urban and regional policy: a history of the Winter Olympics*. Planning Perspectives.
- > Fall, I., Nguebane, O., Faye, I., Ndour, A., & Djitte, I. (2022). La lutte sénégalaise. In African Sports & Creative Institute & Desbordes, M. (Eds.), *Économie du sport en Afrique : Réalités, défis, opportunités* (pp. 163–179). Éditions Economica.
- > Fédération Internationale de Football Association (FIFA). (2022). *La Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022™ en chiffres*. <https://publications.fifa.com/fr/annual-report-2022/tournaments-and-events/fifa-world-cup-qtatar-2022/fifa-world-cup-qtatar-2022-in-numbers/>
- > Gasparini, W. (2012). Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique. *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, 78(4), 39–44. <https://doi.org/10.3917/sm.078.0039>
- > Geertz, C. (1973). Deep play: Notes on the Balinese cockfight. In *The interpretation of cultures: Selected essays*. Basic Books.
- > GIZ. (2018). *Manuel de maintenance et de réparation des terrains de sport de proximité*. Sport for Development. <https://www.sport-for-development.com/imglib/downloads/Manuale/giz-s4da-2018-fr-manual-maintenance-et-reparation.pdf>
- > GIZ. (2019). *Standard design manual for grassroots sportsgrounds*. Sport for Development. <https://www.sport-for-development.com/imglib/downloads/Manuale/giz-s4da2019-en-standard-design-manual-for-grassroots-sportsgrounds.pdf>
- > Gold, J. R., & Gold, M. M. (2011). *Olympic Cities: City Agendas, Planning, and the World's Games, 1896-2012*. Routledge.
- > Groupe de la Banque mondiale. (2022). Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (% de la population des 15-24 ans) – Rwanda. <https://data.worldbank.org/indicator/SL.UEM.NEET.ZS?locations=RW>
- > Humphrey, L., & Fraser, G. (2016). 2010 FIFA World Cup stadium investment: Does the post-event usage justify the expenditure? *African Review of Economics and Finance*, 8(2), 31–57.
- > Ilona Bidzan-Bluma et Malgorzata Lipowska. (2018). Physical Activity and Cognitive Functioning of Children: A Systematic Review, *International journal of environmental research and public health*, Vol. 15, N°4. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29671803>
- > Impact Tank. (2023). *Urbanisme inclusif : projets à impact dans le Grand Paris*. [Impact-Tank-rapport-activites-2023.pdf](https://www.impact-tank.org/Impact-Tank-rapport-activites-2023.pdf)
- > Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC). *Autres bases de données documentaires sur la concertation et la participation du public et réseaux et organisations étrangères*. <https://i-cpc.org/bases-de-donnees-documentaires-sur-la-concertation-et-la-participation-du-public-et-reseaux-et-organisations-etrangeres/>

- > Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2021). *Conception architecturale durable en milieu tropical. Principes et applications pour l'Afrique de l'Est*.
https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/09/664_Concept_archi_durable.pdf
- > Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2023). *Les chiffres clés du sport 2023*.
<https://injep.fr/wp-content/uploads/2024/03/Chiffres-cles-sport-2023.pdf>
- > Institut Paris Région. (2018). *L'urbanisme transitoire*. Les Carnets pratiques, n°9. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lurbanisme-transitoire/>
- > Institut pour le transport et le développement (ITDP) & ONU-Habitat. (2018). *Streets for walking & cycling: Designing for safety, accessibility, and comfort in African cities*.
<https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/06/streets-for-walking-and-cycling.pdf>
- > Inteligência Esportiva Research Institute. (2023). *Research on the sports legacy of Brazilian stadiums from the 2014 FIFA World Cup. Play the Game*. <https://www.playthegame.org/publications/research-on-the-sports-legacy-of-brazilian-stadiums-from-the-2014-fifa-world-cup/>
- > Issekin, Y. (2022). Construire l'État par un méga événement sportif : Une géopolitique plurielle des stades de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 (CAN TOTAL ENERGIES 2021). In P. & S. Batibonak (Dir.), *Gouvernementalité, territorialité et statolité africaines en crise : Entre construction, déconstruction et reconstruction de l'État en Afrique* (Tome 4, pp. 289–328). Éditions Monange.
- > Karaa, S. (2024). *Les politiques publiques du sport*. Presses Universitaires de France.
- > Kayser, B. (2008). La santé en marchant ? *Urbanisme*, (359), 55-56.
- > Kunzler, D. (2010). Football et développement : « Tu fais quelque chose pour MYSA et MYSA fait quelque chose pour toi ». *Afrique Contemporaine*, 233. <https://doi.org/10.3917/afco.233.0102>
- > Lemoine, B. (2021). *Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*. Presses Universitaires de France.
- > Lorcerie F. (2003), « La non-lutte contre les discriminations dans l'École française », *Hommes & Migrations*, n°1246, pp. 6-16. [La non-lutte contre les discriminations dans l'École française - Persée](#).
- > Lydon, M., & Garcia, A. (2015). Tactical urbanism: Short-term action for long-term change. *Island Press*. https://www.researchgate.net/publication/303728799_Tactical_urbanism_Short-term_action_for_long-term_change
- > Maillat, M.-C. (1997). Vivre en ville et être ensemble. *Empan*, (28).
- > Martel, L. (2014). La mise en accessibilité des équipements sportifs : Rétrospective sur 40 ans de politiques publiques. In B. Lapeyronnie & D. Charrier (Dir.), *Les politiques sportives territoriales. Savoirs et questionnements* (pp. 255–276). Kreaten.
- > Martinez, C., de Saint Pol, T., Lefebvre, G., Dietsch, B., & Lefèvre, B. (2019). *Baromètre national des pratiques sportives 2018*. INJEP. https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/01/Rapport_2019-01Barometre_sport_2018.pdf
- > Maruéjols, E. (2022). Faire je(u) égal, penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants. *Double ponctuation*.
- > Mballa Bekolo, L.-R., Marsac, A., & Bouchet, P. (2022). Les terrains de football à Yaoundé : usages et conflits d'accès aux espaces publics. *EchoGéo*, 61. <https://doi.org/10.4000/echogeo.24082>
- > Mbida Nana, F. M. (2016). *De nouvelles articulations entre les politiques publiques et les pratiques sportives auto-organisées : L'exemple des sept communes de Yaoundé (Cameroun)*. Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay. <https://theses.hal.science/tel-01291686v1>

- > Mbida, F. (2016). L'innovation sociale : un outil pour l'articulation entre les pratiquants sportifs auto-organisés et les espaces urbains dans la ville de Yaoundé (Cameroun). *États des recherches sur le sport et l'olympisme au Cameroun (1963-2013)*, SHS Web of Conferences, 32, 02001. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20163202001>
- > Métropole de Lyon. (2025). Création d'un espace sportif transitoire dans le quartier du Pré Gaudry [Communiqué de presse]. https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2025/20250214_cp_espace-sportif-transitoire-pre-gaudry.pdf
- > Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2023). [Benchmark international des méthodologies d'étude d'impact environnemental applicables aux grands événements sportifs internationaux | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)
- > Ministère des Sports, de la Jeunesse et des Vie Associative. (2024). *Premier bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*. <https://www.sports.gouv.fr/premier-bilan-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-3020>
- > Monnet, N. (2020). *Redonner goût à la rue pour favoriser l'autonomie des jeunes citoyens*. Métropolitiques. <https://metropolitiques.eu/Redonner-gout-a-la-rue-pour-favoriser-l-autonomie-des-jeunes-citadins.html>
- > Müller, M. (2015). The mega-event syndrome: Why so much goes wrong in mega-event planning and what to do about it. *Journal of the American Planning Association*, 81(1), 6–17. <https://doi.org/10.1080/01944363.2015.1038292>
- > Müller, J. (2023). *Baromètre national des pratiques sportives 2022*. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). <https://injep.fr/publication/barometre-national-des-pratiques-sportives-2022/>
- > Müller, J., & Lombardo, P. (2023). *Comment l'après-Covid stimule l'élan sportif des Français*. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). <https://injep.fr/publication/comment-lapres-covid-stimule-lelan-sportif-des-francais/>
- > Munyangaju, A. M. (2022). Rwanda's rebuilding journey through sports. *The Parliamentarian*, 2022(2), 100–103. <https://www.cpahq.org/directory/rwanda/>
- > N'Guessan, A. E., Dakenyo Dzogoum, L. C. D. S.-M., Djoupsi Tchoula, J., Wansi Deugoue, J. U., & Kateu Djonjue, G.-B. (2024). Hann Bel-Air, territoire viable avec un littoral restauré [Poster]. *Urbanisme Francophonie*. <https://www.urbanisme-francophonie.org/wp-content/uploads/2024/10/Poster-Hann-Bel-Air.pdf>
- > Nappi-Choulet, I. et De Campos Ribeiro, G. (2018). L'héritage urbain des jeux Olympiques et Paralympiques. *L'Économie politique*, 78(2), 69-80. <https://doi.org/10.3917/leco.078.0069>
- > Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2015). *Recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour le financement public de la recherche et du développement en science ouverte*. <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0444>
- > Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) / Comité international olympique (CIO). (2023). *Lignes directrices pour la livraison efficiente d'infrastructures et de services associés pour les Jeux Olympiques*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/82eedd60-fr>
- > Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2024). *Leveraging culture, sports and business events for local development: International lessons for the U.S.* https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/07/leveraging-culture-sports-and-business-events-for-local-development_950ff8eb/9080aeae-en.pdf
- > Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) & Comité international olympique (CIO). *Structure institutionnelle et gestion organisationnelle. OECD-IOC Planning Toolkit*. <https://www.oecd-ioc-olympics-planning-toolkit.org/fr/risks-area-fr/structure-institutionnelle-et-gestion-organisationnelle/>

- > Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) & Loughborough University. (2024). *The global state of play: Report and recommendations on quality physical education*. UNESCO Publishing. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390593>
- > Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2015). *Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport*.
- > Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2015). *Encourager la mise en œuvre de politiques pour une éducation physique de qualité : Aider les jeunes à devenir des citoyens responsables et actifs*. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233111_fre
- > Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2017). *Document de travail : Septième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VII)*. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385736_fre
- > Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2019). D'après une nouvelle étude dirigée par l'OMS, la majorité des adolescents du monde ne sont pas assez actifs physiquement, ce qui met en danger leur santé actuelle et future. <https://www.who.int/fr/news/item/22-11-2019-new-who-led-study-says-majority-of-adolescents-worldwide-are-not-sufficiently-physically-active-putting-their-current-and-future-health-at-risk>
- > Papon, S. (2024). *Bilan démographique 2023*. Insee Première, n°1978. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7750004>
- > Pellet, J., & Wade, I. (2024). *Paris 2024, Dakar 2026 and Beyond: Building Sustainable Olympism*. Agence française de développement. <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2024-07-09-52-11/Policy%20Paper-N%C2%B016-UK-BAT-Web.pdf>
- > PRN SI, FFCO, & Consortium ISS. (2022). *Impact social par le sport : une démarche de structuration*. Fédération française des clubs omnisports. <https://www.ffco.org/wp-content/uploads/2023/09/ISS-Bilan-des-travaux-2022-2.pdf>
- > PwC. (2021). *Étude sur le sport, le genre et le développement en Afrique*. <https://mediatheque.agencemicroprojets.org/wp-content/uploads/202111-resumes.pdf>
- > Rebonds!. (2024). *Mesure d'impact – Accompagnement social du Projet Insertion Rugby*. <https://www.asso-rebonds.com/wp-content/uploads/2024/04/mesure-dimpact-suivi-rebonds.pdf>
- > Récipro-Cité. (2020). *Le Livre blanc de l'assistance à maîtrise d'usage*. <https://www.recipro-cite.com/UPLOADS/PAGES/14/DOCS/reciprocite-756382-le-livre-blanc-de-lamu.pdf>
- > Rennes Métropole. (2024). Chronotopie : aménager la ville avec le temps – Synthèse du séminaire. [synthèse séminaire \(1\).pdf](#)
- > République du Cameroun. (2010). Loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. *Journal officiel de la République du Cameroun*.
- > République du Cameroun. (2011). Loi n°2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. *Journal officiel de la République du Cameroun*.
- > République du Cameroun. (2018). Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun.
- > République du Cameroun, Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (2020). Stratégie Nationale de Développement 2020–2030 (SND30). https://minepat.gov.cm/wp-content/uploads/2022/04/Strategie-Nationale-de-Developpement-SND30_Fench.pdf
- > République du Cameroun, Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. (2022). Stratégie Nationale de Développement 2020–2030 (SND30). <https://minepat.gov.cm/fr/snd30/>

- > République du Cameroun, Ministère des Enseignements Secondaires. (2022). Arrêté n°92/22 portant définition de la nature, de la durée et des coefficients des matières dans les séries et classes du second cycle de l'Enseignement Secondaire Général.
- > République du Cameroun, Ministère de la Santé Publique. (2024). *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2021–2025*. <https://www.minsante.cm/site/?q=fr/content/pnds-2021-2025-fr>
- > République du Cameroun, Ministère des Sports et de l'Éducation Physique. (2013). Arrêté n°002 fixant les programmes officiels d'éducation physique et sportive en formation continue.
- > République du Rwanda, Ministère de la Culture et des Sports. (2009). Arrêté ministériel n°01/2009 du 19 juin 2009 déterminant les modalités de faciliter aux personnes handicapées à pratiquer et à suivre les activités culturelles, de loisir et de sport. *Journal officiel de la République du Rwanda*, Umwaka wa 48, n°35.
- > République du Rwanda, Ministère de l'Éducation. (2011). Circulaire n°411/1200/2011 relative à l'intégration du sport scolaire dans les établissements d'enseignement.
- > République du Rwanda, Ministère des Finances et de la Planification économique. (2020). *Vision 2050 : Stratégie nationale de développement du Rwanda*. https://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minecofin/Publications/REPORTS/National_Development_Planning_and_Research/Vision_2050/English-Vision_2050_Abridged_version_WEB_Final.pdf
- > République du Rwanda, Ministère des Finances et de la Planification économique. (2024). *Stratégie nationale de transformation (NST2) 2024–2029 : Programme quinquennal du Gouvernement*. <https://www.minecofin.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=113057&token=c8954833148561a153d517267e5586d3738f37d4>
- > République du Rwanda, Ministère des Finances et de la Planification économique. (2024). *Plan stratégique sectoriel du sport et de la culture 2024–2029*. <https://www.minecofin.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&f=113404&t=f&token=e24a5d7f7a8a80ca6189493dffbcf80201a6c702>
- > République du Rwanda, Ministry of Infrastructure. (2021). *National transport policy and strategy for Rwanda*. Government of Rwanda. [NATIONAL_TRANSPORT_POLICY_AND_STRATEGY_APRIL_2021.pdf](#)
- > République du Rwanda, Ministry of Local Government. (2021). *National policy of persons with disabilities and four years strategic plan (2021–2024)*. République du Rwanda.
- > République du Rwanda, Ministry of Sports and Culture. (2017). *Sector Strategic Plan for Sports and Culture 2017/2018 – 2023/2024*. Republic of Rwanda. https://www.minisports.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minisports/Publications/Policies/Sector_Strategic_Plan_Sports_and_Culture.pdf
- > République du Rwanda, Ministry of Youth and Culture. (2021). *Sports Development Policy 2020–2030*. https://www.minisports.gov.rw/fileadmin/user_upload/Minisports/Publications/Policies/Final_Revised_Sports_Development_Policy_25.02.2021.pdf
- > République du Sénégal. (1984). Loi n°1984/59 du 23 mai 1984 portant Charte du Sport. *Journal officiel de la République du Sénégal*.
- > République du Sénégal, Ministère des Sports. (2016). *Lettre de politique sectorielle de développement des sports 2016-2020*. https://www.sports.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/10/LPSD_des_Sports_2016_2020.pdf
- > République du Sénégal. (2023). *Plan Sénégal Émergent (PSE) – Plan d'actions prioritaires 3 : 2024–2028*. Ministère des Finances et du Budget. <https://www.finances.gouv.sn/app/uploads/PSE-PAP-3-2024-2028.pdf>
- > République française. *Code du sport* – Article L.100-2.
- > République française. (2010). Loi d'orientation sociale n°2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées. *Journal officiel de la République française*.

- > République française. (2014). Loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- > République française. (2015). Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. *Journal officiel de la République française*, n°0182.
- > République française, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2015). *Bulletin officiel* spécial n°11 du 26 novembre 2015 : Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4). https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400
- > République française, Ministère des Sports. (2019). *Présentation du projet de budget 2020 à la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire*.
- > République française, Ministère des Sports. (2023). *Projet de loi de finances : des moyens au bénéfice des politiques publiques du sport en hausse en 2023*. <https://www.sports.gouv.fr/projet-de-loi-de-finances-des-moyens-au-benefice-des-politiques-publiques-du-sport-en-hausse-en>
- > Rivat, E., Blough, D., & Verdier, C. (2024). Évaluation des programmes « Sport & Développement » et « Impact 2024 International ». *ExPost* n°103. Agence française de développement. <https://www.afd.fr/fr/ressources/evaluation-des-programmes-sport-developpement-et-impact-2024-international>
- > Rivière, C. (2023). Qu'est-ce qu'une « ville à hauteur d'enfant » ? *Mouvements*, 115(3), 139–147. <https://doi.org/10.3917/mouv.115.0139>
- > Rivière, D., & Hornus-Dragne, D. (2010). Sport et handicap mental. *Empan*, 79, 22–27. <https://doi.org/10.3917/empa.079.0022>
- > Roy Compte. (2010). Sport et handicap dans notre société : un défi à l'épreuve du social. *Empan*, (79), 13-21.
- > Rwanda Development Board. (2023). *Building resilience for sustained economic growth: Annual report 2023*. <https://rdb.rw/ar/2023-RDB-AR.pdf>
- > Simar, C., Pironom, J., Fiard, J., & Jourdan, D. (2012). *Éducation physique et santé à l'école primaire : évaluation de l'outil « Sport, santé et plaisir »*. Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS). <https://hal.science/hal-02129670/document>
- > Sonnet, F., & Dury, B. (2024). Pratiques sportives dans l'espace public répondant aux enjeux de mixité de genre. *Millénaire3*. <https://www.millenaire3.com/ressources/2024/pratiques-sportives-dans-l-espace-public-repondant-aux-enjeux-de-mixite-et-de-genre>
- > Street Plans Collaborative. (2016). *Guide des matériaux et de la conception pour l'urbaniste tactique*. Street Plans. <https://street-plans.com/tactical-urbanists-guide-to-materials-and-design/>
- > Stucki, M. (2016). *Politiques de mobilité et d'accessibilité durables dans les villes africaines* (Document de travail n°106). Programme de politiques de transport en Afrique (SSATP). <https://www.ssatp.org/sites/default/files/publication/95606-FRENCH-WP-SSATPWP106-Urban-Mobility-FR-PUBLIC.pdf>
- > Taks, M., Chalip, L., & Green, B. C. (2023). Impacts of major sport events: A literature review. *ResearchGate*. https://www.researchgate.net/publication/380708240_Impacts_of_major_sport_events_a_literature_review
- > Terhzaz, I., Rharib, A., & Siame, Y. (2024). La gestion des infrastructures sportives par le partenariat public-privé : Le cas du stade Mohammed V. *Revue du Chercheur*, 24(1), 20–32. <https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/1097>
- > Terret, T. (2019). *Dictionnaire culturel du sport* (M. Attali & J. Saint-Martin, Dir.). Armand Colin.
- > Thomas, C. (2019, 14 décembre). À mort l'entraîneur. *L'Équipe Mag*.

- > Thomazeau, F. (Dir.). (2019). *Une histoire secrète du sport : Une histoire des hommes de l'ombre, des vaincus, des tricheurs et autres parias sans qui le sport n'aurait pas la même saveur*. La Découverte.
- > TRANSITEC, & Allaire, J. (2023). Comment favoriser l'usage du vélo au Rwanda grâce au Championnat du monde de cyclisme 2025 ? Concept note.
- > UN-Habitat. (2022). Module de formation : Indicateur 11.7.1 – *Accès aux espaces publics pour tous*. https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/07/module_de_formation_indicateur_11.7.1_acces_aux_espaces_publics_pour_tous.pdf
- > UN-Habitat. (2022). *Nouveau Programme pour les villes illustré*. https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/nua_illustrated_fr_draft7_0_8.pdf
- > United Nations Office on Sport for Development and Peace (UNOSDP). (2014). *Sport and the Sustainable Development Goals: An overview outlining the contribution of sport to the SDGs*. <https://www.sport-for-development.com/imglib/downloads/unosdp2014-sport-and-the-sustainable-development-goals.pdf>
- > URBACT. (2023). *Walk'n'Roll Cities Guidebook : Innovations en mobilité et espace public*. <https://urbact.eu/sites/default/files/2023-01/walknroll.pdf>
- > USAID Bicycles for Growth. (2023). *Rwanda Bicycle Market System Summary Report*. J.E. Austin Associates & World Bicycle Relief. <https://worldbicyclerelief.org/wp-content/uploads/2023/09/USAIDBicyclesforGrowthMarketSystemSummaryReportRwanda2023.pdf>
- > Vesterhus, T. (2015). *Youth-led development: A case study from the Mathare slum, Kenya*. United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat). https://www.unhabitatyouth.org/wp-content/uploads/2020/12/Youth-Led-Development_Mathare-Slum.pdf
- > Vigarello, G. (2002). *Du jeu ancien au show sportif*. Seuil.
- > Vignal, B., Terret, T., & Champely, S. (2015). Les pratiques sportives au Cameroun. Indicateurs de formes de pratiques et aspects socio-démographiques. Dans T. Terret (Éd.), *Le Sport au Cameroun. Tradition, transition, diversification* (pp. 107-136). L'Harmattan.
- > Watson, V., & Berrisford, S. (2020). Public Open Space Initiatives for Healthier Cities in Rwanda. *ResearchGate*. https://www.researchgate.net/publication/341626189_Public_Open_Space_Initiatives_for_Healthier_Cities_in_Rwanda

Sitographie

- > Actu Cameroun. (2025). Dana : La lutte traditionnelle au cœur des rencontres fraternelles.
- > Agence de Presse Sénégalaise. (2023). JOJ Dakar 2026 : Ousmane Sonko annonce un suivi rapproché de la construction des infrastructures. Agence de Presse Sénégalaise. [JOJ Dakar 2026 : Ousmane Sonko annonce un "suivi rapproché" de la construction des infrastructures - APS](#)
- > Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT). (2025). Comment qualifier l'accessibilité des équipements sportifs ? <https://www.aua-toulouse.org/comment-qualifier-laccessibilite-des-equipements-sportifs/>
- > Agence française de développement (AFD). (2023). Un partenariat franco-sénégalais pour des infrastructures multisports durables et inclusives à Dakar. <https://www.afd.fr/fr/actualites/communique-de-presse/un-partenariat-franco-senegalais-pour-des-infrastructures-multisports-durables-et-inclusives-dakar>
- > Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). (2024). Pourquoi et comment les fonds européens soutiennent le sport ? <https://www.europe-en-france.gouv.fr/articles/pourquoi-comment-fonds-europeens-soutiennent-sport>

- > Agence nationale du sport (ANS). (2025). Les Projets Sportifs Territoriaux (PST). <https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>
- > Agence nationale du sport (ANS). (2025). Plan «5000 équipements – Génération 2024». <https://www.agencedusport.fr/plan-5000-equipements-generation-2024>
- > Allaire, J. (2024). Can Kigali become a cycling city thanks to the world cycling championships? *The New Times*. [https://www.newtimes.co.rw/article/20120/opinions/can-kigali-become-a-cycling-city-thanks-to-the-world-cycling-championships:contentReference\[oaicite:4\]{index=4}](https://www.newtimes.co.rw/article/20120/opinions/can-kigali-become-a-cycling-city-thanks-to-the-world-cycling-championships:contentReference[oaicite:4]{index=4})
- > Ambassade du Rwanda au Mozambique. Rwanda: Africa's Next Sports Tourism Destination. <https://www.rwandainmozambique.gov.rw/info/info-details/rwanda-africas-next-sports-tourism-destination>
- > Avise. (2024). Sport & ESS : 14 projets inspirants. <https://www.avise.org/initiatives-sport-ess-14-projets-inspirants>
- > Bernard, P. (2009). Des vélos en bambou pour l'Afrique. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/21/des-velos-en-bambou-pour-l-afrique_1144715_3212.html
- > Bernardi, K. (2011). La crise grecque et les Jeux Olympiques : ou le problème de la durabilité et de l'héritage olympique. *Sport & Société*. <https://sportetsociete.org/2011/03/09/la-crise-grecque-et-les-jeux-olympiques-ou-le-probleme-de-la-durabilite-et-de-lheritage-olympique/>
- > C2D Cameroun. (2023). Terrain multisports de DOMAYO : Transformation en cours à Maroua. <https://www.c2d-cameroun.cm/index.php/fr/actualites/208-terrain-multisports-de-domayo-transformation-en-cours-a-maroua>
- > Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020. (2022). Tokyo 2020 announces its financial results. <https://www.paralympic.org/news/tokyo-2020-announces-its-financial-results>
- > Comité international olympique (CIO). (2012). Londres 2012 publie son rapport final et ses comptes. <https://olympics.com/cio/news/londres-2012-publie-son-rapport-final-et-ses-comptes>
- > Comité International Olympique (CIO). (2024). Paris 2024: Record-breaking Olympic Games on and off the field. <https://olympics.com/ioc/news/paris-2024-record-breaking-olympic-games-on-and-off-the-field>
- > Cycling – Visit Rwanda. (s. d.). <https://visitrwanda.com/interests/cycling/>
- > Eclasio. Initiative FIT. <https://www.eclasio.org/project/initiative-fit/>
- > EDHEC Business School. (2019). Conférence : Le sport, un enjeu économique mondial. <https://www.edhec.edu/fr/news/conference-france-2023-2024-le-sport-un-enjeu-economique-mondial>
- > EHESP – École des hautes études en santé publique. (2025). Urbanisme favorable à la santé (UFS). <https://www.ehesp.fr/recherche/domaines-et-champs-de-recherche/urbanisme-favorable-a-la-sante-ufs/>
- > Espaces sportifs extérieurs du gymnase Grand Parc III. (2025). Bordeaux.fr. www.bordeaux.fr/espaces-sportifs-exterieurs-du-gymnase-grand-parc-iii
- > Faye, A. (2024). Financement et construction d'infrastructures sportives : L'Apix et le ministère des Sports signent une convention de partenariat. Lejecos. https://www.lejecos.com/Financement-et-construction-d-infrastructures-sportives-L-Apix-et-le-ministere-des-Sports-signent-une-convention-de_a26916.html
- > Fédération Internationale de Football Association (FIFA). (2022). 1.7 Multi-use. *Dans Football Stadiums Guidelines: General Process Guidelines*. <https://publications.fifa.com/fr/football-stadiums-guidelines/general-process-guidelines/initiation-and-feasibility/multi-use/>
- > Fédération Internationale de Football Association (FIFA). (2022). FIFA World Cup Qatar 2022™ in numbers. *Dans Annual Report 2022*. Fédération Internationale de Football Association. <https://publications.fifa.com/en/annual-report-2022/tournaments-and-events/fifa-world-cup-qatar-2022/fifa-world-cup-qatar-2022-in-numbers/>

- > Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière (UNRSF). (2021). Scaling up safe street designs in Ethiopia. <https://roadsafetyfund.un.org/projects/scaling-safe-street-designs-ethiopia>
- > France Inter. (2023). L'urbanisme demain : L'urbanisme demain du dimanche 15 janvier 2023 [Podcast]. Radio France. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-urbanisme-demain/l-urbanisme-demain-du-dimanche-15-janvier-2023-8091083>
- > Greenly. (2024). Les Jeux Olympiques de Paris 2024 et leur impact environnemental. <https://greenly.earth/leaf-media/data-stories/les-jeux-olympiques-de-paris-2024-et-leur-impact-environnemental>
- > Grélot, L., & Martha, C. (2022). [Sport : ses bienfaits commencent dès l'enfance et se prolongent tout au long de la vie.](#) *The Conversation*.
- > Gret. (2023). Pépinière urbaine de Dakar. <https://gret.org/projet/pepiniere-urbaine-de-dakar/>
- > Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). (2022). Les chiffres clés du sport 2023 : Pratiques sportives selon le sexe. https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-du-sport-2023-pratiques-sportives-selon-le-sexe/
- > Jeune Afrique. (2011). Pour se déplacer dans les campagnes du Malawi, rien de mieux que le vélo-taxi. <https://www.jeuneafrique.com/depeches/65142/politique/pour-se-deplacer-dans-les-campagnes-du-malawi-rien-de-mieux-que-le-velo-taxi/>
- > Kigali Car Free Day. (s. d.). Climate Chance. <https://www.climate-chance.org/en/best-practices/kigali-car-free-day/>
- > La Gazette des Communes. (2022). Équipements sportifs : et si on pensait aux femmes ? <https://www.lagazettedescommunes.com/800287/equipements-sportifs-et-si-on-pensait-aux-femmes/>
- > La Voix de la Cité. (2024). BESUA DIKOLO 2024 : Le rideau est tombé sur la 3^e édition. La Voix de la Cité.
- > Le Monde. (2024). JO d'hiver 2030 dans les Alpes : l'inquiétude des défenseurs de l'environnement. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/07/25/jo-d-hiver-2030-dans-les-alpes-l-inquietude-des-defenseurs-de-l-environnement_6257697_3244.html
- > Métropole de Lyon. (2024). Plan Vélo de la Métropole de Lyon : Vers un territoire cyclable et plus sûr. <https://avelo.grandlyon.com/nos-engagements/le-plan-velo-de-la-metropole-de-lyon>
- > Métropole du Grand Paris. (2024). Le Centre Aquatique Olympique, un véritable modèle d'accessibilité universelle. <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/actualites/le-centre-aquatique-olympique-un-veritable-modele-daccessibilite-universelle>
- > Métropole du Grand Paris. (2024). Le design actif : comment intégrer le sport à l'espace urbain. <https://metropolegrandparis.fr/fr/actualites/le-design-actif-comment-integrer-le-sport-lespace-urbain>
- > Ministère des Infrastructures du Rwanda. (2024). H.E. Président Kagame inaugure le Stade Amahoro rénové et s'engage à poursuivre les investissements dans les infrastructures sportives. <https://www.mininfra.gov.rw/index.php?id=123>
- > Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. (2025). Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratiques/>
- > Mitsubishi Electric Hydronics & IT Cooling Systems. Olembe Sports Complex. <https://www.melcohit.com/en/stories/282/olembe-sports-complex>
- > MobiliseYourCity. (2021). Pourquoi l'avenir des villes africaines doit être praticable à pied. <https://www.mobiliseyourcity.net/fr/pourquoi-lavenir-des-villes-africaines-doit-etre-praticable-pied>

- > Moore, R. (2016). A 40-year hangover: How the 1976 Olympics nearly broke Montreal. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/cities/2016/jul/06/40-year-hangover-1976-olympic-games-broke-montreal-canada>
- > Mornet, S. (2012). Le Rwandais Niyonshuti, survivant du génocide, pédale pour oublier. France 24. <https://www.france24.com/fr/20120812-jo-2012-le-rwandais-adrien-niyonshuti-survivant-genocide-pedale-oublier-vtt-londres-jeux-olympiques>
- > Mouillaud, L. (2024). Rwanda : la danse des Intore inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco. Radio France Internationale. <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20241228-rwanda-la-danse-des-intore-inscrite-au-patrimoine-mondial-immat%C3%A9riel-de-l-unesco>
- > Nations Unies au Sénégal. (2021). Renforcer les compétences et créer des opportunités pour promouvoir l'emploi des jeunes. <https://senegal.un.org/fr/168265-renforcer-les-comp%C3%A9tences-et-cr%C3%A9er-des-opportunit%C3%A9s-pour-promouvoir-lemploi-des-jeunes>
- > Ndiaye, F. (2024). Le Sénégal et l'héritage des JOJ. *SenePlus Sports*. <https://mail.senepus.com/sports/le-senegal-et-lheritage-des-joj>
- > Ntakirutimana, H. (2023). Rwanda's sports infrastructure revolution. *MKU Magazine*. <https://magazine.mkur.ac.rw/rwandas-sports-infrastructure-revolution/>
- > Odero, D., Tuniz, J., & DeFreese, M. (2020). Rwanda invests in cycling, helps boost clean air and jobs. UNITED NATIONS. <https://africarenewal.un.org/en/magazine/rwanda-invests-cycling-helps-boost-clean-air-and-jobs>
- > Olympedia. (n.d.). 2016 Summer Olympics - Rio de Janeiro. <https://www.olympedia.org/editions/59>
- > Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Performance budgeting. <https://www.oecd.org/en/topics/performance-budgeting.html>
- > Organisation des Nations Unies (ONU). Contexte historique. Dans Le génocide de 1994 au Rwanda. <https://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/historical-background.shtm>
- > Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2025). UNESCO and SSA convene first SAPA review meeting to develop sports impact framework. <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-and-ssa-convene-first-sapa-review-meeting-develop-sports-impact-framework>
- > Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (s.d.). Intore. <https://ich.unesco.org/fr/RL/intore-02129>
- > Regard Sur l'Afrique. (2024). Le Ngondo, fête culturelle et traditionnelle des Sawa du Cameroun, entre à l'Unesco.
- > Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). (2025). [LABEL Villes Amies des Aînés - Villes Amies des Aînés](#).
- > Sport England. (2023). Active Design. <https://www.sportengland.org/guidance-and-support/facilities-and-planning/design-and-cost-guidance/active-design>
- > Sport et Citoyenneté. (2023). Pour un sport de demain inclusif et accessible : retour sur une après-midi d'échanges au Parlement européen. Sport et Citoyenneté. <https://www.sportetcitoyennete.com/articles/pour-un-sport-de-demain-inclusif-et-accessible-retour-sur-une-apres-midi-dechanges-au-parlement-europeen>
- > Sport for Development. S4D Tools. <https://www.sport-for-development.com/tools>
- > Sports Grounds Safety Authority. (2025). Alternative uses of sports grounds. <https://sgsa.org.uk/document/alternative-uses-of-sports-grounds/>

- > Tactical Urbanist's Guide. À propos. <https://tacticalurbanismguide.com/about/>
- > Union cycliste internationale (UCI). (2019). Tour du Rwanda: a story of tradition, tenacity and talent. <https://www.uci.org/article/tour-du-rwanda-a-story-of-tradition-tenacity-and-talent/5Qab13c0fcaKy89ta8o2Jg>
- > Urbanisme en Francophonie. (2023). Sport et développement urbain [Intervention présentée au congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones, Cotonou, Bénin]. <https://www.urbanisme-francophonie.org/partagez/sport-et-developpement-urbain/>
- > Villaret, S. (2021). Le sport à domicile, une pratique qui ne date pas d'hier. The Conversation. <https://theconversation.com/le-sport-a-domicile-une-pratique-qui-ne-date-pas-dhier-164109>
- > Ville de Paris. (2025). [Plus de 200 « rues aux écoles » dans Paris - Ville de Paris](#)
- > Women Win. (2023). Everyone's Game : Un guide pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes sportifs de développement des compétences. <https://playground.womenwin.org/advancing-disability-inclusion/#1732804693533-a6870c50-3bc9>
- > Women Win. (2023). International Guidelines: Developing Sport Programmes for Girls. <https://playground.womenwin.org/wp-content/uploads/2023/01/International-Guidelines-PDF-FINAL.pdf>
- > World Population Review. (2025). Cameroon. <https://worldpopulationreview.com/countries/cameroon>
- > World Population Review. (2025). Rwanda. <https://www.worldpopulationreview.com/countries/rwanda>
- > World Population Review. (2025). Senegal. <https://www.worldpopulationreview.com/countries/senegal>

IMPACT TANK

 IMPACT TANK

 ImpactTank

